ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1858.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLVIII.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1858.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLVIII.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1858.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la création du monde	5864
— de la période julienne	6571
— depuis le déluge universel	4206
— de la fondation de Rome, selon Varron	2611
— de l'ère de Nabonassar	2605
— de l'ère chrétienne	1858

L'année 2634 des Olympiades, ou la 2me année de la 659e Olympiade, commence en juillet 1858.

L'année 1274 des Turcs, commencée le 22 août 1857, finit le 10 août 1858, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1858 du calendrier julien commence le 13 janvier 1858.

L'année 5619 de l'ère des juifs commence le 9 septembre 1858.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	16
Épacte	XV
Cycle solaire	19
Indiction romaine	1
Lettre dominicale	C

Fêtes mobiles.

Septuagesime.	31 janvier.
Les Cendres	17 février.
Pâques	4 avril.
Les Rogations	10, 11 et 12 mai.
Ascension	13 mai.
Pentecôte	23 mai.
La Trinité	30 mai.
La Fête-Dieu	3 juin.
Premier dimanche de l'Avent	28 novembre.

Quatre-temps.

Les 24, 26 et 27 février.
Les 26, 28 et 29 mai.
Les 15, 17 et 18 septembre.
Les 15, 17 et 18 décembre.

Éclipses.

Il y aura cette année deux éclipses de Soleil, l'une annulaire le 15 mars, l'autre totale le 7 septembre; la première sera partielle à Bruxelles et commencera à midi 2 m. pour finir à 2 h. 39 m.; la seconde ne sera pas visible. — Il y aura aussi deux éclipses partielles de Lune : la première le 27 février, et la seconde le 24 août; la première sera seule visible à Bruxelles : elle commencera à 9 h. 27 m. du soir pour finir à 11 h. 35 m.

Janvier.

—

1 V. Circoncision de N.-S.
2 S. S. Adélard, abbé.
3 D. Ste Geneviève, vierge.
4 L. Ste Pharaïlde, vierge.
5 M. S. Télesphore, pape.
6 M. Épiphanie ou les Rois.
7 J. Ste Mélanie, vierge.
8 V. Ste Gudule, vierge.
9 S. S. Marcellin, évêque.
10 D. S. Agathon, pape.
11 L. S. Hygin, pape.
12 M. S. Arcade, martyr.
13 M. Ste Véronique de Milan.
14 J. S. Hilaire, év. de Poit.
15 V. S. Paul, ermite.
16 S. S. Marcel, pape.
17 D. S. Antoine, abbé.
18 L. Chaire de S. P. à Rome.
19 M. S. Canut, roi de Danem.
20 M. SS. Fabien et Sébastien.
21 J. Ste Agnès, vierge et m.
22 V. SS. Vincent et Anastase.
23 S. Épousailles de la Vierge.
24 D. S. Timothée, év. d'Eph.
25 L. Conversion de S. Paul.
26 M. S. Polycarpe, év. et m.
27 M. S. Jean Chrysostome, év.
28 J. S. Julien, év. de Cuença.
29 V. S. François de Sales.
30 S. Ste Martine, v. et mart.
31 D. *Septuag.* S. Pierre Nolasq.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 22.
Pleine Lune le 29.

Février.

—

1 L. S. Ignace, év. et mart.
2 M. Purific. ou Chandeleur.
3 M. S. Blaise, év et mart.
4 J. S. André, Ste Jeanne, r.
5 V. Ste Agathe, v. et mart.
6 S. S. Amand, Ste Dorothée
7 D. *Sexag.* S. Romuald, abbé.
8 L. S. Jean de Matha.
9 M. Ste Apollonie, v. et mart.
10 M. Ste Scholastique, vierge.
11 J. S. Sévérin, abbé.
12 V. Ste Eulalie, v. et mart.
13 S. Ste Euphrosine, vierge.
14 D. *Quinq.* S. Valentin, p. et m.
15 L. SS. Faustin et Jovite, m.
16 M. Ste Julienne, vierge.
17 M. *Les Cendres.* S. Julien, m.
18 J. S. Siméon, évêque et m.
19 V. S. Boniface, év. de Laus.
20 S. S. Éleuthère, évêque.
21 D. *Quad.* Le B. de Pépin de L.
22 L. *Quinquag.* Ch. de S. P.
23 M. S. Pierre Damien, évêq.
24 M. *Quatre-temps.* S. Mathias.
25 J. Ste Walburge, vierge.
26 V. *Q.-t.* Ste Aldetrude, abb.
27 S. *Q.-t.* S. Alexandre, év.
28 D. *Remin.* SS. Chron., Besas.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 13
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 27.

Mars.

—

1 L. S. Aubin, év. d'Angers.
2 M. S. Simplice, pape.
3 M. Ste Cunégonde, impérat.
4 J. S. Casimir, roi.
5 V. S. Théophile.
6 S. Ste Colette, vierge.
7 D. *Oculi.* S. Thomas d'Aquin.
8 L. S. Jean de Dieu.
9 M. Ste Françoise, veuve.
10 M. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 J. S. Vindicien, évêque.
12 V. S. Grégoire-le-Grand, p.
13 S. Ste Euphrasie, vierge.
14 D. *Lœtare.* Ste Mathilde, rein.
15 L. S. Longin, soldat.
16 M. Ste Eusébie, vierge.
17 M. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 J. S. Gabriël, archange.
19 V. S. Joseph, patr. de la B.
20 S. S. Wulfran, év. de Sens.
21 D. La Passion. S. Benoît, ab.
22 L. S. Basile, martyr.
23 M. S. Victorien, martyr.
24 M. S. Agapet, év. de Synnade.
25 J. Annonciation. S. Humbert.
26 V. N.-D. des Sept-Douleurs.
27 S. S. Rupert, év. de Worms.
28 D. *Les Ram.* S. Sixte III, p.
29 L. S. Eustase, abbé.
30 M. S. Véron, abbé.
31 M. S. Benjamin, martyr.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 22.
Pleine Lune le 29.

Avril.

—

1 J. *Jeudi-Saint.* S. Hugues.
2 V. *Vendr.-Saint.* S. François
3 S. S. Richard, évêque.
4 D. PAQUES. S. Isidore de S.
5 L. S. Vincent Ferrier.
6 M. S. Célestin, pape.
7 M. S. Albert, ermite.
8 J. S. Perpétue, évêque.
9 V. Ste Vaudru, abbesse.
10 S. S. Macaire, évêque.
11 D. *Quasim.* S. Léon-le-Gr., p.
12 L. S. Jules I, pape.
13 M. S. Herménigilde, mart.
14 M. SS. Tibur., Valér., Max.
15 J. SS. Anastasie et Basilisse.
16 V. S. Drogon, ermite.
17 S. S. Anicet, pape et m.
18 D. *Miserecord.* S. Ursmar, év.
19 L. S. Léon IX, pape.
20 M. Ste Agnès, vierge.
21 M. S. Anselme, archevêque.
22 J. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 V. S. Georges, martyr.
24 S. S. Fidèle de Sigmaring.
25 D. *Jubilate.* S. Marc, évang.
26 L. SS. Clet et Marcel, p. et m.
27 M. S. Antime, évêque.
28 M. S. Vital, martyr.
29 J. S. Pierre de Milan, m.
30 V. Ste Catherine de Sienne.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 28.

Mai.

—

1 S. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 D. *Cantate*. S. Athanase, év.
3 L. Invention de la Ste Croix.
4 M. Ste Monique, veuve.
5 M. S. Pie V, pape.
6 J. S. Jean Porte Latine.
7 V. S. Stanislas, év. et mart.
8 S. Apparition de S. Michel.
9 D. *Vocem*. S. Grégoire.
10 L. *Rogations*. S. Antonin, év.
11 M. *Rog*. S. François de Hiér.
12 M. *Rog*. SS. Nérée et Achillée.
13 J. ASCENSION. S. Servais.
14 V. S. Pacôme, abbé.
15 S. Ste Dymphne, v. et mart.
16 D. *Exaudi*. S. Jean Népom., m.
17 L. S. Pascal Baylon.
18 M. S. Venance, martyr.
19 M. S. Pierre Célestin, pape.
20 J. S. Bernardin de Sienne.
21 V. Ste Itisberge, vierge.
22 S. Ste Julie, v. et m. *Jeûne*.
23 D. PENTECOTE. S. Guibert.
24 L. N.-D. Sec. des Chrétiens.
25 M. S. Grégoire VII, pape.
26 M. *Q.-t*. S. Philippe de Neri.
27 J. S. Jean I, pape.
28 V. *Q.-temps*. S. Germain, év.
29 S. *Q.-temps*. S. Maximin, év.
30 D. LA TRINITÉ. S. Ferdinand.
31 L. Ste Pétronille.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 27.

Juin.

—

1 M. S. Pamphile, martyr.
2 M. SS. Marcellin et Érasme.
3 J. FÊTE-DIEU. Ste Clotilde.
4 V. S. Optat, év. de Milève.
5 S. S. Boniface, év. et mart.
6 D. S. Norbert, évêque.
7 L. S. Robert, abbé.
8 M. S. Médard, évêque.
9 M. SS. Prime et Félicien, m.
10 J. Ste Marguerite, reine.
11 V. S. Barnabé, apôtre.
12 S. S. Jean de Sahagun.
13 D. S. Antoine de Padoue.
14 L. S. Basile le Grand, arc.
15 M. SS. Guy et Modeste, m.
16 M. S. Jean François Régis.
17 J. Ste Alène, vierge et mart.
18 V. SS. Marc et Marcellin, m.
19 S. Ste Julienne de Falc., v.
20 D. S. Sylvère, pape et m.
21 L. S. Louis de Gonzague.
22 M. S. Paulin, év. de Nole.
23 M. B. Marie d'Oignies.
24 J. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 V. S. Guillaume, abbé.
26 S. SS. Jean et Paul, mart.
27 D. S. Ladislas, roi de Hong.
28 L. S. Léon II, pape.
29 M. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 M. Ste Adile, vierge.

ernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 11.
Premier Quartier le 18.
Pleine Lune le 26.

Juillet.

—

1	J.	S. Rombaut, évêque.
2	V.	Visitation de la Vierge.
3	S.	S. Euloge, mart. *Jeûne.*
4	D.	S. Théodore, évêque.
5	L.	S. Pierre de Lux., év.
6	M.	Ste Godelive, martyre.
7	M.	S. Willebaud, évêque.
8	J.	Ste Elisabeth, reine.
9	V.	SS. Martyrs de Gorcum.
10	S.	Les sept Frères Martyrs.
11	D.	S. Pie I, pape.
12	L.	S. Jean Gualbert, abbé.
13	M.	S. Anaclet, pape et m.
14	M.	S. Bonaventure, évêq.
15	J.	S. Henri, emp. d'Allem.
16	V.	N.-D. du Mont-Carmel.
17	S.	S. Alexis, confesseur.
18	D.	S. Sacr. de Mir. à Brux.
19	L.	S. Vincent de Paul.
20	M.	S. Jérôme Émilien.
21	M.	Ste Praxède, vierge.
22	J.	Ste Marie-Madeleine.
23	V.	S. Apollinaire, évêque.
24	S.	Ste Christine, v. et mart.
25	D.	S. Jacques le majeur, ap.
26	L.	Ste Anne, mère de la Vier.
27	M.	S. Pantaléon, martyr.
28	M.	S. Victor, martyr.
29	J.	Ste Marthe, vierge.
30	V.	SS. Abdon et Sennen, m.
31	S.	S. Ignace de Loyola.

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 26.

Août.

—

1	D.	S. Pierre-ès-Liens.
2	L.	S. Étienne, S. Alphonse.
3	M.	Invention de S. Etienne.
4	M.	S. Dominique, confess.
5	J.	Notre-Dame-aux-Neiges.
6	V.	Transfiguration de N. S.
7	S.	S. Donat, év. et mart.
8	D.	S. Cyriac, martyr.
9	L.	S. Romain, martyr.
10	M.	S. Laurent, martyr.
11	M.	S. Géry, év. de Cambrai.
12	J.	Ste Claire, vierge.
13	V.	S. Hippolyte, martyr.
14	S.	S. Eusèbe, mart. *Jeûne.*
15	D.	ASSOMPTION. S. Arnld.
16	L.	S. Roch, confesseur.
17	M.	S. Libérat, abbé.
18	M.	Ste Hélène, impératrice.
19	J.	S. Joachim, S. Jules.
20	V.	S. Bernard, abbé.
21	S.	Ste Jeanne-Françoise.
22	D.	S. Timothée, martyr.
23	L.	S. Philippe Béniti.
24	M.	S. Barthélemi, apôtre.
25	M.	S. Louis, roi de France.
26	J.	S. Zéphirin, pape et m.
27	V.	S. Joseph Calasance.
28	S.	S. Augustin, év. et doct.
29	D.	Décoll. de S. Jean-Bapt.
30	L.	Ste Rose de Lima, vierge.
31	M.	S. Raymond Nonnat.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 24.
Dernier Quartier le 31.

Septembre.

—

1 M. S. Gilles, abbé.
2 J. S. Étienne, roi de Hong.
3 V. S. Remacle, év. de Maest.
4 S. Ste Rosalie, vierge.
5 D. S. Laurent Justinien.
6 L. S. Donatien, martyr.
7 M. Ste Reine, vierge.
8 M. Nativité de la Vierge.
9 J. S. Gorgone, martyr.
10 V. S. Nicolas de Tolentino.
11 S. SS. Prote et Hyacinthe.
12 D. S. Guy d'Anderlecht.
13 L. S. Amé, év. Sion en Val.
14 M. Exaltation de la Croix.
15 M. *Quat.-t.* S. Nicomède, m.
16 J. SS. Corneille et Cyprien.
17 V. *Q.-temps.* S. Lambert, év.
18 S. *Quat.-temps.* S. Joseph.
19 D. S. Janvier, martyr.
20 L. S. Eustache, martyr.
21 M. S. Matthieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 J. Ste Thècle, vierge et mar.
24 V. Notre-Dame de Merci.
25 S. S. Firmin, év. et mar.
26 D. SS. Cyprien et Justine.
27 L. SS. Cosme et Damien, m.
28 M. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 J. S. Jérôme, docteur.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 30.

Octobre.

—

1 V. S. Bavon, S. Remi.
2 S. S. Léodegaire, évêque.
3 D. S. Gérard, abbé.
4 L. S. François d'Assise.
5 M. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 J. S. Marc, pape.
8 V. Ste Brigitte, veuve.
9 S. S. Denis et ses comp., m.
10 D. S. François de Borgia.
11 L. S. Gommaire, p. de Lier.
12 M. S. Wilfrid, év. d'York.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 J. S. Calixte, pape et mart.
15 V. Ste Thérèse, vierge.
16 S. S. Mummolin, évêque.
17 D. Ste Hedwige, veuve.
18 L. S. Luc, évangéliste.
19 M. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 J. Ste Ursule et ses comp. m.
22 V. S. Mellon, évêque.
23 S. S. Jean de Capistran.
24 D. S. Raphaël, archange.
25 L. SS. Crépin et Crépinien.
26 M. S. Evariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, apôtre.
28 J. SS. Simon et Jude, apôt.
29 V. Ste Ermelinde, vierge.
30 S. S. Foillan, mart. *Jeûne.*
31 D. S. Quentin, mart.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 29.

Novembre.

—

1 L. TOUSSAINT.
2 M. *Les trépassés.*
3 M. S. Hubert, év. de Liége.
4 J. S. Charles Borromée.
5 V. S. Zacharie, S^e^Elisabeth.
6 S. S. Winoc, abbé.
7 D. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 L. S. Godefroi, év. d'Am.
9 M. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 M. S. André Avellin.
11 J. S. Martin, év. de Tours.
12 V. S. Liévin, év. et mart.
13 S. S. Stanislas Kostka.
14 D. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 L. S. Léopold, confesseur.
16 M. S. Edmond, archevêq.
17 M. S. Grégoire Thaumatur.
18 J. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 V. Ste Élisabeth, duchesse.
20 S. S. Félix de Valois.
21 D. Présentation de la Vierge.
22 L. Ste Cécile, vierge et mar.
23 M. S. Clément I, pape et m.
24 M. S. Jean de la Croix.
25 J. Ste Catherine, v. et m.
26 V. S. Albert de Louv., év.
27 S. S. Acaire, év. de Noyon.
28 D. *Avent.* S. Rufe, martyr.
29 L. S. Saturnin, martyr.
30 M. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 27.

Décembre.

—

1 M. S. Éloi, év. de Noyon.
2 J. Ste Bibienne, v. et m.
3 V. S. François Xavier.
4 S. Ste Barbe, martyre.
5 D. S. Sabbas, abbé.
6 L. S. Nicolas, év. de Myre.
7 M. S. Ambroise, év. et doct.
8 M. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 J. Ste Léocadie, v. et mart.
10 V. S. Melchiade, pape et m.
11 S. S. Damase, pape.
12 D. S. Valéry, abbé en Pic.
13 L. Ste Lucie, vierge et mart.
14 M. S. Spiridion, évêque.
15 M. *Q.-t.* S. Adon, arch. de V.
16 J. S. Eusèbe, év. de Verc.
17 V. *Quat.-t.* Ste Begge, veuve.
18 S. *Quat.-temps.* Exp. de la V.
19 D. S. Némésion, martyr.
20 L. S. Philogone, évêque.
21 M. S. Thomas, apôtre.
22 M. S. Hungère, év. d'Utr.
23 J. Ste Victoire, vierge et m.
24 V. S. Lucien. *Jeûne.*
25 S. NOËL.
26 D. S. Étienne, premier m.
27 L. S. Jean, apôt. et évang.
28 M. SS. Innocents.
29 M. S. Thomas de Cantorb.
30 J. S. Sabin, évêq. et mart.
31 V. S. Sylvestre, pape.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 27.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Réunions de la commission administrative et des commissions spéciales des finances, pour arrêter les comptes ; les commissions spéciales font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des recettes et dépenses pendant l'année écoulée.

Élection du Directeur dans les trois classes.

Elections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts*.

Février. — Les mémoires, destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres*, doivent être remis avant le 1er du mois.

A la même date, les mémoires destinés aux deux concours extraordinaires relatifs l'un au *lieu de naissance de Charlemagne*, l'autre à l'*origine belge des Carlovingiens*, doivent être également remis.

Mars. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres*.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Lettres ;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres*.

Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs ; élection des membres de la commission administrative.

Séance publique de la *Classe des Lettres ;* distribution des récompenses décernées.

Mai. — Proclamation des résultats de la deuxième période du *concours quinquennal pour la littérature française*.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er du mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 20 du mois.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses décernées.

Octobre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Novembre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Sciences;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses décernées.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

(1) Voyez, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne académie impériale et royale, publiés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez dans les *Annuaires* de 1846 à 1850 les documents relatifs à la réorganisation de l'Académie.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou naturalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par l'arrêté royal du 1er juin 1848, qui modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par

une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

Règlement général (1).

Composition de l'Académie.

ART. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir: la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

ART. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique ; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 10 août 1852, qui modifie la rédaction primitive.

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (1).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par l'arrêté royal du 15 juin 1854, qui modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre ;

La classe des lettres, au mois de mai ;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1º Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2º Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3º Bulletins des séances;

4º Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont

lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

Couverture non imprimée,	in-4°, papier de pâte, le cent		fr.	3 00
» »	in-8°			1 50
» imprimée,	in-4°			5 00
» »	in-8°			3 00
Brochure in-4°, avec planches,	moins de 5 feuilles, le cent.			4 00
» » »	plus de 5 feuilles			5 00
» in-8°, »	moins de 5 feuilles			3 50
» »	plus de 5 feuilles			4 00

Art. 29. L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir

pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours, doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le 1er février.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels, sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction ; et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Règlement intérieur de la classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard: 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions. Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêté royal du 24 octobre 1849.

Règlement intérieur de la classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont:

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques ;

5° Législation, droit public et jurisprudence ;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat,

à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêté royal du 23 mars 1849.

Règlement intérieur de la classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'imression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de repré-

senter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement de la bibliothèque de l'Académie (1).

Art. 1er. La bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel (2).

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie*.

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusive-

(1) Adopté à la séance générale des trois classes, le 7 mai 1850.

(2) Dans la séance du 5 juillet 1856, la commission administrative à décidé que la Bibliothèque serait ouverte le lundi et le jeudi de chaque semaine, de midi à 4 heures (sauf les jours fériés et pendant les vacances académiques) et que le bibliothécaire-adjoint, M. Stappaerts, se rendrait, à cet effet, au local de la Compagnie.

ment chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui seraient demandés, par un autre membre, seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. L'on ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Local provisoire destiné à l'Académie.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

À tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le days d'ouvrages importants.

Art. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs.

Rapport au Roi.

Sire,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle a déterminé quelles seraient ses publications.

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein. Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra des nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

Art. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

Art. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LEOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

PRIX QUINQUENNAUX D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Prix quinquennal d'histoire.

Rapport au Roi.

Sire,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a, au contraire, puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites, les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales, la publication des inventaires des archives, la création de la bibliothèque royale, les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés littéraires ou savantes locales, toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques, en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui, j'ose le croire, sera accueillie avec

faveur par le public savant : c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve, Sire, qu'on obtient souvent, en laissant à chacun sa liberté d'action, des résultats plus satisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici, aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré : tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité ; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge ; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je soumets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

Art. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

Art. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

Art. 1er. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850.

Art. 2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est belge de naissance ou naturalisé.

Art. 3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie, antérieurement au 1er janvier 1846, seront admis au concours après leur achèvement.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi, sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (2).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Approuvé par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La rédaction primitive de cet article a été modifiée conformément au second § de l'art. 5 de l'arrêté royal du 29 novembre 1851. (Voyez page 58.)

Prix quinquennaux de littérature et de sciences.

Rapport au Roi.

Sire,

Lorsque, en 1845, Votre Majesté donna de nouveaux statuts à l'Académie de Belgique, Elle rattacha à cette réorganisation l'institution d'un prix de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui serait publié durant chaque période de cinq années.

La fondation de ce prix quinquennal a été accueillie avec faveur. Tout ce qui peut tendre à encourager et à propager l'étude sérieuse de l'histoire nationale mérite au plus haut degré la sollicitude du Gouvernement. Quelle que soit cependant son importance, l'histoire nationale ne forme pas seule le domaine intellectuel d'un peuple. Les lettres et les sciences, dans leurs nombreuses subdivisions, y occupent une large place. Or, les travaux littéraires et scientifiques proprement dits sont dignes aussi des encouragements de l'État. Il lui appartient de contribuer, par tous les moyens dont il dispose, au progrès des diverses branches des connaissances humaines. Les lettres et les sciences ont pris d'ailleurs, en Belgique, un essor assez remarquable pour appeler l'attention prévoyante du gouvernement.

Je crois le moment venu de proposer à Votre Majesté de fonder cinq autres prix quinquennaux en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;
2° Littérature française;
3° Littérature flamande;
4° Sciences physiques et mathématiques;
5° Sciences naturelles.

L'adjonction de la première catégorie se justifie par la tendance sérieuse de la plupart des travaux publiés par des auteurs belges. Il est incontestable que, après l'histoire nationale, c'est vers les sciences morales et politiques que se porte, de préférence, l'activité de nos écrivains. Cette prédilection est favorisée par le caractère éminemment libéral des institutions du pays. Aussi Votre Majesté a-t-elle cru nécessaire de rattacher, en 1845, les sciences morales et politiques aux autres attributions de la classe des lettres de l'Académie. L'institution d'un prix spécial sera sans doute accueillie avec gratitude par les esprits d'élite qui se sentent attirés vers l'étude de la philosophie, de la morale, de l'économie politique, de l'histoire générale, de la législation ancienne et moderne.

La littérature française et la littérature flamande, dans leurs formes diverses, seront également encouragées par des prix spéciaux. Quelle que soit la forme adoptée par les écrivains, quel que soit aussi le caractère de leurs œuvres, la palme sera naturellement accordée à celui qui, au mérite du fond, aura su joindre les plus grandes qualités du style.

Le Gouvernement ne doit pas moins favoriser les efforts si utiles de ceux qui se livrent avec persévérance et avec succès à l'étude des sciences proprement dites. Il est équitable aussi de placer sur la même ligne les sciences naturelles et les sciences mathématiques et physiques.

Les principes, qui ont servi de base au règlement pour le prix quinquennal d'histoire, sont conservés. Le Gouvernement se réserve, en outre, l'approbation des dispositions réglementaires qui lui seront soumises pour la composition des jurys et pour le jugement des ouvrages.

Cependant, Sire, il m'a paru nécessaire de stipuler que si aucun des ouvrages publiés durant la période quinquennale n'est jugé digne d'obtenir le prix intégralement, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix. Cette modification n'a pas seulement pour but d'empêcher que le jury ne couronne des ouvrages médiocres, à défaut d'œuvres remarquables; elle doit encore avoir pour effet d'encourager des travaux qui, sans être réellement hors ligne, approcheraient cependant d'un certain degré de perfection.

Les dispositions que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté, assureront aux allocations votées pour l'encouragement des lettres et des sciences, une destination impartiale et élevée, et en les sanctionnant, Votre Majesté donnera un nouveau témoignage de sa sollicitude pour les intérêts moraux de la nation.

Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté du 1er décembre 1845, instituant un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans;

Revu Notre arrêté du 26 décembre 1848 qui approuve le règlement proposé par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, pour ledit concours;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux, de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physique et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

Art. 2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres; et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

Art. 3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

Art. 4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

Art. 5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises par l'allocation du grand prix.

Art. 6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845, est rapporté.

Art. 7. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 6 juillet 1851.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences.

Rapport au Roi.

Sire,

Par arrêté du 6 juillet 1851, Votre Majesté a institué cinq prix quinquennaux, de 5,000 francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes : sciences morales et politiques; littérature française; littérature flamande; sciences physiques et mathématiques; sciences naturelles.

Votre Majesté s'était réservé l'approbation des dispositions réglementaires qui lui seraient soumises pour la composition des jurys, le jugement des ouvrages et l'ordre dans lequel seront appelées les différentes branches énoncées ci-dessus.

Une commission mixte, qui représentait la classe des sciences et la classe des lettres de l'Académie, a été chargée d'élaborer le règlement pour les prix quinquennaux. Le travail de cette commission a été ensuite adopté par les deux classes.

Ce projet reproduit, autant que la différence des matières le permettait, les dispositions et les termes du règlement du 26 décembre 1848, pour le prix quinquennal d'histoire.

Toutefois, l'Académie a pensé qu'il serait convenable que la nomination des jurys se fît sur une liste double de pré-

sentation. Ce principe devra être appliqué aussi à la composition du jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire.

L'Académie aurait désiré pouvoir stipuler que les jurys seront invariablement composés, pour une partie, de membres étrangers à la compagnie. Mais elle a été arrêtée par cette considération qu'une disposition tendant à limiter la part respective des candidats à élire, soit parmi les académiciens, soit parmi les personnes étrangères à la compagnie, aurait pour effet de rendre les choix plus difficiles, et peut-être même d'exclure du nombre des juges les personnes véritablement compétentes; ce cas pourrait surtout se présenter pour certaines branches des sciences. Il a donc paru plus sage de ne pas limiter les choix par une mesure restrictive.

Quant à l'ordre adopté pour les différentes catégories successivement appelées à concourir, il a été établi par ce motif que les *sciences naturelles* forment la partie qui comprend, en ce moment, le plus grand nombre de travaux importants et, en outre, parce qu'il convient de faire alterner autant que possible les deux classes de l'Académie pour les prix à décerner par leur intermédiaire.

D'après ces considérations, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté les dispositions réglementaires proposées par l'Académie.

Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté du 6 juillet 1851 qui institue cinq prix quinquennaux, etc.;

Vu les articles 2, 3 et 4, dont la teneur suit, etc.;

Vu le projet de règlement pour les prix quinquennaux, présenté par les classes des sciences et des lettres de l'Académie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

RÈGLEMENT POUR LES PRIX QUINQUENNAUX.

Art. 1er. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852 pour la littérature française, et ainsi de suite (1).

Art. 2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent, est admis au concours s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

(1) Le prix quinquennal de *littérature française* a été décerné, pour la période 1848-1852, en 1853; il pourra de nouveau être donné en 1858. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *sciences physiques et mathématiques*, 1858; *littérature flamande*, 1859; *sciences morales et politiques*, 1860; *sciences naturelles*, 1861.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

Art. 3 Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Art. 8. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 29 novembre 1851.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Organisation.

Arrêté royal (1).

LÉOPOLD, Roi des Belges,

À tous présents et à venir, salut.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent Notre sollicitude;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres;

Que, déjà, mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de MM. de Gerlache, de Ram, le baron de Reiffenberg, Dewez, Gachard, Warnkœnig et J.-F. Willems (2).

(1) Voyez, p. 61, les modifications apportées par l'arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Voyez, p. 86, les membres qui composent actuellement la Commission.

Art. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur (1).

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de Notre dit Ministre.

Art. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du Département de l'intérieur, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à Notre Ministre de l'intérieur (2).

Art. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin officiel.

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

(1) La séance d'installation eut lieu le 4 août 1834, à l'hôtel du Ministère de l'intérieur.

(2) Un arrêté royal en date du 8 décembre 1837, ordonne la formation d'une liste chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres imprimés concernant l'histoire de Belgique, et alloue un subside annuel de 4,000 francs pour subvenir aux frais nécessités par ce travail. Le règlement pour la confection de cette liste a été adopté par arrêté ministériel du 16 novembre 1838.

Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834, instituant une Commission à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON DE STASSART.

Notice biographique.

M. le baron de Stassart a mis à la disposition de l'Académie, dès l'année 1851, un capital de deux mille deux cent seize francs en rentes sur l'État belge (1), pour fonder, « au moyen des intérêts accumulés, un prix perpétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert deux anneés d'avance, sera décerné à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, choisi alternativement parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les artistes.

» Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera prié d'adjoindre deux de ses membres aux commissaires désignés par la classe des lettres pour l'examen des pièces envoyées au concours (2). »

Ce don a été accepté avec reconnaissance, et la mort de M le baron de Stassart étant survenue depuis (10 octobre 1854), la classe a décidé, qu'afin de rendre un hommage mérité à la mémoire du donateur, elle inaugurerait la série des biographies par *une notice sur le baron de Stassart.*

(1) Séances de la classe des lettres, tenues le 3 novembre 1851 et le 9 mai 1853.

(2) Les passages guillemetés sont empruntés textuellement à la note lue à la séance de la classe des lettres, le 3 novembre 1851, note par laquelle M le baron de Stassart informait ses confrères de la généreuse disposition qu'il venait de prendre.

Ce concours, ouvert en 1855, a donné lieu à une excellente notice due à M. Van Bemmel, couronnée par la classe des lettres au mois de mai 1856 et insérée dans le tome . . . des mémoires de la Compagnie.

Question d'histoire nationale.

Par un des legs inscrits dans son testament, M. le baron de Stassart a institué un second prix perpétuel de 3,000 francs en faveur d'un travail traitant de l'un des points de notre histoire nationale. Ce prix, également à décerner tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert deux années d'avance, ne pourra être décerné qu'en 1861, les rentes qui constituent ce prix n'ayant pu être acquises qu'en 1855.

Règlement intérieur de la Commission royale d'histoire (1).

Art. 1er. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque leprésident le juge convenable.

Art. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

Art. 4. Il est publié un Compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée, et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée, qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer, à la suite du compte rendu, un bulletin bibliographique, où seront

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mars 1845.

mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

ART. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

ART. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses Bulletins (Ier vol., pp. 4, 5 et 6), seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4°.

ART. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume, au moins, pourra être livrée à l'imprimeur.

ART. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires, pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

ART. 9. Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

ART. 10. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il

a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier (1).

Art. 11. La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

Art. 12. Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 13. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de

(1) Deux lettres du Ministre de l'intérieur, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 5e division, n° 2878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés également des publications de la Commission.

l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

Art. 17. A l'avenir les ouvrages dont il sera fait hommage à la Commission, seront déposés à la Bibliothèque de l'Académie, à l'exception de ceux dont le commencement a été envoyé à la Bibliothèque royale, qui continuera à en recevoir la suite. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs seront insérés au Bulletin (1).

Art. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation (2).

(1) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 8 juin 1847, qui modifie la rédaction primitive.

(2) Par lettre en date du 20 novembre 1846, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître que la correspondance officielle de la Commission royale d'histoire doit se faire par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, conformément à l'art. 1er de l'arrêté royal du 1er décembre 1845. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire reste chargé de la correspondance particulière entre les membres.

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

Arrêté royal accordant la franchise de port.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il y a lieu d'accorder le même privilége à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée,* avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

ART. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre des travaux publics,
L. Desmaisières.

NB. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Décembre 1857.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. D'OMALIUS D'HALLOY, président pour 1858.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1858.

Le directeur de la classe des Sciences, M. D'OMALIUS D'HALLOY.
» » des Lettres, M. LECLERCQ.
» » des Beaux-Arts, M. Gme GEEFS.
Le Secrétaire perpétuel, M. Ad. QUETELET.
Le délégué de la classe des Sciences, M. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. le baron DE GERLACHE.
» » des Beaux-Arts, M. BRAEMT.

CLASSE DES SCIENCES.

M. D'OMALIUS D'HALLOY, directeur pour 1858.
» AD. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).

M. QUETELET, A. J. L.; à Bruxelles. . . Élu le 1er février 1820.
» TIMMERMANS, H. A.; à Gand. . . . — 12 octobre 1833.
» MARTENS, M.; à Louvain. . . . . — 15 décem. 1835.
» PLATEAU, J. A. F.; à Gand . . . — 15 décem. 1836.
» DELVAUX, C. J. P. J.; à Liége . . . . — 14 décem. 1841.
» STAS, J. S.; à Bruxelles . . . . . . — 14 décem. 1841.
» DE KONINCK, L. G.; à Liége . . . — 15 décem. 1842.
» DE VAUX, Ad.; à Bruxelles . . . . — 16 décem. 1846
» NERENBURGER, G. A.; à Bruxelles . . — 15 décem. 1849.
» MELSENS, H.; à Bruxelles . . . . . — 15 décem. 1850.
» SCHAAR, M.; à Liége. . . . . — 15 décem. 1851.
» LIAGRE, J. B. J., à Bruxelles. . . . — 15 décem. 1853.
» DUPREZ, F.; à Gand. . . . . — 16 décem. 1854.
» BRASSEUR, J.-B.; à Liége . . . . . — 14 décem. 1855.
» HOUZEAU, J.-C.; à Mons . . . . — 15 décem. 1856.

Section des sciences naturelles (15 membres).

M. D'OMALIUS D'HALLOY, J. B. J.; à Halloy. Nommé le 3 juillet 1816.
» VANDERMAELEN, P.; à Bruxelles. . . Élu le 10 janvier 1829.
» DUMORTIER, B. C.; à Tournai. . . . . — 2 mai 1829

M. SAUVEUR, D.; à Bruxelles. . . . . Élu le 7 novem. 1829.
» LEJEUNE, A. L. S.; à Verviers . . . — 7 mai 1834.
» WESMAEL, C.; à Bruxelles. . . . . — 15 décem. 1835.
» CANTRAINE, F.; à Gand. . . . . . . — 15 décem. 1836.
» KICKX, J.; à Gand . . . . — 15 décem. 1837.
» MORREN, Ch.; à Liége . . . . — 7 mai 1838.
» VAN BENEDEN, P. J.; à Louvain . . — 15 décem. 1842.
» DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm.; à Liége. — 16 décem. 1846.
» Le vicomte DU BUS, B.; à Bruxelles. . — 16 décem. 1846.
» NYST, H.; à Anvers. . . . . — 17 décem. 1847.
» GLUGE, T.; à Bruxelles . . . . — 15 décem. 1849.
» POELMAN, C.; à Gand . . . . — 16 décem. 1857.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. GALEOTTI, H.; à Bruxelles . . . . Élu le 7 mai 1841.
» MAUS, M. H. J.; à Bruxelles . . . . — 16 décem. 1846.
» DONNY, F.; à Gand. . . . . — 15 décem. 1850.
» MARESKA, J.; à Gand . . . . — 15 décem. 1851.
» DEWALQUE, G.; à Liége . . . . . — 16 décem. 1854.
» QUETELET, E.; à Bruxelles . . . . . — 14 décem. 1855.
» D'UDEKEM, J.; à Bruxelles. . . . . — 14 décem. 1855.
» GLOESENER, à Liége . . . . — 15 décem. 1856.
» MONTIGNY, Ch.; à Anvers . . . . . — 16 décem. 1857.

50 ASSOCIÉS.

Section des sciences mathématiques et physiques (25 associés).

M. VÈNE, A; à Paris . . . . Élu le 2 février 1824.
» GERGONNE, F. D.; à Montpellier. . . — 8 mai 1824.
» BABBAGE, Ch.; à Londres. . . . . . — 7 octobre 1826.
» HERSCHEL, sir John F. W.; à Londres. — 7 octobre 1826.
» BARLOW, P.; à Woolwich. . . . . . — 10 novem. 1827.

M. SOUTH, sir James; à Londres	Élu le	10 novem. 1827.
» SABINE, Édouard; à Londres	—	2 février 1828.
» CHASLES, M.; à Paris	—	4 février 1829.
» ENCKE, J. F.; à Berlin	—	7 novem. 1829.
» VAN REES, R.; à Utrecht	—	6 mars 1830.
» BREWSTER, sir David; à Édimbourg	—	5 avril 1834.
» PLANA, J.; à Turin	—	5 avril 1834.
» MATTEUCCI, Ch.; à Pise	—	8 novem. 1834.
» BACHE, Alex. D.; à Washington	—	9 mai 1842.
» DE LA RIVE, Aug.; à Genève	—	9 mai 1842.
» DUMAS, J. B.; à Paris	—	17 décem. 1843.
» FARADAY, Michel; à Londres	—	17 décem. 1847.
» LAMARLE, Ern.; à Gand	—	17 décem. 1847.
» WHEATSTONE, Ch.; à Londres	—	15 décem. 1849.
» le baron LIEBIG, Juste; à Munich	—	15 décem. 1851.
» AIRY, G. B.; à Greenwich	—	15 décem. 1853.
» MAURY, M.; à Washington	—	16 décem. 1854.
» LEJEUNE-DIRICHLET; à Goettingue	—	14 décem. 1855.
» HANSTEEN, Ch.; à Christiania	—	14 décem. 1855.
» ARGELANDER, F. W. A.; à Boon	—	15 décem. 1856.

Section des sciences naturelles (25 associés).

M. Le baron DE GEER, J. W.; à Utrecht	Nommé le	3 juillet 1816.
» VROLIK, G.; à Amsterdam	—	3 juillet 1816.
» MOREAU DE JONNÈS, Alex.; à Paris	Élu le	21 mai 1825
» VILLERMÉ, L. R.; à Paris	—	31 mars 1827
» BERTOLONI, Ant.; à Bologne	—	6 oct. 1827
» GRANVILLE, A. B.; à Londres	—	6 oct. 1827.
» BARRAT, John; à Grassinton-Moor	—	1er mars 1828.
» TAYLOR, John; à Londres	—	1er mars 1828.
» BLUME, Ch. L.; à Leyde	—	2 mai 1829.
» BROWN, Robert; à Londres	—	7 nov. 1829.

M. Le baron DE HUMBOLDT, A.; à Berlin . Élu le 3 avril 1830.
» DE MACEDO; à Lisbonne . . . . . — 15 décem. 1836.
» DE CAISNE, Jos.; à Paris . . . . . . — 15 décem. 1836.
» TIEDEMANN, Fr.; à Munich . . . . — 15 décem. 1837.
» SCHWANN, Th.; à Liége. . . . . . . — 14 décem. 1841.
» SPRING, A.; à Liége . . . . — 14 décem. 1841.
» DE MARTIUS, Ch. Fr. Ph.; à Munich. — 9 mai 1842.
» LACORDAIRE, Th.; à Liége. . . . . — 15 décem. 1842.
» OWEN, Richard; à Londres. . . . . — 17 décem. 1847.
» DE BEAUMONT, Élie; à Paris . . . . — 17 décem. 1847.
» MILNE EDWARDS, Henri; à Paris. . . — 15 décem. 1850.
» MULLER, Jean; à Berlin . . . . . . — 15 décem. 1851.
» FLOURENS, M. J. P.; à Paris . . . . — 15 décem. 1853.
» MURCHISON, sir Roderick; à Londres . — 14 décem. 1855.
» SCHLEGEL, à Leide . . . . — 16 décem. 1857.

CLASSE DES LETTRES.

M. Leclercq, directeur pour 1858.
» Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

La section des lettres et celle des sciences morales et politiques réunies.

M. Le chevalier Marchal, J.; à Bruxelles.	Élu le	4	février	1829.
» Steur, Ch.; à Gand	—	5	décem.	1829.
» Le baron de Gerlache, E. C.; à Brux.	—	12	octobre	1833.
» Grandgagnage, F. C. J.; à Liége . .	—	7	mars	1835.
» Le chanoine De Smet, J. J.; à Gand .	—	6	juin	1835.
» Le chanoine de Ram, P. F. X.; à Louvain.	—	15	décem.	1837.
» Roulez, J. E. G.; à Gand.	—	15	décem.	1837.
» Moke, H. G.; à Gand	—	7	mai	1840.
» Le baron Nothomb, J. B.; à Berlin .	—	7	mai	1840.
» Van de Weyer, Sylvain; à Londres .	—	7	mai	1840.
» Gachard, L. P.; à Bruxelles	—	9	mai	1842.
» Quetelet, A. J. L.; à Bruxelles. . .	Nommé le	1er	déc.	1845.
» Van Praet, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10	janvier	1846.
» Borgnet, A.; à Liége	—	10	janvier	1846.
» Le baron de St-Genois, Jules; à Gand.	—	10	janvier	1846.
» Le chanoine David, J. B.; à Louvain .	—	10	janvier	1846.
» Van Meenen, P. F.; à Bruxelles . . .	—	10	janvier	1846.
» Devaux, Paul; à Bruxelles	—	10	janvier	1846.
» De Decker, P. J. F.; à Bruxelles. . .	—	10	janvier	1846.

M. SCHAYES, A. G. B.; à Bruxelles . .	. Élu le	11 janvier	1847.
» SNELLAERT, F. A.; à Gand	—	11 janvier	1847.
» Le chanoine CARTON, C.; à Bruges . .	—	11 janvier	1847.
» HAUS, J. J.; à Gand.	—	11 janvier	1847.
» BORMANS, J. H.; à Liége.	—	11 janvier	1847.
» LECLERCQ, M. N. J.; à Bruxelles . .	—	17 mai	1847.
» POLAIN, L.; à Liége.	—	7 mai	1849.
» BAGUET, F. N. J. G.; à Louvain. . .	—	6 mai	1850.
» Le baron DE WITTE, J.; à Anvers . .	—	6 mai	1851.
» FAIDER, Ch.; à Bruxelles	—	7 mai	1855.
» ARENDT, G. A.; à Louvain.	—	7 mai	1855.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. GRUYER, Louis; à Bruxelles	. Élu le	10 janvier	1846.
» DUCPETIAUX, Ed.; à Bruxelles . . .	—	11 janvier	1847.
» SERRURE, C. P.; à Gand	—	11 janvier	1847.
» MATHIEU, Adolphe; à Bruxelles . . .	—	6 mai	1850.
» KERVYN DE LETTENHOVE, J. M. B. C.; à Bruges	—	6 mai	1850.
» CHALON, R.; à Bruxelles	—	6 mai	1851.
» THONISSEN, J. J.; à Louvain	—	7 mai	1855.
» VAN DUYSE, P.; à Gand	—	7 mai	1855.
» JUSTE, Théodore; à Bruxelles . . .	—	26 mai	1856.
» DEFACQZ, E.; à Bruxelles	—	26 mai	1856.

50 ASSOCIÉS.

M. Le duc D'URSEL, C.; à Bruxelles .	. Nommé le	3 juillet	1816.
» DE MOLÉON, J. G. V.; à Paris . .	. Élu le	14 octobre	1820.
» LENORMAND, L. Séb.; à Paris. . . .	—	14 octobre	1820.
» DE LA FONTAINE; à Luxembourg . .	—	23 décem.	1822.
» VAN EWYCK, D. J.; à Bois-le-Duc .	—	4 février	1826.
» COUSIN, Victor; à Paris.	—	6 octobre	1827.

M. COOPER, C. P.; à Londres.	Élu le	5 avril	1834.
» LE GLAY, A.; à Lille	—	5 avril	1834.
» MONE, J.; à Carlsruhe	—	7 mai	1840.
» GROEN VAN PRINSTERER; à La Haye .	—	15 décem.	1840.
» LENORMANT, Charles; à Paris.	—	14 décem.	1841.
» L'abbé GAZZERA, C.; à Turin	—	15 décem.	1842.
» GRIMM, Jacques; à Berlin.	—	15 décem.	1842.
» PHILIPS; à Munich	—	15 décem.	1842.
» DINAUX, Arthur; à Valenciennes. . .	—	9 février	1846.
» ELLIS, sir Henry; à Londres	—	9 février	1846.
» GUIZOT, F. P. G.; à Paris.	—	9 février	1846.
» HALLAM, Henry; à Londres	—	9 février	1846.
» MIGNET, F. A. A.; à Paris.	—	9 février	1846.
» RAFN; Ch. Chrét.; à Copenhague . . .	—	9 février	1846.
» RAMON DE LA SAGRA; à Madrid . . .	—	9 février	1846.
» RANKE, Léopold; à Berlin	—	9 février	1846.
» SALVA, Miguel; à Madrid	—	9 février	1846.
» WARNKOENIG; à Tubingue	—	9 février	1846.
» Le baron DUPIN, Charles; à Paris . .	—	11 janvier	1847.
» HURTER; à Vienne	—	11 janvier	1847.
» LEEMANS; à Leyde	—	11 janvier	1847.
» MITTERMAIER; à Heidelberg	—	11 janvier	1847.
» PERTZ; à Berlin	—	11 janvier	1847.
» RITTER, Ch.; à Berlin	—	11 janvier	1847.
» MANZONI; à Milan	—	17 mai	1847.
» PANOFKA, Th.; à Berlin	—	7 mai	1849.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, à Bruxelles	—	7 mai	1849.
» DE BONNECHOSE, Em.; à Paris . . .	—	7 mai	1849.
» WHEWELL, W.; à Cambridge. . . .	—	7 mai	1849.
» NASSAU-SENIOR; à Londres	—	7 mai	1849.
» le duc DE CARAMAN; à Beaumont. . .	—	7 mai	1849.
» le comte DE LABORDE, Léon; à Paris. .	—	6 mai	1851.
» LE CLERC, Victor; à Paris	—	7 mai	1855.

M. Le comte de MONTALEMBERT; à Paris . Élu le 7 mai 1855.
» Le chevalier de ROSSI, J. B.; à Rome . — 7 mai 1855.
» MACAULAY; à Londres. . . . . — 7 mai 1855.
» SAY, Horace; à Paris . . . . — 7 mai 1855.
» RAU, Ch. Henri; à Heidelberg . . . . — 7 mai 1855.
» PAULIN PARIS; à Paris. . . . . — 26 mai 1856.
» DE LONGPÉRIER, Adrien; à Paris . . . — 26 mai 1856.
» DIETERICI, C. F. W.; à Berlin . . . . . — 26 mai 1856.
» DE REUMONT, Alfred; à Florence . . . — 26 mai 1856.

. . . .

. . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. G^me GEEFS, directeur pour 1858.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYZER, Nicaise; à Anvers. . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis; à Bruxelles . . . . — 1er déc. 1845.
» LEYS, Henri; à Anvers . . . . . . — 1er déc. 1845.
» MADOU, Jean; à Bruxelles. . . . . — 1er déc. 1845.
» NAVEZ, F. J.; à Bruxelles. . . . . — 1er déc. 1845.
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Bruxelles . — 1er déc. 1845.
» Le baron WAPPERS, Gustaf; à Anvers . — 1er déc. 1845.
» DE BRAEKELEER, Ferdinand; à Anvers. Élu le 8 janvier 1847.
» PORTAELS, Jean; à Bruxelles . . . . — 4 janvier 1855.

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume; à Bruxelles . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles. . . . — 1er déc. 1845.
» GEEFS, Jozef; à Anvers. . . . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» FRAIKIN; C. A.; à Bruxelles . . . . — 8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. BRAEMT, J. P.; à Bruxelles . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» CORR, Érin; à Anvers . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Section d'Architecture :

M. ROELANDT, L.; à Gand . . . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» SUYS, T. F.; à Bruxelles . . . . . — 1er déc. 1845.
» PARTOES, H. L. F.; à Bruxelles . . . Élu le 8 janvier 1847.
» RENARD, B.; à Tournai . . . . . . — 22 sept. 1852.

Section de Musique :

M. DE BÉRIOT, Charles; à Bruxelles. . . Nommé le 1er déc. 1845.
» FÉTIS, François; à Bruxelles . . . . — 1er déc. 1845.
» HANSSENS, Charles; à Bruxelles . . . — 1er déc. 1845.
» VIEUXTEMPS, Henri; à Bruxelles. . . — 1er déc. 1845.
» SNEL, François; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. ALVIN, Louis; à Bruxelles. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» QUETELET, A. J. L; à Bruxelles . . . — 1er déc. 1845.
» VAN HASSELT, André; à Bruxelles . . — 1er déc. 1845.
» BARON, A. A.; à Liége. . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» FÉTIS, Edouard; à Bruxelles . . . . — 8 janvier 1847.
» DE BUSSCHER, Edmond; à Gand. . . — 5 janvier 1854.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. DE BIEFVE, Édouard; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.
» DYCKMANS; à Anvers . . . . — 8 janvier 1847.

Pour la Sculpture :

M. Jehotte, Louis ; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

. . . .

Pour la Gravure :

M. Jouvenel, A. ; à Bruxelles. . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Verswyvel, Michel ; à Anvers . . . — 22 sept. 1852.

Pour l'Architecture :

M. Balat, Alph. ; à Bruxelles. . . . . Élu le 13 janvier 1853.

Pour la Musique .

M. Bosselet, C. F. ; à Bruxelles . . . . Élu le 22 sept. 1852.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Demanet, A. ; à Bruxelles . . . . . Élu le 4 janvier 1855.
» Siret, Adolphe ; à Namur . . . . . . — 4 janvier 1855.

50 ASSOCIÉS.

Pour la Peinture :

M. Vernet, Horace ; à Paris. . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Scheffer, Ary ; à Paris . . . . — 6 février 1846.
» Cornelius, P. ; à Berlin. . . . . . . — 6 février 1846.
» Landseer, sir E. ; à Londres . . . . — 6 février 1846.
» Kaulbach, W. ; à Munich . . . . — 6 février 1846.

M. INGRES, J. ; à Paris. . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» CALAME, A. ; à Genève . . . . — 8 janvier 1847.
» BECKER, J. ; à Francfort . . . . — 8 janvier 1847.
» HAGHE; à Londres. . . . . — 8 janvier 1847.
» SCHNETZ, J. V. ; à Paris . . . . — 22 sept. 1852.

. . . .

Pour la Sculpture :

M. TENERANI, Pierre ; à Rome . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» DUMONT, A. A. ; à Paris . . . . — 22 sept. 1852.
» le comte DE NIEUWERKERKE ; à Paris. . — 22 sept. 1852.
» ROYER ; à Amsterdam. . . . . — 22 sept. 1852.
» LABOUREUR, Maximilien ; à Rome . . . — 10 janvier 1856.
» DE BAY, père ; à Paris . . . . — 8 janvier 1857.

. . . .

. . . .

Pour la Gravure :

M. FORSTER, François ; à Paris . . . . . Élu le 6 février 1846.
» HENRIQUEL DUPONT, L. P. ; à Paris . . — 8 janvier 1847.
» CALAMATTA, L. ; à Bruxelles . . . . . — 8 janvier 1847.
» BOVY, Ant. ; à Paris . . . . — 8 janvier 1847.
» PISTRUCCI, Benedetto ; à Londres . . . — 22 sept. 1852.
» MERCURI ; à Rome . . . . — 8 janvier 1857.
» OUDINÉ, C. A. ; à Paris . . . . — 8 janvier 1857.

. . . .

Pour l'Architecture :

M. DONALDSON, Thom. ; à Londres . . . Élu le 6 février 1846.
» VON KLEINZE, Léon ; à Munich. . . . — 6 février 1846.

M. CARISTIE, Aug.; à Paris . . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» BARRY, Ch.; à Londres . . . . — 8 janvier 1847.
» STÜLER, A.; à Berlin . . . . — 8 janvier 1847.
» COCKERELL, C. R.; à Londres . . . . — 22 sept. 1825.
» FORSTER, Louis; à Vienne . . . . . . — 5 janvier 1854.

Pour la Musique :

M. ROSSINI; à Bologne. . . . . Élu le 6 février 1846.
» MEYERBEER, Giacomo; à Berlin. . . . — 6 février 1846.
» AUBER, D. F. E.; à Paris . . . . . . — 6 février 1846.
» DAUSSOIGNE-MÉHUL, J.; à Liége . . . — 6 février 1846.
» HALEVY, Jacques-F.; à Paris . . . . . — 8 janvier 1847.
» SPOHR; à Cassel . . . . — 8 janvier 1847.
» LACHNER; à Munich . . . . — 8 janvier 1847.
» MERCADANTE; à Naples . . . . — 22 sept. 1852.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. BOCK, C. P.; à Bruxelles . . . . . . Élu le 6 février 1846.
» PASSAVANT, J. D.; à Francfort. . . . — 6 février 1846.
» WAAGEN, Gustave; à Berlin. . . . . . — 8 janvier 1847.
» DE COUSSEMAKER; à Dunkerque . . . — 8 janvier 1847.
» GERHARD, Ed.; à Berlin . . . . — 8 janvier 1847.
» DE CAUMONT, A.; à Caen . . . . . . — 22 sept. 1848.
» QUARANTA, Bernard; à Naples . . . — 5 janvier 1854.
» RAVAISSON, Félix; à Paris . . . . . . — 10 janvier 1856.

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

pour la rédaction d'une Biographie nationale.

Le Président de l'Académie.
Le Secrétaire perpétuel.

M. Kickx,	délégué	de la classe	des Sciences.
» Morren,	id.	id.	id.
» Le baron de Gerlache,	id.	id.	des Lettres.
»	id.	id.	id.
» F. Fétis,	id.	id.	des Beaux-Arts.
» Van Hasselt,	id.	id.	id.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Classe des Sciences. — *Commission des Finances.*

M. Ad. De Vaux.
» Le vicomte B. Du Bus.
» Nerenburger.
» Van Beneden.
» Wesmael.

Classe des lettres. — *Commission des Finances.*

M. De Decker.
» Gachard.
» Le baron de Gerlache.
» Leclercq.
» Ch. Faider.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission des Finances.*

M. Ed. Fétis.
» Fraikin.
» G. Geefs.
» Snel.
» Van Hasselt.

Classe des Lettres. — *Commission pour la littérature flamande.*

M. David, président.
» Snellaert, secrétaire.
» Bormans.
» L'abbé Carton.
» De Decker.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. Quetelet, président.
» Van Hasselt, secrétaire.
» Alvin.
» Bock.
» Ed. Fétis.
» F. Fétis.
» Schayes.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les inscriptions des monuments.*

M. Alvin.
» Baron.
» De Ram.
» Ed. Fétis.
» Quetelet.
» Schayes.
» Van Hasselt.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques inédites.

LISTE DES MEMBRES, ASSOCIÉS ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. Alvin, rue Belliard, 46, quartier Léopold.
» Balat, rue Traversière, 37, à St-Josse-ten-Noode.
» Bosselet, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode.
» Braemt, rue St-Alphonse, 60, à St-Josse-ten-Noode.
» Calamatta, place du Grand-Sablon, 11.
» Chalon, rue de la Senne, 24.
» De Biefve, rue de Ruysbroeck, 88.
» De Decker, rue des Plantes, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Defacqz, boulevard de Waterloo, 49.
» De Gerlache (baron), chaussée d'Ixelles, 27, à Ixelles.
» Demanet, rue de la Science, 43, quartier Léopold.
» D'Udekem, rue de la Blanchisserie.
» De Vaux (Ad.), rue du Trône, 70, à Ixelles.
» Devaux (P.), boulevard de Waterloo, 38.
» Du Bus (vicomte B.), rue du Méridien, 10, à St-Josse-ten-Noode.
» Ducpetiaux, rue des Arts, 22, quartier Léopold.
» D'Ursel (duc C.), Marché-au-Bois, 28.
» Faider, boulevard de Waterloo, 33.
» Fétis (Éd.), montagne du Parc, 15.
» Fétis (F.), rue des Sablons, 25.
» Fraikin, chaussée de Haecht, 178, à Schaerbeek.
» Gachard, rue de la Paille, 14.
» Galeotti, rue de la Limite, 92, à St-Josse-ten-Noode.
» Gallait, rue des Palais, 80, à Schaerbeek.
» Geefs (G.), rue des Palais, 18, à Schaerbeek.
» Gluge, rue Joseph II, 7, quartier Léopold.
» Gruyer, rue de Ruysbroeck, 98.
» Hanssens, chemin de l'Allée-Verte, 7, à Molenbeek-St-Jean.
» Houzeau, rue Verte, 50, à St-Josse-ten-Noode.

M. Jehotte, rue des Arts, 31.
» Jouvenel, rue de l'Écuyer.
» Juste, rue de Spa, 7, quartier Léopold.
» Leclercq, rue Royale, 208, à St-Josse-ten-Noode.
» Liagre, rue Sans-Souci, 49, à Ixelles.
» Madou, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode.
» Marchal (chevalier J.), rue Rogier, 8, à Schaerbeek.
» Mathieu, rue de Namur.
» Maus, place de la Société civile, quartier Léopold.
» Melsens, Grand Sablon, 17.
» Navez, rue Royale, 35.
» Nerenburger, rue Royale, 37.
» Nolet de Brauwere Van Steeland, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles.
» Partoes, rue des Arts, 31.
» Portaels, rue Royale, 35.
» Quetelet (Ad.), à l'Observatoire royal.
» Quetelet (Ernest), à l'Observatoire royal.
» Sauveur, rue du Bois-Sauvage, 2.
» Schayes, place des Wallons, 50.
» Simonis, chaussée de Jette, à Koekelberg.
» Snel, chaussée de Jette, à Koekelberg.
» Stas, rue Joncker, 13, au quartier Louise.
» Suys, rue de l'Equateur, 1, à St-Josse-ten-Noode
» Vandermaelen, à l'Établissement géographique, à Molenbeek-St-Jean.
» Van Hasselt, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode.
» Van Meenen, rue Pachéco, 34.
» Van Praet, au Palais du Roi.
» Verboeckhoven (Eug.), chaussée de Haecht, 180, à Schaerbeek.
» Vieuxtemps, rue du Méridien, 60, à St-Josse-ten-Noode.
» Wesmael, rue de la Rivière, 26, à St-Josse-ten-Noode.

NÉCROLOGIE.

Classe des Sciences.

Dumont, André, membre, décédé le 28 février 1857.

Meyer, A., correspondant, décédé le 28 avril 1837.

Bonaparte, Ch. Lucien, prince de Canino, associé, décédé le 29 juillet 1857.

Classe des Lettres.

Dureau de la Malle, A. J. C. A., associé, décédé le 17 mai 1857.

Classe des Beaux-Arts.

Le baron Boucher-Desnoyers, A. G. L.; associé, décédé le ... février 1857.

Rauch, associé, décédé le ... décembre 1857.



A. DUMONT.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

NOTICE SUR ANDRÉ DUMONT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Né à Liége, le 15 février 1809, décédé à Mons, le 28 février 1857.

André Dumont est né à Liége, le 15 février 1809, dans une famille où le goût des sciences géologiques était héréditaire; car son père et son oncle avaient formé, dans leur jeunesse, une magnifique collection de toutes les substances minérales des environs de Liége. Le père ayant été employé dans l'administration des mines, le jeune André eut l'occasion de visiter les mines de charbon, et même d'en lever des plans, ce qui, sans doute, développa chez lui le coup d'œil stratigraphique qui l'a toujours distingué; aussi, en 1828, lorsque notre Académie mit au concours la description géologique de la province de Liége, le jeune homme de dix-neuf ans crut pouvoir se lancer dans la carrière, et, pour faire connaître la manière dont il y réussit, nous transcrivons ici quelques passages du rapport fait à l'Académie en mai 1830 :

« ...... C'est avec une véritable satisfaction que nous disons
» que chacun des trois mémoires présentés au concours est
» une bonne description géologique de l'une de nos plus inté-
» ressantes provinces, ce qui prouve les progrès que les sciences
» positives font parmi nous. Mais, quel que soit le mérite de
» ces trois mémoires, le premier se distingue, selon nous,
» d'une manière éminente par l'exactitude et l'étendue des dé-
» tails, ainsi que par l'importance et la nouveauté des consi-
» dérations générales qui s'y trouvent.

» On sait que la majeure partie du sol de la province de Liége
» est composée d'une association de roches que l'un de nous
» a nommée *terrain anthraxifère;* mais les divers membres
» de cette association, dont la position originaire a été géné-
» ralement très-dérangée, présentent une espèce de chaos où
» l'on n'avait pu rien comprendre jusqu'à présent. L'auteur
» du premier mémoire, qui a étudié ce sol avec une attention
» dont on ne saurait assez faire l'éloge, croit cependant que
» cette constitution n'est pas aussi compliquée qu'on l'avait
» supposé; il pense, au contraire, que les alternatives que
» l'on remarque si fréquemment entre les diverses roches qui
» composent ce terrain ne sont formées que par quatre sys-
» tèmes. Le plus inférieur est principalement composé de
» schistes argileux, de psammites et de poudingues souvent
» colorés en rouge. Le second, que l'auteur nomme *calcaire*
» *inférieur,* est formé de calcaire et de dolomie. Le troisième
» est, comme le premier, composé de schiste argileux et de
» psammites; mais la couleur rouge y est moins fréquente, et
» l'on n'y a pas observé de poudingues; enfin le quatrième,
» que l'auteur appelle *calcaire supérieur,* est, comme le
» deuxième, formé de calcaire et de dolomie.

» L'auteur donne non-seulement les caractères minéralo-

» giques et zoologiques des roches qui composent ces systè-
» mes, mais il détermine, couche par couche, localité par
» localité, chaque masse minérale qui paraît au jour ou qui
» doit se prolonger sous les dépôts superficiels, et il consigne
» le résultat de ses observations sur une carte que l'on peut
» considérer comme ce qui a été fait de mieux en ce genre
» dans notre patrie.

» ..... Partant de l'idée que le terrain anthraxifère est dé-
» posé d'une manière analogue à celle du terrain houiller qui
» le suit immédiatement dans la série des formations, l'auteur
» a reconnu que les trois systèmes supérieurs forment des
» bassins d'étendues inégales placés au-dessus du système
» inférieur qu'il rapporte à l'*old red sandstone* des Anglais,
» lequel forme lui-même un vaste bassin au milieu du terrain
» ardoisier....

» .... Il annonce également que ces bassins, ou plutôt les
» massifs qu'il décrit sous le nom de *bassins*, sont loin de
» donner tous l'idée d'un dépôt fait dans une dépression du
» sol et dont les premières couches seraient moulées sur les
» parois de cette dépression. Aussi voit-on non-seulement des
» couches placées dans une position plus ou moins voisine de
» la position verticale, mais d'autres qui sont plissées et con-
» tournées ou renversées sur elles-mêmes, ce qui prouve
» qu'après leur formation, elles ont subi l'action de mouve-
» ments violents (1). »

(1) Je me permets de consigner ici quelques détails sur ma pre-mière entrevue avec Dumont.

L'Académie m'ayant remis les trois mémoires mentionnés ci-dessus, je fus frappé de ce qu'il y avait de neuf dans l'un de ces mémoires, mais je ne savais s'il s'agissait de découvertes réelles ou des inventions d'une imagination ardente. D'un autre côté, je

Les découvertes de Dumont n'eurent pas, dans le temps, le retentissement qu'elles méritaient; d'abord parce que les événements politiques de 1830 absorbèrent l'attention générale et retardèrent longtemps l'impression du mémoire. Ensuite, chose pénible à avouer, des géologues d'un grand mérite, sans s'être donné la peine de vérifier les faits, élevaient des doutes sur ses assertions. Mais, en 1835, la Société géologique de France s'étant réunie à Mézières, et ayant poussé ses excursions jusqu'en Belgique, Dumont fut à même de démontrer la réalité de tout ce qu'il avait avancé. Dans le nombre des membres qu firent cette excursion se trouvaient quelques géologues anglais, lesquels portèrent au delà de la Manche la connaissance des travaux de Dumont, et lui firent décerner la médaille de Wollaston.

Cette même année, Dumont fut nommé professeur de minéralogie et de géologie à l'université de Liége, et prit bientôt

n'avais pas le temps d'entreprendre les recherches nécessaires pour vérifier seul des assertions qui me paraissaient aussi extraordinaires. Dans cet état des choses, je me décidai à aller trouver le savant minéralogiste Lévy, qui était alors professeur à l'université de Liége, et je lui dis que, quoique les noms des concurrents dussent être un secret, surtout pour un rapporteur, il y avait parmi les mémoires présentés au concours un travail trop remarquable pour qu'il n'en counût pas l'auteur, et trop extraordinaire pour que je ne désirasse pas d'en avoir la démonstration. Lévy me dit qu'effectivement il connaissait l'auteur et il me conduisit chez Dumont. Là je fus très-surpris de me trouver en présence d'un jeune homme qui me paraissait n'avoir que quinze ans, mais qui me prouva bientôt qu'il était réellement l'auteur du mémoire. Je lui demandai s'il pouvait me conduire dans quelques localités où il me ferait voir la preuve de ses assertions, et sur sa réponse affirmative, nous nous rendîmes dans la vallée de la Meuse au sud de Liége. On sait que

rang parmi les maîtres les plus aimés par les élèves. Plus tard, il composa, pour la facilité de ces derniers, des tableaux de minéralogie qui forment presqu'un traité de cette science, et dont l'Académie a ordonné l'impression dans le recueil de ses mémoires.

En 1836, l'Académie appela Dumont à siéger parmi nous, et le Gouvernement le chargea de faire la carte géologique de la Belgique, sous les auspices de la compagnie. C'était là l'objet de ses plus vifs désirs : car il se sentait appelé à combler, d'une manière brillante, la lacune que notre pays laissait sur la carte du nord-ouest de l'Europe. Aussi se livra-t-il à ce travail avec tout le zèle dont il était capable. Il parcourut la Belgique dans tous les sens, et fit de nombreuses excursions dans les contrées voisines, faisant quelquefois plus de mille kilomètres à pied dans une seule campagne; et comme chaque observation nouvelle donne, pour ainsi dire, lieu de mieux apprécier les faits observés précédemment, il retournait souvent

cette vallée est bordée par des pentes rapides et élevées sur lesquelles il y a des chemins creux. Dumont me montra d'abord dans un de ces chemins la succession de toutes les couches qui composent son terrain anthraxifère; mais il s'agissait, pour prouver le plissement, de montrer ces couches disposées en sens contraires, et c'est ce qu'il annonçait être visible dans un autre chemin voisin; toutefois, comme ces chemins ou plutôt ces ravins se ressemblent, il se trompa, et nous descendîmes par un ravin ou les éboulis cachaient la stratification. Le pauvre jeune homme se trouva dans une position désespérée : il était certain de son affaire, mais il craignait que je ne voulusse pas consentir à gravir de nouveau la côte, et alors son travail allait être signalé à l'Académie comme une rêverie; Aussi quel ne fut pas son bonheur quand je lui proposai de faire une nouvelle ascension, et je dois dire qu'il m'a toujours conservé une vive reconnaissance de cette démarche, bien naturelle sans doute, mais qui, disait-il, avait décidé de son avenir.

plusieurs fois dans une même localité pour s'assurer s'il ne serait pas dans le cas de modifier ses impressions antérieures. Il est résulté de cette manière d'opérer que la carte géologique a exigé vingt années de travaux assidus. Mais ces vingt ans n'étaient pas perdus pour la science, parce que Dumont, en rendant à la fin de chaque campagne compte de ses travaux à l'Académie, faisait presque toujours connaître des faits nouveaux ou développait des considérations nouvelles.

C'est ainsi que, dans son rapport de 1837, il démontrait que les petites vallées qui traversent la plaine de Hesbaie correspondent à des failles, c'est-à-dire qu'elles doivent leur origine à des dislocations de l'écorce terrestre et non à de simples érosions des eaux, ainsi qu'on l'avait supposé jusqu'alors.

En 1838, il fit connaître la nature et les limites du dépôt moderne dit *argile d'Ostende*, qui s'étend le long des côtes de Flandre, depuis Anvers jusqu'au delà de Dunkerque.

En 1839, il traita des diverses divisions qu'il établissait dans les terrains tertiaires, et comme il pouvait difficilement faire concorder ces divisions avec celles qui avaient été adoptées dans d'autres contrées, il jugea à propos de leur donner des noms tirés de localités belges, tels que *Landénien*, *Bruxellien*, *Tongrien*, *Diestien*. Ce système de nomenclature a été improuvé par la plupart des géologues; mais il a eu l'avantage d'appeler plus particulièrement l'attention et d'éviter des rapprochements toujours plus ou moins susceptibles d'induire en erreur. Il est à remarquer aussi que, si la nomenclature de Dumont a été généralement repoussée en France et en Angleterre, elle a été mieux accueillie en Allemagne, circonstance qui paraît tenir à ce que les dépôts tertiaires de la Belgique auraient plus de rapports avec ceux d'Allemagne qu'avec ceux de France et d'Angleterre, dont ils sont cependant plus voi-

sins. On a aussi reproché à Dumont d'avoir trop multiplié les divisions; mais, dans les descriptions locales, on ne peut, en quelque manière, établir trop de distinctions : c'est un moyen de mieux faire connaître les choses dont on traite, et les hommes qui s'occupent de travaux plus généraux peuvent aisément opérer des réunions. La seule chose à éviter, c'est que les membres d'une même division ne soient pas dans le cas d'être séparés pour être répartis dans des groupes différents, et c'est ce que jusqu'à présent on n'a pas encore reproché aux travaux de Dumont.

En 1841, il présenta un mémoire sur les terrains triasique et jurassique du Luxembourg, dans lequel il fit connaître des faits qui n'avaient pas encore été aussi bien établis, et où il émet des idées nouvelles sur la position du grès de Luxembourg. Toutefois sa manière de voir sur ce dernier dépôt est encore contestée; mais on ne peut disconvenir qu'elle n'ait contribué à faire avancer la solution définitive.

La partie la plus ancienne du sol belge appartient à un grand massif qui s'étend depuis l'Escaut jusqu'à la Diemel, et qui a été longtemps désigné sous les noms, trop vagues pour la géologie actuelle, de *formation du Thonschiefer* ou de *terrain ardoisier,* sans que l'on fût parvenu à y établir de bonnes divisions. Dumont lui-même, avec son coup d'œil perçant, s'y était déjà essayé sans avoir obtenu un résultat satisfaisant. Mais il présenta à l'Académie, en 1851 et 1852, deux grands mémoires qui devaient former les deux premiers chapitres de l'explication de la carte géologique, et dans lesquels il divisait les dépôts dont il s'agit en deux groupes, sous les noms de *terrain ardennais* et de *terrain rhénan,* qui se subdivisaient en six systèmes que, fidèle à ses principes de nomenclature, Dumont désignait par les épithètes de *Devillien, Révi-*

nien, *Salmien*, *Gedinnien*, *Coblentzien* et *Ahrien*. Cet immense travail est demeuré jusqu'à présent le dernier mot de la science, et n'a pas encore été contredit dans aucun de ses détails.

On a vu ci-dessus que Dumont se distinguait surtout par la perspicacité de son coup d'œil stratigraphique; aussi toutes ses divisions de terrains sont-elles établies d'après des considérations de ce genre, et les paléontologistes contestèrent quelques rapprochements qu'il avait établis entre certains dépôts belges et ceux d'autres contrées. Or Dumont n'était pas homme à laisser croire que c'était par inadvertance ou par ignorance qu'il n'avait pas fait une meilleure part à la paléontologie, et il publia, en 1847, un mémoire dans lequel il établissait que, depuis que la terre est habitable, la chaleur solaire a toujours eu assez d'influence pour que la même faune n'ait jamais pu s'étendre sur toute sa surface, ou, en d'autres termes, qu'il y a toujours eu, comme à présent, des faunes différentes à une même époque, de sorte que c'est à tort que les paléontologistes considèrent comme synchroniques les dépôts qui présentent les mêmes faunes sous des latitudes différentes. Cette manière de voir, ou, comme a dit M. Nœggerath, ce brandon lancé dans le monde savant, a produit une agitation qui n'a pas encore reçu de solution définitive.

Poursuivant cette idée sous une autre forme, Dumont a cherché à démontrer, en 1851, que l'étude de la stratigraphie ne donnait pas seulement les moyens de déterminer l'époque relative des grandes catastrophes qui ont agité l'écorce terrestre, mais qu'elle pouvait également faire connaître les oscillations lentes qui produisent successivement les émersions et les submersions des terres, c'est-à-dire que l'on pouvait, à l'aide des seules notions stratigraphiques, déterminer les limites

des mers aux diverses époques géologiques, et juger du synchronisme des dépôts.

Sentant également qu'il était nécessaire, comme complément de ses recherches sur la Belgique, de faire connaître les rapports des dépôts belges avec ceux des autres pays, il entreprit divers voyages à cet effet, et il publia, en 1851 et 1852, deux mémoires sur le synchronisme des terrains tertiaires de Belgique avec ceux de France et d'Angleterre.

Enfin, Dumont était parvenu au but vers lequel il tendait depuis trente ans : cette carte géologique que les savants et les industriels lui demandaient avec instance depuis si longtemps était terminée, et il allait la présenter au Ministre, s'attendant à recevoir les félicitations les plus flatteuses pour ce qui était à ses yeux le plus beau monument que l'on pût élever à l'honneur de son pays. Mais Dumont, entièrement absorbé par la géologie, n'avait aucune idée de la politique; il ne connaissait ni la droite ni la gauche, et il ne se doutait pas qu'un Ministre trouve peu de charmes dans un travail ordonné par un prédécesseur, surtout si ce prédécesseur appartenait au parti opposé; aussi fut-il atterré de la froideur avec laquelle sa carte fut accueillie. Toutefois cette circonstance, qu'il considérait comme une ingratitude nationale, fut pour lui le signal de toutes les distinctions les plus flatteuses. Les élèves de l'Université ayant appris ce qui s'était passé, voulurent protester par une manifestation éclatante, et se rendirent chez leur professeur chéri pour lui demander de laisser faire son portrait. Plus tard de nouveaux Ministres lui firent décerner la croix d'officier, ensuite celle de commandeur de l'ordre royal de Léopold, et puis le nommèrent recteur de l'université de Liége; de notre côté, nous l'appelâmes à diriger les travaux de notre classe; enfin, l'empereur des Français lui remit la grande médaille d'hon-

neur, lors de l'exposition universelle. Mais hélas ! Dumont ne pouvait jouir de toutes ces faveurs : atteint, au commencement de 1853, d'une violente fièvre cérébrale, il ne s'est jamais complétement remis. Les médecins lui interdirent le travail et lui conseillèrent de voyager, comme le seul moyen de l'empêcher de travailler. Il parcourut l'Allemagne, le Levant, l'Italie, l'Espagne, et à son retour, il voulut mettre à profit les connaissances qu'il avait acquises dans ses voyages, et se livrer encore à son occupation favorite, c'est-à-dire faire une carte géologique de l'Europe, travail qui a sans doute aggravé l'état de sa santé, et qui était encore sous presse quand la mort l'a enlevé aux sciences, à son pays, à ses élèves, à ses amis, à sa famille, le 28 février 1857, à peine âgé de quarante-huit ans.

J.-J. d'Omalius d'Halloy.

MÉMOIRES DES MEMBRES

ET

MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS,

IMPRIMÉS DANS LES RECUEILS DE L'ACADÉMIE ROYALE, DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

TABLE GÉNÉRALE.

CATALOGUE.

Nouveaux mémoires de l'Académie royale des sciences et des belles-lettres de Bruxelles (1). — Mémoires des membres.

TOME I. — 1820.

Mémoire contenant l'esquisse d'une méthode inverse des formules intégrales définies ; par M. le commandeur C.-F. De Nieuport.

Mémoire sur une propriété générale des ellipses et des hyperboles semblables, etc. ; par le même.

Mémoire sur l'équilibre des corps qui se balancent librement sur un fil flexible, et sur celui des corps flottants ; par le même.

Mémoire sur un cas de la théorie des probabilités au jeu ; par le même.

Mémoire sur les machines ; par M. J.-G. Garnier.

Mémoire sur la vie de la taupe ; par M. Du Rondeau.

In Platonis opera et Ficinianiam interpretationem animadversiones ; auctore C.-F. De Nieuport.

Mémoire sur les accroissements de la ville de Gand, depuis son origine jusqu'au règne de Charles V ; par M. Lesbroussart.

Mémoire historique sur les causes de l'agrandissement de la famille des Pepins ; par le même.

(1) Depuis la réorganisation de l'Académie en 1845 et à partir du tome XX, cette collection a pris pour titre : *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.*

Précis historique de Jeanne de Flandre, mère de Jean IV, duc de Bretagne, surnommé *le Conquérant;* par le même.

Notice et extrait d'un manuscrit du XVIme siècle, par Jean Van Denesse, contrôleur de Charles V et de Philippe II, son fils; par le même.

Mémoire sur Baudouin Ier, comte souverain de Flandre; par le même.

Extraits d'un poëme du XVme siècle, mêlé de prose et de vers, ouvrage anonyme et manuscrit, contenant l'apothéose de Philippe le Bon, etc.; par le même.

Projet d'une nouvelle histoire du comté de Flandre; par le même.

Dissertation historique sur le comté d'Alost, jusqu'à l'époque de sa réunion au comté de Flandre; par le même.

Mémoire sur la question : A quel titre le comte Herman, époux de la comtesse Richilde, fut-il comte de Hainaut? Était-ce de son chef ou du chef de la comtesse son épouse? par le même.

Mémoire sur la législation des Gaules, depuis la période gauloise germanique jusqu'au XVme siècle; par M. J.-J. Raepsaet.

Mémoire contenant quelques réflexions sur des notions fondamentales en géométrie, tant élémentaire que transcendante; par M. le commandeur C.-F. De Nieuport.

TOME II. — 1822.

Journal des séances.

Rapport sur les travaux de l'Académie; par M. Dewez.

Mémoire sur la pression qu'un même corps exerce sur plusieurs appuis à la fois; par M. le commandeur C.-F. De Nieuport.

Mémoire sur la métaphysique du principe de la différentiation; par le même.

Mémoire sur une formule générale pour déterminer la surface

d'un polygone formé sur une sphère par des arcs de grands ou de petits cercles, disposés entre eux d'une manière quelconque; par M. A. QUETELET.

Mémoire sur une nouvelle théorie des sections coniques considérées dans le solide; par le même.

Dissertation sur les traps statiformes; par M. KICKX.

Mémoire sur quelques propriétés remarquables de la focale parabolique; par M. DANDELIN.

Second mémoire sur la législation des Gaules; par M. RAEPSAET.

Mémoire dans lequel on examine quelle peut être la situation des différents endroits de l'ancienne Belgique devenus célèbres dans les Commentaires de César, par les événements mémorables qui s'y sont passés; par M. DEWEZ.

Mémoire sur cette question : A quelle époque les comtes et les ducs sont-ils devenus héréditaires dans la Belgique; par le même.

Mémoire sur cette question : A quel titre Baudouin, surnommé *Bras de Fer*, premier comte de Flandre, a-t-il gouverné cette province? Est-ce comme comte héréditaire ou comme usurpateur? par le même.

Recherches sur la découverte des charbons de terre dans la ci-devant principauté de Liége; vers quel temps et par qui elle fut faite; par M. le baron VILLENFAGNE D'INGIHOUL.

Extraits des observations météorologiques faites à Bruxelles, par M. KICKX.

Relation d'un voyage fait à la grotte de Han, au mois d'août 1822, par MM. KICKX et QUETELET.

TOME III. — 1826.

Recherches sur la résolution des équations numériques; par M. DANDELIN.

Mémoire sur l'hyperboloïde de révolution, et sur les hexagones de Pascal et de Brianchon; par le même.

Physique mathématique. Mémoire sur une nouvelle manière de considérer les caustiques, produites soit par réflexion, soit par réfraction; par M. A. Quetelet.

Mémoire sur une question relative au calcul des probabilités; par M. le commandeur C.-F. De Nieuport.

Note additionnelle; par M. Dandelin.

Mémoire sur quelques constructions graphiques des orbites planétaires; par M. Quetelet.

Mémoire sur le principe des vitesses virtuelles; par M. Pagani.

Mémoire sur la géographie physique du Brabant méridional; par M. Kickx.

Mémoire sur la réduction des alcalis en métal; par M. J.-B. Van Mons.

Mémoire sur quelques erreurs concernant la nature du chlore, et sur plusieurs nouvelles propriétés de l'acide muriatique; par le même.

Troisième mémoire sur la législation des Gaules; par M. Raepsaet.

Mémoire pour servir à l'histoire d'Alpaïde, mère de Charles Martel; par M. Dewez.

Mémoire sur les invasions, l'établissement et la domination des Francs dans la Belgique; par le même.

Mémoire sur le gouvernement et la constitution des Belges, avant l'invasion des Romains; par le même.

Dissertation historique sur l'origine du nom de Belge et sur l'ancien *Belgium;* par M. Raoux.

Mémoire sur l'origine de la différence relative à l'usage de la langue flamande ou wallonne, dans les Pays-Bas; par M. Meyer.

Mémoire sur les lois des naissances et de la mortalité à Bruxelles; par M. A. Quetelet.

TOME IV. — 1827.

TOME V. — 1829.

Mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain; par le même.

Notice sur Olivier le Diable ou le Dain, barbier de Louis XI; par le même.

Note sur un exemplaire des lettres d'indulgence du pape Nicolas V, *pro regno Cypri;* par le même.

Mémoire sur le droit public du Brabant au moyen âge; par M. Dewez.

Mémoire sur le droit public du pays de Liége au moyen âge, et sur l'existence de ce droit dans les temps postérieurs; par le même.

Extrait des observations météorologiques faites à Bruxelles, depuis le 1er janvier 1827 jusqu'au 31 décembre 1828; par M. Kickx.

Recherches sur les lignes et les surfaces du 2me degré; par M. Chasles.

TOME VI. — 1830.

Journal des séances.

Recherches sur l'intensité magnétique de différents lieux de l'Allemagne et des Pays-Bas; par M. A. Quetelet.

Observations sur la division des terrains; par M. D'Omalius d'Halloy.

Recherches sur l'intensité magnétique en Suisse et en Italie; par M. A. Quetelet.

Notice sur les archives de la ville de Louvain; par M. le baron de Reiffenberg.

Mémoire sur la date du diplôme de l'empereur Otton le Grand, qui confère le titre d'avoué de l'abbaye de Gembloux à Lambert, comte de Louvain; par M. Marchal.

Remarques sur deux actes de Henri II et de Henri III, ducs de Brabant; par M. le baron de Reiffenberg.

TOME VII. — 1832.

Recherches sur la structure comparée et le développement des animaux et des végétaux; par M. B.-C. Dumortier.

Mémoire sur la théorie des projections algébriques et sur son application au mouvement de rotation d'un corps solide; par M. Pagani.

TOME VIII. — 1834.

Bulletin des séances.

Mémoire sur le rapport et la conformité de plusieurs points des anciennes coutumes et chartes du pays et comté de Hainaut avec l'ancien droit romain antérieur à Justinien et au code Théodosien; par M. Raoux.

Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour, avec un appendice sur l'ordre de St-Hubert, recueillies par le baron de Reiffenberg.

Supplément à *l'Art de vérifier les dates* et aux divers recueils diplomatiques, ou mémoire sur quelques anciens fiefs; par le même.

Aperçu historique des observations de météorologie faites en Belgique jusqu'à ce jour; par M. A. Quetelet.

Mémoire sur l'intégration d'une classe d'équations aux différentielles partielles linéaires, relatives au mouvement de la chaleur; par M. Pagani.

Note sur l'équilibre d'un système dont une partie est supposée inflexible et dont l'autre partie est flexible et extensible; par le même.

Essai d'une théorie générale comprenant l'ensemble des apparences visuelles qui succèdent à la contemplation des objets colorés, et de celles qui accompagnent cette contemplation : c'est-à-dire la persistance des impressions de la rétine, les couleurs accidentelles, l'irradiation, les effets de la juxtaposition des couleurs, les ombres colorées; par M. J. Plateau.

TOME IX. — 1835.

Bulletins des séances.

De la classification des connaissances humaines; par M. J.-J. d'Omalius d'Halloy.

Essai carpographique présentant une nouvelle classification des fruits; par M. B.-C. Dumortier.

Notice sur le genre *Maelenia* de la famille des *Orchidées;* par le même.

Observations météorologiques faites en 1834, à l'Observatoire de Bruxelles; par M. A. Quetelet.

Essai sur la statistique ancienne de la Belgique; par M. le baron de Reiffenberg.

Mémoire sur les tilleuls d'Europe; par M. R. Courtois.

Monographie des Braconides de Belgique; par M. C. Wesmael.

TOME X. — 1837 (1).

Mémoire sur l'équilibre d'un corps solide suspendu à un cordon flexible; par M. Pagani.

Sur la latitude de l'observatoire de Bruxelles; par M. A. Quetelet.

Mémoire sur les variations des températures de la terre (1er mémoire); par le même.

Résumé des observations météorologiques faites en 1835 et 1836, à l'observatoire de Bruxelles; par le même.

Mémoire sur la météorologie; par M. J.-G. Crahay.

Mémoire sur les instants du *maximum* et du *minimum* de hauteur diurne du baromètre, aux diverses saisons, pendant le jour; par le même.

Réflexions sur la théorie électro-chimique de l'affinité et la composition moléculaire des corps; par M. Martens.

(1) A partir du tome X, le format des *Mémoires* a été agrandi, et les *Bulletins* ont fait l'objet d'une publication particulière.

TOME XI. — 1838.

et de la vapeur éthérée autour d'un fil de platine incandescent; par M. Martens.

Esquisse d'une nouvelle classificatoin chimique des corps; par le même.

Mémoire sur la théorie chimique de la respiration et de la chaleur; par le même.

Monographie des Braconides de Belgique; par M. C. Wesmael.

Mémoire sur le *Seranno Tinca;* par M. F. Cantraine.

Recherches physiologiques sur les hydrophytes de la Belgique, 1er mémoire (Aphanizomène); par M. Ch. Morren.

Recherches sur le mouvement et l'anatomie du *Stylidium graminifolium;* par le même.

Note additionnelle sur la classification des connaissances humaines; par M. J.-J. d'Omalius d'Halloy.

Résumé des observations météorologiques faites en 1837, à l'observatoire de Bruxelles et communiquées par M. A. Quetelet, suivi des observations météorologiques faites à Louvain; par M. Crahay.

Dissertation juridico-historique; par M. Raoux.

Examen de la question si, dans le moyen âge, le comté de Hainaut était tenu en fief relevant d'un suzerain et sujet à hommage, ou si c'était un alleu affranchi de tout hommage; par le même.

Nouvel examen de quelques questions de géographie ancienne de la Belgique; par M. Roulez.

De quelques anciennes prétentions à la succession du duché de Brabant; par M. le baron de Reiffenberg.

Anatomie du *Pneumodermon violaceum* d'Orb.; par M. P.-J. Van Beneden.

Mémoire sur l'Argonaute; par le même.

Mémoire sur le *Limneus glutinosus;* par le même.

TOME XII. — 1839.

TOME XIII. — 1840.

Sur la détermination géométrique des orbites cométaires; par M. P.-G. Dandelin.

Second mémoire sur le magnétisme terrestre en Italie; par M. A. Quetelet.

Deuxième mémoire sur les variations annuelles de la température de la terre à différentes profondeurs; par le même.

Résumé des observations météorologiques faites en 1839, à l'observatoire royal de Bruxelles; par le même.

Résumé des observations météorologiques faites en 1839, à Louvain, au collége des Prémontrés; par M. J.-G. Crahay.

Notice zoologique sur un Hypéroodon; par M. C. Wesmael.

Malacologie méditerranéenne et littorale, ou description des Mollusques qui vivent dans la Méditerranée ou sur le continent de l'Italie, ainsi que des coquilles qui se trouvent dans les terrains tertiaires italiens, avec des observations sur leur anatomie, leurs mœurs, leur analogie et leur gisement; par M. F. Cantraine.

Recherches pour servir à la flore cryptogamique des Flandres; par M. J. Kickx.

Mémoire sur le développement du pollen, de l'ovule et sur la structure des tiges du gui (*Viscum album*); par M. J. Decaisne.

TOME XIV. — 1841.

Résumé des observations météorologiques faites en 1840, à Louvain; par M. Crahay.

Résumé des observations sur la météorologie, sur le magnétisme, sur les températures de la terre, sur la floraison des plantes, etc.; par M. A. Quetelet, suivi des comparaisons barométriques faites à Bruxelles et dans le nord de l'Europe, par MM. A. Bravais et Ch. Martins.

TOME XV. — 1842.

TOME XVI. — 1843.

l'observatoire royal de Bruxelles, en 1842; par M. A. Quetelet. — Observations sur la floraison faites dans les environs de Bruxelles; par M. Galeotti. — *Idem;* par M. le docteur Gastone. — Observations ornithologiques faites près de Bruxelles; par M. J.-B. Vincent.

Observations météorologiques faites à Gand en 1842; par M. Duprez. — Tableau de la floraison, de la feuillaison et de l'effeuillaison, sous le climat de Gand; par M. J. Donkelaer. — Observations pour la période annuelle; par le même. — Observations sur la floraison et la feuillaison faites à Gand; par M. D. Spae. — Liste de quelques plantes indigènes, observées comparativement à l'état de culture et à l'état spontané; par MM. Donkelaer, Frédéricq et Spae. — Observations zoologiques faites à Gand; par M. le professeur Cantraine.

Observations sur la floraison des plantes, etc., faites en 1842, à Ostende et environs; par M. Mac Leod.

Observations botaniques faites à Liége en 1842; par MM. Morren et Vict. Deville. — Observations anthochronologiques sur la périodicité des motilités sexuelles dans les plantes; par M. Ch. Morren. — *Idem,* sur les périodes diurnes; par le même. — Observations zoologiques; par le même.

Observations zoologiques, faites à Waremme et à Liége, en 1842; par M. E. de Selys-Longchamps.

Résumé des observations météorologiques, faites en 1842, à Louvain, au collége des Prémontrés; par J.-G. Crahay. — Tableaux des observations périodiques annuelles faites à Louvain en 1842; par M. Debroe. — Observations zoologiques faites dans les environs de Louvain; par MM. le vicomte Félix de Spoelberch et Van Beneden.

Observations communiquées par des sociétés ou des savants étrangers. — ***Pays-Bas :*** Observations faites en 1842, au

jardin Botanique d'Utrecht; par M. C.-G. Breitenstein. — Observations pour la période diurne; par le même. — Observations faites à Groeningue en 1842; par M. H.-C. Van Hall. — *Angleterre :* Observations faites à Tunbrige-Wells, et ensuite à Bruges; par M. Th. Forter. — Observations sur la floraison et les oiseaux, faites à Polperro; par M. Jonathan Couch. — Observations ornithologiques faites en 1842, à Slaurwst; par M. John Blackwall. — *France :* Observations sur la floraison, etc., faites à Paris en 1842; par M. J. Decaisne. — Observations zoologiques faites à Marseille; par M. Valz. *Suisse : Idem*, faites par M. Depierre, à Lausanne. — *Italie : Idem ;* par M. Achille Costa, dans les environs de Naples. — *Allemagne :* Observations sur la marche de la végétation faites à Munich en 1842, et communiquées par M. De Martius.

Mesures des organes internes du corps humain; par M. Schwann.

Observations magnétiques faites à Bruxelles, pendant le dernier semestre de 1842.

Observations météorologiques horaires faites au solstice d'été et à l'équinoxe d'automne de 1842, dans 42 des principales stations d'Europe.

Complément au tome XVI. — 1848.

Histoire naturelle des Polypes composés d'eau douce, par MM. Dumortier et Van Beneden.—IIme partie. *Descriptions.*

TOME XVII. — 1844.

Mémoire sur quelques points de métaphysique géométrique; par M. G.-P. Dandelin.

Mémoire sur les composés décolorants, formés par le chlore avec les oxydes alcalins; par M. Martens.

TOME XVIII. — 1845.

Tentamen dispositionis methodicae Ichneumonum Belgii; auctore C. Wesmael.

Recherches sur l'organisation des *Laguncula*, et l'histoire naturelle des différents Polypes bryozoaires qui habitent la côte d'Ostende; par M. P.-J. Van Beneden.

Recherches sur l'anatomie, la physiologie et le développement des Bryozoaires qui habitent la côte d'Ostende; par le même.

Expériences pour constater si la bile joue dans l'économie animale un rôle essentiel pour la vie; par M. Th. Schwann.

Mémoire sur la guerre de Zélande (1303-1305); par M. J.-J. De Smet.

Résumé des observations sur la météorologie et sur la température et le magnétisme de la terre, faites à l'observatoire royal de Bruxelles, en 1844, par M. A. Quetelet.

Résumé des observations météorologiques faites à Louvain, en 1843 et 1844, par M. J.-G. Crahay.

Résumé des observations météorologiques faites à Gand, en 1844, par M. F. Duprez.

Observations sur la feuillaison, la floraison, la fructification et l'effeuillaison faites en 1844, à l'observatoire royal de Bruxelles et dans différents lieux de la Belgique et de l'Europe. — Observations faites en Belgique et en Hollande, sur des plantes provenant des mêmes semences qui ont été mises en terre le même jour (le 1er avril 1844). — Observations horaires sur la floraison faites à Cambridge, en 1833, par M. Birt, et à Parme, en 1844, par M. Scherer.

Observations zoologiques faites en 1844, en Belgique et dans divers pays de l'Europe.

Observations sur les végétaux et les animaux faites en 1843.

Tableau des mesures des organes internes de l'homme; par M. Th. Schwann.

Observations magnétiques faites à l'observatoire royal de Bruxelles, pendant l'année 1844.

Observations météorologiques horaires faites au solstice d'été, à l'équinoxe d'automne et au solstice d'hiver de 1844, dans 51 des principales stations de l'Europe.

TOME XIX. — 1845.

Recherches sur la force électromotrice du fer; par M. MARTENS.

Recherches sur l'anatomie, la physiologie et le développement des Bryozoaires qui habitent la côte d'Ostende (*suite*); par M. VAN BENEDEN.

Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain; par M. P.-F.-X. DE RAM.

Mémoire historique et critique sur Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut (1195-1202); par M. J.-G. DE SMET.

La plus ancienne gravure connue avec une date. Mémoire par M. le baron DE REIFFENBERG.

Le feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne; par le même.

Notice sur un bas-relief funéraire du musée d'Arezzo, représentant une scène de toilette; par M. ROULEZ.

Résumé des observations sur la météorologie et sur la température et le magnétisme de la terre, faites à l'observatoire royal de Bruxelles, en 1845, par M. A. QUETELET.

Résumé des observations météorologiques faites à Louvain, en 1845, par M. J.-G. CRAHAY.

Résumé des observations météorologiques faites à Gand, en 1845, par M. F. DUPREZ.

Observations sur la feuillaison, la floraison, la fructification et l'effeuillaison, faites en 1845, à l'observatoire royal de Bruxelles et dans différents lieux de la Belgique et de l'Europe.

TOME XX (1). — 1847.

(1) Voyez la note page 102.

TOME XXI. — 1848.

TOME XXII. — 1848.

Tableau synoptique et synonymique des espèces vivantes et fossiles de la famille des Arcacés, avec l'indication des dépôts dans lesquels elles ont été recueillies ; par M. N.-P. Nyst.

Planches publiées séparément en 1848.

Végétaux fossiles des terrains houillers de la Belgique ; par M. le Dr Sauveur. 69 pl. (1).

TOME XXIII. — 1849.

Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur ; par M. J. Plateau.

Recherches pour servir à la flore cryptogamique des Flandres ; par M. J. Kickx.

Recherches sur l'organisation et le développement des Linguatules (*Pentastoma* Rud.), suivies de la description d'une espèce nouvelle provenant d'un *Mandrill ;* par M. P.-J. Van Beneden.

Résumé des observations sur la météorologie et sur la température et le magnétisme de la terre, faites à l'observatoire royal de Bruxelles, en 1848, et communiquées par le directeur A. Quetelet.

Résumé des observations météorologiques faites à Louvain, en 1848, par M. J.-G. Crahay.

Résumé des observations météorologiques faites à Gand, en 1848, par M. F. Duprez.

Résumé des observations météorologiques faites à Liége, en 1847 et 1848, par M. D. Leclercq.

Résumé des observations météorologiques faites à St-Trond, en 1848, par M. J.-H. Van Oyen.

(1) La plupart de ces planches faisaient partie d'un écrit intitulé : *Mémoire contenant des recherches sur les végétaux fossiles des terrains houillers de la Belgique*, présenté à l'Académie, par M. Sauveur, le 2 mai 1829.

Résumé des observations météorologiques faites à Pessan, en 1848, par M. G. Rocquemaurel.

Résumé des observations météorologiques faites à Swaffham-Bulbeck, dans le Cambridgeshire, en 1848, par M. L. Jenyns.

Résumé des observations météorologiques faites à Stettin, en 1848, par M. le recteur Hess.

Observations sur la feuillaison, la floraison, la fructification et l'effeuillaison faites en 1848, en Belgique et dans divers pays de l'Europe.

Observations zoologiques faites, en 1848, en Belgique et dans divers pays de l'Europe.

Observations sur l'homme faites par M. le professeur Gluge.

Notice biographique et littéraire sur André Schott; par M Baguet.

Sur des lettres inédites de Jacques de Vitry, évêque de St-Jean-d'Acre, cardinal et légat du pape, écrites en 1216; par M. le baron Jules de Saint-Genois.

Controverse sur l'activité humaine et la formation des idées; par M. Gruyer.

TOME XXIV. — 1850.

Monographie de la famille des Lycopodiacées; par A. Spring.

Recherches sur l'histoire naturelle et le développement de l'*Atax ypsilophora* (Hydrachna concharum), Acaride vivant en parasite sur les Anodontes; par P.-J. Van Beneden.

Mémoire sur le développement et l'organisation des Nicothoés; par le même.

Essai sur l'histoire naturelle du Brabant, par feu M.... (Ce mémoire est attribué à M. Vanderstegen de Putte.) — *Mammifères.* (Analyse et extraits par M. de Selys-Longchamps.)

Mémoire sur la théorie des résidus quadratiques; par M. Schaar.

Essai sur les noms des villes et communes de la Flandre orientale; par M. J.-J. De Smet.

TOME XXV. — 1850.

Recherches sur la théorie des résidus quadratiques; par M. Schaar.

Résumé général des observations météorologiques faites à Louvain, au collége des Prémontrés, depuis 1836 jusqu'à 1848 inclusivement; par M. Crahay.

Recherches sur la faune littorale de Belgique. — Les Vers Cestoïdes; par M. P.-J. Van Beneden.

Observations des phénomènes périodiques faites, pendant l'année 1849, dans les différentes stations de l'Europe, par MM. A. Quetelet, Crahay, Duprez, Leclercq, Dewalque, Van Oyen, Montigny, de Selys-Longchamps, etc.

Philippe II et la Belgique. — Résumé politique de l'histoire de la révolution belge de XVIme siècle (1555 à 1598); par M. Ad. Borgnet.

Mémoire sur l'état de l'enseignement, des sciences et des lettres dans les Gaules, et particulièrement dans la Gaule Belgique, sous les empereurs romains et les rois mérovingiens; par M. J.-J. De Smet.

Notice sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes; par M. Kervyn de Lettenhove.

TOME XXVI. — 1851.

Sur le mouvement du pendule en ayant égard au mouvement de rotation de la terre; par M. Schaar.

Mémoire sur un cas particulier de l'équilibre des liquides. 1er partie; par M. F. Duprez.

Recherches sur l'extraction du potassium; par MM. J. Mareska et F. Donny.

Observations des phénomènes périodiques faites, pendant l'année 1850, dans les différentes stations de l'Europe, par MM. A. Quetelet, Duprez, Leclercq, Dewalque, Van Oyen, Montigny, de Selys-Longchamps, etc.

TOME XXVII — 1853.

TOME XXVIII. — 1854.

TOME XXIX. — 1855.

Recherches pour servir à la flore cryptogamique des Flandres; cinquième centurie; par M. J. Kickx.

Mémoire sur la direction et la grandeur des soulèvements qui ont affecté le sol de la Belgique; par M. J.-C. Houzeau.

Observations des phénomènes périodiques faites, pendant l'année 1853, dans les différentes stations de l'Europe, par MM. A. Quetelet, Duprez, Leclercq, Dewalque, Van Oyen, Montigny, De Hoon, Van den Berghe, Lejeune, Bertrand, Amand, De Perre, de Selys-Longchamps, etc.

Mémoire sur les guerres entre le Brabant et la Flandre, au XIVme siècle; par M. J.-J. De Smet.

TOME XXX. — 1857.

Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur; par M. J. Plateau.

Problème des crépuscules; par M. Liagre.

De l'influence des phases lunaires sur la pression atmosphérique; par le même.

Notions fondamentales sur plusieurs points élémentaires de géométrie, de dynamique et d'analyse transcendante; par M. Lamarle.

Recherches sur le développement des infusoires; par J. D'Udekem.

Observations des phénomènes périodiques faites, pendant les années 1854 et 1855, dans les différentes stations de l'Europe, par MM. A. Quetelet, Duprez, Leclercq, Dewalque, Germain, Montigny, de Selys-Longchamps, etc.

Pélops et Œnomaüs. Explication d'un bas-relief antique; par M. J. Roulez.

Mémoire sur la population et la richesse de la France au XIVme siècle; par M. Moke.

Missions diplomatiques de Corneille Duplicius De Schepper; pa MM. le baron de St-Genois et G.-A. Yssel De Schepper.

Mémoires couronnés par l'Académie royale des sciences et des belles-lettres de Bruxelles (1). In-4°.

TOME I[er]. — 1817.

Sur la question : Quelles sont les places dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége qui, depuis le VII[e] siècle jusqu'au XII[e] exclusivement, ont pu passer pour des villes ? par M***.

Même question ; par M. Stals.

Sur la question : Quelles sont les applications que l'on peut faire, dans nos fabriques et dans l'économie domestique, de la vapeur d'eau employée comme moyen d'échauffement ? par M. A. De Hemptinne.

TOME II. — 1820.

Sur la question : Quel a été l'état de la population des fabriques et manufactures et du commerce, dans les provinces des Pays-Bas, pendant les XV[e] et XVI[e] siècles? par M. le baron Fr. de Reiffenberg.

Sur la question : De vita ac doctrina omnium Belgarum qui latina carmina composuerunt; servato temporis ordine, additoque, de facultate singulorum poetica, judicio; auctore Petro Hoffmanno Peerlkamp.

Sur la question : On suppose une plaque de figure donnée, ap-

(1) A partir du tome XVI, on a joint à ce recueil les *Mémoires des savants étrangers*, et depuis la réorganisation de l'Académie, la collection, à commencer du tome XIX, porte pour titre : *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.*

pliquée sur une surface, soit au moyen de vis dont on connaît le nombre et la force, soit au moyen d'une matière intermédiaire propre à les unir solidement l'une à l'autre, et dont on connaît également la ténacité spécifique. Si l'on vient à adapter à un point de cette plaque, un bras qui agisse dans le plan même de la surface, on demande de quelle résistance cette plaque sera capable, contre une force appliquée à ce bras comme levier, en considérant le matériel, tant de la plaque que du bras et de la surface dans toute l'abstraction mathématique, c'est-à-dire comme parfaitement rigide ou non élastique, et comme infrangible ou ne pouvant se rompre? par M. Vène, officier du génie en France.

Sur la question : Un corps étant suspendu à l'extrémité d'une corde dont l'autre extrémité est attachée à un point fixe, si on lui fait décrire un arc de cercle quelconque autour de l'extrémité fixe, et qu'on lui imprime en outre un mouvement de projection, on demande la nature de la courbe à double courbure que décrira ce corps, dans l'hypothèse de la résistance de l'air en raison du carré de la vitesse; par M. J. Pirard, ingénieur du Waterstaat, à Namur.

TOME III. — 1821.

De Justi Lipsii vita et scriptis commentarius, auctore Frid. barone ab Reiffenberg.

Sur la question : Décrire la constitution géologique de la province de Hainaut; les espèces minérales et les fossiles accidentels que les divers terrains renferment, avec l'indication des localités et la synonymie des auteurs qui en ont déjà traité; par M. Drapiez.

Sur la question : Welk is de ware natuur der gezwavelde metalen en der geoxideerde en gehijdrogeneerde verzwavelin-

gen, volgens hunne verschillende wijze van samenstelling, alsmede hunne aanwending in de konsten? door M. G.-A. Marée.

TOME IV. — 1823.

Sur la question : Quel était l'état de la législation et des tribunaux ou cours de justice dans les Pays-Bas autrichiens, avant l'invasion des armées françaises dans ce pays, et quels sont les changements que la révolution française et la réunion de ces provinces à la France, pendant près de vingt ans, ont opérés dans la législation et l'administration de la justice civile et criminelle? par M. Pycke, avocat à Courtrai.

Sur la question : Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues; par M. Vène, officier du génie.

Sur une question relative aux esprits alcooliques; par M. Hensmans.

TOME V. — 1825.

Sur la question : Quelle est l'origine de la différence qui existe, par rapport à la langue, entre les provinces dites *Flamandes* et celles dites *Wallonnes?* A quelle époque cette différence doit-elle être rapportée?

Quelle est la raison pourquoi des contrées qui faisaient partie de la France, parlent flamand, et d'autres qui appartenaient à l'empire germanique, se servent exclusivement de la langue française? par M. Raoux.

Analyse des lignes spiriques; par M. Pagani.

Sur la question : Quels sont les changements que peut occasionner le déboisement de forêts considérables sur les contrées et communes adjacentes, relativement à la température et à la salubrité de l'air, à la direction et à la violence des vents dominants, à l'abondance et à la localité des pluies d'où dérivent les sources et les eaux courantes, et en général à

tout ce qui constitue son état physique actuel? par M. A. Moreau de Jonnès.

Sur la même question; par M. Bosson.

Sur la question : Décrire la constitution géologique de la province de Namur; par M. Cauchy.

Sur la question : Analyser le mouvement d'un fil flexible; par M. Pagani.

TOME VI. — 1827.

Sur les changements que la côte d'Anvers à Boulogne a subis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, depuis la conquête de César jusqu'à nos jours; par M. Belpaire.

Sur la question : En quel temps les corporations connues sous le nom de métiers (*neeringen en ambachten*) se sont-elles établies dans les provinces des Pays-Bas?

Quels étaient les droits, priviléges et attributions de ces corporations?

Et par quels moyens parvenait-on à y être reçu et à en devenir membre effectif? par M. Pycke.

Sur la question : Donner un précis historique de l'administration générale des Pays-Bas autrichiens, sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse; par M. Ch. Steur.

Sur la question : Exposer les changemonts opérés dans l'instruction publique depuis le règne de l'impératrice Marie-Thérèse jusqu'à ce jour; par M. Raingo.

TOME VII. — 1828.

Essai d'une description géognostique du grand-duché de Luxembourg; par M. F. Steininger.

Description géognostique du grand-duché de Luxembourg, suivie de considérations économiques sur ses richesses minérales; par M. A. Engelspach-Larivière.

Rapport sur les mémoires qui ont concouru à la question rela-

tive à la constitution géologique du grand-duché de Luxembourg; par MM. d'Omalius et Cauchy.

Mémoire en réponse à cette question : Donner un précis historique qui fasse connaître l'état politique, administratif et judiciaire, civil, religieux et militaire des Pays-Bas, sous le règne de Charles VI, depuis le traité d'Utrecht jusqu'à l'époque de l'inauguration de Marie-Thérèse; par M. Ch. Steur.

TOME VIII. — 1832.

Recherches mathématiques sur la forme la plus avantageuse à donner aux ailes des moulins à vent; par M. Timmermans.

De l'influence de la législation civile française sur celle des Pays-Bas, pendant le XVI[e] et le XVII[e] siècle; par M. Grandgagnage.

Mémoire sur la constitution géologique de la province de Liége; par M. A.-H. Dumont.

TOME IX. — 1833-1836.

Première partie.

Essai sur la constitution géognostique de la province de Liége, en réponse à cette question : Faire la description géologique de la province de Liége, indiquer les espèces minérales et les fossiles accidentels que l'on y rencontre, avec l'indication des localités et la synonymie des noms sous lesquels les substances déjà connues ont été décrites; par M. L.-J. Davreux.

Seconde partie.

Sur la question : Recueillir, coordonner et expliquer les fragments de la doctrine d'Ammonius Saccas, philosophe de l'école d'Alexandrie et chef des néoplatoniciens, en ayant soin d'indiquer ce qu'il dut à ses devanciers, et de montrer l'in-

fluence qu'il exerça sur ses contemporains, ainsi que sur ses successeurs; par M. L.-J. Dehaut.

TOME X. — 1835.

Sur la question : Sous quelle forme et à quel degré de saturation le chlore se trouve-t-il dans les chlorures d'oxydes solubles? A quels corps peut-on unir ces composés chimiques sans altérer leur nature? Enfin quel est leur mode d'action comme moyen désinfectant; par M. Martens.

Sur la question : Quels sont les événements qui ont amené, accompagné et suivi les troubles et les dissensions qui, en 1539, motivèrent le voyage de Charles-Quint à Gand, et furent cause qu'en 1550, il y fut construit une citadelle? par M. C. Steur.

Sur la question relative à l'établissement des communes dans le comté des Flandres; par M. J.-J. Van Hees Vanden Tempel. (En hollandais.)

Sur la question concernant les monnaies et tout ce qui s'y rapporte, depuis 1500 jusqu'en 1621 inclusivement; par M. D. Groebe. (En hollandais.)

TOME XI. — 1837.

Sur la demande : *Un examen philosophique des différentes méthodes employées dans la géométrie récente, et particulièrement de la méthode des polaires réciproques;* un ouvrage de M. Chasles, intitulé : Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie, particulièrement de celles qui se rapportent à la géométrie moderne, suivi d'un mémoire de géométrie sur deux principes généraux de la science, la dualité et l'homographie.

TOME XII. — 1837.

Sur la question : Déterminer le moyen le plus avantageux d'é-

lever l'eau à des hauteurs de plus de cent mètres, par le moyen de l'air atmosphérique; par M. De Vaux.

Sur la question : Déterminer quand et comment se forment les matières colorantes de la garance, depuis sa germination jusqu'à l'époque de sa pleine végétation : Examiner la structure anatomique et les fonctions physiologiques des parties tinctoriales de cette plante, et appliquer les résultats de ces travaux à sa culture et à sa dessiccation; par M. J. Decaisne.

Sur la question : Décrire la constitution géologique de la province de Brabant : déterminer avec soin les espèces minérales et les fossiles que les divers terrains renferment, et indiquer la synonymie des auteurs qui en ont déjà traité; par M. H. Galeotti.

Sur la question : Quelles ressources trouve-t-on dans les chroniqueurs et autres écrivains du moyen âge, pour l'histoire de la Belgique avant et pendant la domination romaine, en faisant concorder ces matériaux avec les données chronologiques dont on ne conteste pas l'authenticité, et en discutant la valeur de ces témoignages historiques; par M. A.-G.-B. Schayes.

TOME XIII. — 1838.

Sur la question : Présenter une dissertation raisonnée sur la poésie française en Belgique, dès sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle; en y ajoutant un choix judicieux, mais sobre, des passages les plus saillants, propres à caractériser l'esprit et le genre des ouvrages de poésie française, publiés ou restés manuscrits; par M. André Van Hasselt.

Sur la question : Indiquer l'époque précise des inventions, importations et perfectionnements qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels en Belgique, depuis les dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, avec l'indication des personnes qui, les premières, en ont fait usage parmi nous; par M. Natalis Briavoinne.

Sur la question : Déterminer les modifications que subissent les appareils sanguins et respiratoires dans les métamorphoses des Batraciens anoures; par M. H. Lambotte.

TOME XIV. — 1838-1840.

Première partie.

Sur la question : Présenter une dissertation raisonnée sur la poésie flamande, dès sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle ; en y ajoutant un choix judicieux, mais sobre, des passages les plus saillants, propres à caractériser l'esprit et le genre des ouvrages de poésie flamande, publiés ou restés manuscrits; par M. F.-A. Snellaert. (En flamand.)

Sur la question : Quelle a été l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et sur les institutions politiques de la Belgique? par M. Eugène Del Marmol.

Seconde partie.

Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples ; par M. Eug.-Ch. Catalan.

Essai sur les produites continues ; par M. Ed. Lefrançois.

Mémoire sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas; depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier ; par M. Natalis Briavoinne.

Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique; par M. Schayes.

Supplément au même mémoire; par le même.

TOME XV. — 1841-1843.

Première partie.

Recherches sur la théorie des résidus quadratiques ; par M. Moriz Stern.

Mémoire sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès; par M. A.-J. Namèche.

Adriani Heylen commentarius de origine tertii status populum repraesentantis in comitiis ordinum ducatus Brabantiae, quem edidit et illustravit P. F. X. De Ram.

Seconde partie.

Mémoire sur les fonctions arbitraires exprimées par des intégrales doubles; par M. A. Pioch.

Mémoire sur les diverses espèces de brouillards; par M. Ath. Peltier.

Recherches sur la croissance du Pin sylvestre dans le nord de l'Europe; par MM. A. Bravais et Ch. De Martins.

Nouvel examen d'un phénomène psychologique du somnambulisme; par M. Tandel.

TOME XVI (1). — 1844.

Mémoire sur l'électricité de l'air; par M. F. Duprez.

Mémoire sur les changements que l'établissement des abbayes et les autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au IXe, ont introduits dans l'état social de la Belgique; par M. Alph. Paillard de St-Aiglan.

Exposition anatomique de l'organisation du centre nerveux, dans les quatre classes d'animaux vertébrés; par M. Natalis Guillot.

Premier mémoire sur l'action de l'acide sulfurique sur l'acide acétique; par M. H. Melsens.

TOME XVII. — 1845.

Description des coquilles et des polypiers fossiles des terrains tertiaires de la Belgique; par M. P.-H. Nyst.

(1) Voir la note page 133.

Recherches sur l'origine de la famille des Berthout, le rôle qu'elle a joué dans la seigneurie de Malines, les progrès de sa puissance, et l'influence qu'elle a exercée sur les affaires du pays; par M. le chevalier Félix Van den Branden de Reeth.

Mémoire sur la cohésion des liquides et sur leur adhérence aux corps solides; par M. F. Donny.

TOME XVIII. — 1845.

Sur les étoiles filantes périodiques du mois d'août, et en particulier sur leur apparition de 1842; par M. Houzeau.

Sur les corrections de la lunette méridienne; par M. le capitaine Liagre.

Recherches sur la cause des variations barométriques; par M. Ath. Peltier.

Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en France, en Belgique et en Hollande, depuis le IV[e] siècle de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours (1843 inclusivement); par M. Alexis Perrey.

Note sur la formation de la glace dans les eaux courantes; par M. Désiré Leclercq.

Mémoire sur un appareil de Thilorier modifié, et sur les propriétés de l'acide carbonique liquide et solide; par MM. J. Mareska et F. Donny.

Notice géologique sur le département de l'Aveyron; par M. Marcel de Serres.

Étude archéologique, architectonographique et iconographique sur l'église souterraine d'Anderlecht lez-Bruxelles; par M. Frédéric Vander Rit.

TOME XIX (1). — 1847.

Mémoire sur la circulation dans les insectes; par M. Verlooren.

(1) Voir la note page 133.

TOME XX. 2 volumes. — 1847.

TOME XXI. — 1847.

vue de la création de forêts, de prairies et de terres arables; par M. J.-B. Bivort.

Dissertation sur les meilleurs moyens de fertiliser les landes de la Campine et des Ardennes, sous le triple point de vue de la création de forêts, de prairies et de terres arables; par M. Ch. Du Trieu de Terdonck.

Mémoire sur divers lieux géométriques du second degré, déterminés par la géométrie descriptive; par M. Brasseur.

Nouvelles conjectures sur la position du camp de Q. Cicéron, à propos de la découverte d'anciennes fortifications à Assche. Description de ces fortifications; par M. Louis Galesloot.

Notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleux, province de Luxembourg, en 1846; par M. G.-J.-C. Piot.

TOME XXII. — 1848.

Mémoire sur les intégrales eulériennes et sur la convergence d'une certaine classe de séries; par M. Schaar.

Solution d'un problème de calcul intégral; par M. Lefrançois.

Mémoire sur les tremblements de terre de la Péninsule italique; par M. Alexis Perrey.

Mémoire sur les principales sophistications des farines et du pain; par M. F. Donny.

Recherches sur la cause de la phosphorescence de la mer, dans les parages d'Ostende; par M. le docteur Verhaeghe.

Note sur l'organisation de quelques parties de l'appareil digestif du *Python bivittatus;* par M. le docteur C. Poelman.

Description d'un quadrumane de la famille des Lémuridés du genre *Maki* (Lémur), ou singes à museau de renard, conservé dans les collections du musée royal; par M. T. Schuermans.

Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne; par M. le capitaine GUILLAUME.

Notice sur les antiquités gallo-romaines trouvées dans le Hainaut; par M. ALEXANDRE PINCHART.

TOME XXIII. — 1850.

Mémoire sur la théorie générale des séries; par M. OSSIAN BONNET.

Mémoire sur une formule d'analyse; par M. SCHAAR.

Sur la détermination de l'heure, de la latitude et de l'azimut, au moyen des doubles passages d'une étoile par différents verticaux; par M. LIAGRE.

Méthode particulière pour déterminer la collimation d'une lunette méridienne, à l'aide des observations astronomiques; par le même.

Mémoire sur les tremblements de terre ressentis dans la Péninsule turco-hellénique et en Syrie; par M. ALEXIS PERREY.

De l'instruction publique au moyen âge (VIIIe au XVIe siècle); par MM. CHARLES STALLAERT et PHILIPPE VAN DER HAEGHEN.

Seconde notice sur des antiquités gallo-romaines trouvées dans le Hainaut; par M. ALEXANDRE PINCHART.

Nouvelles considérations sur le libre arbitre; par M. J. TISSOT.

TOME XXIV. — 1852.

Phénomènes de persistance des impressions de la lumière sur la rétine; par M. CH. MONTIGNY.

Mélanges paléontologiques, par M. le baron P. DE RYCKHOLT.

Description des Entomostracés fossiles des terrains tertiaires de la France et de la Belgique; par M. J. BOSQUET.

Mémoire sur Démétrius de Phalère, considéré comme orateur, homme d'État, érudit et philosophe; par MM. S.-J. LEGRAND et F. TYCHON.

Histoire des compagnies militaires de Namur; par M. Jules Borgnet.

TOME XXV. — 1854.

Description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg; par MM. F. Chapuis et G. Dewalque.

Note sur la théorie des résidus quadratiques; par M. Angelo Genocchi.

Recherches sur les médianes; par M. Ernest Quetelet.

Méthode pour déterminer simultanément la latitude, la longitude, l'heure et l'azimut, par des passages observés dans deux verticaux; par M. J.-C. Houzeau.

Mémoire sur l'ascension de l'eau et la dépression du mercure dans les tubes capillaires; par M. Émile Bède.

Recherches sur la maladie de la vigne et sur le champignon qui l'accompagne; par M. J. Crocq.

Mémoire sur la ville de Gand, considérée comme place de guerre; par M. P.-C. Van der Meersch.

Essai sur les rapports qui existent entre les apologues de l'Inde et les apologues de la Grèce; par M. A. Wagener.

TOME XXVI. — 1855.

Évolution des Grégarines; par M. Nathanaël Lieberkuhn.

Histoire naturelle du Tubifex des ruisseaux; par M. J. d'Udekem.

Mémoire sur les foyers; par M. Ernest Quetelet.

Essai sur des effets de réfraction et de dispersion produits par l'air atmosphérique; par M. Ch. Montigny.

Corrélation des hauteurs du baromètre, et de la pression du vent; par le même.

Mémoire sur les calendriers judaïque et musulman, 1re partie; par M. Mahmoud.

Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale; par M. Ch. Grandgagnage.

TOME XXVII. — 1856.

TOME XXVIII. — 1856.

Série de *mémoires couronnés,* publiés dans le format in-8°
6 volumes (1840-1855).

TOME I.

Recueil de Mémoires sur les explosions dans les mines; 1 vol. in-8°, 1840.

TOME II.

Mémoire sur la fertilisation des landes de la Campine et des Dunes; par M. Eenens; 1 vol. in-8°, 1849.

TOME III.

Exposé général de l'agriculture luxembourgeoise, ou dissertation raisonnée sur les meilleurs moyens de fertiliser les landes des Ardennes, sous le point de vue de la création de forêts, d'enclos, de rideaux d'arbres, de prairies et de terres arables, ainsi que sous le rapport de l'irrigation; par M. Henri Le Docte; 1 vol. in-8°, 1849.

Mémoire sur la chimie et la physiologie végétales et l'agriculture; par le même; 1 vol. in-8°, 1849.

TOME IV.

Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres; par M. Ducpetiaux; 1 vol. in-8°, 1850.

TOME V.

Première partie.

Mémoire sur l'organisation de l'assistance; par M. Vincent Wéry; 1 vol. in-8°, 1852.

Seconde partie.

Mémoire sur les polders de la rive gauche de l'Escaut et du littoral belge; par M. A. De Hoon; 1 vol. in-8°, 1853.

TOME VI.

Première partie.

Mémoire sur l'organisation de l'enseignement; par M. F. Degive; 1 vol. in-8°, 1853.

Seconde partie.

De l'influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies; sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéraire, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la paix de Munster; par M. V. Gaillard; 1855.

La vie et les travaux d'Érasme, considérés dans leurs rapports avec la Belgique; par M. E. Rottier; 1855.

MÉMOIRES DES MEMBRES

ET

MÉMOIRES COURONNÉS.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS.

(La lettre (M.) signifie que l'ouvrage cité appartient au recueil des *Mémoires des membres*, la lettre (C.) qu'il fait partie de celui des *Mémoires couronnés in-4o* et la lettre (c.) qu'il fait partie de celui des *Mémoires couronnés in-8o*. — Le chiffre romain indique le tome du recueil, et le chiffre arabe qui suit, la page du Catalogue qui précède cette table.)

A.

B.

D.

E.

F.

G.

J.

K.

M.

N.

Q.

R.

S.

MÉMOIRES DES MEMBRES

ET

MÉMOIRES COURONNÉS ET DES SAVANTS ÉTRANGERS.

TABLE DES MATIÈRES.

(La lettre (M.) signifie que l'ouvrage cité appartient au recueil des *Mémoires des membres*, la lettre (C.) qu'il fait partie de celui des *Mémoires couronnés in-4°* et la lettre (c.) qu'il fait partie de celui des *Mémoires couronnés in-8°*. — Le chiffre romain indique le tome du recueil, et le chiffre arabe qui suit, la page du présent Catalogue indiquant la tomaison des mémoires)

A

La plus ancienne gravure connue avec une date; par M. le baron de Reiffenberg, XIX, 123. (M.) — Mémoire sur l'impératrice Salonine, par M. de Witte, XXVI, 130. (M.) — Notice sur les sceaux des comtes de Louvain et des ducs de Brabant, par M. de Ram, XXVI, 130. (M.) — Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et sur leurs sépultures à Nivelles, par le même, XXVI, 130. (M.) — Pélops et Œnomaüs, explication d'un bas-relief antique, par M. Roulez, XXX, 132. (M.) — Étude archéologique sur l'église souterraine d'Anderlecht lez-Bruxelles, par M. Vander Rit, XVIII, 142. (C.) — De basilicis libri tres, par M. Zestermann, XXI, 143. (C.) — Nouvelles conjectures sur la position du camp de Q. Cicéron, par M. Galesloot, XXI, 144. (C.) — Sur des antiquités gallo-romaines trouvés dans le Hainaut, par M. Pinchart, XXII, 145. (C.) — Sur un monument métrologique récemment découvert en Phrygie, par M. Wagener, XXVII, 147. (C.) — Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique, suivi d'un supplément, par M. Schayes, XIV, 140. (C.)

Astronomie. — Sur les orbites planétaires, par M. Ad. Quetelet, III, 105. (M.) — Sur la latitude de l'observatoire royal de Bruxelles, par le même, X, 111. (M.) — Sur la longitude du même établissement, par le même, XII, 114. (M.) — Catalogue des principales apparitions des étoiles filantes, par le même, XII, 114. (M.) — Nouveau catalogue des étoiles filantes, par le même, XV, 117. (M.) — Détermination géométrique des orbites cométaires, par M. Dandelin, XIII, 115. (M.) — Différence des longitudes des observatoires de Greenwich et de Bruxelles, déterminée au moyen de chronomètres, par MM. Sheephanks et Ad. Quetelet, XVI, 118. (M.) — Sur le mouvement du pendule, par M. Schaar, XXVI, 129. (M.)

B.

écrits de J.-L. Vivès, par M. Namèche, XV, 1re partie, 141. (C.) — Recherches sur la famille des Berthout, par M. le chevalier Van den Branden de Reeth, XVII, 142. (C.) — Mémoire sur la vie et les travaux d'Eugène Jacquet, par M. Nève, XXVII, 147. (C.) — Notice sur le baron de Stassart, par M. Van Bemmel, XXVIII, 147. (C.) — La vie et les travaux d'Érasme, par M. Rottier, VI, 2me partie, 149. (c.). — (Voir *Histoire.*)

Botanique. — Structure et développement des animaux et des végétaux, par M. Dumortier, VII, 110. (M.) — Essai carpographique, par le même, IX, 110. (M.) — Sur le genre *Maelenia*, par le même, IX, 111. (M.) — Sur les tilleuls d'Europe, par M. Courtois, IX, 111. (M.) — Physiologie des Hydrophytes de Belgique, par M. Morren, XI, 113; XIV, 115. (M.) — Recherches sur le *Stylidium graminifolium*, par le même, XI, 113. (M.)—Recherches sur le style du *Goldfussia anisophylla*, par le même, XII, 114. (M.) — Sur la formation de l'indigo dans les feuilles du *Polygonum tinctorium*, par le même, XII, 114. (M.) — Flore cryptogamique des Flandres, par M. Kickx, 1re centurie, XIII, 115; 2me centurie, XVII, 121; 3me centurie, XX, 124; 4me centurie, XXIII, 127; 5me centurie, XXIX, 132. (M.) — Sur le développement du pollen, etc., et la structure des tiges du gui, par M. Decaisne, XIII, 115. (M.) — Recherches sur les étamines du *Sparrmannia africana*, par M. Morren, XIV, 116. (M.) — Recherches sur le labellum de *Megaclinium falcatum*, par le même, XV, 117. (M.) — Sur les Fougères du Mexique, par MM. Martens et Galeotti, XV, 117. (M.) — Monographie des Lycopodiacées, par M. Spring : 1re partie, XV, 117; 2me partie, XXIV, 128. (M.) — Recherches sur la garance, par M. Decaisne, XII, 139. (C.) — Recherches sur

C.

E.

H.

par le même, V, 108. (M.) — Sur des lettres d'indulgence du pape Nicolas V, par le même, V, 108. (M.) — Sur le droit public du Brabant au moyen âge, par M. Dewez, V, 108. (M.) — Sur le droit public du pays Liége au moyen âge, par le même, V, 108. (M.) — Sur les archives de la ville de Louvain, par M. le baron de Reiffenberg, VI, 108. (M.) — Sur un diplôme d'Otton le Grand, par M. le chevalier Marchal, VI, 108. (M.) — Sur deux actes de Henri II et de Henri III, ducs de Brabant, par M. le baron de Reiffenberg, VI, 108. (M.) — Sur des lettres d'indulgence du pape Jules II, par le même, VI, 109. (M.) — Sur les sires de Kuyk, par le même, VI, 109. (M.) — Notice sur Froissart, par M. Dewez, VII, 109. (M.)—Sur la bataille de Roosebeke, par le même, VII, 109. (M.) — Sur la ressemblance des Germains et des Gaulois avec les Belges, par le même, VII, 109. (M.) — Sur la publication des monuments de l'histoire de Belgique, par M. le baron de Reiffenberg, VII, 109. (M.) — Sur la statistique ancienne de la Belgique jusqu'au XVIIme siècle, par le même, VII, 109. (M.) — Sur la conformité de l'ancien droit romain avec les chartes du Hainaut, par M. Raoux, VIII, 110. (M.) — Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour, suivies d'un appendice sur l'ordre de Saint-Hubert, par M. le baron de Reiffenberg, VIII, 110. (M.) — Supplément à l'art de vérifier les dates, par le même, VIII, 110. (M.) — Notice historique sur la ville et le port d'Ostende, par M. Belpaire, X, 112. (M.) — Observations sur la constitution de l'ancienne Rome, par M. Roulez, X, 112. (M.) — Sur un manuscrit de Li Muisis, par M. le baron de Gerlache, X, 112. (M.) — Examen d'une question sur le comté de Hainaut, par M. Raoux, XI, 113. (M.) — De quelques anciennes prétentions à la succession du duché de Brabant, par

(M.) — Sur des lettres inédites de Jacques de Vitry, écrites, en 1216, par M. le baron de Saint-Genois, XXIII, 128. (M.) — Essai sur les noms des villes et des communes de la Flandre orientale, par M. De Smet, XXIV, 128. (M.) — Philippe II et la Belgique, par M. Ad. Borgnet, XXV, 129. (M.) — Mémoire sur l'état de l'enseignement dans les Gaules, par M. De Smet, XXV, 129. (M.) — Notice sur un MS. de l'abbaye des Dunes, par M. Kervyn de Lettenhove, XXV, 129. (M.) — Mémoire sur la bataille de Courtrai, par M. Moke, XXVI, 130. (M.) — Voyages faits en terre sainte, par Thetmar et Burchard de Strasbourg, au XIIme siècle, par M. le baron de Saint-Genois, XXVI, 130. (M.) — Essai sur les noms des villes et communes de la Flandre occidentale et de la Flandre zélandaise, par M. De Smet, XXVI, 130. (M.) — Notice sur les sceaux des comtes de Louvain et des ducs de Brabant (976-1430), par M. de Ram, XXVI, 130. (M.) — Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et sur leurs sépultures à Nivelles (976-1095), par le même, XXVI, 130. (M.) — Mémoire sur l'impératrice Salonine, par M. de Witte, XXVI, 130. (M.) — Du contingent fourni par les Belges aux armées de l'empire romain, par M. Roulez, XXVII, 130. (M.) — Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand, par M. Gachard, XXVII, 130. (M.) — Les Monuments de la diplomatie vénitienne, par le même, XXVII, 131. (M.) — Études sur l'histoire du XIIIme siècle, par M. Kervyn de Lettenhove, XXVIII, 131. (M.) — Mémoire sur les guerres entre le Brabant et la Flandre au XIVme siècle, par M. De Smet, XXIX, 132. (M.) — Sur la population et la richesse de la France au XIVme siècle, par M. Moke, XXX, 132. (M.) — Missions diplomatiques de Scepperus, par M. le baron de Saint-Genois et Yssel de Schepper, XXX, 132. (M.) —

tique sur la solution d'un corps singulier du jeu de dames dans la partie *qui perd gagne*, par le même, XXVII, 130. (M.) — Sur l'intégration générale aux différences partielles du premier ordre d'un nombre quelconque de variables, par M. Meyer, XXVI, 130. (M.) — Sur l'intégration des équations linéaires aux dérivées partielles, à coefficients variables, par M. Timmermans, XXVIII, 131. (M.) — Étude approfondie sur deux équations fondamentales, par M. Lamarle, XXIX, 131. (M.) — Nouvelle méthode d'application de la géométrie descriptive à la recherche des propriétés de l'étendue, par M. Brasseur, XXIX, 131. (M.) — Problème des crépuscules, par M. Liagre, XXX, 132. (M.) — Notions fondamentales sur plusieurs points élémentaires de géométrie, etc., par M. Lamarle, XXX, 132. (M.) — Sur la résistance d'une plaque, etc., à une force appliquée, etc., par M. Vène, II, 134 (M.) — Sur le pendule spiral ou conique, par M. Pirard, II, 134. (C.) — Analyse des lignes spiriques, par M. Pagani, V, 135. (C.) — Extraits des rapports de MM. Van Uttenhove, Garnier et Ad. Quetelet, sur les courbes spiriques, V, 135. (C.) — Analyse du mouvement d'un fil flexible, par le même, V, 136. (C.) — Recherches mathématiques sur la forme la plus avantageuses à donner aux moulins à vent, par M. Timmermans, VIII, 137. (C.) — Histoire de la géométrie, par Chasles, XI, 138. (C.) — Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples, par M. Catalan, XIV, 2me partie, 140. (C.) — Essai sur les produits continues, par M. Lefrançois, XIV, 2me partie, 240. (C.) — Recherches sur la théorie des résidus quadratiques, par M. Moriz Stern, XV, 1re partie, 140. (C.) — Sur les fonctions arbitraires exprimées par des intégrales doubles, par M. Pioch, XV, 2me partie, 141. (C.) — Mémoire sur les points singuliers

113; 1840, XIV, 115. (M.) — Variations des températures de la terre, par M. Ad. Quetelet, 1er mémoire, X, 111; 2me mémoire, XIII, 115. (M.) — Sur la météorologie, par M. Crahay, X, 111. (M.) — Sur la hauteur diurne du baromètre, par le même, X, 111. (M.) — Rapports sur les observations des marées faites en Belgique en 1835, par MM. Belpaire et Ad. Quetelet, XI, 112. (M.) — Sur les marées en différents points des côtes de la Belgique, par M. Mailly, XI, 112. (M.) — Magnétisme terrestre à Bruxelles, de 1827 à 1839, par M. Ad. Quetelet, XII, 114. (M.) — Observations météorologiques faites à Maestricht de 1805 à 1812, par M. Minckeleers, XII, 114. (M.) — Comparaisons barométriques faites à Bruxelles et dans le nord de l'Europe, par MM. Bravais et Martins, XIV, 115. (M.). — Observations météorologiques faites aux équinoxes et solstices dans 37 stations, XV, 117. (M.) — Observations magnétiques faites à Bruxelles aux époques déterminées par la Société royale de Londres, XV, 118. (M.); oscillations diurnes du baromètre, par M. Crahay, XVI, 118. (M.) — Résumé général des observations météorologiques faites à Louvain de 1836 à 1848, par M. Crahay, XXV, 128. (M.) — Variations périodiques et non périodiques de la température, d'après les observations faites pendant 20 ans à l'observatoire royal, par M. Ad. Quetelet, XXVIII, 131. (M.) — Problème des crépuscules, par M. Liagre, XXX, 132. (M.) — De l'influence des phases lunaires sur la pression atmosphérique, par le même, XXX, 132. (M.) — Mémoire sur le déboisement des forêts, par M. Moreau de Jonnès, V, 136. (C.) — Mémoire sur le même sujet, par M. Bosson, V, 136. (C.) — Sur les changements que la côte d'Anvers à Boulogne a subis depuis César, par M. Belpaire, VI, 136. (C.) — Sur les diverses espèces de brouillards, par M. Peltier, XV, 2me partie, 141.

N.

P.

R.

S.

Hainaut, par M. Raoux, VIII, 110. (M.) — Sur la statistique ancienne de la Belgique, par M. le baron de Reiffenberg, IX, 111. (M.) — Sur la mortalité aux différents âges en Belgique, par M. Ad. Quetelet, XI, 112. (M.) — Dissertation juridico-historique sur le mot *Terra Salica*, par M. Raoux, XI, 113. (M.) — Examen d'une question sur le comté du Hainaut, par le même, XI, 113. (M.) — De quelques anciennes prétentions à la succession du duché de Brabant, par M. le baron de Reiffenberg, XI, 113. (M.) — Coup d'œil sur les anciennes relations entre la Belgique et la Savoie, par le même, XIV, 116. (M.) — Sur les anciennes relations entre la Belgique et le Portugal, par le même, XIV, 116. (M.) — Sur les composition et les attributions des anciens états de Brabant, par M. Gachard, XVI, 118. (M.) — Sur la loi d'accroissement de la population, par M. Verhulst, XVIII, 121. (M.) — Sur la statistique morale, par M. Ad. Quetelet, XXI, 126. (M.) — De l'influence du libre arbitre de l'homme sur les faits sociaux (rapport), par M. De Decker, XXI, 126. (M.) — Même travail par M. Van Meenen, XXI, 126. (M.) — Un chapitre du droit constitutionnel des Belges : le pouvoir judiciaire, par M. Leclercq, XXVII, 130. (M.) — Sur la population et la richesse de la France au XIVme siècle, par M. Moke, XXX, 132. (M.) — État de la population, des fabriques et du commerce aux Pays-Bas, pendant les XVme et XVIme siècles, par M. le baron de Reiffenberg, II, 133. (C.) — De la législation et des tribunaux aux Pays-Bas autrichiens, par M. Pycke, IV, 135. (C.) — Sur les corporations, par le même, VI, 136. (C.) — Sur l'administration générale des Pays-Bas autrichiens sous Marie-Thérèse, par M. Steur, VI, 137. (C.) — De l'instruction publique depuis Marie-Thérèse, par M. Raingo, VI, 137. (C.) —

Précis historique, administratif, etc., des Pays-Bas sous le règne de Charles VI, par M. Steur, VII, 137. (C.) — De l'influence de la législation civile française sur celle des Pays-Bas, au XVIme et XVIIme siècles, par M. Grandgagnage, VIII, 137. (C.) — Sur l'établissement des communes dans le comté de Flandres, par M. Van Hees Vanden Tempel, X, 138. (C.) — Les perfectionnements dans l'industrie, depuis la fin du XVIIIme siècle jusqu'à nos jours, par M. Briavoinne, XIII, 139. (C.) — De l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation de la Belgique, par M. Del Marmol, XIV, 1re partie, 141. (C.) — Sur l'état des fabriques, depuis Albert et Isabelle, par M. Briavoinne, XIV, 2me partie, 150. (C.) — Adriani Heylen Commentarius de tertio statu ordinum ducatus Brabantiae, par M. de Ram, XV, 1re partie, 141. (C.) — Sur l'éducation des sourds et muets, par M. Carton, XIX, 143. (C.) — Mémoire sur l'ancien droit Belgique, par M. Britz, XX, 145. (C.) — Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres, par M. Ducpetiaux, IV, 148. (c.) — Mémoire sur l'organisation de l'assistance, par M. Wéry, V, 1re partie, 148. (c.) — De l'influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies, sous le rapport politique, etc., depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la paix de Munster, par M. Gaillard, VI, 2me partie, 149. (c.)

Statistique. — Sur les lois des naissances et de la mortalité à Bruxelles, par M. Ad. Quetelet, III, 105. (M.) — Sur les naissances, décès, etc., dans les Pays-Bas, par le même, IV, 106. (M.) — Recherches statistiques sur les Pays-Bas, par le même, V, 107. (M.) — Sur la statistique de l'ancienne Belgique jusqu'au XVIIme siècle, par M. le baron de Reiffenberg, VII, 109. (M.) — Recherches sur la loi de la croissance de l'homme, par M. Ad. Quetelet, VII, 109. (M.) — Recherches sur le pen-

ADDITIONS A LA LISTE DES MEMBRES.

*Élections faites pendant l'impression de l'*Annuaire.

Classe des Sciences.

M. Melsens, directeur pour 1859.

Classe des Lettres.

M. le baron de Gerlache, directeur pour 1859.

Classe des Beaux-Arts.

M. Fr. Fétis, directeur pour 1859.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Associés.

Section de Peinture.

M. Fr.-Éd. Picot; à Paris . . . . . Élu le 7 janvier 1858.

Section de Sculpture.

M. Duret; à Paris . . . . Élu le 7 janvier 1858.
M. Ern. Rietschell; à Dresde . . . . Élu le 7 janvier 1858.

Section de Gravure.

M. Achille Martinet, à Paris . . . Élu le 7 janvier 1858.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Exposé général de l'administration de la Caisse centrale des artistes belges, pendant l'année 1856.

La situation de la Caisse centrale est satisfaisante, en ce sens que les cotisations perçues régulièrement, jointes aux subsides que l'Association obtient du Roi et du Gouvernement, ainsi qu'à l'accumulation des intérêts des fonds placés, élèvent chaque année le chiffre de son capital; mais son développement n'est pas, il faut l'avouer, aussi rapide qu'il était permis de l'espérer.

Les institutions semblables à la nôtre qui existent en France, et ne sont pas de beaucoup ses aînées, ont atteint un degré de prospérité dont nous sommes bien éloignés, toute proportion gardée du chiffre de la population dans les deux pays.

Bien qu'il nous en coûte de le déclarer, il est certain que l'utilité des associations du genre de celle dont les intérêts nous sont confiés, a été beaucoup mieux comprise chez nos voisins que chez nous. Là, chacun s'empresse de contribuer à l'accroissement de leurs revenus : les artistes par des cotisations qui leur confèrent des droits éventuels pour l'avenir, les amateurs riches et généreux par des offrandes libérales et désintéressées.

Les choses ne se sont point passées ainsi chez nous jusqu'à présent. Les artistes qui ont apprécié pour eux-mêmes et pour leurs familles les avantages de notre institution, sont encore peu nombreux. Quant aux amateurs, leur concours ne nous est point encore acquis. Il va être réclamé. Des lettres seront adressées aux personnes connues par leur goût pour les arts, en même temps que pour leur philanthropie, pour solliciter d'elles, en faveur de la Caisse centrale, un généreux appui.

La philanthropie est en honneur dans notre pays On comprendra, il n'en faut pas douter, que cette vertu ne doit pas seulement s'exercer au profit des mendiants de profession, et que les artistes atteints par des revers de fortune, à l'âge où il n'est plus en leur pouvoir de lutter contre les rigueurs du sort, ont droit à une efficace et délicate assistance.

Aux personnes dont nous allons solliciter l'adhésion comme membres honoraires, nous pouvons proposer un noble exemple, celui de S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant, qui a bien voulu permettre que son nom fût inscrit en tête de la liste de ces membres protecteurs de l'association, et qui a fixé à la somme de 300 francs le chiffre de sa souscription annuelle.

Si la haute utilité de la Caisse centrale était mieux comprise, on verrait toutes les sociétés, fondées dans un but d'encouragement ou d'exploitation de l'une des branches des beaux-arts, lui apporter spontanément leur tribut. Il n'en est pas ainsi malheureusement. La Commission directrice de l'exposition d'Anvers nous accorde périodiquement un prélèvement sur ses recettes, ainsi que le fait le Gouvernement pour le salon de Bruxelles. Nous lui en témoignons de nouveau notre reconnaissance; mais dans les autres villes, où s'ouvrent également des exhibitions d'objets d'art, il n'est fait aucune part à la Caisse centrale. La ville de Gand s'était montrée précédemment favorable à la Caisse; mais la commission du dernier salon de cette ville n'a pas même jugé à propos de répondre à la lettre par laquelle nous avions sollicité de sa part une marque de sa sympathie en faveur de notre association. Espérons qu'à l'avenir la Caisse centrale sera mieux traitée par les personnes et par les sociétés sur l'appui desquelles elle est en droit de compter.

La Caisse continue de recevoir du Roi, son protecteur, des marques de munificence.

Le Gouvernement accorde également à notre institution une protection soutenue.

Le comité s'est occupé des moyens de tirer parti des objets d'art qui sont restés la propriété de l'Académie, à la suite du tirage de la tombola de 1852. Des mesures seront prises dans le courant de cet hiver pour convertir en un capital productif cette richesse stérile.

M. Fétis, directeur du Conservatoire, a bien voulu promettre de donner, dans le courant du mois de mars, au profit de la Caisse, un concert historique dans lequel il fera entendre un choix des compositions de nos anciens maîtres, et qui piquera sans doute vivement la curiosité.

Nous avons également lieu d'espérer que plusieurs artistes célèbres contribueront par leur talent à l'accroissement des ressources de notre institution.

Un seul membre, M. Dyckmans, d'Anvers, s'est retiré de l'association dans le courant de l'année 1856.

Quatre membres nouveaux se sont fait inscrire dans cette même année : ce sont MM. L. De Taye, Jos. Schadde, Jos. Van Lerius, professeurs à l'Académie d'Anvers, et P. Devigne, artiste musicien à Gand.

Voici le bilan de la Caisse centrale, tel qu'il m'a été communiqué par M. Braemt, trésorier de l'Association :

1° Encaisse au 31 décembre 1856 . . . . fr.	70	51
2° Cotisations des membres	1,717	»
3° Subside du Roi	1,000	»
4° Intérêts des fonds placés à 4 ½	1,896	75
5° Fonds prélevés à l'exposition d'Anvers . . .	645	»
Total des recettes . . . . fr.	5,329	26

Il a été fait de ces fonds l'emploi suivant :

	fr.	c.
1° A M. Edm. Marchal, pour les écritures pendant l'année 1855	40	»
2° A M. Pinchart, pour les écritures de 1856. .	120	»
3° Achat de deux registres et impressions. . .	7	90
4° Pour frais de recettes	32	»
5° Achat de rentes, intérêts échus et courtage .	4,890	86
Total . . . . fr.	5,090	76
Encaisse le 31 décembre 1856 .	23	50

L'avoir de la caisse, au 31 décembre, était :

	fr.	c.
Rentes belges à 4 $1/2$ p. $0/0$	46,000	»
Encaisse	235	50
Total . . fr.	46,235	50

Le subside de 500 francs accordé par le Gouvernement pour l'année 1856, ne figure pas dans le bilan ci-dessus, parce qu'il a été reçu postérieurement à sa formation.

Dans le courant de l'année 1856, M. Quetelet a désiré, pour des motifs de santé, d'être déchargé de ses fonctions de secrétaire de la Caisse centrale des artistes belges. Après avoir combattu cette résolution, le comité s'est vu forcé de déférer au vœu de l'honorable membre, et de lui donner un successeur, non toutefois sans lui témoigner ses regrets de le voir renoncer à des fonctions qu'il remplissait depuis près de dix ans avec tant de zèle et de dévouement. Le comité m'a fait l'honneur de me nommer secrétaire de l'administration, et cette nomination a été ratifiée par la classe des beaux-arts. Je m'efforcerai de justifier la confiance que m'a témoignée la classe, en contribuant par tous mes efforts au développement d'une institution dont les intérêts sont chers à l'Académie.

Édouard Fétis.

Exposé général de l'administration de la Caisse centrale des Artistes belges, pendant l'année 1857.

L'accroissement des ressources financières de la Caisse centrale n'est point aussi rapide que pourraient le désirer ceux qui prennent un vif intérêt à la prospérité de cette institution; mais il est progressif et soutenu. Chaque année le chiffre de son capital s'élève et ses revenus augmentent. Assise sur une base solide, administrée avec prudence, l'association, prise par l'Académie sous son patronage, a pour elle la sécurité de l'avenir.

C'est au Roi que doivent s'adresser nos premiers témoignages de gratitude. Dès le jour où la Caisse fut fondée, Sa Majesté, l'a généreusement dotée d'un subside qui s'est renouvelé d'année en année, et qui a contribué pour une grande part à constituer le capital qu'elle possède.

S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant a voulu aussi aider au développement d'une institution créée par les artistes et pour les artistes. La sollicitude du Prince Royal ne fera jamais défaut à de pareilles fondations.

Toute notre reconnaissance est acquise également au Gouvernement, qui ne cesse de favoriser l'accroissement des ressources de la Caisse, soit par un subside annuel, soit par des dons particuliers que les circonstances le mettent à même d'accorder à notre institution. C'est ainsi que tout récemment encore, le prélèvement fait, au profit de la Caisse, sur les ventes opérées par la commission directrice de l'exposition de 1857, s'est élevé au chiffre de fr. 1,749 30 c^{s}. Le comité a reçu cette somme que lui a fait parvenir M. le comte de Beauffort, inspecteur général des beaux-arts et président de la commission directrice de l'exposition, et qui figurera au budget de la Caisse pour 1858.

La Société belge des Aquarellistes a bien voulu promettre, par l'organe de M. Madou, son président, d'accorder à la Caisse centrale le produit d'un prélèvement fait sur ses recettes, pendant la durée de l'exposition qu'elle vient de tenir. Nous ignorons encore à quel chiffre s'élèvera ce produit; mais nous en remercions d'avance, quel qu'il soit, la Société des Aquarellistes, dont l'exemple sera imité, nous l'espérons, par les sociétés du même genre qui existent ou qui pourront s'organiser dans les différentes villes du pays.

La Caisse a perdu l'un de ses membres dans le courant de l'année 1857. M. Vanderplaetsen, professeur à l'Académie de Gand, est mort, laissant une famille nombreuse dans une situation précaire. Quoique le terme de dix années révolues depuis son inscription parmi les associés ne fût pas atteint, et bien qu'aux termes du règlement de la Caisse, il n'y eût point, par conséquent, de droits acquis, le comité a cru pouvoir accorder à M[me] veuve Vanderplaetsen un secours temporaire fixé à un chiffre reconnu suffisant par les membres du sous-comité gantois.

L'exposé suivant du bilan de la Caisse centrale, dressé par M. Braemt, trésorier, fera connaître d'une manière précise quelle est la situation de l'institution dont les intérêts nous sont confiés:

1° Encaisse au 31 décembre 1857. . . . . fr.	235	50
2° Cotisations des membres.	1,903	»
3° Subsides du Roi, de S. A. R. le duc de Brabant et du Gouvernement.	1,300	»
4° Intérêts des fonds à 4 1/2 p. 0/0.	2,166	75
Total des recettes. . . . fr.	5,605	25

Il a été fait de ces fonds l'emploi suivant :

1° A Mme veuve Vanderplaetsen, 1er subside accordé pour 1857 . . . . fr.	200	»
2° A M. Pinchart pour les écritures de 1857 . .	50	»
3° Frais de bureau	2	70
4° Frais de recettes	35	»
5° Achat de rentes	4,890	56
Total. . . . . fr.	5,178	26
Encaisse au 31 décembre 1857	426	99

L'avoir de la Caisse au 31 décembre était :

Rentes belges à 4 1/2 p. %	51,000	»
Encaisse	426	99
Total . . . . . . fr.	51,426	99

ÉDOUARD FÉTIS.

Règlement pour la Caisse centrale des artistes belges (1).

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut: 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement, cesse de faire partie de l'association.

Le comité, juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation, décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le

(1) Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.

comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus (1).

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant, pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

(1) Le comité directeur de la Caisse centrale, rééligible en 1859, se compose actuellement (décembre 1857) de MM. Alvin, directeur; G^{me} Geefs, vice-directeur; Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel; Braemt, trésorier; F. Fétis, Daussoigne-Méhul, De Busscher, Érin Corr, Navez, Alvin et De Keyzer. A la suite de la démission donnée par M. Ad. Quetelet, pour des motifs de santé, M. Éd. Fétis a bien voulu accepter, au mois de mars 1856, les fonctions de secrétaire particulier de l'institution.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques, que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité.

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche paraphé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort, les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de toutes ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur

les placements, qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur.*

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux

et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité, peuvent en appeler à la classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de 18 ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel ;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité, sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

Liste des membres de l'association de la Caisse centrale des artistes (1er janvier 1858).

	Quotité par an.
SA MAJESTÉ LE ROI, protecteur de la Caisse centrale.	—
S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant.	
ALVIN (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, rue Belliard, 46, quartier Léopold	12
ANDRIES, Jean, professeur au Conservatoire, à Gand . . .	12
BACHA, professeur au Conservatoire, à Liége.	12
BALAT (de l'Académie), architecte, rue Traversière, 37, à St-Josse-ten-Noode	12
BARON (de l'Académie), à Bruxelles	12
BATTA père, professeur de solfége au Conservatoire, rue St-François, 48, à St-Josse-ten-Noode	12
BILLOIN, Ch., peintre, chaussée d'Ixelles, 1, à Ixelles. . .	12
BLAES, Arnold-Joseph, professeur de clarinette au Conservatoire, rue Joseph II, quartier Léopold	12
BOCK, C. (de l'Académie), homme de lettres, rue de la Science, 14, quartier Léopold.	12
BOSSELET, P. (de l'Académie), professeur d'harmonie au Conservatoire, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode . .	12
BOVIE, Félix, peintre, rue du Commerce, 22, quartier Léopold	12
BRAEMT (de l'Académie), graveur, rue St-Alphonse, 60, à St-Josse-ten-Noode	12
BROWN, Henri, graveur, rue de la Couronne, 245, à Borgerhout, lez-Anvers	12

Calamatta (de l'Académie), Louis, directeur de l'École de gravure, place du Grand-Sablon, 11, à Bruxelles . . 12
Canneel, Théodore-Joseph, peintre, à Gand 12
Capronnier, J.-B., peintre sur verre, rue de Brabant, 126, à Schaerbeek 12
Chalon, R. (de l'Académie), rue de la Senne, 24, à Bruxelles. 12
Clays, Paul-Jean, peintre, à l'Observatoire, à Bruxelles . . 12
Cluysenaar, Jean-Pierre, architecte, rue des Bouchers, 37*bis*, à Bruxelles. 12
Coomans, Joseph, peintre, rue St-Philippe, 89, à Schaerbeek. 25
Cornelis, J.-P., professeur de chant au Conservatoire, boulevard de Waterloo, 34, à Bruxelles 12
Corr, Érin (de l'Académie), graveur, professeur à l'Académie d'Anvers 12
Cousin, Alexandre-Louis, chef de musique du 2e régiment de ligne, à Ypres 12
Daloze, professeur au Conservatoire, à Liége 12
Daussoigne-Méhul (de l'Académie), directeur du Conservatoire de Liége 12
De Bériot, C. (de l'Académie) 12
De Biefve, P. (de l'Académie), peintre, rue de Ruysbroeck, 88, à Bruxelles. 12
De Block, Eug., peintre, boulevard d'Anvers, 37, à Bruxelles. 12
De Braekeleer, Ferd. (de l'Académie), peintre, à Anvers. 12
De Busscher, Edm. (de l'Académie), homme de lettres, à Gand. 12
De Cornillon, P., professeur de violon au Conservatoire, rue St-Jean, 56, à Bruxelles 12
De Cortis, professeur au Conservatoire de Liége 12
D'Huyvetter, Norbert, propriétaire à Gand 12
De Keyzer, N. (de l'Académie), peintre, à Anvers. . . . 12
Delatour, Éd., peintre, rue St-Paul, 18, à Schaerbeek . . 12
Delmotte, Henri, commissaire d'arrondissement, à Nivelles. 12

DEMAN, Gustave, architecte, rue d'Édimbourg, à Ixelles . . 12
DEMANET, Ch.-A.-J., peintre, rue Keyenveld, 75, à Ixelles. 12
DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue Hydraulique, 6, à St-Josse-ten-Noode 12
DE St-GENOIS, le baron J. (de l'Académie), à Gand. . . . 12
DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), à Liége. . 12
DESVACHEZ, David, graveur, rue du Tir, à Ixelles. . . 12
DE TAYE, L., professeur à l'Académie d'Anvers. 12
DEVIGNE, Félix, peintre, rue Charles V, 8, à Gand . . . 12
DEVIGNE, Édouard, peintre, place d'Armes, à Gand . . . 12
DEVIGNE, P., statuaire, professeur à l'Académie de Gand . 12
DEVIGNE, P., professeur de musique, à Gand 12
DEWIT, chef de musique au 3e régiment de chasseurs à pied, en garnison à Anvers. 12
DE WITTE, le baron J. (de l'Académie), à Anvers. . . . 12
DIELMAN (père), P.-E., peintre, rue Josaphat, 9, à St-Josse-ten-Noode 12
DILLENS (aîné), Henri, peintre, rue d'Orléans, 15, à Bruxelles 12
DILLENS, Adolp., peintre, rue Keyenveld, 81, à Ixelles . . 12
D'OMALIUS D'HALLOY, J. (de l'Académie), à Halloy . . . 12
DUMONT, J., architecte, rue Joseph II, quartier Léopold. . 12
FÉTIS, F. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, rue des Sablons, 25, à Bruxelles. 12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), Montagne du Parc, 15, à Bruxelles. 12
FOURMOIS, F., peintre, rue Van Aa, 14, à Ixelles 12
FRAIKIN, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 178, à Schaerbeek. 12
FRIARD, professeur de hautbois au Conservatoire, rue de la Rivière, 17, à St-Josse-ten-Noode 12
GALLAIT, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 80, à Schaerbeek 12
GEEFS, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 18, à Schaerbeek 12

GEEFS, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie d'Anvers 12

GODINAU, Léop., professeur de piano au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 39, à Bruxelles 12

GODINAU, Léon, professeur de solfége au Conservatoire, Vieux-Marché-aux-Grains, 41, à Bruxelles. 12

GOOSSENS, Hom., professeur de chant au Conservatoire, rue des Douze-Apôtres, 8, à Bruxelles 12

GRANDGAGNAGE, F.-C.-J. (de l'Académie), rue St-Gilles, à Liége. 12

GURNET, François, peintre, rue des Secours, 24, à St-Josse-ten-Noode 12

HANISCH, Henri, chef de musique du corps des sapeurs-pompiers, à Bruxelles. 12

HART, L.-J., graveur en médailles, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, 6, à Bruxelles 12

HEINEVETTER, chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Mons. 12

HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts, rue Joseph II, 38, quartier Léopold 12

HEMLEB, professeur de musique, à Namur 12

HEYNDERICX, Maximilien, professeur au conservatoire, à Gand. 12

HUMBLET, chef de musique du 1er chasseurs à cheval, à Namur 12

ISTAS, Aimé-Lam., chef de musique du 5me régiment de ligne, en garnison à Tournai 12

JACOB-JACOBS, peintre, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12

JACQUET, Joseph, statuaire, rue Goffart, 48, à Ixelles . . . 12

JONES, Adolphe, peintre, rue des Palais, 78, à Schaerbeek . 12

LAMBELÉ, G., professeur de clarinette au Conservatoire, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, à Bruxelles 12

LAMMENS, Charles-Jean, peintre, à Gand. 12

LAUTERS, peintre, rue de l'Arbre Bénit, 38, à Ixelles . . . 12

Leclercq, Julien, seulpteur et graveur, rue royale, 203, à Schaerbeek 12
Lemmens, Jacq., professeur d'orgue au Conservatoire, rue des Petits-Carmes, à Bruxelles 12
Le Roy, Ét.-Vict, peintre, rue des Douze-Apôtres, à Bruxelles 12
Le Roy, Jos., peintre, rue de Paris, 5, à Ixelles 12
Le Roy, Will., peintre, rue de Paris, 5, à Ixelles. . . . 12
Leys, Henri (de l'Académie), peintre, à Anvers. 12
Madou (de l'Académie), peintre, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode 12
Magnée, F., calligraphe du Roi, rue Royale, à Bruxelles . 12
Meganck, Jos., peintre, rue des Petits-Carmes, 27, à Bruxelles 12
Melsens, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, place du Grand-Sablon, 17, à Bruxelles 12
Meunier, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, place du Petit-Sablon, 15, à Bruxelles 12
Mols, Florimond, peintre, rue Vanschoonbeke, section 5, à St-Laurent lez-Anvers 12
Moysard, Louis, chef de musique du 2e régiment de lanciers, en garnison à Bruges 12
Mussels, F., chef de musique du 1er régiment de lanciers, en garnison à Tournai 12
Navez, F.-J. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue Royale, 35, à Bruxelles. . . 12
Nolet de Brauwere van Steeland, J. (de l'Académie), rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles 12
Partoes, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, rue des Arts, 31, à Bruxelles 12
Partoes, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles. 12
Platteel, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12
Portaels, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue Royale, 35, à Bruxelles 12

Quetelet, Ad. (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles 12
Quinaux, Jos., peintre, rue Saint-Alphonse, 14, à St-Josse-ten-Noode 12
Robert, Alexandre, peintre, rue du Commerce, 22, quartier Léopold. 12
Roberti, Alb., peintre d'histoire, rue de Schaerbeek, 128, à Bruxelles. 12
Roelandt, L. (de l'Académie), architecte, rue Basse des Champs, 38, à Gand. 12
Roffiaen, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12
Rosar, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, en garnison à Charleroy. 12
Rühling, Alp., chef de musique du 1er régiment de ligne, en garnison à Namur. 12
Rummel, Jean-Antoine, fabricant de pianos, boulevard du Jardin botanique, 14, à Bruxelles 12
Sacré, L.-J., musicien compositeur, rue de Berlaimont, 28, à Bruxelles 12
Saemen, Ant.-Franç., maître de chapelle à St-Jacques-sur-Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . . 12
Schadde, Jos., professeur à l'Académie d'Anvers, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12
Schröder, chef de musique du régt des grenadiers, à Bruxelles. 12
Schubert, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12
Schubert, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue d'Édimbourg, 78, à Ixelles 12
Senez, L.-Jos., professeur à l'école de musique de Tournai. 12
Serruys, Louis, peintre, rue du Quai, 52, à Ostende . . . 12
Servais, Adr.-Franç., professeur de violoncelle au Conservatoire de Bruxelles, à Hal. 12
Simonis, Eug. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Jette, à Koekelberg 12
Siret, Adolphe (de l'Académie), homme de lettres, à St-Nicolas. 12

SNEL, J. (de l'Académie), chaussée de Jette, à Koekelberg 12
SOUBRE, Étienne, compositeur, boulevard de l'Observatoire, 24, à Bruxelles 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), professeur de chimie à l'École militaire, rue Joncker, 13, à St-Gilles 12
STROOBANT, François, peintre, rue de Hornes, 3, à Bruxelles. 12
SUYS (de l'Académie), architecte, rue de l'Équateur, 1, à St-Josse-ten-Noode 12
TARDIEU, Am.-Louis, homme de lettres, rue de l'Alliance, 27A, à St-Josse-ten-Noode 12
TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12
THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12
THOMAS, Alexandre, peintre, rue Royale, 177, à St-Josse-ten-Noode 12
VAN BOMBERGHEN, Guillaume, peintre, rue des Flamands, 359, à Anvers 24
VANDEN EYCKEN, Alph., peintre, quai aux Oignons, à Gand 12
VANDER BELEN, directeur au Ministère de l'intérieur, rue de l'Infirmerie, à Bruxelles 12
VANDERVIN, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12
VANDERVOORT, Michel, littérateur, rue Allard, 14, à Schaerbeek. 12
VAN GOBBELSCHROY, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain 12
VAN HASSELT, A. (de l'Académie), inspecteur de l'instruction primaire, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode . 12
VANHOESEN, P. J., professeur au Conservatoire de musique, rue du Petit-Village, 15, à St-Josse-ten-Noode. . . . 12
VAN KUYCK, Louis, peintre, rue d'Hérenthals, 62, à Anvers. 12
VAN LERIUS, Jos., professeur à l'Académie d'Anvers. . . 12

VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, chaussée d'Ixelles, 1, à Ixelles 12

VANSEVERDONCK, J., peintre, rue du Progrès, 34, à St-Josse-ten-Noode 12

VAN VOLXEM, J.-B., professeur de solfége au Conservatoire, rue Philippe de Champagne, 5, à St-Josse-ten-Noode . . 12

VAN WEDINGHEN, professeur de musique, rue des Sœurs-Noires, 11, à Bruxelles 12

VENNEMAN, Ch., peintre, rue St-Michel, à Anvers . . . 15

VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 180, à Schaerbeek 12

VERBOECKHOVEN (fils), Eug., peintre, chaussée de Haecht, 180, à Schaerbeek 12

VERWÉE, Louis-P., peintre, rue Royale, 141, à St-Josse-ten-Noode 12

VIEUX-TEMPS, Henri (de l'Académie), violoniste, rue du Méridien, 60, à St-Josse-ten-Noode 12

WANTE, Constant, professeur de dessin à l'école moyenne de Gand. 12

ZULCH, chef de musique du 4e régiment de ligne, en garnison à Gand 12

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE ROYALE,

DEPUIS L'ÉPOQUE DE SA RÉORGANISATION, EN 1816.

Annuaire de l'Académie, années 1835 à 1858, 29 volumes in-18. Prix : fr. 1 50 c^{s}.

Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. I à XXX ; 30 vol. in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tome X.

Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers. Collection in-8°. — Tomes I à VI.

Bulletins de l'Académie, tomes I à XXIII ; 2me série, tomes I à III ; in-8°. Prix par volume : 4 francs.

Appendice aux Bulletins de l'Académie. Année 1853. In-8°.

Bibliographie académique ou liste des ouvrages publiés par les membres, correspondants et associés résidents ; in-18. 1855.

Recueil de documents historiques relatifs à la Belgique, publiés par la Commission royale d'histoire; chroniques inédites, 15 vol. in-4° et un supplément.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses Bulletins ; 16 vol. in-8°. Nouvelle série, 10 vol.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1859.

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLIX.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1859.

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLIX.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1859.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la création du monde 5865
— de la période julienne 6572
— depuis le déluge universel. 4207
— de la fondation de Rome, selon Varron 2612
— de l'ère de Nabonassar. 2606
— de l'ère chrétienne 1859

L'année 2635 des Olympiades, ou la 3me année de la 659e Olympiade, commence en juillet 1859.

L'année 1275 des Turcs, commencée le 11 août 1858, finit le 30 juillet 1859, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1859 du calendrier julien commence le 13 janvier 1859.

L'année 5620 de l'ère des juifs commence le 29 septembre 1859.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or 17
Épacte XXVI
Cycle solaire 20
Indiction romaine 2
Lettre dominicale. . . . . B

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	20 février.
Les Cendres	9 mars.
Pâques	24 avril.
Les Rogations	30, 31 mai et 1 juin.
Ascension	2 juin.
Pentecôte	12 juin.
La Trinité.	19 juin.
La Fête-Dieu.	23 juin.
Premier dimanche de l'Avent	27 novembre.

Quatre-Temps.

Les 16, 18 et 19 mars.
Les 15, 17 et 18 juin.
Les 21, 23 et 24 septembre.
Les 14, 16 et 17 décembre.

Éclipses.

Il y aura cette année quatre éclipses partielles de Soleil, le 3 février, le 4 mars, le 29 juillet et le 28 août; elles seront toutes les quatre invisibles à Bruxelles. — Il y aura aussi deux éclipses totales de Lune, le 17 février et le 13 août; elles seront toutes les deux également invisibles à Bruxelles.

Janvier.

—

1 S. Circoncision de N.-S.
2 D. S. Adélard, abbé.
3 L. Ste Geneviève, vierge.
4 M. Ste Pharaïlde, vierge.
5 M. S. Télesphore, pape.
6 J. Épiphanie ou les Rois.
7 V. Ste Mélanie, vierge.
8 S. Ste Gudule, vierge.
9 D. S. Marcellin, évêque.
10 L. S. Agathon, pape.
11 M. S. Hygin, pape.
12 M. S. Arcade, martyr.
13 J. Ste Véronique de Milan.
14 V. S. Hilaire, év. de Poit.
15 S. S. Paul, ermite.
16 D. S. Marcel, pape.
17 L. S. Antoine, abbé.
18 M. Chaire de S. P. à Rome.
19 M. S. Canut, roi de Danem.
20 J. SS. Fabien et Sébastien.
21 V. Ste Agnès, vierge et m.
22 S. SS. Vincent et Anastase.
23 D. Épousailles de la Vierge.
24 L. S. Timothée, év. d'Eph.
25 M. Conversion de S. Paul.
26 M. S. Polycarpe, év. et m.
27 J. S. Jean Chrysostome, év.
28 V. S. Julien, év. de Cuença.
29 S. S. François de Sales.
30 D. Ste Martine, v. et mart.
31 L. S. Pierre Nolasque.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 19.
Dernier Quartier le 25.

Février.

—

1 M. S. Ignace, év. et mart.
2 M. Purific. ou Chandeleur.
3 J. S. Blaise, év et mart.
4 V. S. André, Ste Jeanne, r.
5 S. Ste Agathe, v. et mart.
6 D. S. Amand, Ste Dorothée.
7 L. S. Romuald, abbé.
8 M. S. Jean de Matha.
9 M. Ste Apollonie, v. et mart.
10 J. Ste Scholastique, vierge.
11 V. S. Sévérin, abbé.
12 S. Ste Eulalie, v. et mart.
13 D. Ste Euphrosine, vierge.
14 L. S. Valentin, prêt. et m.
15 M. SS. Faustin et Jovite, m.
16 M. Ste Julienne, vierge.
17 J. S. Julien, martyr.
18 V. S. Siméon, évêque et m.
19 S. S. Boniface, év. de Laus.
20 D. *Septuag.* S. Éleuthère.
21 L. Le B. de Pépin de Landen.
22 M. Ch. de S. P. à Antioche.
23 M. S. Pierre Damien, évêq.
24 J. S. Mathias, S. Modeste.
25 V. Ste Walburge, vierge.
26 S. Ste Aldetrude, abb.
27 D. *Sexag.* S. Alexandre, év.
28 L. SS. Chron., Besas.

Nouvelle Lune le 3.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 24.

Mars.

1 M. S. Aubin, év. d'Angers.
2 M. S. Simplice, pape.
3 J. Ste Cunégonde, impérat.
4 V. S. Casimir, roi.
5 S. S. Théophile.
6 D. *Quinquag.* Ste Colette.
7 L. S. Thomas d'Aquin.
8 M. S. Jean de Dieu.
9 M. *Les Cendres.* Ste Françoise.
10 J. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 V. S. Vindicien, évêque.
12 S. S. Grégoire le Grand, p.
13 D. *Quadrag.* Ste Euphrasie.
14 L. Ste Mathilde, reine.
15 M. S Longin, soldat.
16 M. *Quat.-temps.* Ste Eusébie.
17 J. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 V. *Quat.-temps.* S. Gabriel.
19 S. *Quatre temps.* S. Joseph.
20 D. *Reminisc.* S. Wulfran, év.
21 L. S. Benoît, abbé.
22 M. S. Basile, martyr.
23 M. S. Victorien, martyr.
24 J. S. Agapet, év. de Synnade.
25 V. ANNONCIATION. S. Humbert.
26 S. S. Ludger, év. de Munst.
27 D. *Oculi.* S. Rupert, év.
28 L. S. Sixte III, pape.
29 M. S. Eustase, abbé.
30 M. S. Véron, abbé.
31 J. S. Benjamin, martyr.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 26.

Avril.

1 V. S. Hugues, évêque.
2 S. S. François de Paule.
3 D. *Lætare.* S. Richard, év.
4 L. S. Isidore de Séville.
5 M. S. Vincent Ferrier.
6 M. S. Célestin, pape.
7 J. S. Albert, ermite.
8 V. S. Perpétue, évêque.
9 S. Ste Vaudru, abbesse.
10 D. LA PASSION. S. Macaire.
11 L. S. Léon le Grand, pape.
12 M. S. Jules I, pape.
13 M. S. Herménigilde, mart.
14 J. SS. Tibur., Valér., Max.
15 V. N.-D. des Sept-Douleurs.
16 S. S. Drogon, ermite.
17 D. *Les Rameaux.* S. Anicet.
18 L. S. Ursmar, év. et ab.
19 M. S. Léon IX, pape.
20 M. Ste Agnès, vierge.
21 J. *Jeudi-Saint.* S. Anselme.
22 V. *Vendredi-Saint.* S. Soter.
23 S. S. Georges, martyr.
24 D. PAQUES. S. Fidèle.
25 L. S. Marc, évangéliste.
26 M. SS. Clet et Marcel, p. et m.
27 M. S. Antime, évêque.
28 J. S. Vital, martyr.
29 V. S. Pierre de Milan, m.
30 S. Ste Catherine de Sienne.

Nouvelle Lune le 3.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 25.

Mai.

—

1 D. *Quasimodo.* S. Philippe.
2 L. S. Athanase, évêque.
3 M. Invention de la Ste Croix.
4 M. Ste Monique, veuve.
5 J. S. Pie V, pape.
6 V. S. Jean Porte Latine.
7 S. S. Stanislas, év. et mart.
8 D. *Miserer.* App. de S. Michel.
9 L. S. Grégoire de Nazianze.
10 M. S. Antonin, archevêque.
11 M. S. Franç. de Hiéronyme.
12 J. SS. Nérée et Achillée.
13 V. S. Servais.
14 S. S. Pacôme, abbé.
15 D. *Jubilate.* Ste Dymphne, v.
16 L. S. Jean Népomucène, m.
17 M. S. Pascal Baylon.
18 M. S. Venance, martyr.
19 J. S. Pierre Célestin, pape.
20 V. S. Bernardin de Sienne.
21 S. Ste Itisberge, vierge.
22 D. *Cantate.* Ste Julie, v. et m.
23 L. S. Guibert.
24 M. N.-D. Sec. des Chrétiens.
25 M. S. Grégoire VII, pape.
26 J. S. Philippe de Neri.
27 V. S. Jean I, pape.
28 S. S. Germain, év. de Paris.
29 D. *Vocem.* S. Maximin, év.
30 L. *Rogations.* S. Ferdinand.
31 M. *Rogations.* Ste Pétronille.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 24.

Juin.

—

1 M. *Rogations.* S. Pamphile.
2 J. ASCENSION. S. Marcell.
3 V. Ste Clotilde, reine.
4 S. S. Optat, év. de Milève.
5 D. *Exaudi.* S. Boniface, év.
6 L. S. Norbert, évêque.
7 M. S. Robert, abbé.
8 M. S. Médard, évêque.
9 J. SS. Prime et Félicien, m.
10 V. Ste Marguerite, reine.
11 S. S. Barnabé, ap. *Jeûne.*
12 D. PENTECOTE.
13 L. S. Antoine de Padoue.
14 M. S. Basile le Grand, arc.
15 M. *Quatre-temps.* S. Guy, m.
16 J. S. Jean François Régis.
17 V. *Quatre-temps.* Ste Alène.
18 S. *Quatre-temps.* S. Marc.
19 D. LA TRINITÉ. Ste Julienne.
20 L. S. Sylvère, pape et m.
21 M. S. Louis de Gonzague.
22 M. S. Paulin, év. de Nole.
23 J. FÊTE-DIEU. B. Marie d'Oig.
24 V. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 S. S. Guillaume, abbé.
26 D. SS. Jean et Paul, mart.
27 L. S. Ladislas, roi de Hong.
28 M. S. Léon II, pape.
29 M. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 J. Ste Adile, vierge.

Nouvelle Lune le 1.
Premier Quartier le 7.
Pleine Lune le 15.
Dernier Quartier le 23.
Nouvelle Lune le 30.

Juillet.			Août.		
1	V.	S. Rombaut, évêque.	1	L.	S. Pierre-ès-Liens.
2	S.	Visit. de la Vierge. *Jeûne.*	2	M.	S. Étienne, S. Alphonse.
3	D.	S. Euloge, martyr.	3	M.	Invention de S. Etienne.
4	L.	S. Théodore, évêque.	4	J.	S. Dominique, confess.
5	M.	S. Pierre de Lux., év.	5	V.	Notre-Dame-aux-Neiges.
6	M.	Ste Godelive, martyre.	6	S.	Transfiguration de N. S.
7	J.	S. Willebaud, évêque.	7	D.	S. Donat, év. et mart.
8	V.	Ste Elisabeth, reine.	8	L.	S. Cyriac, martyr.
9	S.	SS. Martyrs de Gorcum.	9	M.	S. Romain, martyr.
10	D.	Les sept Frères Martyrs.	10	M.	S. Laurent, martyr.
11	L.	S. Pie I, pape.	11	J.	S. Géry, év. de Cambrai.
12	M.	S. Jean Gualbert, abbé.	12	V.	Ste Claire, vierge.
13	M.	S. Anaclet, pape et m.	13	S.	S. Hippolyte. *Jeûne.*
14	J.	S. Bonaventure, évêq.	14	D.	S. Eusèbe, martyr.
15	V.	S. Henri, emp. d'Allem.	15	L.	ASSOMPTION. S. Arnld.
16	S.	N.-D. du Mont-Carmel.	16	M.	S. Roch, confesseur.
17	D.	S. Sacr. de Mir. à Brux.	17	M.	S. Libérat, abbé.
18	L.	S. Camille de Lellys.	18	J.	Ste Hélène, impératrice.
19	M.	S. Vincent de Paul.	19	V.	S. Joachim, S. Jules.
20	M.	S. Jérôme Émilien.	20	S.	S. Bernard, abbé.
21	J.	Ste Praxède, vierge.	21	D.	Ste Jeanne-Françoise.
22	V.	Ste Marie-Madeleine.	22	L.	S. Timothée, martyr.
23	S.	S. Apollinaire, évêque.	23	M.	S. Philippe Béniti.
24	D.	Ste Christine, v. et mart.	24	M.	S. Barthélemy, apôtre.
25	L.	S. Jacques le majeur, ap.	25	J.	S. Louis, roi de France.
26	M.	Ste Anne, mère de la Vier.	26	V.	S. Zéphirin, pape et m.
27	M.	S. Pantaléon, martyr.	27	S.	S. Joseph Calasance.
28	J.	S. Victor, martyr.	28	D.	S. Augustin, év. et doct.
29	V.	Ste Marthe, vierge.	29	L.	Décoll. de S. Jean-Bapt.
30	S.	SS. Abdon et Sennen, m.	30	M.	Ste Rose de Lima, vierge.
31	D.	S. Ignace de Loyola.	31	M.	S. Raymond Nonnat.

Juillet:
Premier Quartier le 7.
Pleine Lune le 15.
Dernier Quartier le 23.
Nouvelle Lune le 29.

Août:
Premier Quartier le 5.
Pleine Lune le 13.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 28.

Septembre.

—

1 J. S. Gilles, abbé.
2 V. S. Étienne, roi de Hong.
3 S. S. Remacle, év. de Maest.
4 D. Ste Rosalie, vierge.
5 L. S. Laurent Justinien.
6 M. S. Donatien, martyr.
7 M. Ste Reine, vierge.
8 J. Nativité de la Vierge.
9 V. S. Gorgone, martyr.
10 S. S. Nicolas de Tolentino.
11 D. SS. Prote et Hyacinthe.
12 L. S. Guy d'Anderlecht.
13 M. S. Amé, év. Sion en Val.
14 M. Exaltation de la Croix.
15 J. S. Nicomède, martyr.
16 V. SS. Corneille et Cyprien.
17 S. S. Lambert, év. de Maest.
18 D. S. Joseph de Cupertino.
19 L. S. Janvier, martyr.
20 M. S. Eustache, martyr.
21 M. *Quat.-temps*. S. Matthieu.
22 J. S. Maurice et ses comp.
23 V. *Q.-temps*. Ste Thècle, v.
24 S. *Q.-temps*. N.-D. de Merci.
25 D. S. Firmin, év. et mar.
26 L. SS. Cyprien et Justine.
27 M. SS. Cosme et Damien, m.
28 M. S. Wenceslas, martyr.
29 J. S. Michel, archange.
30 V. S. Jérôme, docteur.

Premier Quartier le 4.
Pleine Lune le 12.
Dernier Quartier le 19.
Nouvelle Lune le 26.

Octobre.

—

1 S. S. Bavon, S. Remi.
2 D. S. Léodegaire, évêque.
3 L. S. Gérard, abbé.
4 M. S. François d'Assise.
5 M. S. Placide, martyr.
6 J. S. Brunon, confesseur.
7 V. S. Marc, pape.
8 S. Ste Brigitte, veuve.
9 D. S. Denis et ses comp., m.
10 L. S. François de Borgia.
11 M. S. Gommaire, p. de Lier.
12 M. S. Wilfrid, év. d'York.
13 J. S. Édouard, roi d'Angl.
14 V. S. Calixte, pape et mart.
15 S. Ste Thérèse, vierge.
16 D. S. Mummolin, évêque.
17 L. Ste Hedwige, veuve.
18 M. S. Luc, évangéliste.
19 M. S. Pierre d'Alcantara.
20 J. S. Jean de Kenti.
21 V. Ste Ursule et ses comp. m.
22 S. S. Mellon, évêque.
23 D. S. Jean de Capistran.
24 L. S. Raphaël, archange.
25 M. SS. Crépin et Crépinien.
26 M. S. Évariste, pape et m.
27 J. S. Frumence, apôtre.
28 V. SS. Simon et Jude, apôt.
29 S. Ste Ermelinde, vierge.
30 D. S. Foillan, martyr.
31 L. S. Quentin, m. *Jeûne.*

Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 12.
Dernier Quartier le 19.
Nouvelle Lune le 26.

Novembre.

—

1 M. TOUSSAINT.
2 M. *Les trépassés.*
3 J. S. Hubert, év. de Liége.
4 V. S. Charles Borromée.
5 S. S. Zacharie, Se Elisabeth.
6 D. S. Winoc, abbé.
7 L. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 M. S. Godefroi, év. d'Am.
9 M. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 J. S. André Avellin.
11 V. S. Martin, év. de Tours.
12 S. S. Liévin, év. et mart.
13 D. S. Stanislas Kostka.
14 L. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 M. S. Léopold, confesseur.
16 M. S. Edmond, archevêq.
17 J. S. Grégoire Thaumatur.
18 V. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 S. Ste Élisabeth, duchesse.
20 D. S. Félix de Valois.
21 L. Présentat. de la Vierge.
22 M. Ste Cécile, vierge et mar.
23 M. S. Clément I, pape et m.
24 J. S. Jean de la Croix.
25 V. Ste Catherine, v. et m.
26 S. S. Albert de Louv., év.
27 D. *Avent.* S. Acaire, év.
28 L. S. Rufe, martyr.
29 M. S. Saturnin, martyr.
30 M. S. André, apôtre.

Premier Quartier le 2.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 17.
Nouvelle Lune le 24.

Décembre.

—

1 J. S. Éloi, év. de Noyon.
2 V. Ste Bibienne, v. et m.
3 S. S. François Xavier.
4 D. Ste Barbe, martyre.
5 L. S. Sabbas, abbé.
6 M. S. Nicolas, év. de Myre.
7 M. S. Ambroise, év. et doct.
8 J. Conception de la Vierge.
9 V. Ste Léocadie, v. et mart.
10 S. S. Melchiade, pape et m.
11 D. S. Damase, pape.
12 L. S. Valéry, abbé en Pic.
13 M. Ste Lucie, vierge et mart.
14 M. *Q.-temps.* S. Spiridion.
15 J. S. Adon, arch. de Vien.
16 V. *Quat.-temps.* S. Eusèbe.
17 S. *Quat.-temps.* Ste Begge.
18 D. Expectation de la Vierge.
19 L. S. Némésion, martyr.
20 M. S. Philogone, évêque.
21 M. S. Thomas, apôtre.
22 J. S. Hungère, év. d'Utr.
23 V. Ste Victoire, vierge et m.
24 S. S. Lucien. *Jeûne.*
25 D. NOËL.
26 L. S. Étienne, premier m.
27 M. S. Jean, apôt. et évang.
28 M. SS. Innocents.
29 J. S. Thomas de Cantorb.
30 V. S. Sabin, évêq. et mart.
31 S. S. Sylvestre, pape.

Premier Quartier le 2.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 16.
Nouvelle Lune le 24.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Réunion de la commission administrative pour arrêter les comptes et régler le bugdet.

Élection du Directeur dans les trois classes.

Elections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Rapport des commissions spéciales des finances nommées par chaque Classe.

Février. — Les mémoires, destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres*, doivent être remis avant le 1er du mois.

A la même date, les mémoires destinés au concours extraordinaire relatif à l'*origine belge des Carlovingiens*, doivent être également remis.

Élection du comité, chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.

Mars. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Lettres ;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs ; élection des membres de la commission administrative.

Séance publique de la *Classe des Lettres ;* distribution des récompenses décernées.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er du mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 20 du mois.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses décernées.

Octobre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Novembre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Sciences;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses décernées.

Proclamation des résultats de la deuxième période du *concours quinquennal des sciences physiques et mathématiques.*

ORGANISATION DE L ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

(1) Voyez, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne Académie impériale et royale, publiés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres,* par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez dans les *Annuaires* de 1846 à 1850 les documents relatifs à la réorganisation de l'Académie.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou naturalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par l'arrêté royal du 1er juin 1848, qui modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par

une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire,* quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

Règlement général (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique ; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 10 août 1852, qui modifie la rédaction primitive.

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (1).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par l'arrêté royal du 15 juin 1854, qui modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre ;

La classe des lettres, au mois de mai ;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance ; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs ;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles ;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles ;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont

lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant, l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition) . . . . fr.	6 00
Titre in-8°. »	3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

Couverture non imprimée,	in-4°, papier de pâte, le cent . fr.		3 00
» »	in-8°		1 50
» imprimée,	in-4°		5 00
» »	in-8°		3 00
Brochure in-4°, avec planches,	moins de 5 feuilles, le cent.		4 00
» » »	plus de 5 feuilles . . .		5 00
» in-8°, »	moins de 5 feuilles . . .		3 50
» » »	plus de 5 feuilles . . .		4 00

Art. 29. L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir

pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours, doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels, sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction ; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé ; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard: 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêté royal du 24 octobre 1849.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont:

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat,

à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêté royal du 23 mars 1849.

Règlement intérieur de la classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de repré-

senter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement de la bibliothèque de l'Académie (1).

Art. 1er. La bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel (2).

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

Art. 3 Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

(1) Adopté à la séance générale des trois classes, le 7 mai 1850.

(2) Dans la séance du 5 juillet 1856, la commission administrative a décidé que la Bibliothèque serait ouverte le lundi et le jeudi de chaque semaine, de midi à 4 heures (sauf les jours fériés et pendant les vacances académiques) et que le bibliothécaire-adjoint, M. Stappaerts, se rendrait, à cet effet, au local de la Compagnie. Cette décision a été modifiée par l'assemblée générale du mois de mai 1858, et il a été décidé, à l'unanimité, que la bibliothèque ne serait ouverte qu'un jour par semaine, le jeudi.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui seraient demandés, par un autre membre, seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. L'on ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Local provisoire destiné à l'Académie.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

Art. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

Propositions à soumettre au Gouvernement, pour l'exécution des bustes des académiciens décédés.

PROJET PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION MIXTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MAI 1859 (1).

Un arrêté royal du 1er décembre 1845, dont les dispositions font partie intégrante des statuts constitutifs de la Compagnie, décide que, « en attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour. »

L'article deuxième de ce même arrêté porte ce qui suit : « La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, *ainsi que des académiciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants.* »

L'article troisième porte que le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

(1) Cette Commission était composée, pour la *classe des sciences*, de M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel, pour la *classe des lettres*, de M. De Decker, et pour la *classe des beaux-arts*, de M. Alvin.

Six bustes d'académiciens ont été exécutés en vertu de cet arrêté et placés dans la salle des séances publiques : ce sont ceux de feu Raoul, Weustenraad, de Reiffenberg, Willems, de Stassart et Lesbroussart. On a remarqué que tous ces membres appartenaient à la classe des lettres.

Cette remarque s'étant produite à l'occasion d'une proposition que l'honorable secrétaire perpétuel a présentée à l'assemblée générale de trois classes, au mois de mai dernier, plusieurs membres ont pensé qu'il serait bon de soumettre à un examen particulier les questions qui se rattachent à l'exécution de l'arrêté royal du 1er décembre 1845. J'en ai fait l'objet d'une motion qui, admise d'abord par la classe des beaux-arts, l'a été ensuite par les deux autres classes. Une commission mixte, composée de trois membres représentant les trois classes de l'Académie, a été nommée. Elle s'est réunie deux fois et a arrêté le projet de résolution que voici :

« Le Gouvernement sera invité à compléter, par les dispositions suivantes, l'article des statuts relatif aux portraits des académiciens décédés (Arrêté royal du 1er décembre 1845) :

I. Il sera dressé une liste des académiciens et autres personnages décédés dont l'Académie désire que les traits soient reproduits pour décorer les salles de ses séances. Les choix du Gouvernement se renfermeront à l'avenir dans cette liste.

II. Chacune des trois classes concourra, par ses propositions, à la formation de la liste, qui sera arrêtée dans la séance générale du mois de mai de 1859.

III. Les additions à cette liste se feront d'après le même mode.

IV. Les portraits seront des bustes en marbre ou des peintures sur toile et de grandeur naturelle.

V. Ce dernier mode de reproduction sera réservé aux académiciens qui ont occupé le fauteuil présidentiel ou qui ont rempli les fonctions de secrétaire perpétuel.

VI. Le Gouvernement choisit seul les artistes auxquels il confie l'exécution de ces portraits ; il est seul juge du moment où la commande doit être faite. »

Chargé par mes honorables collègues de vous présenter ces conclusions, je me bornerai à les accompagner de quelques courtes explications.

Vous remarquerez d'abord que ce n'est point l'Académie qui porte un décret ; il s'agit d'un objet qui est du ressort de l'administration supérieure; et nous vous proposons seulement d'inviter le Gouvernement à compléter les dispositions déjà arrêtées par lui, en 1845.

Mais nous croyons être l'organe de l'Académie tout entière en réclamant une part d'intervention dans l'exécution de la mesure. Nos prétentions se réduisent à revendiquer un droit d'initiative dans la formation d'une liste de noms, parmi lesquels le Gouvernement choisira librement. Le ministre, quel qu'il soit, a besoin d'être guidé dans son choix, et il nous a paru qu'il était plus digne et de ce haut fonctionnaire et de l'Académie que l'avis fût donné par le premier corps savant du pays, plutôt que par les bureaux. Tel est l'objet de l'article premier.

D'après l'article II, chacune des trois classes concourt à la formation de la liste, qui est arrêtée au mois de mai 1859, en assemblée générale. Il est inutile de chercher à justifier cette disposition, qui n'est que la consécration d'un principe de justice distributive. Cette première liste reçoit donc

les noms de tous les académiciens décédés (artistes, savants, littérateurs) que la Compagnie juge dignes de l'honneur de figurer, en buste ou en peinture, dans la salle de nos séances. Il est entendu que le travail rétrospectif de cette liste s'étendra jusqu'à la première fondation de l'Académie par Marie-Thérèse.

L'article III décide que cette liste sera successivement augmentée, en suivant le même mode, c'est-à-dire que chaque classe propose, et que l'assemblée générale porte la décision.

L'arrêté royal du 1er décembre 1845 ne parle que de bustes; il n'y est point question de portraits peints. On a émis le vœu, dans la classe des beaux-arts, que la peinture pût aussi être appelée à concourir à la décoration de la salle.

La Commission a cru qu'il était juste de faire droit à ce vœu. En effet, notre salle *provisoire* a reçu une décoration, provisoire aussi, dans laquelle des portraits en pied occupent une place importante; mais ces portraits n'ont point été faits pour cette salle, dont nous partageons la jouissance avec l'Académie de médecine; ils n'ont qu'un rapport indirect avec les travaux de notre Compagnie.

Ils pourront donc être successivement remplacés par des portraits d'académiciens ayant occupé le fauteuil présidentiel, ou qui ont rempli les fonctions de secrétaire perpétuel.

L'article VI est une reconnaissance formelle du droit du Gouvernement de choisir les artistes auxquels l'exécution des portraits sera confiée et de décider de l'opportunité du moment où la commande doit être faite. L'Académie ne doit point chercher à intervenir dans ce détail d'exécution, qui est de la compétence exclusive de l'autorité supérieure,

seule responsable devant les Chambres et le pays, et, par conséquent, seule juge légitime des circonstances.

L'intervention que l'Académie réclame se bornerait donc à la formation d'une liste, c'est-à-dire, en quelque sorte, à une présentation de candidats. Cette prétention, nous l'espérons, ne paraîtra point exorbitante.

Pour la Commission :

Le rapporteur,

L. Alvin.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs.

Rapport au Roi.

SIRE,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle a déterminé quelles seraient ses publications.

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein. Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra des nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

ART. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

ART. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

PRIX QUINQUENNAUX D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Prix quinquennal d'histoire.

Rapport au Roi.

Sire,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a, au contraire, puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites, les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales, la publication des inventaires des archives, la création de la bibliothèque royale, les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés littéraires ou savantes locales, toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques, en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui, j'ose le croire, sera accueillie avec

faveur par le public savant : c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve, Sire, qu'on obtient souvent, en laissant à chacun sa liberté d'action, des résultats plus satisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici, aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré : tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité ; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge ; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je soumets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

Art. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

Art. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

ART. 1er. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850.

ART. 2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est belge de naissance ou naturalisé.

ART. 3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie, antérieurement au 1er janvier 1846, seront admis au concours après leur achèvement.

ART. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

ART. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi, sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (2).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

ART. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

ART. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Approuvé par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La rédaction primitive de cet article a été modifiée conformément au second § de l'art. 5 de l'arrêté royal du 29 novembre 1851. (Voyez page 63.)

Prix quinquennaux de littérature et de sciences.

Rapport au Roi.

Sire,

Lorsque, en 1845, Votre Majesté donna de nouveaux statuts à l'Académie de Belgique, Elle rattacha à cette réorganisation l'institution d'un prix de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui serait publié durant chaque période de cinq années.

La fondation de ce prix quinquennal a été accueillie avec faveur. Tout ce qui peut tendre à encourager et à propager l'étude sérieuse de l'histoire nationale mérite au plus haut degré la sollicitude du Gouvernement. Quelle que soit cependant son importance, l'histoire nationale ne forme pas seule le domaine intellectuel d'un peuple. Les lettres et les sciences, dans leurs nombreuses subdivisions, y occupent une large place. Or, les travaux littéraires et scientifiques proprement dits sont dignes aussi des encouragements de l'État. Il lui appartient de contribuer, par tous les moyens dont il dispose, au progrès des diverses branches des connaissances humaines. Les lettres et les sciences ont pris d'ailleurs, en Belgique, un essor assez remarquable pour appeler l'attention prévoyante du gouvernement.

Je crois le moment venu de proposer à Votre Majesté de fonder cinq autres prix quinquennaux en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;
2° Littérature française;
3° Littérature flamande;
4° Sciences physiques et mathématiques;
5° Sciences naturelles.

L'adjonction de la première catégorie se justifie par la tendance sérieuse de la plupart des travaux publiés par des auteurs belges. Il est incontestable que, après l'histoire nationale, c'est vers les sciences morales et politiques que se porte, de préférence, l'activité de nos écrivains. Cette prédilection est favorisée par le caractère éminemment libéral des institutions du pays. Aussi Votre Majesté a-t-elle cru nécessaire de rattacher, en 1845, les sciences morales et politiques aux autres attributions de la classe des lettres de l'Académie. L'institution d'un prix spécial sera sans doute accueillie avec gratitude par les esprits d'élite qui se sentent attirés vers l'étude de la philosophie, de la morale, de l'économie politique, de l'histoire générale, de la législation ancienne et moderne.

La littérature française et la littérature flamande, dans leurs formes diverses, seront également encouragées par des prix spéciaux. Quelle que soit la forme adoptée par les écrivains, quel que soit aussi le caractère de leurs œuvres, la palme sera naturellement accordée à celui qui, au mérite du fond, aura su joindre les plus grandes qualités du style.

Le Gouvernement ne doit pas moins favoriser les efforts si utiles de ceux qui se livrent avec persévérance et avec succès à l'étude des sciences proprement dites. Il est équitable aussi de placer sur la même ligne les sciences naturelles et les sciences mathématiques et physiques.

Les principes, qui ont servi de base au règlement pour le prix quinquennal d'histoire, sont conservés. Le Gouvernement se réserve, en outre, l'approbation des dispositions réglementaires qui lui seront soumises pour la composition des jurys et pour le jugement des ouvrages.

Cependant, Sire, il m'a paru nécessaire de stipuler que si aucun des ouvrages publiés durant la période quinquennale n'est jugé digne d'obtenir le prix intégralement, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix. Cette modification n'a pas seulement pour but d'empêcher que le jury ne couronne des ouvrages médiocres, à défaut d'œuvres remarquables; elle doit encore avoir pour effet d'encourager des travaux qui, sans être réellement hors ligne, approcheraient cependant d'un certain degré de perfection.

Les dispositions que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté, assureront aux allocations votées pour l'encouragement des lettres et des sciences, une destination impartiale et élevée, et en les sanctionnant, Votre Majesté donnera un nouveau témoignage de sa sollicitude pour les intérêts moraux de la nation.

Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté du 1er décembre 1845, instituant un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans;

Revu Notre arrêté du 26 décembre 1848 qui approuve le règlement proposé par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, pour ledit concours;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux, de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;
2° Littérature française;
3° Littérature flamande;
4° Sciences physiques et mathématiques;
5° Sciences naturelles.

Art. 2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres; et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

Art. 3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

Art. 4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

Art. 5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises par l'allocation du grand prix.

Art. 6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845, est rapporté.

Art. 7. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 6 juillet 1851.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences.

Rapport au Roi.

Sire,

Par arrêté du 6 juillet 1851, Votre Majesté a institué cinq prix quinquennaux, de 5,000 francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes : sciences morales et politiques; littérature française; littérature flamande; sciences physiques et mathématiques; sciences naturelles.

Votre Majesté s'était réservé l'approbation des dispositions réglementaires qui lui seraient soumises pour 'a composition des jurys, le jugement des ouvrages et l'ordre dans lequel seront appelées les différentes branches énoncées ci-dessus.

Une commission mixte, qui représentait la classe des sciences et la classe des lettres de l'Académie, a été chargée d'élaborer le règlement pour les prix quinquennaux. Le travail de cette commission a été ensuite adopté par les deux classes.

Ce projet reproduit, autant que la différence des matières le permettait, les dispositions et les termes du règlement du 26 décembre 1848, pour le prix quinquennal d'histoire.

Toutefois, l'Académie a pensé qu'il serait convenable que la nomination des jurys se fît sur une liste double de pré-

sentation. Ce principe devra être appliqué aussi à la composition du jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire.

L'Académie aurait désiré pouvoir stipuler que les jurys seront invariablement composés, pour une partie, de membres étrangers à la compagnie. Mais elle a été arrêtée par cette considération qu'une disposition tendant à limiter la part respective des candidats à élire, soit parmi les académiciens, soit parmi les personnes étrangères à la compagnie, aurait pour effet de rendre les choix plus difficiles, et peut-être même d'exclure du nombre des juges les personnes véritablement compétentes; ce cas pourrait surtout se présenter pour certaines branches des sciences. Il a donc paru plus sage de ne pas limiter les choix par une mesure restrictive.

Quant à l'ordre adopté pour les différentes catégories successivement appelées à concourir, il a été établi par ce motif que les *sciences naturelles* forment la partie qui comprend, en ce moment, le plus grand nombre de travaux importants et, en outre, parce qu'il convient de faire alterner autant que possible les deux classes de l'Académie pour les prix à décerner par leur intermédiaire.

D'après ces considérations, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté les dispositions réglementaires proposées par l'Académie.

Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

a tous présents et a venir, salut.

Vu Notre arrêté du 6 juillet 1851 qui institue cinq prix quinquennaux, etc.;

Vu les articles 2, 3 et 4, dont la teneur suit, etc.;

Vu le projet de règlement pour les prix quinquennaux, présenté par les classes des sciences et des lettres de l'Académie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

RÈGLEMENT POUR LES PRIX QUINQUENNAUX.

Art. 1er. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852 pour la littérature française, et ainsi de suite (1).

Art. 2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent, est admis au concours s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

(1) Le prix quinquennal des *sciences mathématiques* a été décerné, pour la période 1849-1853, en 1854; il pourra de nouveau être donné en 1859. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *littérature flamande*, 1860; *sciences morales et politiques*, 1861; *sciences naturelles*, 1862; *littérature française*, 1863; *sciences physiques et mathématiques*, 1864.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

Art. 3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Art. 8. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 29 novembre 1851.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Organisation.

Arrêté royal (1)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent Notre sollicitude ;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres;

Que, déjà, mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays ;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de MM. le baron de Gerlache, de Ram, le baron de Reiffenberg, Dewez, Gachard, Warnkœnig et J.-F. Willems (2).

(1) Voyez, p. 66, les modifications apportées par l'arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Voyez, p. 92, les membres qui composent actuellement la Commission.

Art. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur (1).

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de Notre dit Ministre.

Art. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du Département de l'intérieur, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à Notre Ministre de l'intérieur (2).

Art. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin officiel.

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

(1) La séance d'installation eut lieu le 4 août 1834, à l'hôtel du Ministère de l'intérieur.

(2) Un arrêté royal en date du 8 décembre 1837, ordonne la formation d'une liste chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres imprimés concernant l'histoire de Belgique, et alloue un subside annuel de 4,000 francs pour subvenir aux frais nécessités par ce travail. Le règlement pour la confection de cette liste a été adopté par arrêté ministériel du 16 novembre 1838.

Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834, instituant une Commission à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

Règlement intérieur de la Commission royale d'histoire (1).

Art. 1er. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque le président le juge convenable.

Art. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

Art. 4. Il est publié un Compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée, et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer, à la suite du compte rendu, un bulletin bibliographique, où seront

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mars 1845.

mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

Art. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses Bulletins (Ier vol., pp. 4, 5 et 6), seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4°.

Art. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume, au moins, pourra être livrée à l'imprimeur.

Art. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires, pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 9. Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 10. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il

a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier (1).

Art. 11. La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

Art. 12. Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 13. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de

(1) Deux lettres du Ministre de l'intérieur, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 5e division, n° 2878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés également des publications de la Commission.

l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

Art. 17. A l'avenir, les ouvrages dont il sera fait hommage à la Commission, seront déposés à la Bibliothèque de l'Académie, à l'exception de ceux dont le commencement a été envoyé à la Bibliothèque royale, qui continuera à en recevoir la suite. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs seront insérés au Bulletin (1).

Art. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation (2).

(1) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 8 juin 1847, qui modifie la rédaction primitive.

(2) Par lettre en date du 20 novembre 1846, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître que la correspondance officielle de la Commission royale d'histoire doit se faire par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, conformément à l'art. 1er de l'arrêté royal du 1er décembre 1845. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire reste chargé de la correspondance particulière entre les membres.

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

Arrêté royal accordant la franchise de port.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il y a lieu d'accorder le même privilége à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée,* avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des travaux publics,

L. Desmaisières.

NB. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.

Concours extraordinaire ouvert par la classe des beaux-arts.

PRIX QUINQUENNAL POUR LA GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

La classe des beaux-arts ouvre un concours en faveur de la meilleure gravure en taille-douce qui sera exécutée en Belgique pendant l'espace de cinq ans. Cette période prendra cours le 1er janvier 1856 et finira au 31 décembre 1860.

Pour être admis à concourir, les artistes graveurs devront être Belges ou naturalisés. Leur planche devra reproduire l'œuvre d'un peintre ou sculpteur belge exécutée pendant le XIXme siècle, et ils seront tenus d'en adresser un exemplaire à l'Académie avant le terme fatal. Cet exemplaire restera déposé dans les archives de la Compagnie.

Une médaille d'or d'une valeur de six cents francs sera décernée à l'auteur de la gravure couronnée. Le jugement du concours sera prononcé par une commission désignée par la classe des beaux-arts et prise dans son sein. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Fait à Bruxelles, dans la séance du 8 octobre 1857.

POUR LA CLASSE DES BEAUX-ARTS :

Le Secrétaire perpétuel,

A. QUETELET.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON DE STASSART.

Notice biographique.

M. le baron de Stassart a mis à la disposition de l'Académie, dès l'année 1851, un capital de deux mille deux cent seize francs en rentes sur l'État belge (1), pour fonder, « au moyen des intérêts accumulés, un prix perpétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert deux années d'avance, sera décerné à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, choisi alternativement parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les artistes.

» Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera priée d'adjoindre deux de ses membres aux commissaires désignés par la classe des lettres pour l'examen des pièces envoyées au concours (2). »

Ce don a été accepté avec reconnaissance, et la mort de M le baron de Stassart étant survenue depuis (10 octobre 1854), la classe a décidé, qu'afin de rendre un hommage mérité à la mémoire du donateur, elle inaugurerait la série des biographies par *une notice sur le baron de Stassart.*

(1) Séances de la classe des lettres, tenues le 3 novembre 1851 et le 9 mai 1853.

(2) Les passages guillemetés sont empruntés textuellement à la note lue à la séance de la classe des lettres, le 3 novembre 1851, note par laquelle M. le baron de Stassart informait ses confrères de la généreuse disposition qu'il venait de prendre.

Ce concours, ouvert en 1855, a donné lieu à une excellente notice due à M. Van Bemmel, couronnée par la classe des lettres au mois de mai 1856 et insérée dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés*.

Question d'histoire nationale.

Par un des legs inscrits dans son testament, M. le baron de Stassart a institué un second prix perpétuel de 3,000 francs en faveur d'un travail traitant de l'un des points de notre histoire nationale.

Ce prix, également à décerner tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert deux années d'avance, ne pourra être décerné qu'en 1861, les rentes qui constituent ce prix n'ayant pu être acquises qu'en 1855.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1859.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. Fr. FÉTIS, président pour 1859.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1859.

Le directeur de la classe des Sciences, M. MELSENS.
» » des Lettres, M. le baron DE GERLACHE.
» » des Beaux-Arts, M. FR. FÉTIS.
Le Secrétaire perpétuel, M. Ad. QUETELET.
Le délégué de la classe des Sciences, M. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. LECLERCQ.
» » des Beaux-Arts, M. BRAEMT.

CLASSE DES SCIENCES.

M. MELSENS, directeur pour 1859.
» AD. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).

M. QUETELET, Adolphe J. L.; à Bruxelles.	Élu le 1er février	1820.
» TIMMERMANS, J. Alexis; à Gand. . .	— 12 octobre	1833.
» MARTENS, Martin; à Louvain . . .	— 15 décem.	1835.
» PLATEAU, Joseph A. F.; à Gand . .	— 15 décem.	1836.
» DELVAUX, C. Jean P. J.; à Liége. . .	— 14 décem.	1841.
» STAS, Jean S.; à Bruxelles	— 14 décem.	1841.
» DE KONINCK, Laurent G.; à Liége. .	— 15 décem.	1842.
» DE VAUX, Adolphe J. J.; à Bruxelles .	— 16 décem.	1846.
» NERENBURGER, G. Adolphe; à Bruxelles.	— 15 décem.	1849.
» MELSENS, Henri L. F.; à Bruxelles . .	— 15 décem.	1850.
» SCHAAR, Mathias; à Liége	— 15 décem.	1851.
» LIAGRE, J. B. Jules, à Bruxelles . . .	— 15 décem.	1853.
» DUPREZ, François J.; à Gand	— 16 décem.	1854.
» BRASSEUR, Jean Baptiste; à Liége . .	— 14 décem.	1855.
» HOUZEAU, Jean C.; à Mons	— 15 décem.	1856.

Section des sciences naturelles (15 membres).

M. D'OMALIUS D'HALLOY, J. B. J.; à Halloy.	Nommé le 3 juillet	1816.
» VANDERMAELEN, Phil. M. G.; à Bruxelles.	Élu le 10 janvier	1829.
» DUMORTIER, Barthélemy C.; à Tournai .	— 2 mai	1829.

M. SAUVEUR, J. J. D.; à Bruxelles . . . Élu le 7 novem. 1829.
» WESMAEL, Constantin; à Bruxelles . . — 15 décem. 1835.
» CANTRAINE, François J.; à Gand . . . — 15 décem. 1836.
» KICKX, Jean; à Gand . . . . — 15 décem. 1837.
» VAN BENEDEN, Pierre J.; à Louvain . — 15 décem. 1842.
» DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm.; à Liége. — 16 décem. 1846.
» DU BUS DE GHISIGNIES, le vicomte Bernard A. L.; à Bruxelles . . . . . — 16 décem. 1846.
» NYST, Henri P.; à Anvers . . . . . — 17 décem. 1847.
» GLUGE, Théophile; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1849.
» POELMAN, Charles; à Gand . . . . — 16 décem. 1857.

. . . .

. . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. MAUS, M. H. J.; à Mons . . . . . Élu le 16 décem. 1846.
» DONNY, François M. L.; à Gand. . . — 15 décem. 1850.
» DEWALQUE, Guillaume; à Liége . . . — 16 décem. 1854.
» QUETELET, Ernest; à Bruxelles . . . — 14 décem. 1855.
» D'UDEKEM, Jules; à Bruxelles. . . . — 14 décem. 1855.
» GLOESENER, Michel; à Liége . . . . — 15 décem. 1856.
» MONTIGNY, Charles; à Anvers. . . . — 16 décem. 1857.
» CANDÈZE, E.; à Liége . . . . — 15 décem. 1858.
» CHAPUIS, F.; à Verviers . . . . . . — 15 décem. 1858.

50 ASSOCIÉS.

Section des sciences mathématiques et physiques (25 associés).

M. VÈNE, A.; à Paris . . . . Élu le 2 février 1824.
» GERGONNE, F. D.; à Montpellier. . . — 8 mai 1824.
» BABBAGE, Charles; à Londres . . . — 7 octobre 1826.
» HERSCHEL, John F. W.; à Londres. . — 7 octobre 1826.
» BARLOW, Pierre; à Woolwich. . . . — 10 novem. 1827.

M. SOUTH, James; à Londres . . . . . Élu le 10 novem. 1827.
» SABINE, Édouard; à Londres. . . . — 2 février 1828.
» CHASLES, Michel; à Paris . . . . . . — 4 février 1829.
» ENCKE, J. F., à Berlin . . . . — 7 novem. 1829.
» VAN REES, R.; à Utrecht . . . . . . — 6 mars 1830.
» BREWSTER, David; à Édimbourg. . . — 5 avril 1834.
» PLANA, Jean; à Turin . . . . — 5 avril 1834.
» MATTEUCCI, Charles; à Pise . . . . . — 8 novem. 1834.
» BACHE, Alex. D.; à Washington . . . — 9 mai 1842.
» DE LA RIVE, Auguste; à Genève. . . — 9 mai 1842.
» DUMAS, Jean Baptiste; à Paris . . . . — 17 décem. 1843.
» FARADAY, Michel; à Woolwich . . . — 17 décem. 1847.
» LAMARLE, Ernest; à Gand. . . . . . — 17 décem. 1847.
» WHEATSTONE, Charles; à Londres . . — 15 décem. 1849.
» LIEBIG, le baron Juste; à Munich . . — 15 décem. 1851.
» AIRY, Georges BIDDELL; à Greenwich . — 15 décem. 1853.
» MAURY, Mathieu J.; à Washington . . — 16 décem. 1854.
» DIRICHLET, P.G LEJEUNE; à Goettingue. — 14 décem. 1855.
» HANSTEEN, Christophe; à Christiania. . — 14 décem. 1855.
» ARGELANDER, F. G. A.; à Bonn . . . — 15 décem. 1856.

Section des sciences naturelles (25 associés).

M. VROLIK, Guillaume; à Amsterdam . . Nommé le 3 juillet 1816.
» MOREAU DE JONNÈS, Alexandre; à Paris. Élu le 21 mai 1825.
» VILLERMÉ, Louis R.; à Paris . . . . — 31 mars 1827.
» BERTOLONI, Ant.; à Bologne. . . . — 6 oct. 1827.
» GRANVILLE, A. B.; à Londres. . . . — 6 oct. 1827.
» BARRAT, John; à Grassinton-Moor . — 1er mars 1828.
» TAYLOR, John; à Londres. . . . . . — 1er mars 1828.
» BLUME, Ch. L.; à Leyde . . . . . . — 2 mai 1829.
» DE HUMBOLDT, le baron Alex.; à Berlin. — 3 avril 1830.
» DE MACEDO; à Lisbonne . . . . . . — 15 décem. 1836.

M. DECAISNE, Joseph; à Paris . . . . . Élu le 15 décem. 1836.
» TIEDEMANN, Frédéric; à Munich . . . — 15 décem. 1837.
» SCHWANN, Théodore; à Liége. . . . — 14 décem. 1841.
» SPRING, Antoine Fr.; à Liége . . . . — 14 décem. 1841.
» DE MARTIUS, Ch. Fr. Ph.; à Munich. — 9 mai 1842.
» LACORDAIRE, Théodore J.; à Liége . . — 15 décem. 1842.
» OWEN, Richard; à Londres. . . . . — 17 décem. 1842.
» ÉLIE DE BEAUMONT, Jean Baptiste; à Paris . . . . — 17 décem. 1847.
» EDWARDS, Henri Milne; à Paris . . . — 15 décem. 1850.
» FLOURENS, Marie Jean Pierre; à Paris . — 15 décem. 1853.
» MURCHISON, Roderick; à Londres . . — 14 décem. 1855.
» SCHLEGEL, à Leide . . . . — 16 décem. 1857.
» AGASSIZ, Louis; à New-Cambridge . . — 15 décem. 1858.
» HAIDINGER, Guillaume; à Vienne . . — 15 décem. 1858.

. . . .

CLASSE DES LETTRES.

M. le baron DE GERLACHE, directeur pour 1859.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

La section des lettres et celle des sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand	Élu le	5	décem.	1829.
» DE GERLACHE, le baron E. C.; à Bruxelles.	—	12	octobre	1833.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Liége . .	—	7	mars	1835.
» DE SMET, J. J.; à Gand.	—	6	juin	1835.
» DE RAM, P. F. X.; à Louvain. . . .	—	15	décem.	1837.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand.	—	15	décem.	1837.
» MÓKE, Henri G.; à Gand	—	7	mai	1840.
» NOTHOMB, le baron Jean Bapt.; à Berlin.	—	7	mai	1840.
» VAN DE WEYER, Sylvain; à Londres .	—	7	mai	1840.
» GACHARD, Louis Prosper; à Bruxelles .	—	9	mai	1842.
» QUETELET, Adolphe J. L.; à Bruxelles.	Nommé le	1er	déc.	1845.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10	janvier	1846.
» BORGNET, Adolphe C. J.; à Liége. . .	—	10	janvier	1846.
» DE St-GENOIS, le baron Jules; à Gand .	—	10	janvier	1846.
» DAVID, Jean Baptiste; à Louvain. . .	—	10	janvier	1846.
» DEVAUX, Paul L. I.; à Bruxelles. . .	—	10	janvier	1846.
» DE DECKER, Pierre J. F.; à Bruxelles .	—	10	janvier	1846.
» SNELLAERT, F. A.; à Gand	—	11	janvier	1847.

M. CARTON, Charles L.; à Bruges . . .	Élu le	11 janvier 1847.
» HAUS, J. J.; à Gand.	—	11 janvier 1847.
» BORMANS, J. H.; à Liége.	—	11 janvier 1847.
» LECLERCQ, M. N. J.; à Bruxelles . .	—	17 mai 1847.
» POLAIN, M. L.; à Liége	—	7 mai 1849.
» BAGUET, F. N. J. G.; à Louvain. . .	—	6 mai 1850.
» DE WITTE, le baron Jean J. A. M.; à Anvers	—	6 mai 1851.
» FAIDER, Charles; à Bruxelles	—	7 mai 1855.
» ARENDT, G. A.; à Louvain.	—	7 mai 1855.

. . . .

. . . .

. . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. GRUYER, Louis; à Bruxelles	Élu le	10 janvier 1846.
» DUCPETIAUX, Edouard; à Bruxelles. .	—	11 janvier 1847.
» SERRURE, C. P.; à Gand	—	11 janvier 1847.
» MATHIEU, Adolphe C. G.; à Bruxelles .	—	6 mai 1850.
» KERVYN DE LETTENHOVE, J. M. B. C.; à Bruges	—	6 mai 1850.
» CHALON, Renier; à Bruxelles	—	6 mai 1851.
» THONISSEN, J. J.; à Louvain	—	7 mai 1855.
» VAN DUYSE, Prudent; à Gand. . . .	—	7 mai 1855.
» JUSTE, Théodore; à Bruxelles . . .	—	26 mai 1856.
» DEFACQZ, Eugène; à Bruxelles . . .	—	26 mai 1856.

50 ASSOCIÉS.

M. D'URSEL, le duc C.; à Bruxelles. .	Nommé le	3 juillet 1816.
» DE MOLÉON, J. G. V.; à Paris . . .	Élu le	14 octobre 1820.
» LENORMAND, L. Séb.; à Paris. . . .	—	14 octobre 1820.
» DE LA FONTAINE; à Luxembourg . .	—	23 décem. 1822.
» COUSIN, Victor; à Paris.	—	6 octobre 1827.

M. COOPER, C. P.; à Londres. . . . . Élu le 5 avril 1834.
» LE GLAY, André; à Lille . . . . . — 5 avril 1834.
» MONE, F. Joseph; à Carlsruhe . . . — 7 mai 1840.
» GROEN VAN PRINSTERER; à La Haye . — 15 décem. 1840.
» LENORMANT, Charles; à Paris. . . . — 14 décem. 1841.
» GAZZERA, Constance; à Turin . . . — 15 décem. 1842.
» GRIMM, Jacques L.; à Berlin. . . . — 15 décem. 1842.
» PHILLIPS, Georges; à Vienne . . . . — 15 décem. 1842.
» DINAUX, Arthur M.; à Montataire . . — 9 février 1846.
» ELLIS, Henry; à Londres . . . . . — 9 février 1846.
» GUIZOT, François P. G.; à Paris. . . — 9 février 1846.
» HALLAM, Henry; à Londres . . . . — 9 février 1846.
» MIGNET, F. A. A.; à Paris. . . . . — 9 février 1846.
» RAFN; Charles Chrétien; à Copenhague. — 9 février 1846.
» DE LA SAGRA, RAMON; à Madrid. . . — 9 février 1846.
» RANKE, Léopold; à Berlin. . . . . — 9 février 1846.
» SALVA, Miguel; à Madrid . . . . . — 9 février 1846.
» WARNKOENIG, Léop. Auguste; à Stuttgart. — 9 février 1846.
» DUPIN, le baron F. P. Charles; à Paris. — 11 janvier 1847.
» DE HURTER, Frédéric; à Vienne . . . — 11 janvier 1847.
» LEEMANS, Conrad; à Leide. . . . . — 11 janvier 1847.
» MITTERMAIER, C. J. A.; à Heidelberg . — 11 janvier 1847.
» PERTZ, Georges Henri; à Berlin . . . — 11 janvier 1847.
» RITTER, Charles; à Berlin. . . . . — 11 janvier 1847.
» MANZONI, le comte Alexandre; à Milan. — 17 mai 1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. C. H.; à Bruxelles . . . . . . — 7 mai 1849.
» DE BONNECHOSE, F. P. Emile; à Paris. — 7 mai 1849.
» WHEWELL, Guillaume; à Cambridge . — 7 mai 1849.
» NASSAU-SENIOR, Guillaume; à Londres. — 7 mai 1849.
» DE CARAMAN, le duc V. A. C. Riquet; à Beaumont . . . . — 7 mai 1849.
» DE LABORDE, le comte Léon; à Paris . — 6 mai 1851.
» LE CLERC, J. Victor; à Paris . . . . — 7 mai 1855.

M. DE MONTALEMBERT, le comte Charles; à Paris . . . . Élu le 7 mai 1855.
» DE ROSSI, le chevalier J. B.; à Rome . . — 7 mai 1855.
» MACAULAY, Thomas BABINGTON ; à Londres — 7 mai 1855.
» SAY, Horace; à Paris . . . . — 7 mai 1855.
» RAU, Ch. Henri; à Heidelberg . . . . — 7 mai 1855.
» PARIS, A. Paulin; à Paris . . . . — 26 mai 1856.
» DE LONGPÉRIER, Adrien; à Paris . . . — 26 mai 1856.
» DIETERICI, C. F. G.; à Berlin . . . . — 26 mai 1856.
» DE REUMONT, Alfred; à Florence . . . — 26 mai 1856.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. Fr. Fétis, directeur pour 1859.
» Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. De Keyzer, Nicaise; à Anvers. . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Gallait, Louis; à Bruxelles . . . . — 1er déc. 1845.
» Leys, Henri; à Anvers . . . . — 1er déc. 1845.
» Madou, Jean; à Bruxelles. . . . . . — 1er déc. 1845.
» Navez, François Joseph; à Bruxelles . — 1er déc. 1845.
» Verboeckhoven, Eugène; à Bruxelles . — 1er déc. 1845.
» Wappers, le baron Gustave; à Anvers . — 1er déc. 1845.
» De Braekeleer, Ferdinand; à Anvers. Élu le 8 janvier 1847.
» Portaels, Jean; à Bruxelles . . . . — 4 janvier 1855.

Section de Sculpture :

M. Geefs, Guillaume; à Bruxelles . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Simonis, Eugène; à Bruxelles . . . . — 1er déc. 1845.
» Geefs, Joseph; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Fraikin; Charles Auguste; à Bruxelles. — 8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. Braemt, Joseph Pierre; à Bruxelles . Nommé le 1er déc. 1845.
» Corr, Mathieu Érin; à Anvers . . . Élu le 9 janvier 1846.

Section d'Architecture :

M. ROELANDT, Louis J. A.; à Gand . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» SUYS, François; à Bruxelles . . . . — 1er déc. 1845.
» PARTOES, H. L. F.; à Bruxelles . . . Élu le 8 janvier 1847.
» RENARD, Bruno; à Tournai . . . . — 22 sept. 1852.

Section de Musique :

M. DE BÉRIOT, Charles; à Paris . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» FÉTIS, François J.; à Bruxelles . . . — 1er déc. 1845.
» HANSSENS, Charles L.; à Bruxelles . . — 1er déc. 1845.
» VIEUXTEMPS, Henri; à Bruxelles. . . — 1er déc. 1845.
» SNEL, François; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. ALVIN, Louis J.; à Bruxelles . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» QUETELET, Adolphe J. L; à Bruxelles . — 1er déc. 1845.
» VAN HASSELT, André; à Bruxelles . . — 1er déc. 1845.
» BARON, Auguste A.; à Liége . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» FÉTIS, Edouard; à Bruxelles . . . . — 8 janvier 1847.
» DE BUSSCHER, Edmond; à Gand. . . — 5 janvier 1854.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. DE BIEFVE, Édouard; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.
» DYCKMANS, Joseph L.; à Anvers . . . — 8 janvier 1847.

Pour la Sculpture :

M. JEHOTTE, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

. . . .

Pour la Gravure :

M. JOUVENEL, Adolphe; à Bruxelles . . Élu le 8 janvier 1847.
» VERSWYVEL, Michel C. A.; à Anvers . — 22 sept. 1852.

Pour l'Architecture :

M. BALAT, Alphonse; à Bruxelles . . . Élu le 13 janvier 1853.

Pour la Musique :

M. BOSSELET, Charles F.; à Bruxelles . . Élu le 22 sept. 1852.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. DEMANET, A.; à Bruxelles . . . . . Élu le 4 janvier 1855.
» SIRET, Adolphe; à St-Nicolas . . . . — 4 janvier 1855.

50 ASSOCIÉS.

Pour la Peinture :

M. VERNET, Horace; à Paris. . . . . . Élu le 6 février 1846.
» De CORNELIUS, Pierre; à Berlin . . . — 6 février 1846.
» LANDSEER, Edwin; à Londres . . . . — 6 février 1846.
» KAULBACH, Guillaume; à Munich . . . — 6 février 1846.
» INGRES, Jean, A. D.; à Paris . . . . — 8 janvier 1847.

M. CALAME, Alexandre ; à Genève. . . . Élu le 8 janvier 1847.
» BECKER, Jacques ; à Francfort . . . . — 8 janvier 1847.
» HAGHE, Louis; à Londres . . . . . — 8 janvier 1847.
» SCHNETZ, Jean Victor; à Paris . . . . — 22 sept. 1852.
» PICOT, François Édouard ; à Paris . . — 7 janvier 1858.
» DELACROIX, Eugène ; à Paris . . . . — 13 janvier 1859.

Pour la Sculpture :

M. TENERANI, Pierre ; à Rome . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» DUMONT, Augustin Alexandre ; à Paris . — 22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, comte Alfr.; à Paris. — 22 sept. 1852.
» ROYER, Louis ; à Amsterdam . . . . — 22 sept. 1852.
» LABOUREUR, Maximilien ; à Rome . . . — 10 janvier 1856.
» DE BAY, père J. B., J. ; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» DURET, François Joseph ; à Paris . . . — 7 janvier 1858.
» RIETSCHEL, Ernest ; à Dresde . . . . — 7 janvier 1858.

Pour la Gravure :

M. FORSTER, François ; à Paris . . . . . Élu le 6 février 1846.
» HENRIQUEL DUPONT, L. P.; à Paris . . — 8 janvier 1847.
» CALAMATTA, Louis A. J.; à Bruxelles . — 8 janvier 1847.
» BOVY, Antoine ; à Paris . . . . — 8 janvier 1847.
» PISTRUCCI, Benedetto ; à Londres . . . — 22 sept. 1852.
» MERCURI, Paul ; à Rome. . . . . . — 8 janvier 1857.
» OUDINÉ, C. A.; à Paris . . . . — 8 janvier 1857.
» MARTINET, Achille ; à Paris. . . . . — 7 janvier 1858.

Pour l'Architecture :

M. DONALDSON, Thomas ; à Londres . . . Élu le 6 février 1846.
» VON KLEINZE, Léon ; à Munich. . . . — 6 février 1846.

M. **Caristie**, Augustin Nicolas; à Paris . . Élu le 8 janvier 1847.
» **Barry**, Ch.; à Londres . . . . — 8 janvier 1847.
» **Stüler**, Auguste; à Berlin . . . . . — 8 janvier 1847.
» **Cockerell**, Charles Robert; à Londres. — 22 sept. 1852.
» **Forster**, Louis; à Vienne . . . . . — 5 janvier 1854.

Pour la Musique :

M. **Rossini**, Joacchino; à Paris . . . . . Élu le 6 février 1846.
» **Meyerbeer**, Giacomo; à Berlin. . . . — 6 février 1846.
» **Auber**, Daniel; à Paris . . . . — 6 février 1846.
» **Daussoigne-Méhul**, Joseph; à Liége . — 6 février 1846.
» **Halévy**, Jacques F. E.; à Paris. . . . — 8 janvier 1847.
» **Spohr**, Louis; à Cassel . . . . — 8 janvier 1847.
» **Lachner**, François; à Munich . . . . — 8 janvier 1847.
» **Mercadante**, Saverio; à Naples . . . — 22 sept. 1852.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. **Bock**, C. P.; à Fribourg en Breisgau . . Élu le 6 février 1846.
» **Passavant**, Jean David; à Francfort. . — 6 février 1846.
» **Waagen**, Gustave; à Berlin. . . . . — 8 janvier 1847.
» **De Coussemaker**, Edmond; à Dunkerque. — 8 janvier 1847.
» **Gerhard**, Édouard; à Berlin . . . . — 8 janvier 1847.
» **De Caumont**, Arcisse; à Caen . . . . — 22 sept. 1848.
» **Quaranta**, Bernard; à Naples . . . — 5 janvier 1854.
» **Ravaisson**, Félix; à Paris. . . . . — 10 janvier 1856.

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

pour la rédaction d'une Biographie nationale.

Le Président de l'Académie.
Le Secrétaire perpétuel.

M. Kickx,	délégué	de la classe	des Sciences.
»	id.	id.	id.
» Le baron de Gerlache,	id.	id.	des Lettres.
»	id.	id.	id.
» F. Fétis,	id.	id.	des Beaux-Arts.
» Van Hasselt,	id.	id.	id.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Classe des Sciences. — *Commission des Finances.*

M. Ad. De Vaux.
» Le vicomte B. Du Bus.
» Nerenburger.
» Van Beneden.
» Wesmael.

Classe des lettres. — *Commission des Finances.*

M. De Decker.
» Gachard.
» Le baron de Gerlache.
» Leclercq.
» Ch. Faider.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission des Finances.*

M. Ed. Fétis.
» Fraikin.
» G. Geefs.
» Snel.
» Van Hasselt.

Classe des Lettres. — *Commission pour la littérature flamande.*

M. David, président.
» Snellaert, secrétaire.
» Bormans.
» Carton.
» De Decker.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. Ad. Quetelet, président.
» Van Hasselt, secrétaire.
» Alvin.
» Ed. Fétis.
» F. Fétis.

. . . .

. . . .

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les inscriptions des monuments.*

M. Alvin.
» Baron.
» De Ram.
» Ed. Fétis.
» Ad. Quetelet.
» Van Hasselt.

. . . .

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. Le baron DE GERLACHE, président.
» GACHARD, secrétaire-trésorier.
» DE RAM.
» DE SMET.
» DUMORTIER.
» BORMANS.
» BORGNET.

LISTE DES MEMBRES, ASSOCIÉS ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. Alvin, rue Belliard, 46, quartier Léopold.
» Balat, rue Traversière, 37, à St-Josse-ten-Noode.
» Bosselet, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode.
» Braemt, rue St-Alphonse, 60, à St-Josse-ten-Noode.
» Calamatta, place du Grand-Sablon, 11.
» Chalon, rue de la Senne, 24.
» De Biefve, rue de Ruysbroeck, 88.
» De Decker, rue des Plantes, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Defacqz, boulevard de Waterloo, 49.
» De Gerlache (baron), chaussée d'Ixelles, 27, à Ixelles.
» Demanet, rue de la Science, 43, quartier Léopold.
» D'Udekem, rue de Namur, 52.
» De Vaux (Ad.), rue du Trône, 70, à Ixelles.
» Devaux (P.), boulevard de Waterloo, 38.
» Du Bus (vicomte B.), rue du Méridien, 10, à St-Josse-ten-Noode.
» Ducpetiaux, rue des Arts, 22, quartier Léopold.
» D'Ursel (duc C.), Marché-au-Bois, 28.
» Faider (Ch.), boulevard de Waterloo, 33.
» Fétis (Éd.), montagne du Parc, 15.
» Fétis (F.), rue des Sablons, 25.
» Fraikin, chaussée de Haecht, 178, à Schaerbeek.
» Gachard, rue de la Paille, 14.
» Gallait, rue des Palais, 70, à Schaerbeek.
» Geefs (G.), rue des Palais, 18, à Schaerbeek.
» Gluge, rue Joseph II, 7, quartier Léopold.
» Gruyer, rue de Ruysbroeck, 98.
» Hanssens, chemin de l'Allée-Verte, 7, à Molenbeek-St-Jean.
» Jehotte, rue des Arts, 51.

M. Jouvenel, rue de l'Écuyer.
» Juste, rue de Spa, 7, quartier Léopold.
» Leclercq, rue Royale, 208, à St-Josse-ten-Noode.
» Liagre, rue Sans-Souci, 49, à Ixelles.
» Madou, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode.
» Mathieu, rue de Namur.
» Maus, place de la Société civile, quartier Léopold.
» Melsens, chaussée Louise, 6, St-Gilles.
» Navez, rue Royale, 35.
» Nerenburger, rue Royale, 37.
» Nolet de Brauwere Van Steeland, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles.
» Partoes, rue des Arts, 31.
» Portaels, rue Royale, 35.
» Quetelet (Ad.), à l'Observatoire royal.
» Quetelet (Ernest), à l'Observatoire royal.
» Sauveur, rue Van Orley, 2bis.
» Simonis, chaussée de Jette, à Koekelberg.
» Snel, chaussée de Jette, à Koekelberg.
» Stas, rue Joncker, 13, St-Gilles.
» Suys, rue de l'Equateur, 1, à St-Josse-ten-Noode
» Vandermaelen, à l'Établissement géographique, à Molenbeek-St-Jean.
» Van Hasselt, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode.
» Van Praet, au Palais du Roi.
» Verboeckhoven (Eug.), chaussée de Haecht, 180, à Schaerbeek.
» Vieuxtemps, rue du Méridien, 60, à St-Josse-ten-Noode.
» Wesmael, rue de la Rivière, 26, à St-Josse-ten-Noode.

NÉCROLOGIE.

Classe des Sciences.

MORREN, Charles, membre, décédé le 17 décembre 1858.
LEJEUNE, A. L. S., membre, décédé le 28 décembre 1858.
GALEOTTI, H., correspondant, décédé le 13 mars 1858.
MARESKA, D. J. B., correspondant, décédé le 31 mars 1858.
DE GEER, le baron J. L. G., associé, décédé le 3 novembre 1857.
MÜLLER, Jean, associé, décédé le 28 avril 1858.
BROWN, R., associé, décédé le 10 juin 1858.

Classe des Lettres.

VAN MEENEN, P. F., membre, décédé le 2 mars 1858.
MARCHAL, le chevalier F. J. F., membre, décédé le 22 avril 1858.
SCHAYES, A. G. B., membre, décédé le 8 janvier 1859.
PANOFKA, Th., associé, décédé le 20 juin 1858.
VAN EWYCK, D. J., associé, décédé le 22 décembre 1858.

Classe des Beaux-Arts.

SCHEFFER, Ary, associé, décédé le ... juin 1858.



VAN DER VYNCKT

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

NOTICE SUR LUC-JOSEPH VANDER VYNCKT (1),

MEMBRE DE L'ANCIENNE ACADÉMIE,

Né à Gand, le 8 mars 1691, y décédé, le 28 janvier 1779.

Le célèbre auteur de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas, sous Philippe II,* Luc-Joseph Vander Vynckt naquit à Gand, dans la paroisse de Saint-Bavon, le 8 mars 1691.

(1) Outre les notices biographiques publiées en tête des différentes éditions des œuvres de Vander Vynckt, il en a paru une assez complète dans le *Dictionnaire historique de l'abbé de Feller,* 5me édition, t. XIII, Paris, 1824, (supplément). Il y est aussi parlé d'Emmanuel Vander Vynckt, son fils, qui fournit à M. Tarte et à M. de Reiffenberg, la plupart des détails biographiques dont ils ont fait emploi dans leurs notices, et nous après eux. Une autre biographie, puisée à ces différentes sources, a paru dans le *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie,* Bruxelles, 1854, t. IV, p. 718. Voir, aussi sa vie dans la *Biographie universelle* de Michaud. Nous citerons enfin la plus complète et la plus impartiale de ces esquisses biographiques, celle publiée par M. Goethals, *Histoire des lettres, etc.,* t. IV, p. 332-364.

Il appartenait par sa naissance à une de ces anciennes et nobles familles patriciennes flamandes, dane lesquelles la commune gantoise avait coutume, depuis plusieurs siècles, de recruter ses magistrats.

Dès l'an 1341, on trouve un Jean Vander Vynckt, échevin du banc des échevins des Parchons (*van Gedeele*) (1).

Plus tard, d'autres membres de la même famille figurèrent avec éclat au barreau, dans l'armée et dans l'église.

Le père de l'historien des Troubles, Jean Vander Vynckt, avait été successivement secrétaire du banc des Parchons et échevin du même banc en 1662, 1663 et 1664. Il avait épousé Jeanne Lesecq, dont il eut onze enfants : Luc-Joseph était le dernier.

Parmi ses frères, se trouvait Bernard, qui fut d'abord échevin de 1706 à 1708, et qui devint conseiller au conseil de Flandre en 1710, fonctions qu'il résigna en 1729, en faveur de Luc-Joseph, par suite du mauvais état de sa santé.

Notre historien fit ses humanités à Gand et à Tournay, puis il passa à l'université de Louvain, où il prit ses degrés en droit en 1713. Il pratiqua ensuite dans sa ville natale, pendant quelques années, comme avocat; mais, tourmenté par le désir d'élargir le cercle de ses connaissances, de voir d'autres pays et de compléter son instruction par les voyages, il partit, en 1724, pour la France, l'Italie et l'Allemagne, en compagnie de son parent M. Du Bois et de M. de Ghellinck d'Elseghem de Courtrai.

Ils quittèrent Gand le 29 du mois de mai, munis de recommandations et de lettres de toute espèce, entrèrent en France par Lille et visitèrent successivement les principales villes de ce

(1) Ph. de l'Espinoy, *Recherches des antiquités et noblesse de Flandre*. Douai, 1632, p. 456.

royaume, dont Vander Vynckt nous a laissé de longues descriptions dans le journal manuscrit qui sera cité tantôt.

Le 1er octobre, ils pénétrèrent en Italie par le mont Cénis. Ils résidèrent tour à tour à Naples, à Venise, à Turin, à Florence, puis à Rome, où Vander Vynckt passa cinq mois, comme l'atteste le cardinal Alvarès Cienfuegos, légat d'Autriche — « à » qui, dit l'auteur du journal (1), nous eûmes l'honneur de faire » toujours cortége. » — Ce personnage lui délivra, le 22 avril 1725, un certificat constatant qu'il se conduisit de la manière le plus honorable pendant tout le temps qu'il passa dans la capitale du monde chrétien (2).

Nos voyageurs visitèrent ensuite le Tyrol, Vienne, Munich, descendirent le Rhin et rentrèrent dans les Pays-Bas autrichiens par Liége, le 13 août 1725.

Ces voyages ne firent que rendre la patrie plus chère à Vander Vynckt, qui ne peut s'empêcher de s'écrier, dans sa *Relation* : « plus je vis d'étrangers, plus j'aimai ma patrie! »

A son retour, il reprit sa robe d'avocat et il fut bientôt désigné pour occuper l'intendance de la châtellenie de Courtrai; mais l'opposition que rencontrait la création de ces sortes d'emplois empêcha sa nomination.

C'est alors que, voulant se montrer sur un plus grand théâtre, Vander Vynckt alla résider à Malines, siége du grand conseil, et s'y fit recevoir parmi les avocats de ce tribunal suprême. Il eut occasion d'y faire la connaissance de quelques hommes instruits, passionnés pour l'histoire du pays, et entre autres du célèbre Corneille Hoynck Van Papendrecht, qui le prit en affection, et qui lui inspira probablement ce goût des études histori-

(1) P. 335.

(2) Archives de la famille.

ques qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie (1). Du reste, il se distingua de telle manière au barreau de cette ville, que le gouvernement le jugea bientôt digne d'occuper une place de magistrat.

Le 11 juin 1729, il reçut des lettres patentes de la Gouvernante Marie-Élisabeth, l'autorisant à entrer au conseil de Flandre et d'y remplacer, *par forme d'adjonction et de survivance*, son frère Bernard Vander Vynckt, à qui son état maladif, comme nous l'avons déjà dit, ne permettait plus de siéger au conseil.

Dès ce moment commença pour Luc Vander Vynckt cette vie d'étude, calme et laborieuse, qui ne s'éteignit qu'à un âge très-avancé, et qui lui donna occasion de se livrer avec ardeur à des recherches sur l'histoire de son pays et aux sciences juridiques.

Il occupa successivement, au conseil de Flandre, les fonctions de vice-président, de président de l'amirauté et de la chambre des Rennengues, espèce de collége, formé de trois conseillers, qui avait succédé, en 1675, à un tribunal spécial, chargé de régler le recouvrement de certains droits domaniaux et de redevances féodales (2).

Bientôt, il sentit le besoin d'échapper à l'isolement et de se choisir une compagne. Il épousa, le 8 décembre 1734, Jeanne-Rose Willems, fille de Jacques-François, pensionnaire des échevins de la *Keure* de Gand et de Jossine Bellemans. Il en eut six enfants, dont l'un, Emmanuel Vander Vynckt, hérita du goût de son père pour les lettres et l'étude de l'histoire, comme nous

(1) Goethals, *Histoire des lettres*, t. IV, p. 346.

(2) Edition De Reiffenberg, *de l'Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. I, p. VI, et *Messager des sciences*, année 1840, p. 289, article de M. Colinez.

aurons occasion de le montrer plus tard. Il naquit à Gand le 3 janvier 1738, fit ses études à Louvain et devint, en 1764, haut échevin du pays de Waes (1).

Un autre fils de l'historien, nommé Luc comme lui, servit sous Marie-Thérèse dans le régiment des dragons de Saint-Ignon, et se distingua dans la guerre de Sept Ans. Il mourut prisonnier de guerre à Nordenburgh, près de Köningsberg, en 1764 (2).

Les papiers que Vander Vynckt a laissés prouvent qu'il se consacrait principalement à ses fonctions de conseiller : il ne considérait ses travaux littéraires que comme un délassement.

Une vie ainsi partagée entre l'étude des lettres et l'accomplissement des devoirs imposés par d'importantes fonctions, ne pouvait être très-agitée ni remplie d'incidents dramatiques; aussi avons-nous peu de chose à ajouter à cette partie de la biographie; les titres littéraires nous occuperont plus longuement.

Il n'appartient pas à notre sujet d'examiner en détail la carrière administrative et judiciaire de notre digne magistrat. On sait que les membres des conseils provinciaux, pour exercer des fonctions très-pacifiques, n'en rendaient pas moins d'éminents services, et qu'ils jouissaient, comme conseillers, d'une considération justement méritée.

Nous n'en citerons qu'une preuve en ce qui concerne notre historien : de graves difficultés avaient surgi depuis longtemps entre les administrations de la châtellenie de Courtrai et de la *verge* de Menin, au sujet d'un conflit de juridiction, du paye-

(1) Il épousa, à Bruxelles, en 1777, Jeanne van Turnhout.

(2) Une de ses filles, nommée Agathe, épousa, en 1757, François-Bernard-Hélias d'Huddeghem, grand-père de feu M. Robert-Hélias d'Huddeghem, ancien membre du Congrès national et président à la cour d'appel de Gand, qui possédait tous les manuscrits de Vander Vynckt.

ment contesté de certaines impositions et d'apurements de comptes. En 1736, la gouvernante Marie-Élisabeth chargea Luc Vander Vynckt d'aplanir ces difficultés. Après dix mois d'une négociation aussi délicate qu'épineuse, il parvint à terminer cette affaire par une transaction dont les deux parties se montrèrent satisfaites (1).

Arrivé à l'âge de 74 ans, Vander Vynckt, qui avait rempli pendant 36 ans les fonctions de conseiller au conseil de Flandre, demanda, en 1765, sa retraite, avec jouissance des émoluments et avantages attachés à cette place. Il invoqua aussi, comme un titre à l'appui de sa requête, la rédaction de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, qu'il avait entreprise à la prière du comte de Cobentzl. Cette retraite lui fut accordée non sans peine, et lorsque l'année suivante, Cobentzl, qui affectionnait particulièrement notre historien, recommanda celui-ci à la bienveillance de la cour de Vienne, afin d'obtenir une marque particulière de satisfaction pour l'ouvrage qu'il avait écrit, le prince de Kaunitz n'accueillit point cette recommandation, se fondant sur ce que la retraite accordée avec gages et émoluments, constituait déjà une récompense suffisante pour les services rendus par Vander Vynckt (2).

Vers 1756, nous trouvons le nom de Vander Vynckt mêlé dans une question très-délicate, concernant l'élection pour les

(1) Les minutes des mémoires rédigés à cette occasion par Vander Vynckt reposent dans les archives de sa famille; elles prouvent que ce conseiller était aussi profondément versé dans la science du droit que dans la connaissance de l'histoire nationale. Les commissions, instructions et correspondances, émanant du gouvernement et de personnes considérables des Pays-Bas, font partie de ce curieux dossier.

(2) Gachard, *Analectes belgiques*, p. 331.

états de la province de Flandre. M. Goethals a donné quelques détails à ce sujet, mais ils ne sont pas assez complets pour qu'on puisse se former une idée bien nette du conflit que cette élection avait soulevé (1).

La biographie de Vander Vynckt se rattache aux premiers temps de la création de notre Académie; il fut un de ses membres fondateurs, et la vie de cet historien, recommandable à tant d'égards, a ainsi un double titre pour prendre place dans un recueil où vous élevez un monument de reconnaissance à tous les hommes utiles et distingués qui nous ont précédés dans cette assemblée.

Privées d'appui officiel, rencontrant assez peu de sympathies parmi le public, réduites à des efforts isolés, les lettres et les sciences belges végétaient, au dernier siècle, dans un déplorable état de langueur et d'oubli. Plus d'un homme éclairé s'en plaignait; on eût voulu porter remède à cette situation humiliante, mais personne ne s'était cru assez d'autorité pour prendre l'initiative, lorsque le comte de Cobentzl, ministre plénipotentiaire de S. M. I. et R. aux Pays-Bas, conçut le projet de tirer nos provinces de cet abaissement intellectuel.

Aidé de plusieurs savants recommandables, il fonda, en 1769, à Bruxelles, la société littéraire qui fut le noyau de la future Académie impériale, créée trois ans plus tard dans la même ville. Il ne nous appartient pas de faire l'historique de cette utile institution; d'autres l'ont déjà fait avant nous, et l'on trouvera à ce sujet d'intéressants documents dans l'*Annuaire de l'Académie*, année 1846, et dans plusieurs autres publications.

Les premiers membres de la société littéraire furent l'abbé

(1) *Histoire des lettres*, t. IV, p. 348.

Turbeville-Needham, van Rossum, docteur en médecine à l'université de Louvain, le savant Paquot, conseiller historiographe, Nélis, chanoine de Tournay, depuis évêque d'Anvers, Gérard, plus tard le laborieux bibliothécaire de La Haye, Verdussen, échevin d'Anvers, Vounck, docteur en médecine, Seumoy, docteur en sciences physiques, et Luc Vander Vynckt, que ses connaissances historiques, son expérience et sa haute position dans la magistrature recommandaient particulièrement au choix du Gouvernement (1).

Vander Vynckt, malgré son grand âge, assista assidûment à toutes les séances de la société littéraire.

Cette société fut érigée en Académie par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse, en date du 16 décembre 1772, et ses anciens membres furent désignés, les premiers, pour en faire partie. Toutefois, l'acte de la nomination de Vander Vynckt, signé par Gérard, ne lui fut délivré que le 13 avril 1773. Nous le rapportons ici en entier :

« Comme il a plu à S. M., en érigant la ci-devant société
» littéraire en Académie impériale et royale des sciences et
» belles-lettres, de déclarer que les membres, ayant composé
» cette société, et dont le savoir, les talents et le zèle sont
» connus, continueraient à remplir dans ladite Académie une
» place d'académicien ordinaire, suivant l'ordre de leur admis-
» sion précédente, l'Académie, pour donner à M. Vander
» Vynckt, conseiller du conseil en Flandre, l'un de ces mem-
» bres, une preuve authentique de son admission en la susdite
» qualité, lui a fait expédier le présent acte, signé par le se-
» crétaire perpétuel et muni du sceau de l'Académie. Fait à
» Bruxelles, le 13 avril 1773.

» (*Signé*) G.-J. Gérard. »

(1) Namur, *Bibliogr. de l'Académie*, 2e édit. Bruxelles, 1852, in-8°.

Bien qu'il fût âgé de plus de 80 ans, ce vieillard si vert, si plein de vie encore, assista à la séance d'installation de la savante compagnie, où il était surtout appelé à représenter les sciences historiques. Cependant il ne revint plus aux séances suivantes; une chute dangereuse, dont les suites l'emportèrent six ans après, l'empêchèrent de prendre une part active aux délibérations de l'Académie.

Dans la séance du 9 février 1779, le secrétaire perpétuel Gérard, vint annoncer à l'Académie la mort de Luc-Joseph Vander Vynckt, et lut à cette occasion un précis substantiel de sa vie, dont le résumé se trouve inséré au tome III des anciens mémoires de l'Académie de Bruxelles, année 1780, *Journal des séances*, p. XXXIX.

Vander Vynckt mourut à Gand, le 28 janvier 1779, à 9 heures du soir, dans les sentiments de la plus douce piété, et sans perdre un instant cette gaieté vive, cette bonhomie un peu malicieuse, qui distinguaient son caractère. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques, auprès de son épouse, dans le caveau de la famille Claerebout.

Nous ajouterons ici un dernier trait, comme preuve de sa modestie. Le chanoine Goyers, ayant voulu obtenir des notes pour écrire la biographie de Vander Vynckt, il lui fit répondre ces simples mots : *Dites à M. Goyers que la seule époque remarquable de ma vie est d'avoir été ami du chanoine Hoynck van Papendrecht et de l'archidiacre Foppens* (1).

Chose pénible à dire, aucune épitaphe, aucune inscription ne fut placée sur la tombe de cet homme de bien, qui avait passé toute sa vie dans la pratique des vertus, et qui certes est resté l'un des meilleurs noms littéraires de l'autre siècle. Son décès

(1) GOETHALS, *Histoire des lettres*, t. IV, p. 360.

excita cependant d'universels regrets, car nous trouvons parmi les papiers de sa famille des lettres de condoléance adressées à son fils, Emmanuel Vander Vynckt, par les hommes les plus considérables des Pays-Bas autrichiens; nous citerons entre autres le chef-président, comte de Nény, le prince de Stahremberg, ministre plénipotentiaire de S. M. I., le conseiller Le Clerc, de Grysperre, de Wavrans, président de la chambre des comptes, de Crumpipen, chancelier de Brabant, qui tous témoignent les regrets qu'inspirait la mort de ce magistrat.

Nous emprunterons au *Dictionnaire de l'abbé* De Feller, t. XIII, quelques lignes qui caractérisent parfaitement Vander Vynckt : « Pendant tout le cours de sa longue vie, il partagea » son temps entre ses fonctions et les lettres. Déguisé quel- » quefois sous l'habit modeste d'un domestique, il aimait à » aller étudier l'esprit public et les mœurs du peuple au milieu » des ouvriers, dans de pauvres cabanes; là il puisa cette » profonde connaissance des hommes qu'on reconnaît à chaque » page de son histoire, surtout quand il sonde les causes » des révolutions. Souvent aussi, il rapporta de ces prome- » nades des renseignements qui surprenaient ses collègues et » servaient quelquefois à débrouiller des affaires compliquées. » Il joignait à la plus exacte probité des mœurs douces et une » certaine gaieté qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours. Véri- » tablement attaché à ses amis et éloigné de toute vue d'intérêt » et d'ambition, il eut le rare bonheur de jouir pendant le » cours de sa vie d'une tranquillité parfaite. »

Nous ajouterons encore que l'impossibilité absolue où s'était trouvé Vander Vynckt, depuis l'accident qui lui était arrivé, d'assister aux séances de l'Académie, l'avait engagé à renoncer à son titre d'académicien. Le savant Heylen, doyen de l'église

de Lierre, le remplaça en 1778 ; toutefois, il ne fut remplacé réellement qu'après sa mort par le marquis de Chasteleer (14 octobre 1779).

Nous arrivons maintenant à l'énumération des mérites littéraires de Vander Vynckt.

Son principal titre de gloire est l'*Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II,* ouvrage consciencieux et considérable, où, sous un style nerveux, quoique incorrect, mais pittoresque et entraînant, on sent battre le cœur d'un patriote, le cœur d'un honnête homme et d'un bon citoyen; c'est là ce qui constitue surtout le charme de cette narration si attachante, malgré ses défauts littéraires.

Vander Vynckt eut la rare fortune d'avoir composé une œuvre qui ne fut publiée en entier que près d'un demi-siècle après sa mort, alors qu'on pouvait apprécier le livre sans s préoccuper de l'homme, de la position qu'il occupait, des fonctions qui lui étaient confiées, de ses penchants, de ses opinions, de ses relations sociales, toutes choses qui altèrent le jugement qu'on porte sur un contemporain, et qui sont de nature à fausser les plus saines réflexions critiques.

L'histoire de la composition de cet ouvrage est assez curieuse pour que nous nous y arrêtions quelques instants. Déjà avant nous, notre savant et infatiguable confrère, M. Gachard, a publié quelques notes curieuses sur ce sujet, dans les *Analectes belgiques*, p. 326-334. Elles serviront à compléter nos renseignements.

Vander Vynckt, par sa haute position autant que par son caractère, jouissait, paraît-il, de la confiance intime du comte de Cobentzl, qui le consulta plus d'une fois sur des affaires importantes, et qui échangea avec lui une correspondance confidentielle très-suivie. Aussi Cobentzl semble-t-il avoir été le

promoteur de cette entreprise historique (1). Cet homme d'État éminent, qui a laissé dans nos provinces de si excellents souvenirs, et auquel l'Académie royale doit sa fondation, engagea, en 1761, alors qu'il était ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, Luc Vander Vynckt, vieillard déjà âgé de 70 ans, à écrire au long l'histoire des troubles, sur des documents authentiques et pour l'instruction des archiducs. Ce livre était destiné à édifier ces princes sur les événements de cette mémorable époque, d'où sortit, d'une part, une république célèbre et puissante, et qui, d'autre part, eurent pour résultat de faire retomber les provinces méridionales des Pays-Bas sous le joug espagnol.

Commencé en 1761, l'ouvrage fut achevé le 7 mars 1763, et livré successivement par cahiers séparés à M. de Cobentzl, sous le titre modeste de *Mémoires;* il ne fut d'abord étendu que jusqu'à la trêve de douze ans (1609), époque la plus essentielle, mais continué ensuite jusqu'à la paix de Westphalie (1648).

On offrit à l'auteur, prétend-on, comme récompense, l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie; mais sa modestie naturelle lui fit refuser cette honorable distinction; il craignait d'éveiller la jalousie de ses concitoyens, à une époque où ces sortes de distinctions ne s'accordaient qu'au plus rare mérite. La réponse faite par le prince de Kaunitz, lorsque Cobentzl demanda pour Vander Vynckt une faveur particulière qu'on ne qualifie pas, prouve qu'en octroyant à notre historien une retraite honorable avec jouissance des émoluments attachés à la place de conseiller,

(1) M. Gachard, *Analectes,* p. 328-329, cite des fragments de la correspondance de ce ministre, qui prouvent l'intérêt qu'il attachait à l'achèvement de ce travail, tout en reconnaissant *qu'il était écrit d'un style qui en rendait la lecture insoutenable.*

le gouvernement autrichien croyait lui avoir donné une récompense complète. D'ailleurs, à cette époque, l'ordre de Saint-Étienne n'était décerné qu'aux premiers dignitaires de l'État.

La célérité avec laquelle Vander Vynckt dut composer cette histoire ne lui permit pas d'y faire les corrections de style dont son travail était susceptible.

Cobentzl, qui, à son insu, paraît-il, voulait le livrer à l'impression, chargea M. Le Bon, ancien colonel français, qui résidait alors à Bruxelles, homme d'esprit et de style (1), de revoir tout l'ouvrage sous le rapport de la diction. Le français était une langue peu familière à l'auteur; il écrivait comme il pensait, sans se préoccuper de la forme et ne prévoyait guère que ses *Mémoires* obtiendraient un jour les honneurs de l'impression. Bien que nous eussions, au XVIIIme siècle, quelques écrivains de mérite, comme le feld-maréchal comte de Mérode, le baron de Walef, le prince de Ligne, on sait qu'en général les auteurs français de la Belgique ne brillaient guère ni par le style ni par la correction.

Le colonel Le Bon accepta la tâche qui lui était offerte par le comte Cobentzl, et la remplit au gré de ce dernier; car il reçut de Marie-Thérèse, sous les yeux de laquelle son manuscrit fut mis, une tabatière et quelques médailles. M. Gachard infère de cette circonstance qu'aucun des six exemplaires imprimés de

(1) C'est par erreur que des biographes ont attribué cette tâche à M. De Méan, secrétaire de la direction de la loterie génoise à Bruxelles, et depuis conseiller à la chambre des comptes. Ce sont les preuves de la première impression de l'*Histoire des troubles* que M. De Méan fut chargé de corriger : c'est l'exemplaire d'épreuves, avec les corrections, dont M. Tarte fit usage plus tard pour son édition de Vander Vynckt.

l'*Histoire des troubles* dont nous parlerons tout à l'heure, ne fut envoyé à Vienne; cet honneur ne fut dévolu qu'au manuscrit du colonel Le Bon.

Malgré la supériorité de cette copie corrigée, le comte de Cobentzl fit imprimer le manuscrit original de Vander Vynckt, dans les ateliers typographiques que le gouvernement avait érigés à Bruxelles pour le service de la loterie génoise. Le livre ne fut tiré qu'à six exemplaires, y compris l'exemplaire d'épreuve délaissé par M. De Méan. Ce nombre si restreint prouverait assez que Cobentzl mit l'ouvrage sous presse sans avoir consulté la chancellerie de Vienne; le soin qu'il prit de faire détruire en sa présence la composition typographique, corroborerait cette assertion. Les précautions prises par Cobentzl, dans cette circonstance, font involontairement penser aux mutilations auxquelles furent soumises les *Annales* de J. Meyer, deux siècles auparavant.

La franchise toute flamande que Vander Vynckt avait déployée dans son œuvre, avait-elle éveillé, pendant l'impression, les susceptibilités du ministre, ou trouvait-on, qu'admis par cet homme d'État à consulter des documents, — du reste assez peu nombreux (1), — que personne n'avait eu entre les mains avant lui, l'auteur, dans sa narration, avait trop appuyé sur des faits propres à déconsidérer les princes et les grands dont il avait révélé les fautes politiques? c'est ce qu'il est difficile de préciser : toujours est-il que cette première édition n'eut aucune espèce de publicité.

(1) En effet, M. Gachard fait remarquer que Vander Vynckt n'a guère consulté d'autres pièces que celles dont Strada, Van Meteren, Bentivoglio, Le Petit, Grotius avaient fait usage longtemps avant lui.

Dans tous les cas, on doit s'étonner que Cobentzl n'ait point préféré au manuscrit incorrect de Vander Vynckt, la copie corrigée du colonel Le Bon, lorsqu'il s'est agi d'imprimer ce livre.

Du reste, M. Gachard a publié depuis une note supplémentaire à son premier travail, d'où il résulte à l'évidence, par une lettre du comte de Neny, en date du 8 mai 1774, que l'impression de l'ouvrage de Vander Vynckt, en 1765, avait été toute clandestine, et que la cour de Vienne n'en eut aucune connaissance. Cobentzl avait réservé les six exemplaires, imprimés à Bruxelles, pour lui et ses amis (1) S'il n'en fit pas tirer un nombre plus considérable, c'est qu'il craignit sans doute d'être réprimandé par la cour de Vienne pour avoir livré, sans son aveu, cet ouvrage à l'impression. M. Goethals, adoptant une autre version, qui n'est point dépourvue de probabilité en ce qui concerne toute cette affaire, n'hésite pas à dire que Vander Vynckt fut complétement sacrifié en cette occasion, et que le colonel Le Bon recueillit tous les honneurs d'un travail où il n'avait eu que le rôle de *teinturier* (2).

Neuf ans après la publication faite à Bruxelles, le professeur Schlözer en fit un pompeux éloge dans les *Göttingische Anzeigen* de février 1773, p. 1298-1299. Il avait obtenu communication d'un des six exemplaires par le célèbre professeur Schöpflin, de Strasbourg, qui l'avait reçu en don du comte de Cobentzl.

M. Schlözer, professeur à l'université de Göttingen, n'hésite pas à regarder ce livre comme un des plus remarquables ouvrages d'histoire de son époque. « Le style, dit-il, est très » médiocre, mais véridique et concis; les renseignements sont

(1) *Bulletins de l'Académie royale*, t. VI, p. 336 338.

(2) *Histoire des lettres*, t. IV, p. 352 et suiv.

» puisés dans des documents et des archives du temps. A cha-
» que page, on rencontre des anecdotes choisies qui répandent
» sur l'histoire générale un jour si nouveau que, nous en som-
» mes persuadé, l'histoire des Provinces-Unies, surtout en ce
» qui concerne la mémorable origine de cette république,
» changera entièrement de physionomie... Nous désirons et
» nous espérons que ce rare volume sera traduit en allemand
» au profit de l'histoire générale de l'Europe. »

Cette phrase a fait supposer à M. le baron de Reiffenberg et à d'autres que, dès l'année 1774, il parut, à Göttingen, une traduction allemande de l'ouvrage de Vander Vynckt; mais cette traduction ne fut publiée qu'en 1793, à *Zurich*, et tout autorise à croire que le professeur Schlözer y fut étranger.

Du reste, le projet de cette traduction exista dès 1774; car le comte de Neny, dans la lettre susmentionnée, tout en jugeant bien sévèrement Vander Vynckt comme historien (1) ajoute : « Je ne vois pas la possibilité d'empêcher qu'on ne
» fasse usage en Allemagne d'un des six exemplaires qu'on
» doit avoir imprimés ici au *Loto* (la *loterie génoise*), et dont
» on dit que le feu comte de Cobentzl a fait présent à feu
» M. Schöpflin (2). Après une révolution de deux siècles, il n'y
» a plus de secret et il est de l'intérêt de l'humanité qu'il n'y en
» ait point. Mais avant que de publier un ouvrage qui nous
» intéresse de si près, et qu'on annoncera comme imprimé à
» Bruxelles, par les ordres du ministre plénipotentiaire de S. M.,
» il serait du moins à désirer qu'il ne parût pas dans une

(1) « Il n'a pas des idées bien lumineuses de l'histoire des Pays-
» Bas, dit-il, et il écrit mal. »

(2) Chose curieuse, on annonça dans le même temps l'apparition à Paris d'une traduction en français de cette prétendue traduction. Voir édition de De Reiffenberg, t. Ier, p. x.

» forme capable de donner une idée désavantageuse soit de la
» nation, soit du ministre (1). »

Après tous les détails que nous avons donnés sur la composition et la publication de l'*Histoire des troubles*, on ne lira pas sans intérêt la minute d'une lettre d'Emmanuel Vander Vynckt, fils de l'auteur, qui nous initie à toutes les particularités de la première impression, faite par le comte de Cobentzl (2).

Saint-Nicolas, ce 15 janvier 1816.

MONSIEUR,

M. Versmissen m'est venu voir le 7 de ce mois, et m'a remis celle qu'il vous a plu de m'écrire le 6 janvier 1816, par laquelle vous me marquez qu'étant possesseur par don de Madame Plowitz, douairière de feu le conseiller de Mean, d'un exemplaire *épreuve* d'un ouvrage de feu mon père, Luc-Joseph Vander Vynckt, le plus ancien conseiller au conseil de la province de Flandre et président de l'amirauté; et que, désirant donner de la publicité à cet ouvrage, concernant les troubles des Pays-Bas, en le réimprimant, si je consentois à votre bonne intention, que vous aviez même communiqué ce dessein à M. Van Hulthem, lequel en effet m'a fait l'honneur d'en parler; permettez, Monsieur, que je vous dise que je n'ai aucune raison à empêcher cette réimpression, qui ne peut que faire honneur à feu mon père; que l'unique délicatesse qu'on pourroit alléguer sur ce que le comte de Cobentzl sembloit ne vouloir la multiplicité des exemplaires, n'existe plus, depuis que sur un de ces exemplaires,

(1) *Bulletins de l'Académie royale*, t. VI, p. 338.

(2) Cette lettre est adressée à M. Tarte cadet, avocat et professeur à Bruxelles, qui, dès 1816, préparait l'édition qu'il publia en 1822, comme nous le verrons tantôt, et qui, à cette époque, demanda à M. Emmanuel Vander Vynckt la permission d'imprimer l'œuvre de son père, sur l'exemplaire d'épreuves de M. De Méan.

10.

envoyé par ce ministre, deux différentes réimpressions furent faites, comme vous verrez dans le narré du motif de la composition de cet ouvrage, qui peut-être pourra être utile et l'éclaircira.

En 1761, les archiducs d'Autriche, désirant connoître les Pays-Bas belgiques, leur auguste mère l'auguste Impératrice Marie-Thérèse chargea son ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, feu le comte Charles de Cobentzl, chevalier de la Toison d'or, etc., etc., de leur procurer un ouvrage sur l'administration et la direction de ce gouvernement, contenant aussi tout ce qui concernoit les frontières de ces pays, ainsi que les difficultés qui pouvoient y exister à l'égard des puissances voisines.

Puis un ouvrage qui développeroit les événemens de la mémorable révolution et les troubles aux Pays-Bas contre l'Espagne sous le règne de Philippe II, au XVIme siècle; ce grand ministre proposa le premier ouvrage à feu le comte Patrice de Nény, chevalier de Saint-Étienne et chef-président du conseil privé au gouvernement belgique, qui accepta cette composition et l'acheva, lequel ouvrage fut imprimé après le décès du chef-président, qui mourut le 1er janvier 1784, imprimé prétendûment à Neuchâtel en Suisse, la même année.

A l'égard du second, ce ministre s'adressa au conseiller du conseil privé de Wavrans et au comte de Nieulant, chambellan et grand bailli de la ville de Gand, et ces deux messieurs proposèrent pour cet ouvrage feu mon père, ce que ce vieillard, à la demande du ministre, entreprit et acheva en 1765, le 7 mai, en 6 cahiers, formés de mille et six pages in-folio.

Le comte de Cobentzl, en 1765 (à l'insu de l'auteur), le fit imprimer à l'imprimerie de la cour, avec beaucoup de célérité, pour l'envoyer à Vienne (ce qui peut avoir causé des incorrections, s'il en existent). On en tira six exemplaires, dont quatre furent envoyés à Vienne, et le même ministre, accompagné dudit conseiller Wavrans, fit rompre la plaque en sa présence, se réservant deux exemplaires dont il en envoya un, en 1768, à feu M. Schoephlin, professeur d'histoire à Strasbourg, son ancien précepteur et ami, qui en mou-

rant a laissé cet exemplaire avec toute sa bibliothèque à l'université, laquelle fit réimprimer cet exemplaire.

Je crois que ce fut M. Leenheer qui acheta en la vente de feu M. Wavrans un exemplaire (peut-être celui de feu le ministre de Cobentzl, décédé en 1770), lequel exemplaire parvint à M. Schloeser, professeur à l'université de Gottingue, qui, en 1772, le traduisit en allemand, et le fit imprimer en deux différentes éditions, 1774 et 1793.

En 1804, le 4 février, un exemplaire fut vendu à la vente de feu le trésorier général, baron de Cazier, pour onze louis et on disoit qu'on avoit ordre d'y employer vingt-cinq louis; mais personne ne haussa et on l'acheta, disoit-on, pour le gouvernement, comme m'a marqué feu le comte de Lichtervelde le lendemain. La veille, j'avois examiné cet exemplaire et l'avois trouvé correct, proprement relié en veau doré sur tranche en in-4°; des autres ouvrages de l'auteur, est fait mention au 3me volume des *Mémoires de l'Académie Impériale Roiale des sciences et belles-lettres à Bruxelles*, page XXXIX, séance du 9 février 1778.

Par toute cette exposition, vous pourrez facilement vous apercevoir, Monsieur, qu'il ne me sera pas désagréable que cet ouvrage se réimprime, de même aux petits enfans et arrières-petits-enfans du défunt, même que je désirerois pour moi et pour eux d'en avoir quelques exemplaires et, en cas d'inscription, nous mettre à la tête pour trois exemplaires, ce dont vous pourrez m'informer quand j'aurai l'honneur de vous aller voir, pendant mon séjour à Bruxelles vers le 20 février 1816, où vous pourrez en même tems m'exposer ce qui convient d'être plus éclairci ou retouché, puisque possédant la minute, je pourrai facilement y satisfaire.

En attendant, j'ai celui de me dire en toute sincérité.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

(*Signé*) Emmanuel VANDER VYNCKT.

L'exemplaire donné à Schöpflin, dont parle cette lettre, existe encore à la bibliothèque de Strasbourg. Voici la description de

ce rarissime volume, dont M. le bibliothécaire Frias a bien voulu nous fournir la description par sa lettre du 3 novembre 1858.

« Sur la feuille de papier blanc de la reliure se trouve, de la main de Schöpflin la note suivante :

» Vander Vynckt, conseiller du conseil de Flandre à Gand,
» aujourd'hui vétéran, est auteur de cette histoire assez impar-
» tiale. M. le comte de Cobentzl, ministre plénipotentiaire de
» S. M. I. et R. dans les Pays-Bas, n'en a fait imprimer que six
» exemplaires, même sans titre, et il m'a fait présent de cet
» exemplaire, en 1768, à Bruxelles. L'auteur étant flamand, a
» mal écrit en français. On trouve dans cette histoire des faits,
» tirés des mémoires, gardés dans les archives.

» A l'époque indiquée, M. Schöpflin était à Bruxelles; sa
» correspondance manuscrite contient plusieurs lettres datées
» de Bruxelles, mais qui ne font aucune mention de ce don et
» d'autres faits historiques.

» Le volume, d'une conservation parfaite, est relié en veau
» et sans titre. Il commence par la table des matières des huit
» parties jusqu'à la conclusion. Cette table occupe 8 pages. En-
» suite vient : *Mémoires sur la direction et la forme de l'his-*
» *toire des troubles des Pays-Bas*, avec la pagination 1-4;
» suit l'ouvrage, p. 1-942.

TROUBLES DES PAYS-BAS.

—

Première partie.

—

INTRODUCTION.

» *Parmi les grandes révolutions que l'histoire, etc.*

» La conclusion se termine p. 742 : *dont nous jouissons, à*
» *l'heure que j'achève ces mémoires* (*7 mars 1765*). »

FIN.

Un autre exemplaire de cette rare publication parut à la vente des livres de M. Cazier, ci-devant trésorier général, faite par le libraire Ermens. Ici nous compléterons la lettre de Vander Vynckt, fils.

M. Emmanuel Vander Vynckt avait donné une commission assez élevée pour l'acquérir. Mais, contre toute attente, ce monument de famille lui échappa. Un inconnu poussa l'exemplaire jusqu'à la somme de onze louis, l'obtint à ce prix et le paya incontinent d'une bourse dans laquelle il disait avoir 25 louis pour acheter ce volume. Pressé de questions sur la destination de cet exemplaire, ce mystérieux personnage déclara que c'était pour compte du gouvernement (ou plutôt pour le premier consul Bonaparte) (1).

Un troisième exemplaire est décrit par Brunet (2). Le titre qu'il en donne en tête de son article: *Vander Vynckt, Troubles des Pays-Bas, depuis 1495 jusqu'en 1609, Bruxelles, imprimerie royale, 1765,* se trouve en manuscrit sur l'exemplaire que possède la Bibliothèque impériale, à Paris, et que celle-ci a acquis au prix de 280 francs à la vente Nieuwens, faite à Bruxelles en 1811.

M. le baron de Reiffenberg, à qui l'Académie doit tant de travaux utiles, entreprit la réimpression de l'ouvrage de Vander Vynckt en 1822, à Bruxelles. Lacrosse en fut l'éditeur. Bien qu'il ne le dise pas, nous supposons que cette publication fut faite sur l'exemplaire de Paris.

M. de Reiffenberg l'enrichit de notes et fit précéder son édition d'un discours préliminaire, contenant la vie de l'auteur,

(1) Note transcrite sur les marges du manuscrit-minute de l'histoire des troubles, conservé dans la famille.

(2) *Manuel du libraire*, t. IV.

l'appréciation de son œuvre, ainsi qu'un tableau des chroniques et des sources manuscrites qu'il était utile de publier pour faire connaître à fond l'histoire de nos provinces. Cet aperçu est en quelque sorte le prodrome des nombreux travaux entrepris depuis sur une si vaste échelle par notre Commission royale d'histoire, dont ce spirituel et savant écrivain fut un des premiers et des plus actifs collaborateurs.

Dans le même temps, M. Tarte cadet faisait paraître une autre édition du même livre, avec l'annonce sur le titre : *Ouvrage corrigé quant au style, et augmenté d'un discours préliminaire et de notes, ainsi que de pièces inédites.*

Le discours préliminaire de M. Tarte n'est que l'exposé des circonstances qui amenèrent la fondation du royaume des Pays-Bas et des avantages que cette belle création politique présentait en 1815, pour la pacification générale de l'Europe. C'est un morceau d'histoire plein d'aperçus neufs et curieux qui n'a pas moins de 250 pages; il constitue, du reste, un hors-d'œuvre n'ayant rien de commun avec l'ouvrage de Vander Vynckt. Au rebours du baron de Reiffenberg, qui publia l'*Histoire des troubles* telle qu'elle avait été composée, M. Tarte a cru pouvoir élaguer du 3me volume les digressions nombreuses auxquelles l'auteur s'était livré dans le cours de la composition et qui, il faut le dire, ont peu de rapport avec le sujet traité par lui. Ces digressions, abrégées par l'éditeur, ont été rejetées dans le 4me volume, qui contient aussi les notes et les documents annoncés sur le titre.

M. Tarte a donc un peu mutilé l'ouvrage au profit de la clarté et de l'homogénéité qui manquent à l'œuvre de Vander Vynckt. Sans nous prononcer sur ce procédé, nous croyons qu'il faut lui préférer l'édition de M. de Reiffenberg, comme rendant mieux la pensée de l'auteur dans son entier. Ce fut,

paraît-il, aussi l'avis des descendants du digne conseiller, qui donnèrent leur pleine approbation au plan de M. de Reiffenberg. Celui-ci, du reste, déclare (t. III, p. 306) qu'il n'a pas voulu, en publiant cette édition, entrer en rivalité avec M. Tarte, mais qu'il l'a entreprise dans la crainte qu'un autre l'exécutât avec moins de bonne foi et de désintéressement.

Dans la lettre du 12 avril 1822 qu'il écrivit à M. Emmanuel-Hélias d'Huddeghem, petit-fils de Vander Vynckt, pour lui demander quelques renseignements généalogiques sur cet auteur, il dit en finissant : « Vous verrez que je n'ai d'autre but que » celui de rappeler des souvenirs honorables pour votre famille » et de donner, dans son intégrité, un des monuments les plus » curieux de notre histoire (1). »

En 1823 parut une traduction hollandaise du livre de Vander Vynckt. Le traducteur, dont le nom nous est inconnu, y a inséré les notes de MM. Tarte et de Reiffenberg; il y a joint ses propres réflexions et une préface assez étendue. Cette traduction est à la fois fidèle et élégante, elle rend parfaitement la pensée de l'auteur.

Nous faisons suivre ici le titre exact de ces différentes éditions :

1° *Mémoires sur la direction et la forme des troubles des Pays-Bas* (2). Bruxelles, 1765, in-4°.

2° *Vander Vynckt's ehemaligen Mitgliedes des Staatsraths von Flandern, Geschichte der Vereinigte Niederlande,*

(1) Archives de la famille.

(2) Nous avons vu que c'est le titre donné à la préface de cette première édition, préface reproduite plus tard en tête de l'edition du baron de Reiffenberg.

von ihren Ursprung im Jahre 1560 an, bis zum Westphälischen Frieden; aus der höchst seltenen französischen Druckschrift ubersetzt. Zurich, 1793, 3 vol. in-8°, respectivement ornés des portraits de Philippe II, du duc d'Albe et de Guillaume le Taciturne.

Cette édition est précédée d'une préface du traducteur, qui y donne l'article publié, en 1773, dans le *Göttingische Anzeigen,* par le professeur Schlözer et qui ne tarit pas en éloges sur cet ouvrage (1).

3° *Histoire des troubles des Pays-Bas,* par L.-J.-J. Vander Vynckt, conseiller au conseil de Flandre, président de l'amirauté et de la chambre des Rennengues, membre de l'Académie de Bruxelles, avec un discours préliminaire et des notes par (Frédéric) B(aron) D(e) R(eiffenberg). Bruxelles, 3 vol. in-8°, chez Lacrosse, 1822.

4° *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II,* par Vander Vynckt, ouvrage corrigé, quant au style, et augmenté d'un discours préliminaire et de notes, ainsi que de pièces inédites, par J. Tarte cadet, avocat. Bruxelles, 4 vol. in-8°, chez Hublou, 1822.

5° *Nederlandsche beroerten onder Philips II, op last van H. M. de keizerin-koningin Maria-Theresia, beschreven door* L.-J.-J. Vander Vynckt, *in leven raads-heer in den raad van Vlaanderen, met de aanteekeningen der beide onlangs verschenen brusselsche uitgaven, alsmede van den nederduitschen vertaler.* Amsterdam, J. Sepp., 1823; 4 vol. in-8°.

Les archives du royaume conservent le manuscrit original de

(1) Scheltema en a traduit quelques fragments en hollandais, dans ses *Mélanges;* voy. éd. de Reiffenberg, t. I, p. x.

Vander Vynckt, dont Cobentzl fit usage pour l'impression de 1765 (1).

En outre le fonds Van Hulthem à la Bibliothèque royale, en possède une autre copie manuscrite, 2 vol. in-4°, ensemble de 771 pages, achetée à la vente Vandevelde, en 1810 (2).

Enfin, parmi les manuscrits délaissés par Vander Vynckt on conserve encore aujourd'hui, à Gand, la minute originale de l'*Histoire des troubles*, partie de la main de l'auteur, partie de différentes autres écritures.

Il nous reste à émettre notre jugement sur cette œuvre si diversement appréciée, depuis le comte de Nény (3), qui était peu favorable à l'auteur, et le professeur Schlözer, qui le mettait au niveau des meilleurs historiens de son époque, jusqu'au baron de Reiffenberg, qui n'hésite pas à lui attribuer des mérites solides, et notre savant confrère M. Gachard, qui classe l'*Histoire des troubles* parmi les ouvrages les plus ordinaires qui aient paru sur cette mémorable époque (4).

Il nous semble que le plus bel éloge qu'on puisse faire de ce livre, auquel n'ont manqué ni les détracteurs ni les panégyristes, — ce qui forme toujours le signe incontestable d'une certaine supériorité, — c'est que, malgré les estimables écrits et les

(1) Gachard, *Annalectes*, p. 331.

(2) *Catal. de la bibl. Van Hulthem*, t. VI, MSS., p. 84.

(3) Le comte de Nény, qui avait été chargé d'écrire un mémoire sur les Pays-Bas autrichiens pour l'instruction des Archiducs, avait été jugé, par le prince de Kaunitz, comme ayant été incomplet en ce qui concerne l'exposé de la révolution du XVIme siècle. On avait choisi Vander Vynckt pour remplir cette lacune; cette circonstance n'aurait-elle pas été la cause de la rivalité qui existait entre ces deux historiens? (Goethals, cité p. 351.)

(4) *Analectes*, cité p. 326.

documents sans nombre qui ont été publiés depuis quarante ans sur cette grande et tragique époque, l'*Histoire des troubles des Pays-Bas* présente encore le tableau véridique, consciencieux, impartial de ces graves événements.

M. Juste nous a donné une histoire complète de la révolution des Pays-Bas, où la sagacité de l'historien se joint au mérite de la forme, et qui réunit beaucoup de vues neuves à de nombreuses et judicieuses recherches.

Nos honorables confrères, MM. de Gerlache, Gachard et Borgnet, ont aussi soulevé une partie du voile qui recouvrait la vérité et nous ont dépeint, avec un incontestable talent, quelques phases de cette sanglante histoire. Beaucoup d'autres auteurs qu'il serait trop long d'énumérer, ont écrit sur le même sujet avec plus ou moins de développements; les uns l'ont traité sous la forme d'un récit romantique et vivement coloré, comme Schiller; les autres n'y ont vu que la naissance et la grandeur de la république des Provinces-Unies, comme le rigide protestant Groen Van Prinsterer, l'historien démocrate Motley (1) et E. Quinet, le fougueux panégyriste de Marnix. Mais nous n'hésitons pas à le dire, sous le rapport du fond, on ne possède encore rien de mieux que l'ouvrage de Vander Vynckt.

D'une part, on a eu le mauvais goût de décerner à cet historien le titre trop pompeux de Tacite de la Belgique; d'autre part, un écrivain célèbre, M. Heeren, a proclamé que cette œuvre est dépourvue de toute valeur. Je pense qu'il faut appliquer ici le vers du poëte, et dire que Vander Vynckt ne méritait

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité!

« Nous convenons, dit M. De Reiffenberg, que par une pro-

(1) *The rise of the dutch republic, a history;* Amsterdam, 1857, vol. in-8°, trad. en français par Jottrand et Lacroix.

» gression décroissante, l'intérêt s'affaiblit surtout vers la fin du
» livre, où la somme des faits curieux et des aperçus instructifs
» se réduit à peu de chose... — La lecture de ces mémoires
» laisse dans l'esprit une vérité qu'on méconnaît d'ordinaire,
» c'est que la révolution des Pays-Bas ne fut ni prévue ni dé-
» sirée d'avance (1). »

Il est évident que les qualités supérieures de l'historien proprement dit manquaient à cet écrivain. On chercherait vainement en lui l'élévation de la pensée, les vues d'ensemble, l'art de résumer et de saisir le lecteur par la grandeur des peintures, par la profondeur des réflexions, par la concision ou l'habileté de l'exposition. Mais si on classe l'œuvre dans une sphère moins élevée, si on ne la considère que comme une suite de mémoires où les faits se succèdent, plutôt que des raisonnements de haute portée, où l'auteur, au lieu de recourir aux artifices du style, se préoccupe surtout d'exposer les faits sans voile, sans détours, tout le monde reconnaîtra avec nous que c'est un livre bien recommandable, bien attachant, qui brille par d'intéressants rapprochements historiques, par des recherches variées, par une simplicité, un laisser-aller, une bonhomie qui ne sont pas dépourvus de charmes

L'abondance des détails y rachète d'ailleurs les défauts de la forme, auxquels notre goût plus épuré est si sensible aujourd'hui. Quelques portraits même y sont frappants de vérité et rappellent les bons modèles. Le principal mérite de l'auteur, à nos yeux, c'est d'avoir osé énoncer franchement sa manière de voir sur les hommes et les choses, à une époque où la liberté de la pensée n'avait guère d'essor dans les Pays-Bas autrichiens.

(1) Préface citée, p. x

Enfant de cette Flandre autrefois si libre et si grande, Vander Vynckt se place hardiment au point de vue des intérêts de sa patrie, auxquels le despotisme espagnol porta de si rudes atteintes; il est du parti de son pays; c'était un courage assez rare à l'époque où il écrivait : il faut nécessairement en tenir compte à l'auteur et admirer son franc-parler au milieu de toutes les adulations, de toutes les réticences prudentes qui étaient alors en vogue.

Fidèle à l'Église catholique à laquelle il était attaché par conviction autant que par instinct, Vander Vynckt ne manque pas de tolérance envers les autres cultes; mais il combat à outrance l'hérésie révolutionnaire et violente de l'époque qu'il décrit. Il établit à chaque page que l'amour de la liberté et l'attachement à la foi ont de tout temps constitué le fond du caractère belge, et que vouloir détruire l'un ou l'autre de ces deux éléments de notre nationalité, c'est s'attaquer à notre nationalité elle-même et mentir à toutes nos traditions.

C'est par là surtout qu'il se montre écrivain national, profondément familiarisé avec toutes les phases de notre histoire. C'est à cette manière de traiter son sujet qu'il doit la popularité de cette œuvre, si inculte, si incorrecte qu'elle soit; en effet, n'est-ce pas en brisant follement l'alliance de la liberté et de la religion que l'Espagne d'une part et les violences des partisans de la Réforme d'autre part, ont anéanti la vie et l'indépendance des provinces belges au XVIme siècle?

Si nous nous sommes étendu avec une certaine complaisance sur le mérite et le caractère de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, c'est que, parmi les écrits de Vander Vynckt qui ont reçu de la publicité, elle est la seule qui appartienne au domaine de la critique.

Outre ce livre qui a fait sa réputation, il a encore laissé plu-

sieurs ouvrages très-étendus, pleins de patientes investigations et qui témoignent de ses connaissances variées. Tous ces travaux, dont je suis actuellement dépositaire, sont restés inédits; ils se trouvent en manuscrit dans la bibliothèque délaissée par feu son arrière-petit-fils, M. Robert Hélias d'Huddeghem, mon beau-frère.

Notre appréciation de l'estimable historien des troubles serait incomplète, au point de vue littéraire, si nous n'ajoutions à cette notice la liste et l'analyse de ses œuvres inédites.

Nous croyons d'ailleurs que tous ceux qui s'occupent d'histoire nationale y trouveront d'amples et intéressants renseignements.

Si ces écrits, la plupart autographes, pèchent par une rédaction incorrecte, on pardonnera à l'auteur ses négligences de style, quand on saura que, de son aveu, aucun de ces manuscrits, — pas plus que l'*Histoire des troubles* éditée par ordre du comte de Cobentzl, — n'était destiné à recevoir de la publicité.

1° « Recueil des recherches historiques et chronologiques du con-
» seil provincial ordonné en Flandre, contenant la première insti-
» tution, le progrès et les changements arrivez audit conseil, avec
» une relation des faits les plus intéressants et des circonstances qui
» concernent le corps en général et les membres en particulier,
» depuis l'an de grâce 1385 jusqu'à présent (1733-1799).

MS. in-folio, 3 vol. contenant ensemble 936, p. (pagination non interrompue).

Les deux premiers volumes sont seuls de la main de Vander Vynckt; le 3me est de son fils Emmanuel; c'est sur la feuille de garde du 2me que se trouve le titre complet que nous venons de donner.

Cet ouvrage fut composé en 1733. Dans un avertissement qui précède le *Recueil*, Vander Vynckt expose le plan qu'il a suivi. Il consacre ensuite trois paragraphes à l'histoire proprement dite du conseil jusqu'à l'an 1700.

On sait que le conseil de Flandre fut d'abord établi à Lille en 1385 par Philippe le Hardi. Cette partie de l'œuvre de Vander Vynckt forme 63 pages in-folio; telle qu'elle est, elle mériterait d'être imprimée en entier, après une révision du style. Le § 4 contient une notice de la dignité de président de Flandre, suivie de la biographie de tous ceux qui furent revêtus de ces fonctions jusqu'au vicomte De Patin, nommé président en 1742. M. Emmanuel Vander Vynckt a complété cette partie par la biographie des présidents De Keerle et Diericx, jusqu'à la suppression du conseil de Flandre à la fin du siècle dernier.

Le § 5 est intitulé : « Prérogatives des conseillers au conseil de Flandre. » Il est suivi de la notice biographique de tous les membres du conseil depuis l'an 1385, ainsi que de celle des receveurs des exploits, des substituts fiscaux, des procureurs généraux et des greffiers. Toutes ces notices sont ornées des écussons coloriés des magistrats cités, ce qui offre un intérêt véritable au point de vue héraldique.

M. Emmanuel Vander Vynckt a complété, comme il l'a fait pour les présidents, la série de ces différentes notices biographiques, jusqu'à l'époque de la suppression du conseil. On trouve en outre un grand nombre de notes de sa main, placées en marge du texte de son père.

Une table alphabétique de tous ces personnages termine le 2me volume.

Le 3me volume, composé par son fils, fait suite à l'œuvre de Vander Vynckt; il porte pour titre :

« Suppléments et continuations du Recueil des recherches histo-
» riques du conseil provincial ordonné en Flandre, contenant la

» première institution, les progrès et les changements arrivés audit
» conseil, avec une relation des faits les plus intéresssants et des
» circonstances qui concernent le corps en général et les membres
» en particulier, depuis l'an de grâce 1385 jusqu'à présent. — Épo-
» que de l'anéantissement, abolition et suppression de fait de ce
» premier tribunal à l'instar de tous ceux des Pays-Bas belgiques,
» ensuite de la réunion de ces pays à la France, le 30 septembre
» 1795; des renonciations respectives, ainsi que de la nouvelle
» organisation française. »

M. Emmanuel Vander Vynckt y déclare avoir tiré profit des renseignements découverts depuis l'achèvement du travail de son père, et y avoir inséré toutes les notes marginales et autres dont sont enrichis les deux autres volumes.

Au moyen de ce supplément, se trouve rectifiée et complétée l'histoire du conseil et des magistrats qui y furent attachés.

Il est à regretter que M. Emmanuel Vander Vynckt ait suivi cette voie; avec les connaissances profondes et variées qu'il possédait, il eût pu réfondre le travail de son père et écrire une histoire homogène et complète de cette célèbre institution.

Quoi qu'il en soit, ce supplément est un recueil des plus curieux que devraient consulter tous ceux qui traiteront ce sujet, si intéressant pour nos anciennes institutions judicaires.

Il nous reste à porter un jugement sur ce livre. L'histoire du conseil proprement dite en est la partie la plus intéressante. Toutefois, il est fâcheux que l'auteur y ait trop servilement suivi OUDEGHEERTS et surtout les *Antiquités* de WIELANT, dont il n'a fait souvent que rajeunir le texte. Pour l'époque des troubles du XVIIme siècle, il puise dans le P. DE JONGHE, *Gendsche geschiedenissen*, et, à partir du retour définitif du conseil à Gand, il se borne à des faits tirés des registres aux résolutions. La deuxième partie, celle qui concerne la vie des ma-

gistrats, mériterait plutôt de porter le titre d'histoire généalogique des membres du conseil de Flandre.

A ce point de vue, elle sera consultée avec fruit par ceux qui s'occupent de l'histoire nobiliaire des familles. Du reste, tous les conseillers étaient sans doute de fort honnêtes gens, mais, au point de vue de l'histoire du pays, bon nombre de ces biographies, parfois assez longues, sont dépourvues d'intérêt. Le supplément d'Emmanuel Vander Vynckt est bien plus curieux que l'ouvrage du père. Il semble avoir eu entre les mains des pièces et des documents qui n'existent plus aux archives du conseil, et qu'il assure y avoir vus. Les chapitres traités avec le plus de soin sont ceux relatifs au ressort du *parlement de France* et du *grand conseil de Malines*, et à l'époque des troubles. Nous ajouterons que nous connaissons deux copies manuscrites du livre de Vander Vynckt, mais incomplètes et sans les armoiries; l'une fait partie des archives provinciales à Gand. MSS. pr., n° 12; l'autre de la bibliothèque de l'université de la même ville. MSS., n° 19 (n° 93 du *Catal. imprimé*).

2° Recueil des recherches historiques et chronologiques du grand conseil de Malines, contenant l'époque antérieure à son institution à l'égard de l'origine du ressort en appel dans les provinces des Pays-Bas ; les progrès et changements survenus en cette matière, l'institution du grand conseil présentement existant, ainsi que la chronologie de tous les présidents, conseillers et maîtres de requêtes, des conseillers provinciaux généraux et avocats fiscaux, etc., depuis l'an 1503 jusqu'à présent, avec leurs armoiries peintes, recueillies d'après des manuscrits respectables, tels que ceux de MM. Philippe Wielant, Florent de Mont Saint-Éloy, Charles et Henri Florent-Laurin, tous conseillers audit grand conseil, et d'après plusieurs auteurs qui ont traité cette matière; par MM. Vander Vynckt père et fils, respectivement conseiller au conseil de Flandre et haut-échevin du pays de Waes. MS. in-fol., 2 vol. contenant ensemble 762 pages (pagination non interrompue).

Cet ouvrage est intéressant sous le rapport chronologique et biographique des membres du grand conseil. Ébauché par Luc Vander Vynckt, il fut complété et achevé par Emmanuel Vander Vynckt, jusqu'à la suppression de ce tribunal suprême si célèbre dans nos fastes judiciaires.

L'introduction, qui présente un exposé assez substantiel de ce que fut le grand conseil de Malines, est tout entière de la main du fils Vander Vynckt. Cet ouvrage fut terminé par lui en 1806.

Les écussons sont coloriés avec soin, et de bonnes tables alphabétiques rendent les recherches faciles dans ce beau manuscrit.

Le savant archidiacre Foppens, avec qui Vander Vynckt avait été lié dans sa jeunesse, lors de son séjour à Malines, avait entrepris un ouvrage du même genre qui est resté inachevé.

3° Journal littéraire d'un voyage fait aux années 1724 et 1725, en France, en Italie et en Allemagne, avec notes et commentaires (formés en l'année 1800). MSS. in-4° de 716 pages, de la main de Luc Vander Vynckt.

Vander Vynckt, comme nous l'avons dit plus haut, quitta Gand en mai 1724; son désir était de se trouver à Rome à l'occasion du grand jubilé séculaire qu'on célébrait cette année-là dans la capitale du monde chrétien.

Il partit avec MM. Du Bois et de Ghellinck et il se chargea de tenir un journal détaillé et minutieux de ce voyage, qui devait durer une année. Occupé tout entier des villes et des monuments qu'ils eut occasion de visiter, Vander Vynckt, soit réserve, soit modestie, se contente de décrire avec de grands détails ce qu'il vit. Il fait une très-mince part aux aventures et aux incidents inséparables d'un aussi long voyage; il en résulte qu'une grande sécheresse et une monotomie fâcheuses règnent

continuellement dans son journal ; la lecture en est instructive, mais peu amusante. Les anecdotes y sont clair-semées, et comme il ne fut guère mis en rapport avec des personnages considérables ou des hommes distingués dans les arts et les lettres, sa personnalité s'efface complétement dans cette relation. C'est, du reste, ainsi qu'en juge aussi M. Goetbals, qui donne quelques extraits de ce journal dans son *Histoire des lettres* (1).

A son retour à Gand, il rédigea toutes ces notes : « J'ay mis » au net ces présents cahiers de mémoires, dit-il, au commen- » cement de son journal, dans la seule vue de me raffraîchir la » mémoire des choses passées et de faire plaisir à quelques » amis qui voudraient prendre la peine de les lire, n'étant ni » autheur, ni écrivain, et n'ayant pas envie que le publicq » s'en mêle jamais ; je ne m'embarrasse guère du reste. »

Cette déclaration au début de l'ouvrage, est de nature à excuser les négligences de style et les défauts de méthode qu'on pourrait reprocher à l'auteur.

Ce voyage ne fut ni revu ni retouché depuis, bien que Vander Vynckt ait brillé plus tard dans la carrière des lettres par son *Histoire des troubles.*

Son fils Emmanuel Vander Vynckt, frappé des réflexions dont son père sema sa relation, ainsi que de quelques-unes de ses prévisions sur l'avenir des États qu'il visita et des personnages célèbres du temps, s'est plu à constater en marge du manuscrit original ou sur des feuilles intercalées, la justesse de ces observations, et y a ajouté çà et là des notes extrêmement curieuses qui mériteraient plus que le *journal* d'être publiées. La révolution française, dont Emmanuel Vander Vynckt fut contempo-

(1) Tome IV, pp. 334-342.

rain, lui fournit matière à étendre ses réflexions et à faire les rapprochements les plus piquants.

Quant à l'itinéraire lui-même, il est exact et véridique; il contient des descriptions minutieuses des différentes villes visitées par l'auteur.

Vander Vynckt, comme tous les écrivains de son époque en Belgique, était surtout généalogiste. Il a donc joint à sa relation, sous forme d'additions, l'histoire des principales maisons nobles de Rome, de Milan et du Milanais, de la Toscane, du royaume de Naples et de la république de Venise.

4° Apologie ou recherches historiques et chronologiques des gouverneurs généraux ainsi que du conseil privé aux Pays-Bas, depuis son institution particulière jusqu'à présent (1782), avec la dénomination des personnes qui furent pourvues des charges de chef président et conseillers de ce tribunal, leurs qualités, leurs armoiries, ainsi que leurs épitaphes autant qu'on a seu les trouver. On a trouvé à propos d'y joindre une liste raisonnée des gouverneurs et gouvernantes des Pays-Bas, pour l'aide et soulagement desquels le conseil privé fut institué. MS. in-fol. de 193 pages entièrement de la main d'Emmanuel Vander Vynckt.

Son père avait achevé cet ouvrage jusqu'au comte de Cobentzl, à qui il l'avait offert et dédié. Dans la présente copie, M. Emmanuel Vander Vynckt poursuit ce recueil jusqu'à la fin de la domination autrichienne en Belgique. L'exemplaire autographe de Luc Vander Vynckt est orné d'écussons coloriés, et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque royale, section des manuscrits, sous le titre de : *Recherches chronologiques et historiques sur le gouvernement général et les gouverneurs des Pays-Bas*, in-folio, 370 pages (1).

(1) Voy. *Catal. de la bibliothèque Van Hulthem*, t. VI. p. 126, nos 448.

Cet ouvrage, qui n'est point dépourvu d'intérêt, est, à proprement parler, un abrégé de l'*Histoire des Pays-Bas* de 1476 à 1753; il y règne une grande impartialité et un amour sincère de la vérité. — Malheureusement il est écrit avec peu d'élégance et de correction. Aussi le comte Cobentzl, avant de l'envoyer à la chancellerie aulique à Vienne, fit-il revoir et polir le style de ce mémoire par le baron de Gomignies, depuis président du conseil de Hainaut (1).

5° Chronologie des papes depuis saint Pierre, 33me année de notre ère, jusqu'à la fin du XVIIIme siècle inclusivement, avec leur époque historiée, et leur armoiries enluminées, depuis le pape Célestin II, élu l'an 1143, qui fut le premier souverain pontife qui, au lieu des clefs de saint Pierre, armoiries du saint-siége, arbora les siennes propres, exemple qui fut suivi depuis par ses successeurs, jusqu'à nos jours en l'année 1799. Receuillie par MM. Vander Vynckt père et fils pendant le XVIIIme siècle. MS. in-4° de 232 pages.

Les 176 premières pages (jusqu'au pape Clément XII) sont de la main de Luc Vander Vynckt, qui a dû faire de nombreuses recherches pour trouver les blasons de tous les papes et pour les colorier dans la forme héraldique. Dans sa préface, l'auteur déclare que c'est la partie principale de son ouvrage; le reste n'est qu'une compilation chronologique.

Emmanuel Vander Vynckt a complété ce recueil en y ajoutant une table alphabétique des papes, une chronologie des souverains pontifes, depuis saint Pierre jusqu'à Célestin II, et une suite de Clément XII jusqu'en 1814. Cette suite, en ce qui concerne Pie VII et ses démêlés avec Napoléon, est traitée avec beaucoup de développements et de soins.

6° Geslachtboom ende genealogie van de familie Vander Vynckt in Ghendt, van den jaere 1340 tot 1740.

(1) Gachard, *Analectes*, p. 329, note 2.

Ce manuscrit porte pour épigraphe : *Generatio rectorum benedicatur.* (Ps. III, v. 2.)

Vander Vynckt, en terminant cet exposé généalogique de sa famille, le 1er janvier 1740, déclare qu'il a été rédigé avec beaucoup de soin et de recherches, et qu'il n'est point destiné à être mis dans les mains du public.

« Ceux de nos descendants, ajoute-t-il, qui consulteront ce
» livre, se rappelleront que leur devoir est de prier pour leurs
» ancêtres et de suivre leurs bons exemples. »

Noble et pieuse recommandation d'un homme dont toute la vie fut la pratique de la vertu!

Ce manuscrit porte sa signature; il est entièrement de sa main et les écussons ont été parfaitement coloriés par lui.

Emmanuel Vander Vynckt et son arrière-petit-fils M. Robert-Hélias d'Huddeghem l'on complété jusqu'aux derniers temps.

7° Oorspronck, regeringhe ende adel der stad van Gendt, 2 vol. in-fol.

C'est l'ouvrage que M. de Reiffenberg intitule dans son discours préliminaire : « Recherches historiques et chronologiques
» sur les magistrats des deux bancs de la ville de Gand. »

Le premier de ces volumes est un exemplaire ancien d'un de ces manuscrits (fort communs dans nos dépôts publics et privés) de ce qu'on est convenu d'appeler : *Memorie bouck der stad Gent*, espèce de chronique sommaire de la ville de Gand, dans laquelle on a intercalé la liste des magistrats de cette cité à partir de l'an 1301 (1).

(1) M. Pol. Vandermeersch a publié une excellente édition de ce document historique, dans la collection des *Vlaemsche bibliophilen*. Gand, 1856-1857, 3 vol. in-8°.

Cet exemplaire, qui est orné d'écussons coloriés, est de différentes mains; Luc Vander Vynckt n'a commencé à le compléter qu'à partir de l'an 1636 jusqu'à 1700. M. Emmanuel Vander Vynckt y a ajouté des notes sur les marges et sur des feuilles volantes; il y a aussi joint une table alphabétique en 1807.

Le second volume est de la main de Luc Vander Vynckt. Il est précédé d'une préface, portant la signature et la date du 17 février 1756. Dans cette préface, il trace l'historique du 1er volume et fait connaître le projet qu'il a conçu de le compléter pour les années postérieures à 1645, où s'arrête le manuscrit primitf.

Avant de continuer la chronique de Gand et la liste de ses magistrats, l'auteur insère dans ce volume plusieurs petites dissertations curieuses sur les vicomtes, les châtelains, les magistrats de Gand, sur la famille Vilain, etc. Cette partie, qui contient 161 pages, est appuyée sur divers documents joints au texte.

Vander Vynckt recommence ensuite la liste des échevins des deux bancs, à partir de l'an 1700 jusqu'en 1768, époque à laquelle Emmanuel Vander Vynckt reprend l'ouvrage de son père et le poursuit jusqu'à la révolution française, en y ajoutant un récit sommaire mais substantiel, en flamand, de tous les événements dont Gand fut le théâtre jusqu'en 1815. Ces notes sont d'un haut intérêt pour l'histoire locale de cette ville.

Ce 2me volume est orné d'un grand nombre d'écussons coloriés par le père Vander Vynckt.

Les annotations du fils doublent la valeur historique de ces deux volumes. Une bonne table alphabétique termine le 2me volume.

8° Dissertation et examen des droits de l'Empire sur le grand-duché de Toscane, faites en 1723, à la mort du grand-duc Cosme III,

à l'occasion des mesures qu'on prit pour la succession éventuelle à l'extinction de la maison de Médicis, avec les notes ajoutées ensuite pour la vérification et l'éclaircissement des faits y mentionnés et la continuation de l'histoire de cette succession, jusqu'à l'an MDCCL, 107 pages in-fol.

Cette dissertation se trouve avec plusieurs autres dans un volume portant au dos le titre de : *Vander Vynckt, OEuvres diverses*, et entièrement de la main de l'auteur.

Luc Vander Vynckt déclare qu'il composa ce traité à l'occasion de quelques brochures qui parurent au commencement du XVIIIme siècle pour et contre les droits de l'Empire sur le grand-duché de Toscane. Ayant eu l'occasion de visiter ce pays, lors de son voyage en Italie, en 1724, il ajoute qu'il n'a rien à changer à son exposé, et que vingt ans après, ses convictions sont restées les mêmes sur l'avenir de cet État.

C'est encore son fils qui se charga de continuer cet ouvrage jusqu'à l'an 1809.

Le même volume contient encore :

1° « Les isles Borromées, leur perspective et description, » in-folio, de 8 pages. »

C'est le développement de ce qu'il dit sur ce sujet dans son *Journal de voyage*, pp. 212 et suiv.

2° « Le mont Vésuve, explication de la perspective qui le » représente et sa description. »

Autre développement de ce qu'il en dit dans son *Journal de voyage*, pp. 390 et suiv.

Le volume est terminé par une histoire chronologique des rois d'Angleterre et par la copie de quelques pièces historiques.

M. de Reiffenberg cite encore dans son *Discours*, p. IX, comme émanant de la plume de Luc Vander Vynckt, une dissertation sur les abbayes et bénéfices en commande dans les Pays-Bas. Nous n'avons trouvé aucune trace de cet ouvrage.

On voit par la description détaillée que nous avons donnée de tous ces manuscrits, que son fils Emmanuel Vander Vynckt eut une large part dans le complément de ces divers manuscrits.

Emmanuel Vander Vynckt était un homme aussi savant, aussi versé dans la connaissance de l'histoire de son pays que l'auteur de l'*Histoire des troubles*. Une modestie outrée qu'il avait héritée de son père, l'empêcha de livrer quoi que ce fût de ses écrits à l'impression.

Parmi les manuscrits de la famille Hélias d'Huddeghem, on conserve son principal ouvrage intitulé :

« Recherches sur le pays de Waes, contenant l'étymologie
» de son nom, sa situation et description historique, son étendue
» et limite, le nombre de ses bourgs....., ainsi que plusieurs
» choses curieuses et nécessaires pour l'entière connaissance de
» ce pays; le tout recueilli par Emmanuel-Marie-Jean Vander
» Vynckt..... pour sa propre instruction, etc. »

Ce volume in-folio, qui n'a pas moins de 364 pages, est orné d'un grand nombre d'écussons coloriés, et terminé par une excellente table. M. le baron Vanden Bogaerde, qui a publié une histoire du pays de Waes, a eu communication de ce manuscrit et en a extrait beaucoup de renseignements.

M. Emmanuel Vander Vynckt mourut célibataire à Gand, le 4 mars 1818, âgé de 80 ans.

Notre tâche est achevée. Si nous avons cru pouvoir nous étendre aussi longuement sur la carrière de Vander Vynckt, c'est que ce magistrat flamand reflète fidèlement dans ses écrits les tendances littéraires de l'époque à laquelle il appartenait.

Il ne fut ni un génie, ni même un grand historien, mais un écrivain consciencieux et instruit dont la mémoire est digne de survivre.

Le portrait gravé qui accompagne cette notice biographique, a été exécuté d'après une charmante miniature peinte sur ivoire vers 1735.

Il appartenait à M. Emmanuel Vander Vynckt, qui le donna à son filleul, M. Emmanuel Hélias d'Huddeghem, prêtre, lorsque ce dernier devint professeur au séminaire de Gand, et, à la mort de celui-ci, le portrait passa entre les mains de R. Hélias d'Huddeghem, son frère aîné.

Baron Jules de Saint-Genois.

NOTICE SUR HENRI-GUILLAUME GALEOTTI,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE,

Né à Paris, le 10 septembre 1814, décédé à Bruxelles, le 14 mars 1858.

Peu de jeunes gens préludèrent d'une manière plus heureuse dans la carrière scientifique, peu y apportèrent des qualités plus aimables et plus bienveillantes que le savant dont j'essayerai de retracer la courte existence. Plein d'ardeur pour l'étude, plein du désir de s'y liver avec énergie, il vint échouer devant un mal qui amortit ce feu créateur, et la fortune lui sourit si peu qu'elle comprima les dons naturels par lesquels il se distinguait le plus. Le malheur du moins ne lui ôta jamais ce caractère bon et conciliant qui le faisait aimer de tous.

Henri-Guillaume Galeotti était d'origine italienne : son père était de Milan; lui-même était né à Paris, le 10 septembre 1814, au milieu des événements militaires qui répandirent le deuil autour de son berceau (1). Il suivit, bientôt après cette époque, son père en Belgique; et dès qu'on put le remarquer, il se plaça,

(1) Il était né, disons-nous, le 10 septembre 1814 (cette date est extraite des actes de naissance du 5me arrondissement de Paris). « Il avait été enregistré devant M. Mauvaye, maire, le 12 septembre 1814, comme fils de dame Esther-Agathe-Christine Kraus, sous le nom de Henri-Guillaume. »

M. Galeotti avait été naturalisé belge par arrêté royal du 28 février 1843.

par ses facultés intellectuelles, dans un rang élevé. Galeotti n'avait que 21 ans, lorsqu'il se fit connaître de l'Académie royale de Bruxelles par le prix qu'il y remporta pour son *Mémoire sur la constitution géognostique de la province de Brabant* (1).

Cet écrit assez étendu nécessitait des recherches nombreuses sur la nature des terrains de la province, et exigeait la connaissance des différents ouvrages modernes de minéralogie et de paléontologie. L'auteur le rédigea avec une simplicité pleine de modestie, mais en homme qui se sentait la force nécessaire pour se livrer à des études sérieuses. On doit s'étonner toutefois que, préparant ce travail dans un âge aussi peu avancé, il pût parler déjà des voyages scientifiques qu'il avait accomplis. « Depuis plusieurs années, dit-il dans sa préface, l'Académie des sciences de Bruxelles avait proposé au concours la description géologique du Brabant; personne n'avait encore traité cette question, lorsque, revenu de longs voyages que je fis en Saxe, en Bohême, au Harz, etc., dans le but d'approfondir les sciences géologiques, auxquelles je me vouais depuis plusieurs années, je me hasardai de répondre à cet appel. Mes faibles talents et mon jeune âge me faisaient peut-être un devoir de ne point entreprendre une si rude tâche; mais le désir orgueilleux de marcher sur les traces frayées par tant de succès divers des d'Omalius d'Halloy, des Cauchy, des Dumont, des Sauveur, des Schmerling et d'autres, qui honorent la Belgique par leurs travaux géologiques, et l'exemple que m'offraient ces savants, ont fait naître en moi l'idée présomptueuse que je pourrais soumettre une description géognostique du Brabant à leur approbation (2). »

(1) Tome XII des *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, in-4°, 1837.

(2) Préface du *Mémoire sur la constitution géognostique*, p. 30, tome XII des Mémoires couronnés de l'académie.

C'est surtout par les recherches paléontologiques que cette description se fait remarquer et sut mériter des éloges.

Non-seulement M. Galeotti remporta le prix du concours; mais l'Académie voulut donner à l'auteur un témoignage de confiance. Elle avait demandé, dans ses programmes de concours, des recherches sur la géologie de nos principales provinces; elle crut que l'instant était venu de procéder à un travail général, et de demander la carte géologique de tout le royaume.

Le 2 juillet 1836 (1) parut un arrêté royal qui portait qu'une carte géologique de la Belgique serait exécutée aux frais du gouvernement, sous les auspices de l'Académie royale de Bruxelles, et que l'étude des terrains et le tracé de leurs limites seraient remis dans le terme de trois ans. Cet arrêté stipulait de plus que le sieur Dumont, professeur à l'université de Liége et membre correspondant de l'Académie royale, serait chargé de l'exécution de la carte comprenant les provinces de Liége, de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, et que le gouvernement se réservait de désigner ultérieurement la personne chargée d'exécuter les études relatives aux provinces de Brabant, d'Anvers, des Flandres et de Limbourg.

Le savant que concernait l'arrêté précédent, sans cependant le désigner encore, était, conformément au désir exprimé par l'Académie, M. Galeotti. Mais, par suite de l'absence prolongée de ce naturaliste, le gouvernement dut confier tout le travail à M. Dumont, qui s'acquitta, du reste, de la manière la plus digne de cette mission importante. On ne peut que re-

(1) *Bulletins de l'Académie,* t. III, 1836; p. 234. M. Galeotti était parti de Hambourg, au mois de septembre de l'année précédente, et s'était rendu à Vera-Cruz.

gretter de voir ces deux savants, en qui l'Académie avait mis de si nobles espérances, terminer leur carrière dans un âge peu avancé et à si peu de temps d'intervalle.

Pendant son séjour en Amérique, M. Galeotti fut loin d'oublier l'Académie; il la tint au courant de ses principales excursions et lui communiqua la plupart de ses travaux. Nos bulletins témoignent de ces sentiments d'attachement pour le corps qui avait récompensé sa première œuvre, et qui avait voulu l'associer à une de ses entreprises les plus importantes. Dans ses différents voyages en Amérique, et particulièrement dans le Mexique, on le voit toujours tourner ses regards vers sa patrie adoptive, prendre plaisir à lui parler de ses études, et s'efforcer de lui montrer qu'il n'est pas indigne des sympathies du premier corps scientifique de l'État (1).

(1) Nous rappellerons ici, avec plus de détails, les renseignements que Galeotti paraît avoir communiqués lui-même à M. La Sègue, et que celui-ci a publiés à Paris dans un recueil sientifique.

« Parti de Hambourg en septembre 1835, il arrive à Vera-Cruz en décembre, à l'époque où la végétation est pour ainsi dire stationnaire; une herborisation de quelques jours lui amène cependant la découverte de quelques espèces nouvelles. Il visite ensuite la région fertile et tempérée de Xalapa, ville située à 25 lieues de Vera-Cruz. Un séjour de six mois lui permet de récolter une foule de plantes vivantes (surtout des orchidées) et d'échantillons desséchés. De Xalapa, M. Galeotti poursuit sa route vers las Vigas, régions froides et boisées de la Cordillère, que l'on quitte pour entrer dans la région froide des plaines de Perote. Il observe toute la contrée des plaines depuis Perote et au delà de Puebla jusqu'au pied de la chaîne volcanique de l'Iztaccihuatl et la chaîne qui sépare les plaines de Puebla de celles de Mexico. A trois différentes époques, en 1836, 1837, 1838, il herborise dans la plaine de Mexico, près d'Ayotla, de Chalco, de San Augustin, de Tisayuca, etc.,

Il revint en Belgique vers la fin de l'année 1840, et dès la première séance d'élection qui suivit son retour, il obtint les suffrages de l'Académie, qui le nomma au nombre de ses correspondants (le 7 mai 1841).

M. Galeotti rapportait une riche moisson d'objets d'histoire naturelle. Sa modestie et les limites du temps dont il pouvait disposer ne lui permirent pas de s'occuper seul à mettre le pu-

jusqu'à Pachuca. En juillet 1836, il se rend aux montagnes de Real-Monte; accompagné de M. Ch. Ehrenberg, de Berlin, il herborise, pendant deux à trois mois, dans cette intéressante région. Il visite quelques pics élevés, tels que le Sumate et le Cerro del Aguila, Regla, près de Real-Monte, le ravin du Rio-Grande de Mextitlan, à 1,000 pieds plus bas que Regla, les montagnes escarpées de la Cordillère de San-Jose-del-Oro, au nord de Zimapan, etc.

» A la fin de 1835, M. Galeotti part de Mexico pour visiter la Cordillière occidentale du Mexique, en passant par San-Juan-del-Rio, les plaines de Zelaya, Salamanca et Leon. Il visite Guadalaxara et les rives du lac de Chapala, à 13 lieues de cette ville. Une course rapide le transporte ensuite à San-Blas, au bord de l'Océan Pacifique.

» A son retour de la côte, en 1837, il se rend à Guanaxuato, à la Sierra de Santa-Rosa, etc. Au mois de juin, il part de Mexico pour visiter le haut volcan de Popocatepetl et en rapporte un herbier recueilli pendant un campement de trois jours, près des limites de la végétation, à 10,500 pieds; il repart en juillet pour les riches régions de Michoacan, après avoir visité et escaladé le sommet du Campanario (clocher) de Nevado de Toluca, situé à près de 15,000 pieds de hauteur absolue, et les rives du lac qui remplit en partie la cavité de l'ancien cratère. Il explore successivement Morelia (Valladolid de Michoacan) et ses environs, Jesus-del-Monte, Santa-Maria, Iaripeo (à 5,000 pieds), Patzenaro, le volcan de Jorullo, Uruapan. De ce dernier endroit, il traverse toute une région de montagnes et arrive à Guadalaxara. En décembre 1837, il se dirige vers le nord sur

blic dans la confidence de tout ce qu'il avait réuni dans ses voyages ; il en communiqua cependant une série à l'Académie royale de Bruxelles, avec laquelle, comme nous venons de dire, il avait toujours entretenu des relations; le surplus de son butin scientifique vint enrichir différents recueils. « L'herbier qu'il avait formé était composé de 7 à 8,000 espèces, dont un grand nombre de nouvelles; mais une partie seulement d'entre elles a

Aguas-Calientes et sur San-Luis-Potosi, ville située près du tropique et à plus de 6,000 pieds au-dessus du niveau de l'Océan. De retour à Mexico, en avril 1838, après un voyage de 4 à 500 lieues, il revient à Xalapa et à Vera-Cruz, et va établir sa station botanique à la colonie allemande de Mirador et de Zacuapan. Au mois d'août, en compagnie de ses trois amis et naturalistes, MM. Funck, Ghiesbreght et Linden, il visite le pic élevé d'Orizaba. Établi pendant onze jours avec ses compagnons dans une caverne située à environ 11,000 pieds, il recueille, entre 9,000 et 12,800 pieds de hauteur absolue, 3 à 400 espèces de plantes.

» En avril 1839, M. Galeotti part pour Tehuacan, dans l'État de Puebla, par Cordova, Orizaba et Acultzingo; visite Oaxaca et le Cerro de San-Felipe, au nord de la ville, Yavezia, Castrasana, etc., dans la Cordillère orientale d'Oaxaca et la Chinantla, vaste réunion de ravins et de montagnes. Son voyage à la Cordillère, au sud d'Oaxaca et à la côte Pacifique, est marqué par des stations importantes : la plaine d'Oaxaca, Sola, Juquila, près de la côte, à 4,000 pieds d'élévation dans la Cordillère et près du mont de la Vierge, et où se trouve la flore la plus riche, la plus variée et la moins connue du Mexique. De retour à Oaxaca à la fin de 1839, il parcourt la Misteca-Alta, Penoles, Ialtepeque, Nusiñu, etc., retourne à Vera-Cruz par Tehuacan, Huatusco, et la colonie de Mirador, et quitte le Mexique en juin 1840, effectuant son retour par la Havane et l'Angleterre. » (Extrait du *Musée botanique de M. Benjamin Delessert,* par A. La Sègue; Paris, 1845, in-8°, pages 209 et suivantes.

été décrite, soit par Galeotti, soit en collaboration avec d'autres botanistes : les fougères et une bonne partie des phanérogames par M. Martens; les cétacées par M. Le Maire; les orchidées par Ach. Richard; les graminées par Trinius, etc. (1). »

Le travail sur les fougères méritait un examen tout particulier; l'attention que MM. Martens et Galeotti ont portée sur ces plantes s'explique facilement, si l'on considère que le Mexique est, peut-être, l'un des pays du monde entier qui en est le plus richement doté. Sur 160 espèces qui proviennent de ce territoire, il s'en trouvait plusieurs encore inconnues jusqu'alors : des planches nombreuses en présentent la configuration, qui est décrite, du reste, dans un texte faisant l'objet d'un mémoire assez considérable (2).

M. Galeotti était plein d'ardeur pour les sciences; ce qu'il possédait n'était rien à ses yeux : sa fortune, son existence, tout leur était consacré. Il forma, dès son retour, un grand établissement horticole, et il en proportionna l'importance bien plus aux idées qu'il avait conçues qu'à ses ressources pécuniaires. Mais il sentit bientôt que le commerce a d'autres exigences que celles qui résultent du savoir, et qu'en voulant y réussir, il ne suffit plus de connaissances étendues ni de pensées généreuses. Il dut céder alors à des préoccupations toutes différentes de celles qui l'avaient dominé jusqu'alors : il se sentit transporté dans un monde nouveau, dont il ne connaissait ni les expédients, ni les écueils.

(1) *Notice nécrologique* sur H.-G. Galeotti par M. Ed. Morren.

(2) Mémoire sur les fougères du Mexique, et considérations sur la géographie botanique de cette contrée, par MM. Martens et H. Galeotti, tome XV des *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, année 1842.

Ce retour l'affecta vivement, et eut la plus fâcheuse influence sur son organisation. Il s'éloigna peu à peu, et par discrétion, des hommes avec lesquels il avait autrefois du plaisir à se trouver. L'Académie ne le vit plus prendre part à ses séances : il semblait que le sort qui pesait sur lui, fût en même temps une barrière entre lui et les hommes qui l'estimaient le plus.

Quelques-uns de ses anciens confrères de l'Académie, devenus administrateurs du Jardin d'horticulture de Bruxelles, songèrent que ce serait à la fois un bien pour l'établissement et pour lui-même, s'il y était employé comme directeur, et uniquement chargé de veiller aux intérêts scientifiques de l'établissement. Ils persuadèrent leurs collègues, et cet arrangement fut, en effet, conclu. M. Galeotti put entrer dans ses nouvelles fonctions au mois de mai 1853, et s'y livrer entièrement à ses études de prédilection. Cette nouvelle position lui donna plus de calme; il retourna à ses travaux chéris et jouit de l'existence paisible dont il avait tant besoin. Mais le coup qui devait nous le ravir, était porté depuis longtemps; sa santé, trop rudement éprouvée, ne put se rétablir, malgré les conditions plus heureuses dans lesquelles il se retrouvait.......

Galeotti, depuis son retour d'Amérique, s'était marié, mais il n'eut qu'un seul enfant, un fils; et ce fut sans doute une cause d'allégement pour son esprit, que de ne pas être chargé d'une nombreuse famille au milieu des luttes pénibles qu'il avait à soutenir. Le travail fut son grand consolateur, et ce besoin d'étude le porta à s'occuper de la rédaction du *Journal d'horticulture pratique*, dont la publication augmentait en même temps ses moyens d'existence.

Il était bien fait de sa personne; ses proportions étaient gracieuses et sa taille excédait un peu la moyenne. Son teint, ses cheveux et ses grands yeux noirs, pleins de douceur, rappe-

laient son origine italienne : sa figure avait un caractère d'affabilité et d'animation qui prévenait d'abord en sa faveur.

A une époque où les portraits sont si nombreux et se font avec tant de facilité, on doit regretter que sa modestie ne lui ait jamais permis de laisser faire le sien.

C'est le 14 mars 1858 que se termina sa douloureuse existence, minée par une longue et pénible maladie. La plupart de ses anciens collègues de l'Académie et ses nombreux amis voulurent lui payer un dernier témoignage d'affection, et accompagnèrent ses restes jusqu'au cimetière de l'église de Schaerbeek où ils furent déposés.

AD. QUETELET.

LISTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. GALEOTTI.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Mémoire sur la constitution géognostique de la province de Brabant. (*Mém. cour.*, tome XII, 1835.)

Mémoire sur les fougères du Mexique et considérations géographiques; avec la collaboration de M. Martens. (*Nouv. mém.*, t. XIV, 1842.)

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

Notice sur la Wavellite de Behain. (T. II, 1835.)

Notice sur le genre *Trigonocaelia*, nouveau genre de coquilles de la famille des Arcacées; en collaboration avec M. P. Nyst. (Ibid.)

Voyage au coffre de Perote, au Mexique. (T. III, 1836.)

Notice sur un gîte de mercure dans le sol tertiaire récent du Gigante, au Mexique. (T. V, 1838.)

Notice géologique sur les environs de San José del Oro, au Mexique. (Ibid.)

Notice géognostique sur les mines d'alun de la Barranca de Toliman, au Mexique. (Ibid.)

Coup d'œil sur la Laguna de Chapala, au Mexique; avec notes géognostiques. (T. VI, 1839.)

Notes sur quelques fossiles du calcaire jurassique de Tehuacan, au Mexique; avec la collaboration de M. Nyst. (T. VII, 1840.)

Aperçu géognostique sur les environs de la Havane. (T. VIII, 1841.)

Recherches statistiques sur la population du Mexique en 1840. (Ibid.)

Lettres au secrétaire perpétuel de l'Académie; sur les tremblements de terre et les étoiles filantes au Mexique. (Ibid.)

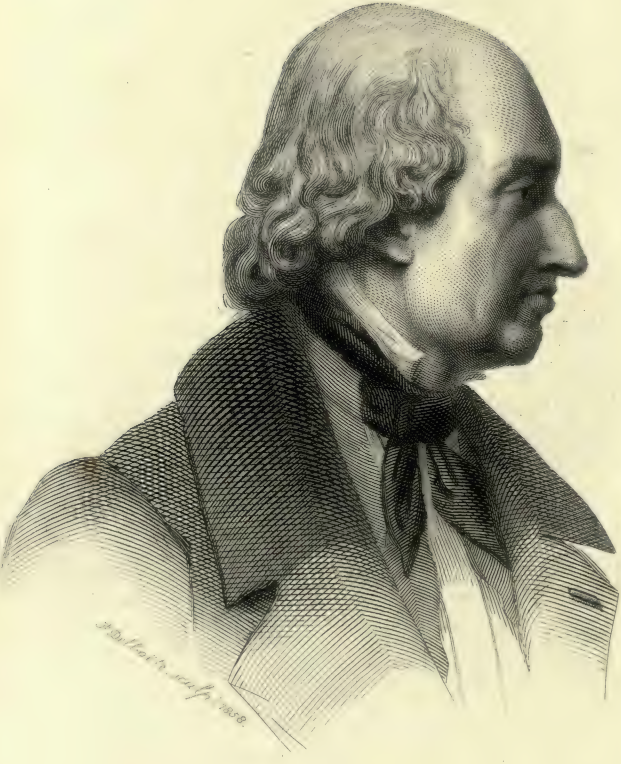
Diagnoses des plantes phanérogamiques, rapportées du Mexique par M. H. Galeotti, par M. Martens. (T. X, 1843.)

Enumeratio synoptica plantarum phanerogamicum ab H. Galeotti, in regionibus Mexicanis collectarum; publié avec M. Martens. (T. XI, 1844.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Monographie des Orchidées mexicaines, précédée de considérations générales sur la végétation du Mexique et sur les diverses stations où croissent les espèces d'Orchidées mexicaines. Collaboration de M. Ach. Richard, membre de l'Institut. (*Extrait des comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, mars 1844.) Paris; in-4°.

Journal d'horticulture pratique de la Belgique. 1853-1857. 5 vol. in-8°.



J.F.F. MARCHAL,

LE CHEVALIER F.-J.-F. MARCHAL,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Né à Bruxelles, le 9 décembre 1780, mort à Schaerbeek, le 22 avril 1858.

Étranger à la classe des lettres, je ne voudrais point usurper ici une place qui appartient de droit à un autre et qui, j'en ai la certitude, sera revendiquée quelque jour. Je me soumets cependant à la décision qui m'a désigné, afin que l'*Annuaire* de 1859 puisse contenir une nécrologie de feu notre confrère le chevalier Marchal. Collègue du défunt dans le grand établissement littéraire qui m'est confié, j'ai eu à remplir un douloureux office le jour de ses obsèques. A cette occasion, j'ai résumé en peu de mots la vie du fonctionnaire si recommandable à tant d'égards. Je me contente donc de reproduire, d'après le *Moniteur belge*, le compte rendu de cette cérémonie, et j'accompagne le texte de mon discours de notes biographiques puisées aux sources officielles. De cette façon, je laisse toute latitude à celui de ses savants confrères qui se chargera d'apprécier et de mettre en relief la valeur scientifique et littéraire des travaux de l'académicien. Je lui laisse un sujet vierge, me bornant à placer quelques jalons sur la route qu'il aura à parcourir.

L. Alvin.

Hier, 26 avril, à onze heures, ont eu lieu, dans l'église de Schaerbeek, les obsèques de M. le chevalier Marchal, conserva-

teur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque royale, décédé, le 22 à l'âge de 77 ans et 9 mois.

Le cortége s'est mis en marche de la maison mortuaire, rue Rogier, précédé d'une escorte de chasseurs carabiniers, musique en tête, qui a rendu au défunt les honneurs auxquels lui donnait droit sa croix de chevalier de l'ordre de Léopold. Les coins du poêle étaient tenus par trois membres de l'Académie, savoir : MM. Alvin, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, G. Geefs, bourgmestre de Schaerbeek, Navez, président de la commission du Musée, et M. le colonel Guillaume. L'assistance était très-nombreuse; on y remarquait, outre plusieurs membres de la classe des lettres de l'Académie, M. le secrétaire général du Ministre de l'intérieur et M. le directeur Vander Belen, le général Renard, le baron Hody, etc.

Après une messe en plain chant et les absoutes, l'inhumation a eu lieu dans le cimetière de la commune près de l'église.

M. Alvin a prononcé le discours suivant, au nom du personnel de la Bibliothèque et de ses confrères de l'Académie :

« Messieurs,

» Si je venais, au bord de cette tombe, énumérer avec emphase les positions brillantes, les distinctions flatteuses, les succès nombreux dont la vieillesse du chevalier Marchal pouvait se complaire à évoquer le souvenir; si je vous le montrais successivement chef du cabinet de l'intendant des provinces Illyriennes, secrétaire général de l'intendance de Dalmatie et de Croatie de 1810 à 1813 (1), puis, dix ans plus tard, traver-

(1) A l'aide de documents authentiques qui m'ont été communiqués par la famille de feu le chevalier Marchal, je puis faire un ré-

sant les mers pour aller occuper le poste que lui réservait le

sumé officiel des services de ce fonctionnaire pendant la domination française : République, Consulat et Empire.

A l'âge de 18 ans, en 1798, Marchal est attaché en qualité de secrétaire à l'état-major de la 24me division militaire, à Bruxelles, ce qui est attesté par un certificat, signé Estaquier, ancien officier français attaché à la correspondance de ladite 24me division.

Dès l'année suivante, 1799, et jusqu'en 1809, pendant dix ans, il n'occupe point de poste dans l'administration proprement dite. C'est à cette époque qu'il travaille, avec M. de Laserna y Santander, au catalogue de la bibliothèque de l'école centrale du département de la Dyle.

En 1809, on le trouve employé dans les bureaux de l'inspecteur aux revues de l'armée d'Allemagne. En 1810, il est envoyé pour être utilisé dans le personnel administratif de l'intendance générale des provinces illyriennes, dont le siége était à Trieste.

Le 12 février 1812, le gouverneur général le nomme secrétaire général de l'intendance de Dalmatie, et le 3 avril, il passe en la même qualité à l'intendance civile de Croatie.

L'intendant de cette dernière province ayant obtenu un congé de trois mois, chargea Marchal de l'intérim, par arrêté du 1er mai 1813. L'approbation de l'intendant général a été donnée à cette délégation, le 3 du même mois.

L'absence de M. de Contades s'étant prolongée un peu au delà des trois mois, Marchal remplissait encore l'intérim lorsque les Autrichiens ayant commencé les hostilités, l'administration fut obligée d'évacuer les provinces envahies. Il reçut des éloges de ses chefs pour le courage et la présence d'esprit qu'il déploya dans cette circonstance difficile. Marchal, dirigeant successivement le personnel et les archives de son administration sur Trieste, Trévise, Parme et Turin, se trouvait de fait sans emploi à la fin de l'année 1813. Les Cent jours et la Restauration le laissèrent dans cette position précaire; ce qui le décida à rentrer dans sa patrie en 1816.

Les documents officiels que j'ai eus entre les mains établissent de

gouvernement néerlandais dans ses colonies asiatiques (1), je ne ferais que suivre l'usage ordinaire qui porte l'orateur, en pareille occasion, à s'attacher de préférence à ce qu'il y a de plus glorieux dans la vie de celui dont il vient faire le panégyrique.

» Il me semble que, devant une tombe, dernier et commun asile où toutes les distinctions s'effacent, se confondent et rentrent dans l'égalité éternelle, l'éloge doit prendre un caractère plus modeste et en même temps plus austère.

» L'honnête homme, le chrétien qui repose déjà au fond de

la manière la moins contestable que Marchal s'est constamment montré à la hauteur des fonctions importantes qui lui ont été confiées de 1810 à 1813.

A son arrivée à Trieste, après la retraite, il reçut de l'intendant général, le 30 août 1813, la lettre dont la teneur suit: « J'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt, dans les rapports qui me sont parvenus sur l'évacuation de Carlstad, la fermeté que vous avez montrée, et qui vous a porté à rester constamment à votre poste, lorsque la ville était presque entièrement abandonnée. Je me suis fait un plaisir de mettre cette marque de votre dévouement sous les yeux de M. le gouverneur général, qui m'a chargé de vous en témoigner sa satisfaction.»

Le duc d'Otrante, gouverneur général des provinces illyriennes, donna, en cette occasion, à Marchal l'assurance qu'il obtiendrait la décoration de la Légion d'honneur, promesse qui ne fut réalisée que beaucoup plus tard, comme on le voit dans une note ci-après. »

(1) De 1816 à 1819, Marchal fit de vains efforts auprès de l'administration du royaume des Pays-Bas pour obtenir une position en rapport avec les fonctions qu'il avait remplies sous le gouvernement français. Ses services sous l'Empire n'étaient point de nature à lui concilier la bienveillance des autorités hollandaises. Il trouva toutefois un protecteur dans M. Falck, alors ministre de l'instruction publique, de l'industrie nationale et des colonies. Grâce à l'interven-

cette fosse, ne demande plus à ses concitoyens, à ses amis, à ses enfants, de se souvenir des fonctions plus ou moins éminentes qu'il a remplies; mais son âme, dans la demeure que lui a assignée la suprême sagesse, doit attendre de nous tous que nous reconnaissions les qualités et les vertus dont il a donné l'exemple ici-bas, et que nous en conservions la mémoire.

» Je ne veux louer que ce que j'ai pu apprécier moi-même; la seule qualité essentielle dans un éloge, c'est la sincérité. Parlant au nom du personnel de la Bibliothèque royale, je dois surtout me préoccuper de l'influence que pourront exercer sur

tion de cet homme d'État, Marchal obtint d'être employé aux Indes néerlandaises. L'arrêté royal qui fut pris à cette occasion fixait à 100 florins par mois, le traitement de non-activité dont il jouirait jusqu'au moment où il aurait pu être utilisé dans l'administration de la colonie, mais laissait au gouverneur général le soin d'apprécier la destination et le grade qu'il conviendrait de donner à Marchal.

Arrivé à Batavia, après 181 jours de navigation, Marchal se présenta au gouverneur général, M. le baron van der Cappellen, qui le reçut avec bienveillance, mais lui déclara qu'il n'avait aucun emploi à lui confier, et qu'il ne prévoyait point qu'il s'en trouvât de longtemps un qui pût lui convenir; la connaissance complète de la langue hollandaise était indispensable dans toutes les fonctions administratives, et Marchal laissait beaucoup à désirer sous ce rapport.

Ne pouvant trouver à s'occuper dans la colonie, Marchal dut revenir en Europe pour y tenter de nouveau la fortune. Le traitement d'attente ne lui fut point continué et il dut se résoudre à chercher des ressources en fondant avec sa femme une maison d'éducation pour les jeunes filles. Les mesures vexatoires que prit, vers 1825, le gouvernement des Pays-Bas à l'égard de l'instruction publique, ne laissèrent point de lui causer encore un grave préjudice, et ce n'est qu'après la révolution de 1830, qu'il put enfin obtenir un emploi convenable du gouvernement de son pays.

les membres qui le composent, les paroles que je vais prononcer.

» Le chevalier François-Joseph-Ferdinand Marchal est né à Bruxelles, le 9 décembre 1780 (1) Il montra dès son enfance un goût décidé pour les travaux littéraires. Les livres, et en particulier ceux de notre dépôt royal, l'ont occupé dans les années de sa jeunesse; ils devaient être l'objet des soins exclusifs du dernier tiers de son existence. A l'âge de 19 ans, il fut associé par de Laserna y Santander aux travaux du catalogue de la bibliothèque de l'école centrale du département de la Dyle (2); et lorsque, en 1850, après la mort de mon honorable prédéces-

(1) La famille du chevalier Marchal est originaire de la Lorraine; un de ses ancêtres, Nicolas Marchal, né vers l'année 1564, construisit les fortifications de la ville de Nancy, que Vauban déclare être un chef-d'œuvre. Nicolas Marchal, son fils, né le 2 août 1605, fut anobli par lettres patentes du duc Charles IV de Lorraine, datées de Mircourt du 10 janvier 1634, en récompense des services rendus par son père. La profession d'ingénieur s'était perpétuée dans la famille. En 1776, le père du chevalier Marchal fut envoyé par le cabinet de Versailles, avec son condisciple le baron Wacquant de Geoselles, pour être employé à la confection de la carte générale des Pays-Bas autrichiens, sous les ordres du général comte de Ferraris. Il épousa à Bruxelles, le 1er juillet 1779, la demoiselle Marie-Anne-Françoise-Joséphine Rinonville. C'est de cette union qu'est né, le 9 décembre de l'année suivante, le chevalier François-Joseph-Ferdinand Marchal, qui est l'objet de cette notice.

(2) Étant en vacances à Bruxelles, au mois de thermidor an VII (juillet 1799), Marchal fut employé par un ami intime de feu son père, le célèbre bibliophile de Laserna y Santander, bibliothécaire de l'école centrale du département de la Dyle, au travail du catalogue de cet établissement. Ce catalogue fut fait en double; une expédition en a été envoyée au ministère de l'intérieur à Paris; l'autre, qui est de la main de Marchal, sert encore aujourd'hui, pour le fonds de la ville de Bruxelles, à la Bibliothèque royale.

seur, Marchal remplit, par intérim, les fonctions de conservateur en chef, il y retrouva, comme instrument journalier du service de la salle de lecture, ce même catalogue écrit de sa main plus d'un demi-siècle auparavant.

Depuis le 24 avril 1831 (1), il était conservateur des manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne. C'est par ses soins et sous son intelligente direction que le précieux dépôt a reçu une installation digne de son origine royale, et de son importance littéraire. Grâce à Marchal, tous ces codices, que nous envient les plus riches collections du monde, ont été scrupuleusement inventoriés et catalogués de manière, sinon à prévenir toute soustraction, du moins à en faire reconnaître la trace (2). On peut dire qu'il a donné à ces soins minutieux et pénibles les vingt huit dernières années de sa vie. Nul n'a déployé plus de complaisance et d'affabilité dans ses rapports avec le public, les savants et les simples curieux; nul conservateur n'a apporté dans l'accomplissement de sa tâche plus de dévouement et un

(1) Nommé d'abord conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, par arrêté du Régent, Marchal fut ensuite compris dans la réorganisation de la Bibliothèque royale. L'arrêté du 30 juin 1838 lui conserva, à titre personnel, le titre de conservateur des manuscrits, formant dès lors, la 2me section de la Bibliothèque royale.

(2) Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, précédé de l'histoire de cette bibliothèque, d'une dissertation sur la formation des catalogues et divisé en inventaire général et en répertoire méthodique. Bruxelles, Van Doren, 1842, 3 vol. in-folio petit format. Publié par ordre du département de l'intérieur.

L'inventaire des manuscrits forme un volume in-folio de 682 pages et comprend 18,000 numéros. Il est complet pour l'époque de sa publication.

Le catalogue n'a pas été achevé. Il n'en a été imprimé que deux volumes, qui concernent la *polygraphie* et l'*histoire*.

zèle plus désintéressé; des exemples trop fameux ont montré combien cette dernière qualité est précieuse chez le gardien d'un dépôt où reposent les riches archives des arts, des sciences et des lettres. Notre collègue avait en outre à sa disposition une érudition sérieuse et une mémoire que ne trouvaient en défaut ni la science historique, ni les obscurités de la diplomatique: ayant beaucoup vu et beaucoup lu, il avait aussi beaucoup retenu.

Chez lui, le fonctionnaire se confond presque toujours avec l'écrivain, c'est-à-dire que ses nombreux mémoires, ses notices académiques, comme ses ouvrages de plus longue haleine, ont tous pris naissance, pour ainsi dire, dans l'exercice de ses fonctions.

Les *Mémoires sur l'Illyrie* (1) rappellent le court passage de Marchal dans l'administration française, et ses services de ce chef sont encore attestés par la croix de la Légion d'honneur (2), qu'il reçut en 1833, grâce à la gracieuse intervention de Sa Majesté la reine des Belges, ainsi que par la médaille de *Sainte-Hélène* qui est venue le trouver sur son lit de mort. *La description de Java et des îles adjacentes* (3) con-

(1) *Mémoire sur l'Illyrie.* Ce mémoire, dont un sommaire a été publié dans les *Bulletins* de l'Académie, a été présenté au ministre de la guerre de France pendant les Cent jours.

(2) Voyez pages 157 et suiv.

(3) Description de Java et des autres îles de l'archipel indien, traduite par extraits de Raffles, gouverneur général, de Crawfurd, gouverneur de régence, d'Horsfield, naturaliste, de Reinwad, directeur des sciences et des arts, avec des observations intercalées dans le texte, et avec une carte et 48 planches coloriées, etc. Bruxelles, Jobard, 1824, 1 vol. in-4°.

Autre description de Java, par Crawfurd, différente de son premier texte, traduite littéralement. Bruxelles, imprimerie normale, 1829, 1 vol. in-8°.

servera le souvenir du poste que lui avait assigné, vers 1819, le gouvernement des Pays-Bas.

L'*inventaire des manuscrits* et les deux premiers volumes du *catalogue raisonné de la bibliothèque de Bourgogne*, sont les monuments qu'il laisse des années consacrées au service de sa patrie devenue indépendante. Il avait reçu la récompense de ces services par sa nomination récente de chevalier de l'ordre de Léopold (1).

Travailleur infatigable, il ne voulait point comprendre qu'il vient un moment où la nature nous impose le repos : ses dernières années ont été marquées par la publication d'un livre dont le sujet est de la plus haute importance; il entreprenait, à 75 ans, d'écrire l'histoire de Charles-Quint (2), et il menait à

(1) Marchal était chevalier de l'ordre de Léopold, de la Légion d'honneur, de l'ordre militaire du Christ de Portugal, de l'Aigle rouge de Prusse de 3me classe, de la Rose impériale du Brésil. Il était en outre décoré de la médaille de Sainte-Hélène.

Une circonstance assez singulière s'attache à sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur, dont il reçut deux fois le brevet, la première fois, par le ministre de la guerre, le 9 octobre 1833 ; la seconde fois, par celui de l'instruction publique, le 29 avril 1834.

Le département de la guerre lui avait décerné cette distinction en récompense des services rendus dans l'administration de la Dalmatie et de la Croatie en 1812 et 1813. Le département de l'instruction publique l'avait décoré sur la recommandation de Sa Majesté la reine des Français qui, pendant un voyage fait à Bruxelles, avait visité la bibliothèque de Bourgogne en compagnie de la feue reine des Belges, et qui avait voulu laisser au conservateur un souvenir de cette visite, en même temps qu'un témoignage de bienveillance.

(2) Histoire politique du règne de l'empereur Charles-Quint, avec un résumé des événements précurseurs depuis le mariage de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, par le chevalier

fin cette immense entreprise, capable d'effrayer les plus jeunes et les plus vigoureux.

Vous n'attendez pas de moi, messieurs, une analyse plus détaillée des travaux littéraires de Marchal, encore moins une appréciation du mérite de ses écrits; cette tâche revient de droit à quelqu'un de ses confrères de la classe des lettres de l'Académie (1).

Dans ce moment suprême, où l'homme disparaît de la scène du monde, ce que les survivants aiment surtout à se rappeler, c'est l'ensemble de la figure de celui qu'ils viennent de perdre, afin que l'empreinte en demeure nette et précise dans leur mémoire.

Jusqu'ici, j'ai parlé au nom de l'établissement qui s'honorait

Marchal, avec la collaboration de M. Edmond Marchal, attaché au secrétariat de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, H Tarlier, 1856. Un volume grand in-8° de 758 pages.

(1) Marchal était le plus ancien membre de la classe des lettres de l'Académie. Il avait été nommé membre de l'ancienne Académie de Bruxelles, le 4 février 1829.

Il réunissait en outre les titres scientifiques et littéraires suivants.

Docteur en philosophie et lettres, du 20 juillet 1830.

Correspondant de la Société royale des antiquaires de France.

Membre titulaire non-résident de la Société des antiquaires de la Normandie.

Membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique.

Membre de la Société *für ältere deutsche Geschitskunde.*

Membre de la Société archéologique de Sens.

Associé correspondant de l'Académie de Stanislas.

Membre correspondant honoraire de la Société d'archéologie de Lorraine.

Membre honoraire de la société Dunkerquoise.

de compter Marchal au nombre de ses fonctionnaires; en m'adressant à ses collègues et à ses subordonnés d'hier, je tenais surtout à faire entendre l'expression de l'estime et de la sympathie que m'inspiraient les qualités dont il a donné tant de preuves, afin que le souvenir de cette carrière, si honorablement remplie, demeurât parmi nous comme un exemple, et devînt une tradition.

La tâche du conservateur se termine ici par l'adieu que j'adresse à notre défunt collègue; ce serait le moment de céder la place à l'organe de l'Académie; mais un malheur récent, une plaie qui saigne encore, empêche notre honorable secrétaire perpétuel de prendre aujourd'hui la parole dans ces lieux qui lui rappellent des émotions trop poignantes (1).

Bien que je sois étranger à la classe des lettres, dont Marchal était le membre le plus ancien, je dirai aussi au nom de tous nos confrères, ce dernier adieu. Une plume plus capable que la mienne se chargera de conserver, dans les annales de la compagnie, le souvenir de ses travaux académiques.

Adieu donc, cher collègue, adieu, cher confrère; nous avons l'espoir que le Tout-Puissant nous réunira dans ce monde meilleur, que tu connais maintenant, et que la Foi nous montre au bout de toute carrière dignement et saintement parcourue.

(1) Quelques semaines auparavant, notre honorable secrétaire perpétuel avait perdu sa compagne.

LISTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LE CHEVALIER MARCHAL.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Sur la date du diplôme de l'empereur Othon le Grand, qui confère le titre d'avoué de l'abbaye de Gembloux à Lambert, comte de Louvain, en l'année 947. (*Nouv. Mém.*, t. VI, 1830.)

Notices nécrologiques sur MM. Kickx et Vanderlinden, membres de l'Académie, décédés en 1831. (*Nouv. Mém.*, t. VII, 1832.)

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

Notice sur trois verrières construites en 1832, pour les fenêtres de la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne. (T. I, 1835.)

Médaille offerte à MM. Dumortier, Gendebien, etc., concernant la bibliothèque de Bourgogne (Ibid.)

Mémoire sur un manuscrit français de la Cyropédie, donné par la reine des Belges à la bibliothèque de Bourgogne. (Ibid.)

Lettre du comte de Cobentzl, concernant les projets de rédiger une histoire des Pays-Bas. (Ibid.)

Sur le tombeau des ducs de Brabant, à Ste-Gudule. (Ibid. et t. II, 1836.)

Sur des antiquités déposées autrefois à la Chambre héraldique à Bruxelles. (T. II, 1836.)

Note sur la chronique dite de Turpin. (T. III, 1837.)

Notice sur l'inféodation de la Flandre. (Ibid.)

Sur la pénitence du meurtrier d'Arnoul III, comte de Flandre, et sur les épreuves judiciaires. (Ibid.)

Sur la rectification d'un passage de Straban et sur les Argonautes. (T. IV, 1838.)

Sur un passage de César, concernant l'ancienne Belgique. (Ibid.)

Conseils de Charles V, roi de France, au Dauphin. (T. VI, 1839.)

Considérations au sujet de la découverte de tombeaux antiques, à Holsthum, dans le Luxembourg (Ibid.)

Notice sur le testament du comte Éverard ou Éberard, beau-frère, de Charles le Chauve. (T. VII, 1840.)

Notice sur Jean de Bourgogne, évêque de Cambray. (Ibid.)

De la déesse Neha-Lennia. (T. IX, 1843.)

Sur l'*Oppidum Atuaticorum,* placé à Fallais, selon Napoléon. (Ibid.)

Sur quelques inscriptions romaines. (T. X, 1843.)

Notice sur l'exil et le décès de Jean-Baptiste Rousseau. (Ibid.)

Notice sur les relations des Flamands avec le port d'Alexandrie d'Égypte, avant la découverte du cap de Bonne-Espérance. (T. XI, 1844.)

Notice sur Brunetto-Latini. (Ibid.)

Notice sur l'étude de la langue grecque dans l'empire des Carlovingiens, et sur la miniature grecque d'un évangéliaire latin, transcrit en Allemagne, pendant le 2e tiers du IXme siècle. (Ibid.)

Sur un livre d'heures appartenant à Jean le Magnifique, duc de Berry, frère de Charles V, roi de France. (Ibid.)

Sur la géographie de l'Europe, selon le système des Phéniciens. (Ibid.)

Notice sur la ville gauloise de Majerou, près de Virton. (Ibid.)

Relation inédite de l'ambassade de Federigo Badovaro, par ordre du grand conseil de Venise, à la cour de l'empereur Charles V, et du roi Philippe II, à Bruxelles, en 1557. (T. XII, 1845.)

Notice sur le musée militaire de la chambre héraldique de Bruxelles; — sur l'archéologie de la Bolivie; — et sur les communications projetées des contrées intérieures de l'Amérique du Sud avec l'Europe. (Ibid.)

Notice sur les chartes de la ville de Virton, et sur la coutume de Beaumont en Argonne. (Ibid.)

Extrait d'une notice sur la maladie des pommes de terre. (Ibid.)
Sur l'insurrection de Civilis, dans la Gaule belgique. (T. XIII, 1846.)
Notice sur plusieurs manuscrits de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, concernant les négociations des états généraux des Pays-Bas avec les rois de France Henri III et Henri IV, jusqu'à la trêve de 1609. (Ibid.)
Notice sur la liberté de consultes au gouvernement général des Pays-Bas. (Ibid.)
Notice sur la carte géographique et héraldique du Franc-de-Bruges, ouvrage de Pierre Pourbus. (T. XIV, 1847.)
De la fuite de Judith, reine douairière de Westsex, avec le comte Baudouin, et de l'inféodation du marquisat de la Flandre. (Ibid.)
Des projets de Philippe-Auguste, roi de France, pour la réunion de la Flandre à la couronne. (T. XV, 1848.)
Notice sur le mot *astrologia*, cité dans le traité de l'architecture, par Vitruve, d'après le manusc. 5253 de la Bibl. roy. (Ibid.)
Notice sur la Croatie militaire et sur les autres provinces Illyriennes, sous l'empire de Napoléon. (Ibid.)
Notice sur le Ruppel et ses affluents, tant naturels qu'artificiels. (T. XVI, 1849.)
Notice sur le canal de Gand à Selzaete et au Sas-de-Gand, et sur le delta de l'Escaut. (Ibid.)
Sur trois manuscrits inédits de Bossuet, composés pour l'enseignement du Dauphin, et parallèle entre l'éducation de ce prince et celle de l'empereur Charles-Quint. (T. XVII, 1850.)
Description des funérailles d'Anne de Bretagne. (Ibid.)
Notice en réponse à un passage des *Recherches sur les mystères des anciens, concernant le dogme de l'unité de Dieu,* par le baron de Ste-Croix, éditions de 1784 et de 1817. (T. XVIII, 1851.)
Notice sur les funérailles de l'infante Isabelle, d'après deux manuscrits de Colbrant, premier héraut d'armes. (Ibid.)
Seconde notice sur les provinces Illyriennes. Continuation de l'analyse du manuscrit 11600 de la Bibliothèque royale. (Ibid.)
Notice sur l'extinction de l'ordre des Templiers. (T. XIX, 1852.)

Voyage de Ferdinand, cardinal-infant, depuis Madrid jusqu'à Bruxelles. (Ibid.)

Du delta de l'Escaut, seconde notice concernant le canal de Gand au Sas-de-Gand et à Terneuzen. (Ibid.)

Notice sur Michel-Florent Van Langren, cosmographe et mathématicien des archiducs Albert et Isabelle, et ensuite de Philippe IV, roi d'Espagne. (Ibid.)

Notice sur les causes du siége de Metz, par Charles-Quint, en 1552, avec un appendice concernant le mariage projeté entre la fille aînée de cet empereur et le second fils du roi François Ier. (T. XX, 1853.)

Notice sur l'extinction de l'esclavage. (Ibid.)

Relation inédite de l'ambassade envoyée, en 1579, par l'empereur Rodolphe II, à Ivan IV Vasiliewich, grand-duc de Moscovie. (*Manuscrit de la Bibliothèque royale*, 6068a.) (Ibid.)

Notice sur les droits du comte d'Egmont à la souveraineté du duché de Gueldre et du comté de Zutphen. (T. XXI, 1854.)

Notice sur Denis l'Hermite, le sauveur de la ville de Dunkerque, et sur Pierre l'Ermite, l'auteur des croisades. (Ibid.)

Observations sur le nom français du monastère d'Espagne qui fut la retraite de l'empereur Charles-Quint. (T. XXIII, 1856.)

Observations sur la cession des Pays-Bas espagnols à la maison d'Autriche d'Allemagne. (2me série, t. II, 1857.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Chronologie des principaux États de la terre (thermidor an VI, fin de juillet 1798); tableau in-plano.

(Manuscrit présenté et expliqué à une séance de l'Institut national de France.)

Du Celtique. Mémoire sur l'ancienneté des deux langues nationales de la Belgique et sur leur démarcation territoriale actuelle, qui

est antérieure à la domination romaine. (Inséré au *Mercure belge*, en 1819, t. VI, 2me part., et t. VII, 3me part.)

Description des tableaux du Musée de Bruxelles, avec dessins au simple trait. Bruxelles, les frères Delmer, 1819; in-8°.

(Cette publication a été interrompue par le départ de l'auteur pour les Indes orientales.)

Corrections nombreuses, avec des suppléments et des dissertations aux : *Fastes universels*, par Buret de Longchamp. Bruxelles, Wahlen, 1822 et 1823; 1 vol. en 10 liv. atlantique.

Description de Java et des autres îles de l'Archipel indien, traduite par extraits de Raffles, gouverneur général, de Crawfurd, gouverneur de régence, d'Horsfield, naturaliste, de Reinwad, directeur des sciences et arts, avec des observations intercalées dans le texte, et avec une carte et 48 planches coloriées, etc. Bruxelles, Jobard, 1824 à 1826; 1 vol. in-4°.

Autre description de Java, par Crawfurd, différente de son premier texte, traduite littéralement. Bruxelles, imprimerie normale, 1829; 1 vol. in-8°.

Annotations, dissertations et trois tableaux de l'histoire des 17 provinces des Pays-Bas, annexées à l'atlas de Le Sage. (Le comte de Las-Cazes.) Bruxelles, P.-J. Demat, 1825 à 1828; 1 vol. in-fol.

Bis, seconde édition, augmentée. Bruxelles, Alex. Demat, 1835; 1 vol. in-folio.

Ter, une 3me édition en 1853. (Ibid.)

Des dessins de vases antiques, etc., par Hope. Bruxelles, les frères Vincent, 1826; 1 vol. in-4°.

De l'origine et des accroissements de la ville de Bruxelles, avec une carte de la forêt de Soignes. Bruxelles, Jobard, 1826; 1 vol. in-12.

Essai de mnémotechnie, adaptée à l'histoire de Hollande. Bruxelles, Delemer, 1826; broch. in-12.

De l'ancien empire grec d'Orient, considération sur l'avantage de

son rétablissement entre les empires de Russie et d'Autriche. Bruxelles, Jobard et Laurent, 1828; 1 vol. in 12.

(Ouvrage rédigé pendant la guerre des Russes et des Turcs.)

Lecture sur la géographie des plantes, par Barton, traduite de l'anglais. Bruxelles, Jobard, 1829; 1 vol. in-12.

Annotations historiques et diplomatiques à l'*Histoire des ducs de Bourgogne-Valois*, par M. de Barante. Bruxelles, Wouters, 1839.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, précédé de l'histoire de cette bibliothèque, d'une dissertation sur la formation des catalogues, et divisé en inventaire général et en répertoire méthodique. Bruxelles, Van Doren, 1830-1841; 3 vol. in-folio, petit format.

(Publié par ordre de M. le Ministre de l'intérieur.)

Fastes historiques et généalogiques des dynasties qui ont régné en France, continuation du tableau publié par ordre de Louis XIV, par Thuret, historiographe de ce roi. Bruxelles, Héger et d'Ans., 1842; tableau avec des arbres généalogiques, chargés d'armoiries, grand format.

(Dédiés à S. M. Louis-Philippe, roi des Français.)

Fastes généalogiques, historiques et chronologiques des maisons souveraines qui ont régné sur les 17 provinces des Pays-Bas (y compris les règnes actuels aux deux royaumes de Belgique et des Pays-Bas). Bruxelles, Héger, 1849; 9 tableaux en 9 liv., avec des discours explicatifs.

(Dédiés et présentés à la reine des Belges.)

Description d'un livre d'heures en dessins manuscrits, imités du moyen âge, par Mme la comtesse de Suzenet, pour Mme la princesse d'Aremberg, son amie d'enfance. Bruxelles, Hayez, 1849; 1 vol. in-12.

(Rédigée à la demande de S. A. S. le prince Pierre d'Aremberg.)

Histoire politique du règne de l'empereur Charles-Quint, avec un résumé des événements précurseurs depuis le mariage de Maxi-

milien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, par le chevalier Marchal, avec la collaboration de Edm. Marchal fils. Bruxelles, H. Tarlier, 1856, 1 vol. in-8°.

(Dédié à Sa Majesté le roi des Belges.)

M. le chevalier Marchal a inséré, en outre, beaucoup d'articles littéraires dans les journaux de Paris, pendant les séjours de l'auteur, en 1814 et 1815.



J. MENGAL

NOTICE SUR MARTIN-JOSEPH MENGAL,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE,

Né à Gand, le 27 janvier 1784, y décédé le 13 juillet 1851.

Martin-Joseph Mengal est né à Gand, le 27 janvier 1784. Les principes élémentaires de la musique lui furent enseignés par son père, qui le plaça ensuite sous la direction d'un artiste capable de pousser plus avant son instruction technique, et lui fit, en même temps, apprendre le cor, instrument auquel il donna la préférence, parmi ceux dont on lui proposait d'étudier le mécanisme. Le goût du jeune Mengal pour la musique n'avait pas besoin d'être stimulé. Ce goût était inné chez lui et se développa rapidement, dès qu'on eut pris soin de l'initier aux règles qui devaient guider ses facultés instinctives. Son maître lui avait appris le solfége et lui avait donné les premières notions de la formation des accords. Il ne lui enseigna rien de plus, ayant d'excellentes raisons pour cela. Mengal travailla alors de lui-même et se mit en état de composer, à l'âge de douze ans, des pièces instrumentales, dans lesquelles on remarqua le germe d'un talent précoce. Toutefois, les petits succès qu'il obtint ne l'aveuglèrent pas sur son mérite. Il savait qu'il avait encore beaucoup de choses à apprendre, et jugeait bien que sa ville natale ne lui offrait guère de ressources pour

compléter son éducation d'artiste. Il n'en eût pas trouvé davantage à Bruxelles Une seule école existait alors, où se rendaient de toutes les provinces du vaste empire français les jeunes gens qui aspiraient à suivre un cours complet d'études musicales; c'était le Conservatoire de Paris, établissement nouvellement fondé, auquel étaient attachés des artistes de premier ordre, et dont la réputation s'était déjà étendue au loin. Mengal obtint qu'on le conduisît dans la capitale où affluaient toutes les ambitions, celles de la science comme celles de la gloire et de la fortune.

Voici notre jeune Gantois établi à Paris et admis comme élève dans les classes du Conservatoire, après avoir passé brillamment un examen de réception. C'était en 1804. Catel, le savant théoricien, réformateur des vieilles et obscures méthodes, lui donna des leçons d'harmonie. Frédéric Duvernoy, virtuose renommé, fut son professeur de cor. Une circonstance par laquelle il n'était que trop habituel de voir interrompre les études des jeunes gens adonnés à la culture des lettres et des arts, vint, à son grand chagrin, l'empêcher de poursuivre des travaux pour lesquels il était plein d'ardeur. Il avait atteint l'âge où tout citoyen français devenait forcément un héros. Rien ne pouvait le soustraire à cette nécessité. Seulement, comme il ne se sentait de vocation ni pour le fusil du fantassin, ni pour le sabre du cavalier, il aima mieux payer sa dette d'une autre façon et se fit incorporer dans la musique de l'un des régiments de la garde. Cela se passait en décembre 1804. Dans les premiers mois qui suivirent son enrôlement, Mengal put faire paisiblement, chose rare alors, l'apprentissage de son nouveau métier; mais la trêve qui suspendait le mutuel acharnement des nations ne fut pas de longue durée. Napoléon donna l'ordre de réunir quatre-vingt mille hommes sur la frontière d'Autriche,

et le régiment dont Mengal faisait partie fut au nombre de ceux qui furent désignés pour prendre part à la campagne qui allait s'ouvrir. A vrai dire, le jeune artiste, qui n'avait jamais rêvé d'autres lauriers que ceux qu'un virtuose peut cueillir dans une salle de concert, aurait mieux aimé rester à ses pacifiques occupations, que d'aller protéger le souverain de la Bavière et châtier le monarque autrichien. Cependant il se consolait par l'idée de faire des voyages instructifs, de voir du pays, lui qui ne connaissait encore que la route de Gand à Paris, et d'acquérir des notions sur la situation de l'art musical dans les États de l'Allemagne. Après une série de combats victorieux dont le récit serait étranger à l'objet de cette notice, Mengal entra à Munich où il retrouva les œuvres et la mémoire encore honorée de Lassus, l'illustre musicien belge. Il fut témoin de la fameuse bataille d'Austerlitz et fit à Vienne un séjour qu'il mit à profit pour se lier avec les artistes célèbres que possédait en grand nombre la capitale de l'empire autrichien. La musique est un terrain sur lequel vainqueurs et vaincus peuvent se rencontrer. L'année suivante, le jeune Gantois se trouve sur d'autres champs de bataille et visite de nouvelles contrées où il compte bien recueillir encore des observations relatives à son art. C'est avec la musique prussienne qu'il va faire connaissance. Il assiste à la bataille d'Iéna et entre à Berlin avec son régiment. D'autres pouvaient disserter sur les résultats comparatifs de la campagne d'Autriche et de la campagne de Prusse. Mengal n'a pas de raison pour trouver l'une des deux plus glorieuse que l'autre; mais il est d'avis qu'on chante mieux à l'Opéra de Vienne qu'à celui de Berlin et qu'on y entend un meilleur orchestre. Il n'avait pas cessé de travailler le mécanisme de son instrument, dans les moments de loisir que lui laissait l'activité victorieuse de l'armée française, et souvent on le vit, pendant

que ses camarades dormaient au bivac, tracer sur le papier réglé, dont il avait toujours soin d'être muni, des formules harmoniques d'après les principes que lui avait exposés Catel.

En 1807, Mengal obtint son congé et revint à Paris où son premier soin fut de solliciter de nouveau l'accès des classes du Conservatoire. Cette école ne pouvait pas laisser frapper inutilement à sa porte le jeune homme qui était entré avec la grande armée dans les capitales de l'Allemagne. On savait que si Mengal avait interrompu ses études musicales pour aller courir les hasards de la guerre, ce n'était pas tout à fait de son plein gré. Il fut admis à reprendre sa place parmi les élèves de Catel et de Duvernoy, avec tous ses droits aux palmes du concours. Ces droits, il sut les faire valoir. Il obtint un prix d'harmonie en 1808 et le premier prix de cor l'année suivante. Avant même qu'il n'eût sa double couronne de lauréat, il s'était fait connaître comme un musicien distingué, et avait reçu, pour entrer dans l'orchestre du théâtre de l'Odéon, des propositions qu'il avait acceptées. Ce n'était qu'un acheminement à une position meilleure, qu'il obtint peu d'années après. L'orchestre du théâtre Feydeau était le second de Paris; celui de l'Opéra lui était seul supérieur, et encore était-ce peut-être plutôt par le nombre qu'autrement. Mengal fut appelé à en faire partie et à y tenir l'emploi de premier cor. Sous tous les rapports, il gagnait au change. L'Odéon n'avait pas encore été converti en théâtre semi-lyrique, on n'y jouait que la tragédie et la comédie. Son orchestre avait pour unique emploi de faire entendre des fragments d'antiques symphonies dans les entr'actes. Mengal trouvait, comme artiste, beaucoup plus de satisfaction à exécuter des opéras. Sa nouvelle position devait lui procurer d'autres avantages encore, indépendamment de celui d'un traitement plus élevé. En relation avec les auteurs dont les ouvrages fournissaient à

l'Opéra-Comique les éléments de son nouveau répertoire, il obtint de l'un d'eux un poëme en un acte qui fut joué avec succès sous le titre d'*Une nuit au château*. Les jeunes compositeurs n'avaient pas, à cette époque, l'ambition de débuter par un coup d'éclat et d'aborder la scène lyrique par son côté le plus difficile. Qui consent aujourd'hui à montrer ce dont il est capable dans un modeste petit acte? On veut un drame, on se lance de prime abord dans les plus grands développements du genre; il faut que le public sache qu'on est habile à manier les masses vocales et instrumentales. Si l'on réussit, tout est pour le mieux; mais si l'on tombe, la chute ayant lieu de haut, on en est d'autant plus meurtri, et l'on a d'autant plus de peine à se relever. Mais que dis-je, on ne tombe plus; les claqueurs ne sont-ils pas là pour faire leur devoir, pour porter aux nues l'ouvrage le plus faible et pour donner à l'auteur la trompeuse illusion d'un triomphe dont le compte se règle à prix d'argent! Il est vrai que souvent ce triomphe n'a pas de lendemain, et que bien des compositeurs dont le nom a été proclamé au bruit des applaudissements, rentrent dans une obscurité dont le vrai public, édifié sur leur valeur, ne daigne pas les tirer. A l'époque dont je parle, les impressions des spectateurs se manifestaient spontanément. Ils sifflaient les mauvais ouvrages; mais en revanche, ils ne marchandaient pas les témoignages de leur satisfaction à ceux dans lesquels ils avaient distingué du mérite. Le résultat de l'épreuve subie par une pièce nouvelle avait une signification. L'opéra de Mengal fut accueilli avec bienveillance. Cela suffisait pour contenter un débutant. On ne s'écria pas que la partition d'*Une nuit au château* était un chef-d'œuvre; son auteur ne fut point rangé d'emblée parmi les génies du siècle. On se borna à dire qu'un premier ouvrage où les idées ne manquaient pas, et dont la forme accusait une in-

struction réelle, pouvait passer pour un très-heureux essai. Mengal n'en demandait pas davantage, car c'étaient des juges indépendants qui parlaient ainsi. Ayant fait ses preuves, il obtint facilement un second poëme d'opéra, en trois actes cette fois. *Une nuit au château* avait été jouée en 1818. La seconde tentative de Mengal eut lieu l'année suivante. Malheureusement, la pièce intitulée : *L'Ile de Babilary,* pour laquelle il avait composé une musique agréable, était fort mauvaise et le public la jugea avec sévérité. Ainsi qu'il est souvent arrivé, le librettiste fit partager à son collaborateur une disgrâce que celui-ci n'avait pas méritée.

Mengal ne se livrait pas exclusivement à la composition dramatique. Il écrivait des pièces instrumentales de tout genre : des morceaux d'harmonie militaire; des quatuors, des trios et des duos de violon; des concertos de cor, des fantaisies concertantes pour diverses combinaisons d'instruments à vent. Le nombre considérable d'œuvres qu'il publia pendant son séjour à Paris, suffit pour prouver que les amateurs faisaient grand cas de son mérite. Leur variété témoigne, d'une autre part, de l'étendue de ses connaissances. Il n'y avait pas, pour ainsi dire, un instrument dont il ne possédât le mécanisme, et dont les ressources ne lui fussent familières. De jolies romances lui procurèrent aussi des succès de salon. Il en est une surtout : *Le chevalier errant,* qui jouit d'une vogue universelle, figura sur tous les programmes de concerts et eut l'honneur d'entrer dans le répertoire des orgues de Barbarie, honneur vulgaire si l'on veut, mais auquel les auteurs les plus délicats sont loin d'être insensibles.

Cependant l'insuccès de son second opéra avait dégoûté Mengal de la carrière de compositeur dramatique. Il ne se sentait plus de confiance en lui-même et craignait de s'exposer à de

nouveaux mécomptes, s'il tentait encore la fortune du théâtre. D'ailleurs, il commençait à ressentir cette vague inquiétude de la patrie absente, qui tourmente les âmes bien placées. Apprenant que la direction du théâtre de Gand était vacante, il croit l'occasion favorable pour rentrer dans sa ville natale. Il donne sa démission à l'Opéra-Comique et revient en Belgique. Arrivé à Gand, il soumissionne le privilége de l'exploitation du théâtre et l'obtient. Comme tous les entrepreneurs de spectacles, il a l'espoir de faire fortune. Ses prédécesseurs se sont ruinés; mais ils n'avaient pas, comme lui, l'expérience d'une grande scène lyrique. Il a vu de près comment les choses se passent à l'Opéra-Comique. Virtuose de l'orchestre et auteur, il a vécu plusieurs années dans les coulisses de ce théâtre et a été initié à tous les secrets de l'administration. Il donnera aux Gantois un excellent spectacle, ils y viendront en foule, et le bénéfice de son entreprise peut être évalué d'avance à une grosse somme. Les choses ne se passèrent malheureusement point ainsi. Mengal partagea le sort de tous les directeurs de théâtres de province, et ses profits imaginaires se changèrent en pertes. Guéri par cette coûteuse expérience de ses velléités administratives, il se consenta, par la suite, de remplir les fonctions de chef d'orchestre qui lui furent offertes par son successeur. Ces fonctions ne l'absorbaient pas tellement, qu'il ne lui restât du temps pour se livrer à la composition. Il écrivit les partitions de deux opéras : *Le vampire* et *Un jour à Vaucluse*, qui furent représentés à Gand dans les années 1825 et 1828 et auxquels les concitoyens de l'auteur firent le plus chaleureux accueil.

En 1830, Mengal se rendit à Anvers où il avait été appelé pour prendre la direction de l'orchestre du théâtre. Il alla ensuite, attiré par des propositions avantageuses, occuper le même emploi au théâtre de La Haye. En 1835, il revint à Gand

et fut nommé, par la régence de cette ville, directeur du conservatoire de musique qu'elle venait de fonder. Cette position honorable le fixait définitivement dans la cité natale On sait, à Gand, avec quel zèle il remplit les fonctions qu'une confiance bien placée dans son mérite et dans son caractère lui avait fait conférer. Il composa, pour les exercices publics et privés de l'établissement dont il avait la direction, un grand nombre de morceaux de genres différents dans lesquels il signala encore la variété de ses aptitudes Parmi les élèves distingués qu'il forma, il faut citer, en première ligne, M. Gevaert dont le talent et les succès purent être invoqués par lui comme un titre de gloire. Mengal avait été justement fier de voir son jeune disciple couronné, en 1847, au grand concours de composition musicale institué par le gouvernement, et il ne cessa de suivre avec un vif intérêt les phases heureuses de sa carrière.

Mengal rendit encore, dans le domaine des choses de son art, d'autres services à la ville qui voyait avec raison en lui un de ses enfants les plus distingués et les mieux méritants Il dirigea, pendant plusieurs années, la société d'harmonie dite de *Sainte-Cécile* qui brilla longtemps parmi les institutions de ce genre si nombreuses et si remarquables que possédait la Belgique. Le goût du chant choral avait fait négliger, on le sait, la musique d'harmonie, et la plupart des sociétés fondées anciennement dans le but de cultiver ce genre de musique s'étaient successivement dissoutes En 1835, l'année même où Mengal était nommé directeur du conservatoire, la Société des Chœurs de cette ville lui confia le soin de présider à ses travaux. Pendant près de dix ans, il remplit cette tâche avec un discernement dont ceux qui l'eurent pour guide et que forma son expérience, ont gardé le souvenir. En même temps qu'il faisait exécuter par la Société des Chœurs les œuvres des compositeurs

étrangers ou indigènes les plus habiles à traiter la musique vocale d'ensemble, Mengal écrivait lui-même des morceaux qui ne furent pas seulement applaudis à Gand, mais qui entrèrent dans le répertoire de toutes nos sociétés de chant, et n'en furent pas les éléments les moins agréables.

Dès le principe de sa création, la classe des beaux-arts de l'Académie voulut récompenser Mengal des services qu'il rendait à l'art musical dans une des plus belles provinces du pays. Dans sa séance du 9 janvier 1846, elle lui conféra le titre de membre correspondant. En remerciant la compagnie de l'honneur qu'elle lui avait fait, Mengal lui offrit deux ouvrages de sa composition, savoir : un *Salve regina* et un *Tantum ergo,* car la musique religieuse ne lui était pas plus étrangère que le style dramatique et le genre instrumental.

En 1848, Mengal reçut la décoration de l'ordre de Léopold, et ses collègues applaudirent tous à cette haute marque de distinction qui couronnait dignement une laborieuse carrière.

Le 13 juillet 1851, la mort vint enlever à ses travaux et à ses nombreux amis l'honorable directeur du conservatoire de Gand, auquel la force de son organisation et l'entière conservation de ses facultés semblaient promettre encore de longs jours. Sa perte fut vivement ressentie à Gand par tous ceux qui s'intéressent aux arts, et qui savent rendre justice au mérite; une grande affluence se porta à ses obsèques, et ses titres à de sincères regrets furent rappelés dans des discours prononcés au bord de sa tombe. Par une étrange coïncidence, le jour même où avaient lieu les funérailles de Mengal, s'ouvrait un concours de chant d'ensemble organisé à l'occasion des fêtes communales de la ville de Gand. Mengal devait présider à cette solemnité; il avait composé et dédié à la société des *Mélomanes* un grand chœur intitulé : *L'invocation*, par lequel la séance allait être

inaugurée; enfin ceux qui venaient de lui rendre les derniers devoirs, quittèrent le lieu funèbre où les avaient réunis ce soin pieux, pour se porter au-devant des sociétés chorales attirées de la province et de l'étranger par le désir de prendre part à une lutte dont le défunt eût été l'un des juges les plus compétents.

La société des *Mélomanes* conçut le généreux projet d'élever un monument à la mémoire de Mengal, qui lui avait consacré ses dernières inspirations. Ce monument, terminé il y a quelques mois, fut inauguré avec solennité, le 18 juillet. Tous les cercles lyriques et de nombreuses associations d'ouvriers de la ville de Gand s'étaient joints à la société des *Mélomanes,* pour former le cortége qui devait se rendre au cimetière et entourer la tombe devant laquelle allait s'accomplir une touchante cérémonie. Plusieurs discours furent prononcés. Le président de la société des *Mélomanes,* un représentant de la commission de surveillance du conservatoire, le secrétaire de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, qui avait compté Mengal au nombre de ses membres, prirent successivement la parole et firent l'éloge de l'artiste, objet de si honorables témoignages. MM. Van Duyse et Droesbeke lurent des pièces de vers composées pour la circonstance. Enfin, la musique prit à la cérémonie la part qui lui avait été naturellement réservée. Un *De profundis* de M. Gevaert, un hymne du même compositeur intitulé : *A Mengal,* et l'*Invocation* furent chantés par la société des *Mélomanes.* Des couronnes et des fleurs furent jetées en grand nombre au pied du monument qui venait d'être inauguré, puis, la foule se retira émue et recueillie.

Édouard Fétis.

NOTICE SUR THÉODORE PANOFKA,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

Né à Breslau, le 25 février 1801, *mort à Berlin, le* 20 *juin* 1858 (1).

Théodore Panofka naquit à Breslau, le 25 février 1801. Il commença ses études classiques dans sa ville natale sous la direction du professeur Schaub et les continua à l'université de Berlin, où il eut l'avantage d'avoir pour maître un homme illustre, M. Auguste Boeckh. Nourri de fortes études, comme on en fait dans les universités allemandes, ce fut en 1822 qu'il publia une savante thèse écrite en latin et dédiée à son glorieux

(1) Indépendamment de mes souvenirs personnels, et ils sont nombreux, j'ai puisé les éléments de cette notice dans un article de M. le professeur Édouard Gerhard, l'ami et le compagnon d'études de Théodore Panofka. Cet article biographique a paru dans la *Gazette universelle d'Augsbourg,* n° 194, du 13 juillet 1858. — D'autres détails m'ont été fournis par la correspondance de mon ami, M. Éd. Gerhard. — M. Charles Lenormant, membre de l'Institut, a consacré à la mémoire de notre commun ami une courte notice, insérée dans l'*Union* du 20 août 1858. Le savant académicien rend un hommage mérité aux qualités de l'éminent archéologue allemand et apprécie ces travaux principalement au point de vue français. J'ai eu recours également à cette notice, et j'aurai plus d'une fois occasion de la citer dans mon travail.

professeur, M. Boeckh; cette thèse a pour titre : *Res Samiorum*. Un peu plus tard, en 1823, il eut le désir de se rendre en Italie pour étendre ses connaissances, et étudier les monuments de l'art ancien sur le sol même où ils ont été produits. Ses tuteurs s'opposaient à son projet. Un seul d'entre eux eut comme un pressentiment de ce que Panofka serait un jour; il ne prit conseil que de lui-même, avança une somme d'argent au jeune homme et lui procura ainsi le moyen de faire son voyage. Dès lors, un nouvel horizon s'ouvrit devant lui : son tuteur avait deviné son avenir. Aussi Panofka conserva-t il toute sa vie une vénération filiale à la mémoire de son bienfaiteur (1).

Ceux qui l'ont connu à Rome, se rappellent encore combien ses qualités naturelles et sa science lui avaient concilié l'estime et la sympathie des personnes de la haute société, ainsi que des artistes. Présenté aux légations de Prusse et de Hanovre, ses connaissances variées et surtout son habileté à expliquer les classiques grecs, lui acquirent en peu de temps des amis et des admirateurs; il commentait les tragédies de Sophocle dans le cercle choisi qui, au Capitole, se réunissait dans les salons du ministre de Prusse, M. Ch. Bunsen, et dans une société plus intime qui avait pris le nom d'*Hyperboréens romains*, il lisait la description de la Grèce de Pausanias Au nombre de ces Hyperboréens étaient Kestner, le baron de Stackelberg et M. Gerhard. C'était le soir qu'avaient lieu ces lectures en commun, et pendant deux hivers consécutifs, cette petite réunion d'amis y prit un vif intérêt.

(1) Je tiens ces détails si honorables pour le tuteur du jeune étudiant, de son fils, M. Henry Panofka, professeur de chant, auteur de plusieurs ouvrages justement estimés sur l'art musical et cousin de l'archéologue.

En 1824, il partit pour Naples. De là, il se rendit dans l'été de 1825, avec Kestner et Stackelberg, en Sicile (1). Au retour de ce voyage, pendant lequel il étendit ses connaissances et apprit bien des choses sur les arts de la Grèce, parut son travail, écrit en italien, sur une inscription du théâtre de Syracuse, travail qu'il dédia au duc de Serra di Falco (Fiesole 1826).

Il fit ensuite un séjour assez prolongé à Naples, où il se livra de nouveau avec toute l'ardeur de la jeunesse à l'étude des monuments anciens. C'est au zèle persévérant, à l'activité infatigable de deux savants allemands qu'on doit la première description vraiment scientifique des monuments antiques du musée de Naples, travail que Panofka entreprit avec M. Éd. Gerhard, et qui parut en 1828, en allemand, chez J.-G. Cotta, à Stuttgart, sous le titre de *Neapels antike Bildwerke* (2). Les recherches des deux amis eurent tout le succès qu'ils pouvaient désirer; les conservateurs du musée Bourbon non-seulement se montrèrent favorables à leur projet, mais encore leur donnèrent toutes les facilités possibles pour mener à bonne fin un travail de cette nature. Ce fut surtout le vénérable doyen des savants napolitains, le chanoine Jorio, qui sut distinguer et apprécier les qualités du jeune savant allemand, qui lui ouvrit les trésors des musées confiés à ses soins, et prit plaisir à le voir et à l'entendre.

Panofka entra en relation avec plusieurs autres savants napolitains, Carelli, Selvaggi et le prince San-Georgio-Spinelli, aujourd'hui directeur du musée Bourbon.

(1) Voir des détails sur ce voyage dans la notice biographique que M. Gerhard a consacrée à Stackelberg, tome II, p. 298 et suiv., des *Hyperboreisch-römische Studien,* publié à Berlin en 1852 sous le titre de *Nachlass aus Rom von Eduard Gerhard und dessen Freunden*.

(2) Il n'a paru de cet ouvrage qu'un seul volume.

Il fut admis au nombre des correspondants de l'Académie d'Herculanum, et sut se rendre utile par son savoir à cette illustre compagnie.

On venait de faire des fouilles qui avaient produit des résultats importants. La plus grande partie des monuments retirés de ces fouilles devint la propriété du général autrichien de Koller, qui, à cette époque, commandait à Naples. Panofka étudia avec soin les collections de cet amateur zélé (1) et sut tirer de nouvelles connaissances de cette étude. Présent aux nouvelles découvertes, visitant les nombreuses collections que Naples renferme dans son sein, ainsi que les magasins des marchands d'antiquités, il acquit une grande sûreté de coup d'œil, une finesse d'appréciation remarquable et une connaissance profonde des vases peints qui, par milliers, passèrent sous ses yeux. Dans ce temps-là, on faisait déjà une grande attention à cette classe de monuments; des publications importantes, surtout les recueils de Millin et de Millingen, avaient fait connaître les produits de l'art céramique des Grecs; l'illustre Visconti s'en était lui-même occupé; on était loin pourtant de s'attendre aux découvertes qui, peu d'années après, furent faites en Étrurie, et changèrent complétement la face de la science.

Le catalogue de la collection d'antiquités du consul général Bartholdy (2), mort à Rome, montre ce que peut produire la lecture intelligente des classiques grecs, jointe à l'étude des monuments figurés Cette savante description, justement estimée des maîtres de la science, renferme une foule d'observations que Panofka a développées plus tard, soit dans les grands ou-

(1) Ces collections se trouvent aujourd'hui au musée royal de Berlin.

(2) Également au musée de Berlin.

vrages, publiés par lui en France et en Allemagne, soit dans des mémoires particuliers La description des antiques de Bartholdy est écrite en italien, et a été imprimée à Berlin en 1827, sous le titre de *Museo Bartoldiano.*

Ce travail donna lieu à deux voyages, l'un à Rome, l'autre en Allemagne. Panofka venait de publier comme *specimen* une première livraison d'un grand ouvrage sur les *Vases de prix donnés dans les jeux,* ouvrage qui n'eut pas de suite. Mais ces publications attirèrent sur le jeune archéologue l'attention de personnages haut placés, amateurs éclairés des œuvres des artistes anciens. En 1825, Panofka avait été présenté à M. le duc de Luynes, lors d'un voyage de l'illustre savant en Italie (1). Un peu plus tard il fit la connaissance de M. le duc de Blacas, qui se décida bientôt à lui confier la publication des monuments antiques qu'il avait su rassembler avec un goût exquis et une rare habileté. On sait combien le duc de Blacas se plaisait à protéger et à favoriser les savants. Ce fut dans le cabinet du duc de Blacas que Champollion, l'immortel égyptologue, fit ses premières découvertes qui lui révélèrent les secrets de l'écriture hiéroglyphique. Et, comme le dit M. Lenormant (2) : « En » même temps qu'il soutenait Champollion avec une indomp- » table énergie, il poussait M. Reinaud dans la voie presque » entièrement nouvelle de l'archéologie musulmane, et pour » l'archéologie grecque, objet de sa prédilection, il faisait de » Panofka son antiquaire attitré. »

(1) Ce fut lors du premier voyage que M. le duc de Luynes fit aux ruines de Métaponte; en 1828, il y retourna pour faire des fouilles, et, en 1833, il publia son magnifique ouvrage sur Métaponte.

(2) Dans l'article consacré à la mémoire de Panofka, *Union* du 20 août 1858.

Panofka se rendit à Paris, en 1826, pour examiner les collections du duc de Blacas et en préparer la publication. Il accompagna ensuite le duc dans son ambassade à Naples, prit une part active aux fouilles faites par son ordre, et eut une grande influence sur les nombreuses acquisitions qui vinrent enrichir les collections de son noble protecteur.

Étant retourné à Paris, il mit au jour, en 1829, ses *Recherches sur les véritables noms des vases grecs* et, en 1830, la première livraison du *Musée Blacas*. C'est aux vases peints qu'est consacrée cette première livraison; de savants commentaires accompagnent les planches, gravées par d'habiles artistes italiens et français. Les autres monuments antiques, tels que bronzes, bijoux, terres cuites, pierres gravées, médailles, auraient été publiés successivement avec le même soin et le même luxe adoptés pour la reproduction des vases peints, si des événements politiques n'étaient venus empêcher la continuation de l'œuvre : la révolution de juillet 1830 vint mettre des entraves à ce vaste projet; trois ans après, en 1833, parut cependant encore une livraison de vases peints. Mais Panofka était séparé de son protecteur, et la publication du *Musée Blacas* se trouva définitivement interrompue.

Le long séjour de Panofka en Italie eut encore d'autres avantages pour les progrès de l'archéologie. Vers la fin de 1828, quelques savants allemands, ceux qui formaient la petite société des Hyperboréens romains, se réunirent à des archéologues italiens et profitèrent de la présence, à Rome, du prince de Prusse, depuis roi sous le nom de Frédéric-Guillaume IV, pour fonder, sous ses auspices, l'*Institut de correspondance archéologique*. Les véritables fondateurs de cet Institut sont Édouard Gerhard et Théodore Panofka. C'est à ces deux savants que revient l'honneur d'avoir pris une part active à provoquer et à entretenir le mouvement intellectuel dans les études archéolo-

giques. C'est à partir de 1829, au moment des grandes découvertes d'antiquités en Étrurie, que ces études prirent un nouvel essor, et que l'Institut de correspondance archéologique leur rendit de signalés services. Les fondateurs s'étaient proposé pour but, et ce but a été heureusement atteint par trente années de publications variées, de mettre en rapport les archéologues de tous les pays, de faire de Rome, ce splendide musée de monuments antiques, le centre de ces relations, de provoquer des communications de dessins, de gravures, de mémoires, de publier des monuments inédits de toute espèce, de faire connaître les nouvelles des fouilles et des découvertes, de décrire les richesses artistiques conservées dans les musées publics et dans les collections particulières, etc. Pour créer les relations que les fondateurs avaient en vue, et pour les entretenir, l'Institut de correspondance archéologique avait été partagé en plusieurs sections. C'est au duc de Blacas que fut déférée la présidence, titre qu'accepta, après sa mort, le prince de Metternich. M. le duc de Luynes, avec la générosité d'un Mécène, prit en mains les intérêts de la section française; Millingen fut nommé secrétaire de la section anglaise; M. Welcker eut pour sa part la section allemande.

Depuis 1829, Panofka, aidé par ses nobles protecteurs français, dirigeait les publications de l'Institut de correspondance archéologique. Les *Annales* auxquelles les archéologues de tous les pays adressaient des mémoires, furent imprimées tour à tour à Rome et à Paris (1).

(1) Il y eut quelques exceptions à cette règle, ce qui prouve la grande habileté avec laquelle Panofka savait diriger ces publications et la confiance que la direction de l'Institut archéologique avait en lui. Les volumes des *Annales* de 1832, 1833 et 1834 ont tous été imprimés à Paris.

Les noms des collaborateurs français de ce recueil indiquent, pour ainsi dire, la société littéraire et scientifique au milieu de laquelle Panofka vivait à Paris. On y voit figurer à côté de MM. le duc de Luynes et Ch. Lenormant, les noms des Quatremère de Quincy, des Petit-Radel, des Letronne, des Raoul Rochette, des Lajard, des Bröndsted, des Millingen, etc. (1). A ces noms on peut ajouter ceux d'E. de Laglandière et de Léon Faucher, l'un mort jeune à Florence, l'autre qui joua un rôle dans les affaires politiques de son pays et fut, après 1848, ministre sous la République.

J'ai cru utile de donner ici quelques détails sur l'Institut de correspondance archéologique qui se développa rapidement sous l'habile direction de Panofka, et dont les travaux occupèrent une place importante dans son existence, en même temps qu'ils exercèrent une influence marquée sur sa destinée et sur ses relations. C'est aussi de ce temps, et précisément à l'occasion des publications de l'*Institut archéologique*, que se formèrent les relations et les liens d'amitié qui m'attachèrent à Panofka et qui ne cessèrent qu'à sa mort.

M. E. Durand, le célèbre collecteur, était un de ces amateurs passionnés qui ne regardent à aucun sacrifice, quand il s'agit de l'intérêt de leurs collections. Ce n'était pas un savant, mais il avait un goût, un instinct, un discernement prodigieux pour reconnaître et choisir les objets les plus remarquables de l'art ancien. Après avoir cédé au gouvernement français, sous le règne de Charles X, une collection de bronzes, de vases peints et de terres cuites, il venait, dans les dernières années de la Restauration, de former une nouvelle collection plus riche, mieux choisie que celle qui, aujourd'hui, se trouve au

(1) Bröndsted, le savant danois, et Millingen, l'éminent archéologue anglais, venaient tous les ans passer quelques mois à Paris.

Louvre, et où les vases peints occupaient le premier rang. La collection de M. Durand était accessible à tous; chez lui on rencontrait les amateurs et les savants de tous les pays; si quelque archéologue étranger se trouvait à Paris, c'était chez M. Durand qu'on était sûr de le rencontrer. De là s'établissaient, on le comprend facilement, des relations qui tournaient au profit de la science. Ce fut dans le cabinet de M. Durand, au mois de juin 1829, que je vis pour la première fois Théodore Panofka.

Un autre centre de réunion pour les antiquaires, était la boutique du changeur Rollin, au Palais-Royal. Rollin faisait le commerce des médailles, que personne n'a jamais mieux connues que lui, et tous ceux qui, dans ces derniers temps, se sont occupés de monuments antiques, ont eu des relations avec cet habile et loyal commerçant (1).

A l'époque où Panofka vint à Paris, la récente émancipation de la Grèce faisait rechercher tout ce qui rappelait les souvenirs de la Grèce ancienne. On étudiait son histoire et ses monuments; la mode du jour voulait que l'on prît intérêt à ce qui touchait de loin ou de près à cette contrée. De là, en grande partie, la faveur dont jouissaient les anciens monuments grecs et les hommes qui s'occupaient de les expliquer.

Pendant son séjour en France, Panofka se lia surtout avec M. Ch. Lenormant. Les deux amis travaillaient ensemble; leurs études se portaient sur Pausanias et sur les plus anciennes tables du polythéisme en Grèce; pendant plusieurs années ils s'occupèrent d'un travail sur les traditions de l'*Arcadie* (2).

(1) Voir la notice que M. Ch. Lenormant a consacrée à la mémoire de Rollin, *Revue numismatique*, 1853, p. 162.

(2) M. Ch. Lenormant fait allusion à ce travail dans les *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique*, t. I, p. 230, note.

Cet ouvrage n'a jamais vu le jour, mais s'il n'a pas été publié, les études préparatoires des deux savants n'ont pas été stériles pour la science. De ce travail commun sont sorties plus d'une idée heureuse, plus d'une appréciation archéologique nouvelle, plus d'une dissertation qui a fixé l'attention des érudits.

En 1834, Panofka publia un grand ouvrage : la *Description des Antiques du cabinet du comte de Pourtalès-Gorgier*, ouvrage imprimé avec luxe et accompagné de belles planches destinées à reproduire une série de monuments variés. L'auteur s'est plu, dans l'explication des planches, à développer des idées ingénieuses et nouvelles qui montrent une vaste érudition jointe à une rare fécondité.

Les travaux auxquels se livrait Panofka, les relations qu'il entretenait dans la société, l'auraient probablement retenu à Paris; il cherchait à se faire adopter par la France, et il avait même l'intention de se faire naturaliser Français. Un enchaînement de circonstances, la révolution de Juillet, les émeutes sans cesse renaissantes, les ravages du choléra en 1832, et, disons-le franchement, des critiques exagérées, tout cela le plongea dans un profond chagrin, dans un grand abattement. Il tomba malade, et pendant l'été de 1834, il se décida à partir pour l'Allemagne. Il donna pour cause de son départ des devoirs de famille, mais en réalité ce fut le chagrin de voir ses écrits attaqués avec un esprit hostile qui l'éloigna de Paris. Son ami, M. Ch. Lenormant, l'enleva pour ainsi dire de son lit, et le reconduisit en Allemagne.

Sa réputation comme savant, les services qu'il avait rendus à l'Institut de correspondance archéologique, fondé par des Allemands, et placé sous la protection du prince de Prusse, ne pouvaient que le faire bien accueillir à Berlin. Cependant, ni la haute administration, ni l'université ne firent rien pour lui; les

douze années que Panofka avait passées en pays étranger l'avaient pour ainsi dire fait oublier, quoique ses travaux et la haute réputation qu'il s'était acquise fissent honneur à sa patrie. Ce ne fut qu'en 1856 que Panofka fut nommé conservateur des vases peints du Musée royal de Berlin. Panofka resta toute sa vie dans une position inférieure et peu convenable pour un homme aussi éminent par ses connaissances variées; on l'a dit, à l'étranger on rendait justice à son mérite, tandis que sa patrie semblait ne pas faire attention à lui.

L'Académie royale des sciences de Berlin se montra plus juste pour le savant archéologue, et dès l'année 1836, l'admit au nombre de ses membres.

En 1838, je revis mon ami et ancien maître à Berlin. Il s'occupait toujours avec un grand zèle et une ardeur très-prononcée de ses travaux; il avait publié plusieurs mémoires sur divers sujets d'antiquité dans le recueil des Mémoires de l'Académie royale de Berlin, et il en préparait d'autres.

En 1842, parut son grand ouvrage sur les monuments de terre cuite du musée de Berlin, ouvrage dédié à S. M. le roi de Prusse. Il composa aussi quelques écrits qui eurent un succès populaire en Allemagne, entre autres ses *Tableaux de la vie des anciens* (1), ouvrage qui, quelques années après, fut traduit en anglais.

En 1843, je rencontrai Panofka à Francfort. En 1844, il vint à Paris, où il retrouva la plupart de ses anciens amis, se mit de nouveau à visiter les musées publics et les collections particulières, et lia des relations avec ceux qui, depuis son départ, avaient abordé les études archéologiques, au nombre desquels je me plais à nommer ici mon ami, M. Adrien de Longpérier.

(1) *Bilder antiken Lebens*, Berlin, 1843, in-4°.

En 1846, Panofka fut nommé correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres). Il fut très-sensible à cet honneur.

Au mois de janvier 1847, le roi de Prusse lui conféra la croix de l'Aigle rouge.

Il y avait dix-neuf ans qu'il n'avait revu l'Italie, quand, en 1847, il y retourna. Ce qui prouve quels souvenirs il avait laissés dans ce pays, c'est qu'à Naples il reçut du roi une haute distinction : la croix de François Ier vint récompenser les brillants travaux de sa jeunesse. Il avait retrouvé à Naples ses vieilles amitiés, comme il me l'écrivait; il se rendit aussi à Palerme pour revoir le duc de Serra di Falco, avec lequel il avait lié des relations, au début de sa carrière.

En 1849, l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, toujours empressée de s'adjoindre les hommes les plus distingués de tous les pays, le nomma associé de la classe des lettres.

Les dernières années de Panofka furent tristes et pénibles : les événements politiques de 1848 l'avaient profondément affecté. Sa correspondance en fait foi; il se tourmentait beaucoup de l'avenir. Une vieillesse prématurée s'était appesantie sur lui; il avait perdu l'ouïe, et, retiré de la société, il vivait dans un grand isolement. Des chagrins de famille étaient venus se joindre à ces maux; les infirmités d'une sœur qu'il chérissait l'affligeaient d'autant plus que ses soins ne pouvaient apporter aucun adoucissement à sa position.

Cependant, il cherchait toujours à se créer des consolations par le travail. Mais ses forces l'abandonnant de plus en plus, il perdit peu à peu l'activité qu'il avait déployée dans sa jeunesse. Quoique vivant dans la retraite, il s'appliquait encore à former des élèves, et engageait les jeunes gens des universités à cul-

tiver les études qui lui avaient été chères toute sa vie, et auxquelles il avait voué toutes ses forces intellectuelles. Ce qui ajoutait à sa mélancolie, c'était de voir que certaines explications mythologiques, certaines conséquences subtiles, tirées de rapprochements étymologiques, n'étaient pas accueillies généralement avec faveur, ni à l'Académie, ni à la Société archéologique qu'il avait fondée à Berlin avec son ami M. Gerhard. Peu de ses anciens amis avaient continué d'entretenir des relations avec lui. Il n'écrivait plus qu'à de rares intervalles, et toutes ses lettres portait la trace d'une grande tristesse et d'un profond découragement. Toutefois, comme le dit M. Lenormant, ce n'est pas sans attendrissement qu'on retrouve parmi les personnes qui ont apporté des consolations aux derniers jours de Panofka, les noms de M. le duc de Luynes et de M. le duc de Blacas actuel, digne héritier des grandes qualités de son père (1). « Ce sou-
» venir, cet appui, ajoute M. Lenormant, ont été, avec l'atta-
» chement fidèle de M. Gerhard, son premier collaborateur....,
» de M. Boeckh, son glorieux maître, et du célèbre historien
» M. de Raumer, les derniers adoucissements de l'amertume
» qui a pesé sur la vieillesse anticipée de notre ami. »

Panofka, succombant aux infirmités dont il était accablé depuis plusieurs années, est mort à Berlin, le 20 juin 1858.

Au nombre des titres académiques de Panofka, outre ceux que j'ai cités dans le cours de cette notice, je trouve les titres

(1) Qu'il me soit permis de consigner ici ce que Panofka m'écrivait le 16 octobre 1848 : « J'ai eu, il y a un mois, la visite du fils
» de mon ancien Mécène français; il m'a agréablement surpris par
» ses connaissances archéologiques et l'intérêt qu'il prend à la
» science. » — Panofka conservait les sentiments de la plus vive reconnaissance pour ses protecteurs.

de correspondant de l'Académie impériale et royale des beaux-arts de Vienne, de la Société royale de littérature de Londres, de l'Académie impériale et royale des beaux-arts de Florence, d'associé étranger de la Société impériale des antiquaires de France, de correspondant de la Société archéologique d'Athènes, des Académies de Volterra et de Monteleone, etc.

Quant aux travaux de Panofka, ils ont été diversement jugés et appréciés. Je voudrais parler ici de ses idées et de ses explications archéologiques, mais l'étendue de cette notice m'interdit d'entrer dans de longs détails. M. Lenormant dit que les meilleurs travaux qu'on lui doive, sont ceux qu'il a publiés en Italie et en France, « au milieu du mouvement qu'il avait efficacement » contribué à faire naître et qu'il savait entretenir mieux que » personne. » Au nombre des meilleurs ouvrages de Panofka, il place le *Museo Bartoldiano*, le *Musée Blacas*, le *Cabinet Pourtalès* et les nombreux articles dont il a enrichi les *Annales* de l'Institut de correspondance archéologique. Et il ajoute : « Rien n'effacera la trace qu'ils ont laissée dans la science. » Quant aux écrits que, depuis 1834, il a fait paraître en Allemagne, surtout dans le Recueil de l'Académie de Berlin...... » on n'y trouve plus, malgré quelques inspirations heureuses, » la verve de ses premières années. » Je crains que cette appréciation ne paraisse un peu sévère au delà du Rhin. M. Gerhard semble attacher un grand prix à la description des terres cuites du musée royal de Berlin et aux mémoires académiques de Panofka, surtout à son commentaire sur Pausanias, tout en reprochant à notre ami quelques subtilités et quelques étymologies hasardées. Quant à moi qui suis resté en relation avec l'éminent archéologue jusqu'à la fin de sa vie, j'ai souvent admiré le profond savoir, la sagacité, l'érudition qui se revèlent dans les mémoires académiques, dans les articles de la Gazette archéo-

logique, aussi bien que dans ses écrits italiens et français. Si les chagrins et les infirmités se sont appesantis sur lui, il fallait une grande énergie, une vigueur d'esprit peu commune pour se livrer à des recherches laborieuses, à des études longues et pénibles pour arriver à des rapprochements aussi féconds que variés, tels qu'on en trouve dans ses nombreux articles écrits en allemand.

Mais les services rendus à la science par Panofka ne se bornent pas à ses ouvrages : ils sont même indépendants de ses écrits. Comme le fait remarquer M. Lenormant, et je me plais à le redire ici, c'est à Panofka qu'on doit en grande partie les progrès de l'archéologie classique dans notre siècle. Il sut allier la science philologique, qui distingue les Allemands, à la connaissance critique des monuments qui appartient surtout aux Italiens. Les Allemands, jusqu'à ces derniers temps, avaient négligé complétement l'étude des monuments; les Italiens, à leur tour, ne faisaient pas grande attention aux textes à l'aide desquels on les explique. « Panofka, qui portait dans le rapprochement » du labeur des deux nations une sagacité ingénieuse et féconde » ouvrit, presque à lui seul, une voie dans laquelle les progrès » furent si rapides qu'on en a presque oublié les promoteurs. » Et j'ajouterai que nombre d'explications qui, au moment où Panofka les livrait au public, avaient paru extraordinaires, sont aujourd'hui admises non-seulement sans opposition, mais encore avec une approbation et une faveur marquée par les archéologues les plus habiles de notre époque. Ce qui distinguait Panofka entre tous, c'était un esprit de divination et un talent singulier pour saisir du premier coup d'œil l'ordonnance d'une composition et l'intention qui avait présidé à la disposition des groupes d'un tableau ou d'un bas-relief.

Il laisse un manuscrit précieux, qu'il a légué à M. le duc de

Luynes. C'est son commentaire, malheureusement inachevé, sur les tragédies de Sophocle. Il m'a été permis d'examiner ce travail posthume de Panofka. Selon son habitude, ses observations sont appuyées par des monuments figurés. On retrouve dans les notes que j'ai parcourues cette verve d'imagination, ces rapprochements heureux mêlés à quelques idées un peu hardies. Un de ses élèves de Berlin, M. Guediehens, sera chargé de publier ce commentaire, grâce à la généreuse libéralité de M. le duc de Luynes.

« Il y aurait de l'ingratitude, dit M. Lenormant, à ne pas » proclamer ce que nous avons dû tous à l'activité intellectuelle » de Panofka, à son zèle pour le progrès, à ces éclairs de » génie qui le distinguaient entre tous. »......

Qu'il me soit permis de dire ici ce que, plus qu'un autre, je dois à Panofka : je me rappelle ces heures, ces journées entières passées ensemble dans le travail et l'étude; je me souviens ce que j'ai appris pendant les cinq années (de 1830 à 1834) que, disciple zélé, voué sérieusement à l'archéologie, je travaillais sous sa direction. On ne saurait que difficilement se faire une idée du rare talent que Panofka possédait pour stimuler l'ardeur de ceux qui montraient le désir d'étudier; il encourageait les plus timides, il dirigeait ceux qui étaient plus hardis, et il savait entretenir autour de lui l'activité qu'il avait provoquée. Il faut l'avoir connu, il faut avoir vécu véritablement dans son intimité pour savoir apprécier ses rares qualités.

C'est une dette de reconnaissance que j'acquitte ne consacrant cette notice à la mémoire d'un homme excellent, d'un savant distingué, qui, avec une bienveillance particulière, m'a ouvert les voies de la science.

J. de Witte.

OUVRAGES DE THÉODORE PANOFKA.

Res Samiorum. Berlin, 1822; in-8°.

Lettera a S. E. il duca di Serra di Falco sopra una iscrizione de teatro Siracusano. Fiesole, 1826; in-8°.

Vasi di premio. Firenze, 1826; in-fol., 6 pl.

Il museo Bartoldiano. Berlin, 1827; in-8°.

Neapels antike Bildwerke (avec M. Éd. Gerhard). Stuttgart, 1828; in-8°.

Recherches sur les véritables noms des vases grecs et sur leurs différents usages. Paris, Debure, 1829; in-fol., 9 pl.

Musée Blacas : vases peints. Paris, 1830 et 1833; in-fol., 32 pl.

Le lever du soleil sur un vase peint du musée Blacas. Paris, Crapelet, 1833; in-4°, 2 pl.

Notice sur l'Institut de correspondance archéologique. Paris, 1833; in-8°.

Antiques du cabinet du comte de Pourtalès-Gorgier. Paris, Firmin Didot, 1834; in-fol., 41 pl.

Der Tod des Skiron und des Patroklus. Berlin, 1836; grand in-4°, 4 pl.

Terracotten des königl. Museums zu Berlin. Berlin, 1842; petit in-fol., 64 pl.

Bilder Antikenlebens. Berlin, 1843; in-4°, 20 pl.

Il a paru une traduction anglaise de cet ouvrage, publiée à Londres, en 1849, sous le titre de : *Manners and customs of the Greeks.*

Griechinnen und Griechen nach Antiken. Berlin, 1844; in-4°, 3 pl.

Verzeichniss der Gypsabgüsse im königl. Museum zu Berlin. Berlin, 1844; in-8°.

Antikenschau zur Anregung erfolgreichen Museenbesuchs. Berlin, 1850; in-4°, 1 pl.

Articles publiés dans les *Annales* et dans les *Bulletins de l'Institut* de *Correspondance archéologique.*

Annales, 1829.

1. Médée, tableau d'après Timomaque.
2. La morte di Orfeo.
3. Le philosophe couronné.
4. Vulcain et Minerve.
5. La naissance d'Érichthonius.
6. L'éducation d'Érichthonius.
7. Sur la forme conique des tombeaux anciens.
8. La naissance de Diane et d'Apollon.

Bulletins, 1829.

1. Fouilles de Nola.
2. Lettre à M. Éd. Gerhard sur le catalogue des vases étrusques du prince de Canino.

Annales, 1830.

1. Remarque d'un archéologue.
2. Compte rendu de l'ouvrage de Raoul Rochette : Monuments inédits d'antiquité figurée, grecque, étrusque et romaine. Paris, 1828 ; in-fol.
3. Les noces d'Hercule et d'Hébé.
4. La naissance d'Hélène.
5. Atlas, Athéné et la chouette.
6. Mercure et Apollon ou l'invention, la dispute et le don de la lyre.
7. La dispute d'Hercule et d'Apollon.

8. L'enlèvement du trépied.
9. La naissance de Vénus.
10. Les Noces d'Hercule et d'Hébé (deuxième article).
11. L'Hyacinthe, le Cosmosandalon, le Pothos.
12. Sur les mots ἔγραψεν et ἐποίησεν.

Annales, 1832.

1. La naissance de Pandore, Pyrrha et Deucalion.
2. Observations relatives au vase d'Ajax et d'Hector.
3. Sur les plantes à hélice et les monuments où elles figurent.
4. Compte rendu de la notice de Raoul Rochette sur quelques objets en or, trouvés dans un tombeau de Kertsch en Crimée, (Journal des savants, janvier 1832).
5. La naissance de Junon.
6. L'arrivée d'Apollon à Delphes.
7. L'Encotylé.
8. Compte rendu de la notice de Bröndsted : A brief description of thirty-two greek painted vases by M. Campanari. London, 1832; in-8°.
9. La mère des Paliques.

Bulletins, 1832.

1. Vases peints vendus à Paris (deux articles).
2. Lettre à M. Éd. Gerhard au sujet de son Rapport sur les vases de Volci.
3. Compte rendu de l'opuscule de R. Politi : Esposizione di sette vasi greco-siculo-agrigentini. Palermo, 1832; in-8°.

Annales, 1833.

1. Observations numismatiques sur les médailles de la collection Fontana à Trieste (deux articles).

2. Addition à l'article sur la notice de Bröndsted : A brief description, etc.
3. Sur la figure voilée du sarcophage de Barile.
4. Artémis Angelos.
5. Artémis Astratia et Apollon Amazonius.
6. Le jugement de Paris.
7. Neptune et Thésée.

Annales, 1834.

1. L'Apollon Patroüs.

Annales, 1835.

1. Thésée Hippolyte.
2. Thésée et Phédre.
3. Scènes de congé.
4. OEdipe enfant.
5. La naissance de Bacchus.
6. Tityus, Latone et les deux Hyperboréens.
7. Hercule et Hippolyte.
8. Achille et Télèphe.
9. Tombeaux de Delphes.
10. Achille et Ajax au jeu des dés. — Le départ de Castor.
11. Thamyras.
12. Le retour de l'hirondelle.
13. Le retour d'Æthra.
14. La dispute du Trépied.
15. Glyptique. — *a.* Zeus et Phthia. — *b.* Meliteus. — *c.* L'enfance de Platon. — *d.* Ulysse et Palamède. — *e.* Orion. — *f.* Æpytus.
16. Achille et Hémithéa.

Annales, 1836.

1. L'Aurore et Céphale. — Le lever du soleil.

Annales, 1840.

1. Séléné Charinautés.

Annales, 1844.

1. Combattimento di Diomede contro i Messapj.
2. Peitho et Charis.

Annales, 1845.

1. Athéné Mnémon.
2. Dionysus et les Cabires.
3. Marsyas et Olympus.
4. La cession de Calauria à Neptune.

Annales, 1847.

1. Dexion ou Sophocle héros.
2. Sophocle, prêtre du héros Halon.
3. Parodie d'Antigone.
4. Arné.
5. Piété filiale.
6. Éos et Clytus.
7. Éos et Tithon, lettre à M. le duc de Luynes.

Bulletins, 1847.

1. Intorno alcuni Pseudo-Endimioni sui monumenti figurati.
2. Lettre à M. L. Ross sur quelques colonnes votives.
3. Pittura Pompejana.
4. Tomba di Ruvo.
5. Lettera intorno gli ultimi scavi di Pompei.
6. Il giuramento dei proci di Elena.
7. Intorno un quadro cosi detto trionfo di Bacco, nel triclinio della casa pompejana di M. Lucrezio.

Annales, 1848.

1. Le nozze di Giasone e Medea celebrate a Corcira.

Bulletins, 1848.

1. Artemis Mendesia.
2. Il Pseudo Icaro Kalaïs.
3. Hera Aigophagos e Poseidon Genethlios.
4. Intorno il supposto Rosaniade, ossia i tori Forbante ed Aniade.

Annales, 1849.

1. Ulisse e Fenice presso Achille.

Bulletins, 1849.

1. Sopra Gargallo-Grimaldi : pittura di un vaso greco inedito.
2. Ratto di Elena eseguito da Teseo e Piritoo.
3. Elena e Paride.

Bulletins, 1850.

1. Combattimento dei Dioscuri con Teseo e Piritoo.
2. Perseo.

Bulletins, 1851.

1. Teseo col sole sullo scudo.
2. Jasos e Demeter (?).
3. Ippolito, Teseo e Fedra (?).

Annales, 1852.

1. I Messapj.

Mémoires de l'Académie royale des sciences de Berlin (1).

1. Zeus und Ægina. Berlin, 1836; in-4°, 2 pl.
2. Argos-Panoptes, 1838; in-4°, 5 pl.
3. Von einer Anzahl antiker Weigeschenke und den Beziehungen ihrer Geber zu den Orten ihrer Bestimmung, 1840; in-4°, 4 pl.
4. Ueber verlegene Mythen mit Bezug auf die Antiken des königl. Museums, 1840; in-4°, 5 pl.
5. Von dem Einfluss der Gottheiten auf die Ortsname, 1842; in-4°, 6 pl.
6. Poseidon und Dionysos, 1845; in-4°, 2 pl.
7. Die Heilgötter der Griechen, 1845; in-4°, 2 pl.
8. Asklepios und die Asklepiaden, 1846; in-4°, 8 pl.
9. Perseus und die Gräa, Malachisch auf etruskischen Spiegeln, der bärtige Kopf auf Nymphenreliefs, 1847; in-4°, 5 pl.
10. Trophonius Kultus in Rhegium, 1848; in-4°, 1 pl.
11. Von den Namen der Vasenbildner in Beziehung zu ihren bildlichen Darstellungen. — Die Vasenmäler Euthymides und Euphronios. — Der Vasenbildner Pamphaios, 1849; in-4°, 9 pl.
12. Die griechischen Eigennamen mit καλὸς im Zusammenhang mit dem Bilderschmuck auf bemalten Gefässen, 1850; in-4°, 4 pl.
13. Die griechischen Trinkhörner und ihre Verzierungen, 1851 in-4°, 3 pl.
14. Parodieen und Karikaturen auf Werken der klassischen Kunst, 1851; in-4°, 3 pl.
15. Gemmen mit Inschriften in den königl. Museen zu Berlin,

(1) Presque toutes les dates données ici sont celles non des volumes des *Mémoires*, mais bien des exemplaires tirés à part.

Haag, Kopenhagen, London, Paris, Petersburg und Wien, 1852; in-4°, 4 pl.

16. Dionysos und die Thyaden, 1853; in-4°, 3 pl.
17. Proben eines archäologischen Commentars zu Pausanias, 1853; in-4°, 3 pl.
18. Zufluchtsgottheiten zum Erstenmal ans Licht gestellt, 1854; in-4°, 4 pl.
19. Archäologischer Commentar zu Pausanias, Buch II, Kap. 24, 1855; in-4°, 3 pl.
20. Dichterstellen und Bildwerke in ihren wechselseitigen Beziehungen, 1856; in-4°, 4 pl.
21. Ueber merkwurdige Marmorwerke des königl. Museums zu Berlin, 1857; in-4°, 6 pl.

Programmes publiés à l'occasion de la fête de Winckelmann, célébrée par la Société archéologique de Berlin.

1. Antikenkranz zum fünften Berliner Winckelmannsfest. Berlin, 1845; in-4°, 1 pl.
2. Zeus Basileus und Herakles Kallinikos, 1847; in-4°, 1 pl.
3. Delphi und Melaine, 1849; in-4°, 1 pl.
4. Atalante und Atlas, 1851; in-4°, 1 pl.
5. Zur Erklärung des Plinius, 1853; in-4°, 1 pl.
6. Phocus und Antiope, 1855; in-4°, 1 pl.
7. Poseidon Basileus und Athene Sthenias, nebst einem Vorwort zu einem Vasenbild der Kerkopen, 1857; in-4°, 1 pl.

Articles publiés dans l'*Archäologische Zeitung* de M. Gerhard.

1843. 1. Ueber einen Marmorkopf des Fürsten Talleyrand, Zeus Trophonios.
2. Das Harpyienmonument von Xanthos gegenwärtig im Brittischen Museum.
3. Ueber die Münztypen von Kaulonia.

1844. 1. Marmorbild des Tychon
2. Apollo und Linos.
3. Herakles und Auge.
4. Hermes Rinderdieb.
5. König Midas auf Bildwerke.

1845. 1. Griechische Relief in Pariser Abgüssen nachgewiesen.
2. Harmonia und Theophane, Terracotten.
3. Der Mantositz am Ismenion zu Theben.
4. Midas auf Bildwerke.
5. Archäische Vasenbilder : Peleus und die Kentauren; Troïlos und Achill; Theseus und Meleagros.
6. Griechische Vasenbilder : Anakreon und Bathyllos.
7. Akademos und Theseus.

1846. 1. Antiken Sammlung des colonel Martin Leake in London.
2. Brittisches Museum, Bronzen, Terracotten.
3. Der Vasenbildner Amasis.
4. Der Tod des Talos.
5. Artemis Hiereia.

1847. 1. Archäologisches aus Italien. Bericht an die arch. Gesellschaft zu Berlin.
2. Aus Pompeji. Haus des Lucretius.
3. Nymphæum und Thyrreum.
4. Neueste Pompejanische Ausgrabungen.
5. Nachlese zu Archäologischen Zeitung. (Schwur der Freier der Helena. Haus des M Lucretius.)
6. Kunsthandel zu Neapel.
7. Hahn und Henne.

1848. 1. Museum Santangelo, Vasensammlung.
2. Sammlungen der HH. Temple und Betti in Neapel.
3. Mnaseas, Memnon, Mimnermos.
4. Phädra's Anklage des Hippolyt.
5. Der Hylasruf, farnesischer Kamee zu Neapel.
6. Das Abstimmen der Griechen auf Bildwerken.
7. Antiken des Prinzen della Trabbia.

8. Gargiulo's Sammlung von Terracotten
9. Helios Atabyrios.
10. Silen bei Midas.
11. Chryses, Chryseis und Briseis.
12. Dialogisirende Vasenbilder.
13. Trinkspruck.
14. Paralippomena : zur Talosvase.
15. Nachlese zur Arch. Zeitung : der kranke Herakles; Andromache; Silen bei Midas.

1849. 1. Herakles bei Poltys.
2. Eros und Agon.
3. Komödienscenen auf Thongefässen : die erste Seene der Frösche des Aristophanes; die Weinflasche des Kratinos; Xanthias; der Slavenlehrer des Pherekrates: Zerstörung Iliums nach Phormos.
4. Museum Santangelo zu Neapel, Terracotten.
5. Zeus Skotitas.
6. Aon des Naseas Sohn.
7. Römischer Kunsthandel : Gemmenbilder.
8. Apollo Boëdromios und Hermes Agoraios.
9. Delische Gottheiten
10. Echekrates.
11. Verstummelte Vaseninschriften.

1850. 1. Pandorens und Aphroditens Geburt.
2. Poseidon und Salamis. — Die Eleusinen in Phlius.
3. Kylkos.
4. Manto, die Kriegsgefangene.
5. Fama-Tempel oder Hörsaal.
6. Theseus und Hippolyte als mimischer Waffentanz.
7. Euphronios, Euergides.
8. Aphrodite Skotia.
9. Anaphaia, ein Höniggefäss.
10. Endymion.

1851. 1. Achill als Schattenrichter auf Leuke.

1851. 2. Kyzikos und Herakles.
3. Die Geburt des Maron.
4. Die Magnetentracht.

1852. 1. Nemea, Gemälde des Nikias.
2. Bildniss des Toxaris.
3. Parthenope's Leichenspiele.
4. Die Rosse des Rhesos.
5. Toxasma.
6. Drei Hohengötter.
7. Ein Ausdruck des Bacchylides.
8. Same.
9. Pinaros.
10 Phalanthos.

1853. 1. Zeus und Herakles. — Hippolyt und Phädra.
2. Orest und Hermione.
3. Kelenderis.
4. Bekleidung der Parzen.
5. Silen als Göttergehause.

1854. 1. Hoplitensieg in den Nemeen.
2. Niobidengruppe.
3. Zeus als Tanzer.
4. Komiker und Komödienscenen.
5. Fussbedeckung.
6. Müllerfeste.
7. Buzyges.
8. Athnakis.

1855. 1. Talos der Sohn des Kres.
2. Hermes der Goldaufseher.
3. Aidoneus und Herakles.
4. Rhesos und Arganthone.

1856. 1. Phellos, Phlius, Phlyeus.
2. Etruskische Erzgefäss.
3. Kynophontis.
4. Hesiods Bildniss.

5. Hesiods Lorbeerstab.

1857. 1. Korythalistria an die Tithenidien.

2. Mars Pacifer.

3. Phrixos.

4. Flussgott und Ortsnymphe.

5. Das Krommyonische Wildschwein Phaia.

Articles publiés dans quelques autres recueils.

Rheinisches Museum für Philologie.

1828. Archäologische Bemerkungen.

1846. Die spielende Laren, ein Altarbild des Theodotus.

Hyperboreisch-römische Studien für Archäologie, herausgegeben von Eduard Gerhard Berlin, 1833; in-8°.

1. Ausgrabungs-Berichte.

2. Deimos und Phobos.

3. Der gefesselte Herakles.

4. Epigraphisches auf Vasen.

Bulletino archeologico Napolitano.

1845. 1. Ægialea ossia la vendetta di Venere.

1847. 1. Testa di Ganimeda.

2. Giudizio di Paride.

3. Venere la nera.

4. Lyssa, l'Insania.

Akad. Monats Berichten der königl Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin.

April 1838. Pandora.

Februar 1848. Die Entfürung der Korone.

März 1851. Boreas-Sosthenes, das Vorbild des Erzengel Michaël.

Ueber den Bauchhöhlengürtel.

Jahrbücher des Vereins von Althumsfreunde im Rheinlände.

Heft VII, 1845. Sokrateskopf auf der Kölner Mosaïk.

Heft XII, 1848. Zwei merkwürdige bildliche Darstellungen des Mercur.

Outre les nombreux articles qui figurent dans cette liste, Panofka a écrit dans plusieurs journaux allemands, notamment dans l'*Allgemeine Literatur-Zeitung* de Halle; il a fourni également des articles à l'Encyclopédie d'Ersch et Grüber, entre autres une monographie très-remarquable sur *Pandore.*

C'est avec un soin extrême que j'ai réuni, dans la liste ci-dessus, tous les articles publiés par Panofka, dans une foule de recueils écrits en français, en italien et en allemand, et encore n'ai-je pas la prétention d'avoir donné ici les titres de tous ses mémoires et de tous ses opuscules.

Il serait à souhaiter qu'on fît un recueil des travaux académiques et des articles de Théodore Panofka, comme on l'a fait, en Allemagne, pour les opuscules de Böttiger, de K.-O. Müller et de tant d'autres savants distingués.

J. de Witte.

Au moment d'achever l'impression de l'*Annuaire*, nous recevons l'annonce des pertes regrettables que l'Académie vient de faire par les décès de trois de ses membres, MM. Charles Morren, le docteur Lejeune et A.-G.-B. Schayes. En attendant que des notices biographiques retracent la vie de ces trois savants, et établissent des titres qu'ils ont acquis, par leurs œuvres, à l'estime de la postérité, nous reproduisons ici le dernier hommage rendu à leur mémoire au moment des funérailles.

CHARLES MORREN,

Né à Gand, le 3 mars 1807, mort à Liége, le 17 décembre 1858.

Discours de M. Lacordaire.

« Messieurs,

« Il y a quatre ans, à quelques semaines près, l'université apprit qu'un nouveau coup venait de la frapper. Cette fois, il ne s'agissait pas d'une victime que la mort ajoutait à toutes celles qu'elle avait déjà faites dans les rangs du corps professoral; c'était moins que cela, mais c'était plus triste encore. Une intelligence remarquable venait de s'obscurcir. Depuis lors, elle n'a plus repris son premier éclat, et vous avez maintenant sous les yeux le dernier acte d'une longue agonie intellectuelle, qui n'a jamais laissé un moment d'espoir.

» Pour moi, s'il m'est permis de parler ici de mes sentiments personnels, je dois plus qu'un autre peut-être éprouver une vive émotion à la vue de ce cercueil. Elle me reporte à vingt ans en arrière, à l'époque où j'abordai pour la première fois cette terre hospitalière, devenue pour moi une seconde patrie. J'arrivais inconnu, ignorant les hommes et les choses. Ce fut Charles Morren qui m'accueillit et me servit de guide; sa main est la première qui a touché la mienne. Nous fûmes amis, et si notre amitié devint bientôt un nouvel exemple de la fragilité des affections humaines, c'est avec le souvenir seul de ce qu'elle était dans sa fleur que je viens vous parler de cette vie si fatalement brisée avant le temps.

» Charles-François-Antoine Morren naquit à Gand, le 3 mars 1807. A l'âge de trois ans à peine, il eut le malheur de perdre sa mère et fut adopté par un oncle, qui l'entoura toujours des soins les plus dévoués et qui, habitant Bruxelles, ne tarda pas à le conduire dans cette ville, où il lui fit commencer sa première éducation. Tous ceux qui ont connu Morren à cette époque, s'accordent à le représenter comme un enfant d'humeur sérieuse, presque étranger aux jeux de ses jeunes camarades, attiré par une curiosité supérieure à celle de son âge vers tous les genres de connaissances, et doué d'aptitudes tellement variées qu'à défaut d'être ce qu'il est devenu, un naturaliste, il eût suivi avec un égal succès la carrière des arts.

» A l'Athénée royal de Bruxelles, où Morren passa ensuite, il ne démentit pas les espérances que son enfance avait fait naître. Il existe, à cet égard, des preuves écrites émanées de ses professeurs et en particulier du vénérable M. Quetelet, secrétaire de l'Académie de Belgique, lequel n'a jamais cessé de porter le plus vif intérêt à son ancien élève. En 1825, Morren termina ses études à l'Athénée par un brillant examen, passé avec

la plus grande distinction, et en remportant le premier prix pour les sciences physiques et mathématiques. L'année précédente, il avait obtenu, dans un concours, une médaille fondée par M. Kickx, membre de l'Académie et père de l'un des plus savants professeurs de l'université de Gand.

» Ces succès, obtenus sur les bancs de l'école, n'étaient que le prélude de ceux qui attendaient Morren sur un plus grand théâtre. Deux ans après, en 1827, un mémoire de lui sur l'*Orchis latifolia* était couronné par l'Académie de Gand. L'année suivante, l'Académie de Groningue adjugeait le prix à un autre consacré aux Polypiers fossiles de la Belgique. En 1829, Morren, alors à peine âgé de vingt-deux ans, publiait celui de ses ouvrages qui, selon toutes les apparences, lui survivra le plus longtemps, son *Anatomie du lombric terrestre*, travail qui, à lui seul, suffirait pour attester son ardeur, je dirais volontiers son audace scientifique; car cet animal est encore aujourd'hui, sur certains points, l'un des problèmes de l'anatomie comparée, bien que plusieurs des plus habiles anatomistes de l'Europe se soient efforcés de dévoiler son organisation.

» Je ne puis suivre Morren dans l'énumération de ses travaux, dont le nombre, à partir de cette époque, ira toujours croissant, et je reprends l'exposé sommaire des principaux événements de sa vie.

» Après avoir passé quelque temps en Hollande, principalement à l'université de Groningue, il était revenu à Gand. Au milieu de l'année 1830, le gouvernement le chargea de donner provisoirement à l'université les cours de géologie, de zoologie et d'anatomie, en l'absence de M. Van Breda, qui en était titulaire. Quelques mois plus tard le collége des curateurs de l'université l'autorisa, conjointement avec MM. Jaquemyns et Mareska, à former une faculté libre des sciences physiques et

mathématiques. Presque, en même temps, il fut, en outre, chargé de l'enseignement de la physique à l'école industrielle, tâche dont il s'acquitta avec assez de succès, pour qu'en 1833 le gouvernement l'autorisât à continuer ce même cours à l'université.

» C'est dans cette situation que le trouva, en 1835, la réorganisation de l'enseignement supérieur. Un arrêté royal du 5 décembre de cette année l'appela à la chaire de botanique de l'université de Liége, en lui conférant le titre de professeur extraordinaire qui, dix-huit mois plus tard, fut converti en celui de professeur ordinaire.

» A partir de ce moment, la vie de Morren ne présente plus, en dehors de ses travaux scientifiques, qu'un seul fait à signaler. Le conseil de la province de Liége ayant, sur ses instances réitérées, émis un vœu favorable à la création d'une chaire d'économie rurale et d'agriculture, un arrêté royal du 25 mars 1842 fonda ce cours en dehors du programme de l'enseignement universitaire, et Morren en fut chargé. Ce cours ne lui a pas survécu, et les seules traces qui en restent aujourd'hui sont une collection d'instruments aratoires existant à l'université, bien qu'ils ne lui appartiennent pas.

» Quelques années auparavant, en 1838, Morren avait été nommé membre effectif de l'Académie de Bruxelles, dont il était déjà membre correspondant.

» Ce qu'il me reste à vous dire de lui ne concerne plus que sa carrière scientifique. Il a été, dans toute la force du terme, un auteur polygraphe. Ses ouvrages étonnent, moins par leur nombre, que par la diversité des matières qu'ils embrassent. Ils justifient ce que je vous disais, en commençant, des aptitudes variées de son enfance et sont en harmonie avec sa carrière professorale, à l'origine de laquelle vous l'avez vu enseigner

presque toutes les sciences naturelles et l'une des branches les plus importantes des sciences physiques. De même, outre la botanique, qui en forme le fond, on trouve de tout dans son œuvre : géologie, paléontologie, anatomie comparée, zoologie, économie rurale, art vétérinaire; notices biographiques et bibliographiques, récit de voyages et jusqu'à un volume de poésies Cette énumération même ne suffit pas pour donner une idée complète de la dévorante activité de sa plume. Si l'on veut se rendre un compte exact de sa vie, au point de vue dont il s'agit en ce moment, il faut la partager en deux périodes à partir de son arrivée à Liége. La première, comprenant de 1835 à 1844 inclusivement, peut s'appeler la période scientifique. Il était rare, à cette époque, que Morren parût aux séances de l'Académie de Bruxelles, dont il était un des membres les plus assidus, sans y apporter quelque travail sérieux, indépendamment des rapports dont il était souvent chargé et des écrits qu'il publiait, soit isolément, soit dans des recueils périodiques. Dans la seconde période, ses travaux prennent un autre caractère; ils ont principalement pour but la vulgarisation et les applications pratiques de la science. Ainsi, en 1845, il accepte la direction des *Annales* que venait de fonder la Société royale d'horticulture de Gand; il en a publié cinq volumes, dont le dernier a paru en 1849. En 1848, il crée un journal mensuel d'agriculture pratique, qu'il mène de front, pendant plus d'une année, avec le recueil précédent. En 1851, il ajoute à ce journal un autre, intitulé *la Belgique horticole,* paraissant également tous les mois. Non content de cela, il rédigeait, vers la même époque, dans un des principaux journaux de Bruxelles, un bulletin hebdomadaire étendu, consacré plus spécialement à la floriculture. Ajoutez, à cela, Messieurs, quelques écrits scientifiques échappés de temps en temps à sa plume, ses de-

voirs universitaires, une correspondance étendue, et vous commencerez à vous former une idée de l'activité fiévreuse qu'il déployait.

» Tant de travaux méritaient une récompense et Morren l'avait obtenue. L'aisance était venue s'asseoir à son foyer; une grande notoriété entourait sa personne en Belgique et au dehors; il pouvait inscrire à la suite de son nom les noms de soixante sociétés savantes qui l'avaient admis dans son sein; sur sa poitrine brillaient de nombreuses décorations, tant nationalet qu'étrangères. Si tout cela constitue le bonheur, Morren pouvait se dire heureux. Tel il était, il y a quatre ans, dans la force de l'âge, fier d'un passé qu'il ne devait qu'à lui et rêvant sans aucun doute un long avenir, lorsqu'une soudaine catastrophe abattit au niveau du sol l'édifice de sa prospérité. Peut-être devrais-je m'arrêter ici; pourtant je n'en ferai rien. Je ne crois pas manquer au respect dû à cette tombe qui n'est pas encore fermée, en disant que, pour son malheur, Morren s'était trompé sur le but assigné par lui à sa vie. Il avait estimé plus qu'ils ne valent tous ces biens que le sort lui avait refusés à sa naissance, et pour les acquérir il avait abusé d'une chose sainte, le travail; si bien qu'en voyant les efforts surhumains qu'il s'imposait sans relâche, on put prévoir un jour que chez lui les forces du corps ou celles de l'intelligence finiraient par être vaincues. Un germe fatal avait été déposé au fond de cette organisation puissante, et ce fut l'intelligence qui succomba. Mais à quoi bon s'appesantir davantage sur ce triste sujet? C'est donc assez; que l'oubli recouvre ce qu'il doit recouvrir et qu'il ne reste près de ce cercueil qu'une affectueuse sympathie pour une si grande infortune. »

Discours de M. Spring.

« Messieurs,

» Des circonstances plus fortes que sa volonté ont empêché le savant secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, de venir lui-même rendre les derniers devoirs au collègue éminent auquel le liait une ancienne amitié. J'ai le triste honneur de prononcer à sa place, et au nom du premier corps scientifique du pays, quelques paroles de regret et de reconnaissance, en attendant qu'une voix plus éloquente et plus spécialement savante expose au sein de l'Académie même, selon l'usage, la vie et les titres scientifiques de Charles Morren.

» Nommé correspondant le 17 janvier 1837, et membre titulaire le 7 mai suivant, après s'être fait un nom dans les sciences et dans l'enseignement, notre regrettable collègue occupa dans l'Académie une place large et brillante. Pendant de longues années, il ne se tenait aucune séance à laquelle sa dévorante activité n'ait fourni des éléments. Ses travaux s'étendaient sur toutes les branches des sciences naturelles : l'anatomie, la physiologie et la tératologie végétales, la zoologie la paléontologie, l'horticulture et l'agriculture. Partout il donnait l'impulsion, et souvent il parvint à fixer l'attention de l'Europe savante. Nos Mémoires et nos Bulletins témoigneront longtemps de cette ardeur et de cette fécondité qui lui permirent de marquer à une époque où tant de talents supérieurs passent presque sans être aperçus.

» Morren appartenait tout à l'Académie. Il en était fier, et il en défendait les prérogatives avec une ardeur jalouse. Son patriotisme le porta à rechercher et à proclamer les titres glo-

rieux de ses ancêtres scientifiques, des Spiegel, des Remacle, des Fuchs, des Dodoëns, des de Lobel. Et qui, dans cette université et dans cette cité généreuse, a oublié les succès littéraires qui ont embelli sa carrière?

» Avant de l'appeler à lui, Dieu a voilé cette belle intelligence. Le vide que cette mort a créé dans l'université, j'ose le dire, est plus grand encore dans l'Académie... La science pleure un de ses adeptes les plus dévoués!

LE DOCTEUR LEJEUNE,

Né à Verviers, le 23 décembre 1779, y décédé le 28 décembre 1858.

Discours de M. de Selys-Longchamps.

« Messieurs,

» C'est au nom de l'Académie royale des sciences de Belgique que je viens saluer ce cercueil vénérable.

» Il y a peu de jours, un autre collègue, Charles Morren, professeur de botanique, quittait tristement cette vie avant le temps. Aujourd'hui, c'est le tour du père des botanistes belges de ce siècle, du digne doyen d'âge de l'Académie, dont le beau, le noble caractère était connu et honoré de tous.

» Je n'ai pas, Messieurs, l'honneur d'être botaniste; aussi je sens toute mon insuffisance pour apprécier convenablement la carrière scientifique du confrère que nous regrettons; je ne

puis donc que résumer en peu de mots ce qui est connu du monde savant tout entier.

» Alexandre-Louis-Simon Lejeune naquit le 23 décembre 1779, l'année qui suivit la mort de Linné. L'étude de la médecine lui fournit les premiers éléments de la science botanique qu'il devait tant illustrer dans notre pays.

» Il eut la bonne fortune de pouvoir explorer une contrée vierge, une contrée dont la flore était encore inconnue. Mais si une telle position est avantageuse pour un naturaliste expert, elle nécessite le concours du feu sacré de la science et une persévérance inébranlable; car là tout est à observer, tout à coordonner.

» De 1811 à 1813, au milieu d'un monde préoccupé des guerres gigantesques de cette époque, il eut le courage de s'adresser au public savant d'alors, public distrait et clairsemé. Il publia la *Flore des environs de Spa*, ouvrage entièrement neuf, et qui a servi de point de départ à toutes les flores de la Belgique.

» Ce travail plaça d'emblée le docteur Lejeune parmi les botanistes purs, les plus consciencieux, les plus exacts de la véritable école de Linné.

» Entre les nombreux mémoires qui suivirent cet ouvrage, il convient de citer celui sur la *Libertia* (en 1820), genre de graminées qu'il regarda comme nouveau, et qu'il dédia à son honorable amie et compatriote, mademoiselle Marie Libert, de Malmédy, botaniste de la même école, versée, comme lui, dans l'étude des sciences les plus variées, et qui a toujours éprouvé pour Lejeune une vive affection.

» Enfin, de 1828 à 1835, Lejeune publia, avec le concours du docteur Courtois, enlevé prématurément à la science, le *Compendium florae belgicae*, qui fut et qui sera toujours un ouvrage classique pour l'étude des plantes de la Belgique.

» C'est le 7 mai 1834 que le docteur Lejeune fut élu membre de notre Académie des sciences.

» C'était une de ces natures primitives, fermes, intègres, persévérantes, comme en sait produire ce patriotique pays de Franchimont.

» Je dirai aux jeunes hommes qui voudront perfectionner chez nous la culture de la science botanique : J'ai connu Lejeune, de Verviers, qui le premier a défriché le champ où vous allez glaner........ Voilà comme il était........ Imitez-le autant qu'il est en votre pouvoir !

» Adieu, digne confrère, adieu Lejeune ! »

ANTOINE-GUILLAUME-BERNARD SCHAYES,

Né à Louvain, en 1808, *décédé à Bruxelles, le* 8 *janvier* 1859.

Discours de M. Kervyn de Lettenhove.

« Messieurs,

« Devant le cercueil que nous avons conduit jusqu'ici, il nous reste à mêler à de légitimes douleurs un dernier hommage. Il faut qu'en présence de la mort, nous rappelions une vie qui fut utile au pays et que nous espérions voir conservée plus longtemps à la science et à l'histoire nationale.

» Cette tâche revient à juste titre à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, qui, avant d'appeler

M. Schayes à siéger dans son sein, lui décerna, à plusieurs reprises, les prix de ses concours. Ces couronnes d'autrefois ne sont plus qu'une palme déposée sur sa tombe; mais nous répéterons encore, maintenant que M. Schayes n'est plus, le jugement impartial que nous portions de lui alors qu'il partageait nos occupations. Nous dirons qu'il a assuré à son nom une place honorable dans l'histoire littéraire de la Belgique moderne, et nous n'oublierons pas qu'il nous laisse d'importants travaux poursuivis sans interruption pendant trente années.

» Antoine-Guillaume-Bernard Schayes, né à Louvain en 1808, annonça, dès l'âge de dix-sept ans, une vive prédilection pour les études historiques et surtout pour celles qui tendent à ramener un rayon de lumière sur ces périodes ensevelies dans la nuit de vingt siècles. Depuis ce moment tout entier à la science, il interrogea tour à tour les témoignages des auteurs anciens et les témoignages plus anciens encore que nous conservent les ruines enfouies sous le sol, où tous les peuples qui ont passé ont mêlé leurs cendres, leurs gloires et leurs misères. C'est ainsi qu'il mérita la place qu'il occupait si légitimement à l'Académie; c'est ainsi qu'il se rendit digne de la confiance du gouvernement, qui le chargea d'un grand nombre de missions scientifiques et qui remit entre ses mains la direction, je pourrais dire la fondation du Musée royal d'armures et d'antiquités. De là aussi sont nés tous ses travaux, parmi lesquels il faut citer, en première ligne, une Histoire des Pays-Bas, avant et pendant la domination romaine, et une excellente Histoire de l'architecture.

» Vous le savez, Messieurs : il y a à peine quelques jours, M. Schayes, avec cette consciencieuse érudition qui ne lui faisait jamais défaut, revoyait le texte d'une nouvelle édition de son Histoire des Pays-Bas, quand la mort a rompu d'une ma-

nière soudaine et terrible ces projets, ces espérances, ces rêves de l'érudit; mais elle est du moins venue à lui entourée de consolations et de prières.

» Conservons, Messieurs, le souvenir d'un confrère sincère, loyal et obligeant dans ses relations privées; que nos adieux retracent une dernière fois les services qu'il n'a cessé de rendre à l'histoire nationale! Que ce constant dévouement à la science, que cette noble persévérance dans le travail soient un exemple pour tous ceux qui lui survivent! »

AVERTISSEMENT.

Les notices biographiques rédigées par MM. Vande Weyer et Sauveur et consacrées, l'une à M. Van Meenen, membre de la classe des lettres, et l'autre à M. Mareska, correspondant de la classe des sciences, n'ayant pu être terminées en temps opportun, seront insérées dans l'*Annuaire* de 1860.

LISTE DES NOTICES BIOGRAPHIQUES

CONSACRÉES

AUX MEMBRES DE L'ACADÉMIE ET INSÉRÉES DANS SES DIFFÉRENTES PUBLICATIONS.

Gambart (Jean-Félix-Adolphe), par Arago, avec supplément de Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1837, p. 137.

Garnier (Jean-Guillaume), par lui-même, avec supplément, par Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1841, p. 161.

Geerts (Charles), par Éd. Fétis. ANNUAIRE, 1856, p. 137, avec portrait.

Gérard (Georges-Joseph), par A. Voisin. ANNUAIRE, 1837, p. 85.

Ghesquiere (Joseph-Hippolyte), par J.-J. De Smet. ANNUAIRE, 1857, p. 137.

Gioberti (Vincent), par Giuseppe Massari. ANNUAIRE, 1853, p. 127.

Goethals-Vercruysse (Jacques-Joseph-Ignace-Hyacinthe), par A. Voisin. ANNUAIRE, 1839, p. 105.

Hachette (Jean-Pierre-Nicolas), par le baron Ch. Dupin, avec additions de Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1836, p. 71.

Huguenin (Ulric), par Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1836, p. 65.

Kesteloot (Jacques-Louis), par Snellaert. ANNUAIRE, 1853, p. 108, avec portrait.

Kickx (Jean), par Marchal. MÉMOIRES, t. VII.

Ladoucette (Jean-Charles-François, baron), par le baron de Stassart. ANNUAIRE, 1849, p. 121.

Lejeune (Alexandre-Louis-Simon), discours par de Selys-Longchamps. ANNUAIRE, 1859, p. 214.

Lesbroussart (Jean-Baptiste-Philippe), par Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1855, p. 198, avec portrait.

Lévy (A.), par Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1844, p. 138.

Louyet (Paulin-Laurent-Charles-Évalery), par De Koninck. ANNUAIRE, 1851, p. 120, avec portrait.

Mac-Neny (Patrice-François), par de Reiffenberg. ANNUAIRE, 1835, p. 87.

Mann (Dom. A.-T.), par le baron de Reiffenberg. MÉMOIRES, t. VI.

Marchal (le chevalier François-Joseph-Ferdinand), par Alvin. ANNUAIRE, 1859, p. 149, avec portrait.

Mengal (Martin-Joseph), par Éd. Fétis. ANNUAIRE, 1859, p. 167.
Meyer (J.-D.), par le baron de Reiffenberg. BULLETIN, t. II, p. 10.
Minkelers (Jean-Pierre), par Ch. Morren. ANNUAIRE, 1839, p. 79.
Moll (Gérard), par Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1839, p. 63.
Morren (Charles), discours par Th. Lacordaire et A. Spring. ANNUAIRE, 1859, pp. 207, 213.
Nicollet (J.-N.), par Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1844, p. 133.
Pagani (Gaspard-Michel), par Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1856, p. 91, avec portrait.
Panofka (Théodore), par le baron de Witte. ANNUAIRE, 1859, p. 177.
Pycke (Léonard), par Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1843, p. 93.
Raepsaet (Jean-Joseph), par Cornelissen. ANNUAIRE, 1837, p. 104.
Raoul (Louis-Vincent), par Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1849, p. 99, avec portrait.
Raoux (Adrien-Philippe), par le baron de Reiffenberg. ANNUAIRE, 1842, p. 83.
Raynouard (François-Juste-Marie), par le baron de Reiffenberg. ANNUAIRE, 1839, p. 93.
Schayes (Antoine-Guillaume-Bernard), discours par Kervyn de Lettenhove. ANNUAIRE, 1859, p. 216.
Schmerling (Philippe-Charles), par Ch. Morren. ANNUAIRE, 1838, p. 130.
Schumacher (Henri-Chrétien), par Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1851, p. 146.
Simons (Pierre), par Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1844, p. 175.
Sommé (Claude-Louis), par Sauveur. ANNUAIRE, 1856, p. 145, avec portrait.
Thiry (Charles-Emmanuel-Joseph), par Ad. Quetelet. ANNUAIRE, 1851, p. 176.
Vander Hart (Henri-Anne-Victoire), par Alvin. ANNUAIRE, 1854, p. 91, avec portrait.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Règlement (1).

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut: 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement, cesse de faire partie de l'association.

Le comité, juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation, décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes

(1) Dans la séance du 13 janvier 1859, M. Éd. Fétis, secrétaire du comité directeur de la Caisse centrale des artistes belges, a donné un aperçu de l'état prospère de la Caisse pendant l'année 1858. Un rapport plus détaillé sera présenté dans la séance du 3 février 1859.

M. Braemt, trésorier, présente, de son côté, un aperçu de l'état des dépenses et des recettes.

et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus (1).

(1) Le comité directeur de la Caisse centrale, rééligible en 1863, se compose actuellement (janvier 1859) de MM. Fr. Fétis, directeur de la classe des beaux-arts; Baron, vice-directeur; Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel; Braemt, trésorier du comité directeur; Alvin, De Busscher, Érin Corr, De Keyzer, G^me^ Geefs, Navez et Snel.

M. Éd. Fétis a bien voulu accepter, au mois de mars 1856, les fonctions de secrétaire de l'institution.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant, pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques, que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité.

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche paraphé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort, les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de toutes ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements, qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association, lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours ; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité, peuvent en appeler à la classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves ; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité ; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1) ; la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de 18 ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante.

1° D'avocats à la Cour de cassation;
2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;
3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité, sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

Liste des membres de l'association de la Caisse centrale des artistes (1er janvier 1859).

Quotité par an.

SA MAJESTÉ LE ROI, protecteur de la Caisse centrale. —

S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant.

ALVIN (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, rue Belliard, 46, quartier Léopold 12

ANDRIES, Jean, professeur au Conservatoire, à Gand . . . 12

BALAT (de l'Académie), architecte, rue Traversière, 37, à St-Josse-ten-Noode 12

BARON (de l'Académie), à Liége. 12

BATTA père, professeur de solfége au Conservatoire, rue de la Régence, 24, à Bruxelles 12

BILLOIN, Ch., peintre, chaussée d'Ixelles, 1, à Ixelles. . . 12

BLAES, Arnold-Joseph, professeur de clarinette au Conservatoire, rue Joseph II, 10, quartier Léopold. 12

BOSSELET, P. (de l'Académie), professeur d'harmonie au Conservatoire, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode . . 12

BOVIE, Félix, peintre, rue du Commerce, 44, quartier Léopold 12

BRAEMT (de l'Académie), graveur, rue St-Alphonse, 60, à St-Josse-ten-Noode 12

BROWN, Henri, graveur, rue de la Couronne, 245, à Borgerhout, lez-Anvers 12

CALAMATTA (de l'Académie), Louis, directeur de l'École de gravure, place du Grand-Sablon, 11, à Bruxelles . . 12
CANNEEL, Théodore-Joseph, peintre, à Gand 12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue de Brabant, 126, à Schaerbeek 12
CHALON, R. (de l'Académie), rue de la Senne, 24, à Bruxelles. 12
CLAYS, Paul-Jean, peintre, à l'Observatoire, à Bruxelles . . 12
CLUYSENAAR, Jean-Pierre, architecte, rue des Bouchers, 37*bis*, à Bruxelles. 12
CORNELIS, J.-P., professeur de chant au Conservatoire, boulevard de Waterloo, 34, à Bruxelles 12
CORR, Érin (de l'Académie), graveur, professeur à l'Académie d'Anvers 12
COUSIN, Alexandre-Louis, chef de musique du 2e régiment de ligne, à Ypres 12
DAUSSOIGNE-MÉHUL (de l'Académie), directeur du Conservatoire de Liége 12
DE BÉRIOT, C. (de l'Académie), à Paris 12
DE BIEFVE, P. (de l'Académie), peintre, rue de Ruysbroeck, 88, à Bruxelles. 12
DE BLOCK, Eug., peintre, rue Impériale, 20, à Schaerbeek . 12
DE BRAEKELEER, Ferd. (de l'Académie), peintre, à Anvers. 12
DE BUSSCHER, Edm. (de l'Académie), homme de lettres, à Gand. 12
DE CORNILLON, P., professeur de violon au Conservatoire, rue St-Jean, 56, à Bruxelles 12
D'HUYVETTER, Norbert, propriétaire à Gand 12
DE KEYZER, N. (de l'Académie), peintre, à Anvers. . . . 12
DELATOUR, Éd., peintre, rue St-Paul, 18, à Schaerbeek . . 12
DELMOTTE, Henri, commissaire d'arrondissement, à Nivelles. 12
DEMAN, Gustave, architecte, rue d'Édimbourg, 16, à Ixelles. 12
DEMANET, Ch.-A.-J., peintre, rue Keyenveld, 75, à Ixelles. 12
DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue Hydraulique, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

DE S[t]-GENOIS, le baron J. (de l'Académie), à Gand. . . . 12
DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), à Liége. . 12
DESVACHEZ, David, graveur, rue du Tir, 92, à Ixelles . . 12
DE TAYE, L., professeur à l'Académie d'Anvers. 12
DEVIGNE, Félix, peintre, rue Charles V, 8, à Gand . . . 12
DEVIGNE, Édouard, peintre, place d'Armes, à Gand . . . 12
DEVIGNE, P., statuaire, professeur à l'Académie de Gand . 12
DEVIGNE, P., professeur de musique, à Gand 12
DEWIT, chef de musique au 3[e] régiment de chasseurs à pied, en garnison à Anvers. 12
DE WITTE, le baron J. (de l'Académie), à Anvers. . . . 12
DILLENS (aîné), Henri, peintre, rue de la Concorde, 6, à Ixelles. 12
DILLENS, Adolp., peintre, rue Keyenveld, 81, à Ixelles . . 12
D'OMALIUS D'HALLOY, J. (de l'Académie), à Halloy . . . 12
DUMONT, J., architecte, rue des Arts, 20, quartier Léopold 12
FÉTIS, F. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, rue des Sablons, 25, à Bruxelles. 12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), conservateur-adjoint de la Bibliothèqne royale, Montagne du Parc, 15, à Bruxelles. . 12
FOURMOIS, F., peintre, rue de la Croix, à Ixelles 12
FRAIKIN, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 178, à Schaerbeek. 12
FRIARD, professeur de hautbois au Conservatoire, rue de la Rivière, 17, à St-Josse-ten-Noode 12
GALLAIT, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 70, à Schaerbeek 12
GEEFS, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 18, à Schaerbeek 12
GEEFS, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie d'Anvers 21
GODINAU, Léop., professeur de piano au Conservatoire, rue du Trône, 100, à Bruxelles 12

GODINAU, Léon, professeur de solfége au Conservatoire, Vieux-Marché-aux-Grains, 41, à Bruxelles. 12

GOOSSENS, Hom., professeur de chant au Conservatoire, rue des Douze-Apôtres, 8, à Bruxelles 12

GRANDGAGNAGE, F.-C.-J. (de l'Académie), rue St-Gilles, à Liége. 12

GURNET, François, peintre, rue des Secours, 24, à St-Josse-ten-Noode 12

HANISCH, Henri, chef de musique du corps des sapeurs-pompiers, à Bruxelles. 12

HART, L.-J., graveur en médailles, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, 6, à Bruxelles 12

HEINEVETTER, chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Mons. 12

HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts, rue Joseph II, 38, quartier Léopold 12

HEMLEB, professeur de musique, à Namur 12

HEYNDERICX, Maximilien, professeur au conservatoire, à Gand. 12

HUMBLET, chef de musique du 1er régiment de chasseurs à cheval, à Namur. 12

ISTAS, Aimé-Lam., chef de musique du 5me régiment de ligne, en garnison à Tournai 12

JACOB-JACOBS, peintre, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12

JACQUET, Joseph, statuaire, rue Goffart, 48, à Ixelles . . . 12

JONES, Adolphe, peintre, rue des Palais, 68, à Schaerbeek . 12

LAMBELÉ, G., professeur de clarinette au Conservatoire, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, à Bruxelles 12

LAMMENS, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12

LAUTERS, peintre, rue de l'Arbre Bénit, 38, à Ixelles . . . 12

LECLERCQ, Julien, sculpteur et graveur, rue royale, 203, à Schaerbeek 12

LEMMENS, Jacq., professeur d'orgue au Conservatoire, rue des Petits-Carmes, à Bruxelles 12

LE ROY, Ét.-Vict, peintre, rue des Douze-Apôtres, à Bruxelles 12
LE ROY, Jos., peintre, rue de Paris, 5, à Ixelles 12
LE ROY, Will., peintre, rue de Paris, 5, à Ixelles. . . . 12
LEYS, Henri (de l'Académie), peintre, à Anvers. 12
MADOU (de l'Académie), peintre, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode 12
MAGNÉE, F., calligraphe du Roi, rue Royale, à Bruxelles . 12
MEGANCK, Jos., peintre, rue des Petits-Carmes, 27, à Bruxelles 12
MELSENS, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, chaussée de Charleroi 12
MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, place du Petit-Sablon, 15, à Bruxelles 12
MOLS, Florimond, peintre, rue Vanschoonbeke, section 5, à St-Laurent, lez-Anvers 12
MOYSARD, Louis, chef de musique du 2e régiment de lanciers, en garnison à Bruges 12
MUSSELS, F., chef de musique du 1er régiment de lanciers, en garnison à Tournai 12
NAVEZ, F.-J. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue Royale, 35, à Bruxelles. . . 12
NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles 12
PARTOES, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, rue des Arts, 31, à Bruxelles 12
PARTOES, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles. 12
PLATTEEL, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12
PORTAELS, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue Royale, 35, à Bruxelles 12
QUETELET, Ad. (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles 12
QUINAUX, Jos., peintre, rue Saint-Alphonse, 14, à St-Josse-ten-Noode 12

ROBERT, Alexandre, peintre, rue du Commerce, 22, quartier Léopold. 12
ROBERTI, Alb., peintre, professeur à l'Académie de Bruxelles, rue de Schaerbeek, 128, à Bruxelles 12
ROELANDT, L. (de l'Académie), architecte, rue Basse des Champs, 38, à Gand. 12
ROFFIAEN, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12
ROSAR, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, en garnison à Charleroy. 12
RUMMEL, Jean-Antoine, fabricant de pianos, boulevard du Jardin botanique, 14, à Bruxelles 12
SACRÉ, L.-J., musicien compositeur, rue de Berlaimont, 28, à Bruxelles 12
SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à St-Jacques-sur-Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . . 12
SCHADDE, Jos., professeur à l'Académie d'Anvers, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12
SCHRÖDER, chef de musique du régt des grenadiers, à Bruxelles. 12
SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12
SCHUBERT, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue d'Édimbourg, 78, à Ixelles 12
SENEZ, L.-Jos., professeur à l'école de musique de Tournai. 12
SERRUYS, Louis, peintre, rue du Quai, 52, à Ostende . . . 12
SERVAIS, Adr.-Franç., professeur de violoncelle au Conservatoire de Bruxelles, à Hal. 12
SIMONIS, Eug. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Jette, à Koekelberg 12
SIRET, Adolphe (de l'Académie), homme de lettres, à St-Nicolas. 12
SNEL, J. (de l'Académie), chaussée de Jette, à Koekelberg. 12
SOUBRE, Étienne, musicien-compositeur, boulevard de l'Observatoire, 24, à Bruxelles. 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), professeur de chimie à l'École militaire, rue Joncker, 13, à St-Gilles 12

Stroobant, François, peintre, rue de Hornes, 3, à Bruxelles. 12
Suys (de l'Académie), architecte, rue de l'Équateur, 1, à St-Josse-ten-Noode 12
Tardieu, Am.-Louis, homme de lettres, rue de l'Alliance, 27A, à St-Josse-ten-Noode 12
Taymans, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12
Thiberghien, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12
Thomas, Alexandre, peintre, rue Royale, 177, à St-Josse-ten-Noode 12
Van Bomberghen, Guillaume, peintre, rue des Flamands, 359, à Anvers 24
Vanden Eycken, Alph., peintre, quai aux Oignons, à Gand 12
Vander Belen, inspecteur au Ministère de l'intérieur, rue de l'infirmerie, à Bruxelles. 12
Vandervin, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12
Van Gobbelschroy, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain 12
Van Hasselt, A. (de l'Académie), inspecteur de l'instruction primaire, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode . 12
Vanhoesen, P. J., professeur au Conservatoire de musique, rue du Petit-Village, 15, à St-Josse-ten-Noode. . . . 12
Van Kuyck, Louis, peintre, rue d'Hérenthals, 62, à Anvers. 12
Van Lerius, Jos., professeur à l'Académie d'Anvers. . . 12
Van Moer, Jean-Baptiste, peintre, chaussée d'Ixelles, 1, à Ixelles 12
Van Severdonck, J., peintre, rue du Progrès, 34, à Schaerbeek 12
Van Volxem, J.-B., professeur de solfége au Conservatoire, rue Philippe de Champagne, 5, à St-Josse-ten-Noode . . 12
Van Wedinghen, professeur de musique, rue des Sœurs-Noires, 11, à Bruxelles 12

VENNEMAN, Ch., peintre, rue St-Michel, à Anvers . . . 15

VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 180, à Schaerbeek 12

VERBOECKHOVEN (fils), Eug., peintre, chaussée de Haecht, 180, à Schaerbeek 12

VERWÉE, Louis-P., peintre, rue de la Limite, à St-Josse-ten-Noode 12

VIEUX-TEMPS, Henri (de l'Académie), violoniste, rue du Méridien, 60, à St-Josse-ten-Noode 12

WANTE, Constant, professeur de dessin à l'école moyenne de Gand. 12

ZULCH, chef de musique du 4e régiment de ligne, en garnison à Gand 12

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE ROYALE,

DEPUIS L'ÉPOQUE DE SA RÉORGANISATION, EN 1816.

Annuaire de l'Académie, années 1835 à 1859, 29 volumes in-18. Prix : fr. 1 50 c^{s}.

Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. I à XXX ; 30 vol. in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tome X.

Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers, t. I à XXIX ; 29 vol. in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tome XII.

Mémoires couronnés et autres Mémoires. Collection in-8°. — Tomes I à VIII.

Bulletins de l'Académie, tomes I à XXIII ; 2me série, tomes I à V ; in-8°. Prix par volume : 4 francs.

Appendice aux Bulletins de l'Académie. Année 1853. In-8°.

Bibliographie académique ou liste des ouvrages publiés par les membres, correspondants et associés résidents ; in-18. 1855.

Tables des Mémoires des membres, des Mémoires couronnés et des savants étrangers (1816-1857). 1 vol in-18 ; 1858.

Tables générales et analytiques du Recueil des Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome I à XXIII (1832 à 1856). 1858 ; 1 vol. in-8°.

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES MONUMENTS DE LA LITTÉRATURE FLAMANDE.

Der Naturen Bloeme van J. Van Maerlant, t. I, publié par M. Bormans, 1857 ; 1 vol. in-8°.— *Rymbybel*, t. I, par M. J. David, 1858 ; 1 vol. in-8°.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Collection de chroniques belges inédites, publiées par ordre du Gouvernement. 19 vol. in-4° et un supplément.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses Bulletins ; 16 vol. in-8°. Nouvelle série, 11 vol.

Annexes aux Bulletins ; 5 vol. in 8°.